

**LA GUERRE
AMERICAINE**

SON

ORIGINE ET SES VRAIES CAUSES

LECTURE PUBLIQUE

*Faite à l'Institut-Canadien, le 14 Dé-
cembre 1864.*

PAR L'hon. L. A. DESSAULLES



MONTREAL :
TYPOGRAPHIE DU JOURNAL « LE PAYS »

1865

La Guerre américaine, son origine et ses vraies
causes Lecture publique faite à l'Institut-Canadien, le
14 décembre 1864

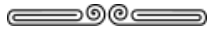
Louis-Antoine Dessaulles



Journal Le Pays, Montréal, 1865

Exporté de Wikisource le 14 juillet 2026

**LA GUERRE
AMÉRICAINE
SON
ORIGINE ET SES VRAIES CAUSES**



LECTURE PUBLIQUE

Faite à l'Institut — Canadien, le 14 Décembre 1864.

PAR L'hon L. A. DESSAULLES



taille

MONTRÉAL :
TYPOGRAPHIE DU JOURNAL « LE PAYS »
1865

TABLE DES MATIÈRES

(ne fait pas partie de l'ouvrage original)

PREMIÈRE LECTURE

SECONDE LECTURE — De l'esclavage.

TROISIÈME LECTURE — De l'esclavage. 2^{ème} Partie

QUATRIÈME LECTURE — De l'esclavage. 3^{ème} Partie

CINQUIÈME LECTURE — De l'esclavage. Quatrième Partie

SIXIÈME LECTURE — De l'esclavage. Cinquième Partie

LA GUERRE
AMÉRICAINE
SON
ORIGINE ET SES VRAIES CAUSES

LECTURE

Comme les nations ne peuvent être punies dans le monde futur, il faut, qu'elles le soient dans celui-ci. Par suite de l'irrésistible enchaînement de la cause et de l'effet, la Providence punit les crimes nationaux par des calamités nationales. — Le Colonel George Mason.

Messieurs,

Nous sommes aujourd'hui les témoins inquiets et attentifs des calamités nationales que « l'irrésistible enchaînement de la cause et de l'effet, comme le disait si bien le Colonel Mason, devait tôt au tard faire fondre sur un peuple dont tous les autres peuples enviaient la merveilleuse prospérité et le développement sans exemple dans le monde, mais qui avait commis la faute de conserver dans son organisation sociale et politique un principe morbide, le cancer vénéneux de l'esclavage, de cette institution infâme entre toutes qui devait corrompre les idées et fausser les notions des hommes qui seraient appelés à gouverner le pays.

Par une singulière coïncidence, le colonel George Mason, qui, en août 1787, prononçait, dans la convention générale des États-Unis, la phrase si vraie, si profondément philosophique et si remarquablement prophétique que j'ai prise pour épigraphe, était l'aïeul de M. James Mason, l'envoyé actuel des états confédérés en Angleterre.

L'aïeul, avec ce sens intime du juste et du vrai qui caractérise les hommes supérieurs, prédisait des catastrophes nationales si on conservait l'esclavage, « institution maudite, disait-il, qui attire les jugements de Dieu sur un pays ; » et 73 ans plus tard, le petit fils devenait l'un des instruments de la Providence qui contribuaient à plonger la nation dans les horreurs de la guerre civile.

C'est une nécessité sociale autant qu'une loi providentielle que ceux qui ont longtemps pactisé avec le mal finissent par subir les conséquences de leur apathie à faire dominer le bien. Cela peut n'être pas toujours vrai pour les individus dans la vie actuelle, mais cela l'est toujours pour les peuples. La réaction contre le mal, je veux dire contre l'immoralité politique ou sociale érigée en système, est une des inexorables nécessités de toute organisation politique. On ne viole pas impunément pendant plusieurs générations les droits primordiaux de l'humanité. Tôt ou tard il faut que les institutions qui ont été faussées dans le sens des intérêts individuels, violentées pour satisfaire l'ambition de caste, pour soutenir le privilège, réagissent contre ceux qui en ont perverti l'esprit ; et cette réaction est d'autant plus violente et plus terrible que l'action qui a détourné les institutions de leur tendance légitime a été plus anormale et plus prolongée. Tôt ou tard il faut que la vérité reprennent ses droits, que le juste et le vrai resplendissent comme la lumière dont ils sont l'emblème dans le monde moral.

Les États-Unis, dominés depuis 70 ans par le pouvoir esclave, avaient vu les admirables principes posés dans la déclaration d'indépendance et dans la constitution fédérale systématiquement pervertis et devenir lettre morte sur bien des points. L'esclavage, « cette somme de toutes les abominations, » disait John Wesley, avait, là comme ailleurs, souillé tout ce qu'il avait touché. Le corps social en était gangréné ; il fallait le régénérer. Il fallait rompre avec un passé coupable, avec une si longue habitude de l'immoralité qu'on avait fini par ne plus la trouver hideuse.

C'est une chose étonnante, et ce n'est pas un des moins singuliers mystères de notre nature, que la facilité avec laquelle on s'habitue à tout en ce monde, voire même aux plus épouvantables iniquités ! On en était venu à parler de l'esclavage américain non pas seulement comme d'une chose

indifférente en elle-même, mais comme d'une institution bienfaisante et toute dans l'intérêt de la race qui en était victime !

Les touristes qui voyageaient dans le Sud plutôt en amateurs qu'en observateurs sérieux ; qui y étaient reçus avec cette grandiose et cordiale hospitalité devenue proverbiale chez les planteurs ; qui voyaient tant d'hommes et de femmes réellement distingués et du meilleur ton défendre cette institution immorale par excellence et leur montrer, dans leurs somptueuses demeures, des esclaves bien soignés, bien traités et souvent satisfaits de leur sort, se demandaient de la meilleure foi du monde, s'il était bien possible que ce fût là ce système si attaqué, si réprouvé par les abolitionnistes. Ils ne se demandaient pas si, dans ce qu'on leur avait laissé voir du système, ils avaient pu découvrir autre chose que la surface la plus extérieure d'un corps profondément vicié, mais ils taxaient *à priori* d'exagération les peintures qu'ils en avaient lues. Ils ne faisaient pas attention qu'il leur était impossible, sous le vernis d'habitudes princières et de la vie la plus élégante, d'approfondir et d'étudier consciencieusement le système. Reçus royalement comme ils l'avaient été, nombre de touristes se donnaient garde, en quelque sorte, d'essayer de pénétrer par de là le rideau qui cachait les profondeurs de la scène. Comment voir, derrière ces belles et gracieuses hôtesse, derrière ces gentilshommes aux manières raffinées, aux habitudes du plus grand monde, et qui leur avaient fait un si brillant et si sympathique accueil, comment voir toute une race d'hommes indignement pressurée et réduite au niveau de la brute ? Ils détournaient presque tous leur esprit d'une pareille pensée comme d'une tentation !

Voilà pourquoi ce n'est pas dans les récits, ni dans les appréciations des touristes qu'il faut aller chercher la peinture exacte de l'esclavage. Très peu d'entre eux ont pu l'observer sous son vrai jour et conséquemment le peindre sous ses vraies couleurs. Ce n'était pas en présence d'un touriste qu'on fouettait un homme ou une femme jusqu'à la perte de sa connaissance et quelquefois de sa vie. Pour connaître l'esclavage et surtout l'esclavage américain, il faut étudier le code noir du Sud, en approfondir les détails et l'application, se bien pénétrer de son esprit, et quand on a fait cela, on comprend bien vite tout ce que l'institution avait dû semer de démoralisation dans le corps social.

Car enfin qu'est-ce que l'esclavage ?

C'est la possession de l'homme par l'homme : s'est la propriété en chair humaine : c'est la plus emphatique négation de tous les droits comme de tous les devoirs : c'est le champ libre donné aux instincts les plus arbitraires, aux passions les plus incontrôlables de notre nature : c'est le pouvoir illimité, discrétionnaire d'un individu sur un autre : c'est l'avilissement irrémédiable infligé à une race, c'est le droit de la dépravation sous toutes ses formes offert à une autre race : c'est l'immoralité encouragée, c'est la brutalité du despotisme personnel autorisée : c'est la réduction impie de la créature raisonnable à l'état de la brute : c'est, en dernière analyse, (il me faut créer un mot pour définir plus exactement le système) c'est la *bestialisation* systématisée de l'espèce humaine !

L'esclavage, au moins comme il existait dans le sud des États-Unis, c'est la destruction de la famille, sa négation de tous les jours de tous les instants ; c'est la famille vendue en détail, le père ici, la mère là, le fils ailleurs, la fille plus loin encore ; ce sont des êtres qui, quoiqu'on en dise, s'aiment comme nous nous aimons, qui sont forcément dispersés aux quatre vents du Ciel ; ce sont des désespoirs terribles, des cœurs brisés, des enfants maltraités, des filles livrées aux derniers outrages, à la démoralisation, à l'infamie permanente ; c'est, je ne dirai pas la destruction du mariage, la séparation des époux, car on ne s'épouse pas sous le code noir ! l'homme prend une compagne pour le temps qu'il ne sera pas vendu, et quand il l'est, eh bien, il va à cent lieues de là prendre une autre compagne et cette nouvelle union se dissout encore par une nouvelle vente ; c'est-à-dire que l'esclavage, c'est la polygamie sous une nouvelle forme : au lieu d'avoir plusieurs femmes à la fois on les a successivement sans la mort des premières ! L'esclavage enfin, c'est cette honte inouïe, cette infamie sans nom de vendre ses propres enfants ! ! L'esclavage est donc l'institution la plus anti-sociale, la plus anti-chrétienne surtout dont le génie du mal ait doté le monde ! C'est enfin, positivement et sans palliation, la négation de tous les droits humains et comme de toutes les lois divines.

Voilà l'institution infâme et maudite pour laquelle le Sud, qui compte tant de sympathiseurs parmi nous, pour laquelle le Sud lutte et combat !! car il ne faut pas s'y laisser prendre, Mess. ; il ne faut pas se laisser entraîner par des considérations de sympathie appliquée sans discernement ; il ne faut pas

accepter sans examen les déclarations, les assurances des hommes qui ont commis ce grand crime d'essayer de scinder en deux et d'affaiblir une grande nation, la seule où la misère fût à peu près inconnue, la seule où l'aisance et l'éducation fussent universellement répandues ! Ce n'est ni sur des paroles, ni sur des déclarations publiques plus ou moins inspirées soit par l'esprit de parti, soit par les dures nécessités d'une situation critique, que l'on doit juger les deux sections qui luttent aujourd'hui pour des principes si essentiellement opposés ; il faut au contraire commencer par se bien pénétrer des faits de l'histoire, par examiner impartialement, étudier sans idée préconçue les actes officiels *avant la lutte*. C'est là seulement que les intentions se dévoilent, que les projets se devinent, que les torts se montrent à nu, que la vérité perce dans tout son jour !

Je mettrais au défi qui que ce soit d'approfondir impartialement la situation et véritables causes et de se déclarer pour le Sud !

Les sympathiseurs d'ici répètent à tout propos que le Sud combat pour son indépendance. Rien n'est moins exact, messieurs, et il ne mérite pas ce compliment. Son indépendance, sa pleine et entière indépendance, il la possédait sans obstacle et sans partage sous la constitution des États-Unis. Il formait portion intégrante du peuple le plus libre du monde, puisque la seule chose qu'on lui ait reprochée c'était *l'excès de la liberté* ! Bien loin de combattre pour son indépendance, c'est parcequ'il ne pouvait plus dominer le Nord, annuler pratiquement l'indépendance du Nord qu'il s'est séparé ! Non certes, ce n'est pas pour l'indépendance que le Sud combat ; tout au contraire, c'est pour le maintien du privilège, la suprématie de la caste, l'exploitation du travailleur par le riche désœuvré ! Le Sud combat non-seulement pour perpétuer la pire de toutes les institutions humaines, l'esclavage, celle qui le plus vite et le plus sûrement démoralise, corrompt et avilit tout autour d'elle ; mais il combat pour l'implanter là où elle n'existait pas encore au commencement de la lutte. Les doctrines et la tactique politique du Sud, c'était le conservatisme effréné, le torysme hautain et brutal porté à sa plus haute expression d'intolérance et d'arrogance.

Ce n'est pas pour une réforme, remarquez-le bien, pour l'amélioration d'un système politique ou social que le Sud a pris les armes ; c'est chose *sans exemple* dans l'histoire du monde, c'est pour le maintien, la

perpétuation et l'extension du plus abominable de tous les abus qu'il a allumé la plus terrible guerre civile des temps anciens et modernes ! Voilà la différence la plus fondamentale qui existe entre la révolte du Sud, et toutes les autres révoltes que mentionne l'histoire. C'est presque invariablement pour détruire des abus que l'on se bat ; eh bien, le Sud, lui, se bat jusqu'à extinction pour les défendre et les perpétuer ! ! Souvent on a vu une nation recourir à la force et faire une révolution pour combattre les privilégiés et réformer les abus du despotisme, mais ce qu'on n'a encore jamais vu, c'est un peuple jouissant de sa souveraineté et de sa liberté, répandre des flots de sang pour défendre et perpétuer le privilège sous sa forme la plus odieuse !

Le Nord, au contraire, Messieurs, combat d'abord et avant tout pour l'unité nationale, pour l'inviolabilité de la constitution et la suprématie de la loi ; il combat pour le maintien du plus fondamental des principes de gouvernement dans une démocratie, *le droit de la majorité de voir ses décisions respectées par la minorité* ; le droit de la majorité d'obliger la minorité de se soumettre au vœu populaire constitutionnellement exprimé ; d'accepter sans recours à la violence et à l'émeute les résultats du scrutin régulièrement obtenus.

Quel gouvernement, démocratique ou constitutionnel, est possible quand la minorité essaie de détruire la constitution et de mettre de côté la loi pour cette seule raison qu'elle est restée la minorité ? Quelle plus évidente preuve d'esprit anarchique que le recours de la minorité à la violence pour dominer dans l'état ? Messieurs, le Nord combat pour l'abaissement d'une oligarchie factieuse et sans principes qui administrait depuis longtemps le gouvernement dans le seul intérêt de son ascendance ; pour la seule satisfaction de son orgueil et de son ambition ! Le Nord combat pour l'anéantissement du privilège, pour le rétablissement de l'égalité politique qui, comme nous le verrons plus loin, avait été violée au profit des propriétaires d'esclaves ! Il combat pour le triomphe de l'idée libérale, pour l'une des plus importantes conquêtes du droit moderne, pour ce grand axiôme, pour ce principe primordial « *de la liberté par le contact du sol,* » principe combattu à outrance par le Sud, et par la plus singulière anomalie, méconnu sous l'empire de cette constitution qui avait emphatiquement proclamé au monde cette vérité que *tous* les hommes ont un droit imprescriptible à la jouissance de la vie, de la liberté, de la propriété et à la

recherche du bonheur ! Voilà comment la constitution des États-Unis avait été faussée, voilà comment on l'avait détournée de sa voie en quelque sorte ! Enfin, Messieurs, le Nord combat pour rendre à des institutions dont on a faussé la tendance et perverti l'esprit leur caractère propre, celui de faire des hommes libres et non des esclaves ! le Nord combat quoiqu'on en dise, pour le triomphe de la civilisation moderne et de l'idée chrétienne dont l'esclavage est la négation complète, absolue à tous les points de vue possibles.

Mais, disent les partisans du Sud, il n'était nullement question de l'esclavage dans la lutte qui s'est ouverte en 1860, il y avait tout au plus en jeu une simple question de tarif : l'esclavage n'entraînait pour rien dans la sécession.

Messieurs, repoussez comme elle le mérite cette absurde assertion de gens qui n'en croient pas un mot eux-mêmes. C'est une chose étonnante que la facilité avec laquelle on se laisse prendre avec des mots, même quand des faits patents et qui sautent aux yeux démentent les paroles de ceux qui ont l'intention de tromper. Toute la tactique du Sud, messieurs, en 1860, a été une tactique de déception et de fourberie. Dès les premiers jours de la lutte on s'est donné un mal inouï pour préjuger l'opinion, et je dois certes avouer que l'on n'y a que trop réussi. On a envoyé partout des émissaires habiles chargés d'exercer le plus d'influence qu'ils pourraient sur l'esprit public. Ces émissaires étaient largement payés. Or, il fallait faire trouver la cause du Sud bonne à quelque prix que ce fût, car l'important, pour la nouvelle confédération, c'était de se faire reconnaître d'emblée par les grandes puissances. Là était la condition *sine qua non* de l'existence. Pour obtenir cela il fallait de toute nécessité faire perdre de vue la seule question qui fût réellement au fond de la situation ; il fallait donner le change à l'Europe sur les faits ainsi que sur les intentions réelles des chefs de la sécession.

On ne pouvait pas dire que les seules raisons qui eussent motivé la résistance factieuse et insensée que l'on offrait aux lois étaient : 1°. Le désir de perpétuer l'esclavage et d'en étendre la sphère : 2°. Le regret amer de perdre le patronage administratif : 3°. La détermination de ne pas se soumettre au résultat d'une élection constitutionnellement gagnée. Pourtant

il fallait des raisons, et comme on n'en avait pas une seule acceptable à présenter, on se mit à inventer laborieusement les plus audacieuses faussetés, et l'on tint au dehors un langage qui était la contradiction formelle de celui que l'on tenait au dedans.

Au moyen de subventions considérables accordées à la presse étrangère, (ce que prouve, sans réplique possible, la correspondance interceptée de M. Benjamin, l'un des secrétaires d'état de la confédération) on fit publier partout :

1°. Qu'il y avait éloignement profond, dissidence irrémédiable, haine sectionnelle violente entre le Nord et le Sud :

2°. Que cette dissidence et cette haine étaient dues principalement aux différences d'origine d'abord, aux conflits d'intérêts ensuite, soulevés par la question du tarif et le désir du Sud d'obtenir le libre échange ;

3°. Que le Sud, toujours opprimé par le Nord avait dû se soustraire à sa tyrannie :

4°. Que l'esclavage n'était pour rien dans la question, vu que la constitution des États confédérés était plus hostile à l'esclavage que celle des États-Unis, et que d'ailleurs le Sud était prêt, si les puissances étrangères voulaient reconnaître la confédération, à libérer ses esclaves dans un avenir assez prochain.

Voilà ce que les émissaires largement payés et la presse largement soudoyée disaient partout. On savait que pas une de ces impudentes assertions n'était fondée en fait ou en vérité, mais il fallait bien gagner son argent ! !

Il y avait donc, d'après la presse esclavagiste des pays libres, *incompatibilité d'humeur* entre le Nord et le Sud ! Deux sections d'un grand peuple, ravalées par cette habile presse, au niveau de deux enfants capricieux récemment mariés et qui se boudent ! ! Et la raison qu'on en donnait, c'était que les premiers colons du Sud descendaient de lignée plus noble que les premiers colons du Nord.

« Le Sud, disait-on, a été peuplé par les royalistes du seizième siècle, les cavaliers de moyenne noblesse au service de Charles I et de la cause des Stuarts. Le Nord au contraire l'a été par les puritains, gens qui travaillaient

de leurs mains ; qui étaient fermiers, industriels... Entre des nobles et cette plèbe, il ne pouvait y avoir de lien social, il n'existait aucune association d'idées communes. Le gentilhomme méprisait le puritain et celui-ci détestait le gentilhomme. C'est à cet antagonisme de caste qu'est due la répulsion que les deux sections éprouvaient l'une pour l'autre. »

Il me semble, en vérité, que si l'on n'avait pas de meilleure raison à donner que celle-ci, on eût mieux fait de ne pas mettre son imagination en travail pour trouver des excuses !

Ah ! le Sud détestait le Nord parce que celui-ci avait été peuplé par des hommes qui travaillaient de leurs mains ! ! des cultivateurs, des industriels, etc., etc. Messieurs les cavaliers de petite noblesse, et remarquez-le bien, de très petite noblesse anglaise, méprisaient la plèbe qui travaillait ! Mais qu'était donc cette vaniteuse noblesse, sinon la grande mendicante de tous les régimes ; gens pour qui être noble consistait à tendre humblement la main aux souverains et à les flatter basement pour en obtenir faveurs et pensions ; car tel a été le rôle principal de la petite noblesse dans tous les pays, et bien souvent de la grande aussi ! !

Ah, ces messieurs méprisaient les travailleurs ! ! Et bien cela prouve qu'ils n'étaient pas de vrais nobles, car s'il est un sentiment qui prouve que l'on n'est noble ni d'esprit ni de cœur, c'est celui-là ! !

Mais pourquoi donc cet antagonisme, cette furieuse haine de caste ? Y a-t-il ainsi antagonisme irrémédiable entre la noblesse anglaise et le peuple anglais ? Est-ce qu'on méprise le travailleur en Angleterre ? Non certes, car là le travail est libre. Pourquoi le méprise-t-on au Sud ? Parce que le travail est esclave ! Pourtant où l'esclavage existe le travail est considéré comme déshonorant ! !

Mais ces ennemis du travail, ces orgueilleux contempteurs de la *plèbe*, de cette *plèbe* qui pourtant fait seule la force et la prospérité des empires, ces dédaigneux fainéants qui croient que noblesse signifie « inutilité personnelle, » étaient pourtant très aises, souvent, de venir s'endetter chez le puritain industriel du Nord ! ! On estime à au delà de \$900,000,000 la somme totale que les hautains descendants des cavaliers devaient aux humbles descendants des puritains au moment de la révolution ! ! Voilà,

après le désir d'étendre et de perpétuer l'esclavage, une des grandes raisons de sécession !

Mais la presse largement soudoyée et les émissaires largement salariés se donnaient bien garde de faire la plus indirecte allusion à cet important détail des *loyales* intentions de la chevalerie du sud.

Tout me paraît prouver pourtant que ces hautains exploiters du travail et de la misère, dans le Sud, nourrissaient fortement l'espoir de payer l'industriel travailleur du Nord au moyen d'une guerre, c'est-à-dire de payer noblement leur dette à coups de canon et de dépouiller leurs créanciers tout en détruisant par la trahison l'unité nationale et en jetant du discrédit sur les institutions démocratiques ! !

Messieurs, il me semble que l'on se fût montré bien plus réellement noble, bien plus digne des sympathies extérieures, si on eût un peu moins méprisé ceux chez qui on allait s'endetter ! ! Il me semble qu'il eût mieux valu se croire un peu plus peuple et se montrer un peu plus honorable, et ne pas calculer sur tant de morts et de ruines pour payer ses dettes ! !

Au reste toutes ces belles phrases sur l'incompatibilité qui existait entre les idées du Nord et celles du Sud n'indiquent que le manque de jugement et de réflexion de ceux qui les acceptent : tout cela ne soutient pas l'examen et disparaît devant un raisonnement très simple.

Quand cet antagonisme est-il devenu assez violent pour amener une scission ? Seulement alors que l'élection de M. Lincoln est venue signifier au Sud que désormais les territoires seraient fermés à l'esclavage ? Tant que l'esclavage a pu rester prépondérant, se faire envahisseur, contrôler toute la machine administrative, le gentilhomme du sud ne songeait nullement à prouver sa haine ou son mépris pour le puritain industriel du Nord au moyen de la guerre civile. Tant que le gentilhomme du Sud a pu accaparer le patronage, bien loin de faire de la sécession, il déclarait traîtres, au contraire, comme je vous le prouverai plus tard, ceux qui parlaient sécession ! Mais du moment que le gentilhomme du Sud a compris que l'esclavage resterait emprisonné dans certaines limites, que ses empiétements ne seraient plus tolérés, du moment qu'il a compris que la suprématie et l'ascendance politiques lui échappaient en même temps, alors seulement son sang s'est mis à bouillonner à grands flots et il n'y a pas eu

d'abjecte trahison dont il n'ait été capable pour satisfaire sa rancune et sa vengeance.

Mais c'était aussi une question de tarif, d'après les émissaires du Sud ! Cela s'est soutenu ici, au milieu de nous, il y a trois ans ! Eh bien, Messieurs, on n'en croyait pas un mot et je me permettrai même de dire que l'on savait exactement le contraire.

S'il s'agissait d'une question de tarif et de libre échange, pourquoi donc le Sud n'a-t-il jamais essayé d'inaugurer une politique dans ce sens ? Pourquoi pas un de ses hommes d'état n'est-il venu proposer au Congrès un système général de tarif modéré et de commerce libre ? Si toute la question était là le Sud avait toujours pu la régler à son gré puisqu'il contrôlait l'exécutif par une majorité dans les deux chambres ; pourquoi donc n'avait-il rien fait ? Bien plus comment s'expliquer que le Sud ait fait une révolution contre le tarif quand le dernier tarif, celui même de 1860, si élevé, avait été voté par une grande majorité du Sud ? Comment ! on prétend que le Sud voulait un tarif presque nominal, et il s'est hâté de voter le tarif Morrill pendant que M. Lincoln se rendait à Washington pour prendre les rênes de l'administration ! N'est-il pas clair qu'ici encore les émissaires et la presse soudoyées essayaient de donner le change à l'opinion ?

Mais si la question du tarif jouait un si grand rôle dans la sécession, on a dû y faire allusion quelque part ; quelque'une des législatures d'états a dû mentionner ce grief : et cependant que voit-on ? Pas une seule législature des états sécessionnistes, pas un seul orateur du Sud, soit dans les chambres, soit dans les assemblées publiques, n'a fait allusion au tarif ?

Soit dans le Congrès, soit dans les législatures locales, soit dans les réunions populaires, la seule question qui s'agite, se discute, c'est celle de l'esclavage ! Pas une seule allusion au tarif, et on venait nous dire que le tarif était la cause de la sécession ! Il n'est question que de l'esclavage et de rien autre chose, et on venait nous dire que l'esclavage n'était pour rien dans la question ! Et le Sud fait publier cela partout ; et les gens irréfléchis, qui pullulent tant dans ce bas monde, acceptent cette assurance sans étude, sans examen, parce qu'on leur offre une idée toute faite et pour s'éviter la peine d'en chercher une ! !

Mais passons à la troisième raison, ou plutôt au troisième prétexte, malhonnêtement offert par la presse soudoyée pour excuser une révolution sans excuse. Passons à cette audacieuse assertion « que le Sud était opprimé et qu'il résistait à la tyrannie ! ! »

Messieurs, j'ose dire, et j'espère le démontrer clairement dans le cours de ces lectures, que jamais plus impudente fabrication n'a été offerte comme excuse à l'opinion publique. Jamais raison n'a été choisie avec plus de préméditation pour tromper le monde que celle-là ! Quoi ! depuis 73 ans, le Sud avait presque sans interruption possédé le pouvoir et administré le gouvernement, et il venait parler d'oppression ! Mais s'il y a réellement eu oppression, elle n'a pu être exercée que par lui ! ! Le pouvoir esclave en était-il donc venu à ne pouvoir plus s'endurer lui-même ?

Messieurs, une étude un peu suivie, une révision un peu complète des faits, des seuls faits officiels, vous fera voir, je pense, combien là comme partout et toujours, le pouvoir esclave a été tour-à-tour, suivant les cas et les situations, intrigant, vénal, hypocrite, immoral ou fourbe, car il a été tout cela ! !

Le pouvoir esclave a donc osé crier à l'oppression ! Pourquoi ?

Pouvait-il se croire opprimé ? Non certes ! Toute son histoire est là pour confondre cette inqualifiable prétention !

Mais il avait besoin des sympathies Européennes, de toutes les sympathies extérieures, et pour se les assurer, au moins au début, il s'est fait hypocrite au dehors espérant faire oublier momentanément son arrogance et sa trahison au dedans ! !

La seule chose qui prédispose l'opinion en faveur d'une résistance armée à l'autorité constituée, c'est le fait de l'oppression d'un peuple, le fait de l'arbitraire et de la tyrannie appliqués au gouvernement des hommes ! Pourquoi cette sympathie universelle pour la Pologne, pour la Hongrie, pour la Vénétie, sinon parce que le despotisme brutal sous lequel ces malheureuses contrées gémissent est le fait le plus pénible comme la plus grande honte de l'époque ! Or, le pouvoir esclave savait bien que le plus sûr moyen de se créer de la sympathie à l'étranger, c'était de crier bien haut à l'oppression ! ! C'est chose si rare, dans le monde, que la liberté, c'est chose si commune que le despotisme, que les chances sont le plus souvent

que c'est l'oppression qui existe, et cela se croit toujours facilement. Le nombre de gens qui acceptent les faits sans étude, les assertions sans examen, qui surtout, comme je le disais il y a un instant, ont une prédilection particulière pour les idées toutes faites qu'on leur glisse dans le cerveau, ce qui leur évite la peine de chercher ce qu'ils ne trouveraient peut-être pas, est toujours considérable, pendant que le chiffre de ceux qui examinent soigneusement les faits avant de se décider, ou étudient sérieusement les questions avant de se prononcer est toujours minime. Un des plus grands obstacles au progrès de l'humanité est que les hommes aiment trop à penser par autrui.

Le Sud a donc compté sur la singulière facilité avec laquelle l'opinion se laisse quelquefois prendre aux criaileries. Nombre de personnes lui ont accordé leurs sympathies, qui, si elles avaient étudié les questions et les faits eussent infailliblement crié *haro* sur les émissaires payés et sur l'insoutenable cause qu'ils représentaient.

Et puis, disons-le franchement, grand nombre de ces sympathiseurs pour le Sud ne se sont montrés si fervents à sa cause que parce qu'ils ont cru entrevoir dans son succès la destruction des institutions démocratiques et du républicanisme. Quel triomphe, dans le camp réactionnaire, si le libéralisme eût reçu cet échec !

Heureusement, tout paraît indiquer aujourd'hui que la cause du progrès et de la liberté va triompher, et il ne nous reste plus qu'à engager Messieurs les réactionnaires à renoncer à d'aussi chères espérances et à se réfugier finalement dans la résignation chrétienne.

Qui donc se trouvait réellement opprimé ?

Était-ce le Sud qui avait plus de membres au Congrès que sa population blanche n'en comportait ?

Car vous ne savez peut-être pas tous que le Nord et le Sud étaient inégalement représentés au Congrès, et que cette inégalité était toute à l'avantage du Sud !

Dans la répartition de la représentation au Congrès les états à esclaves avaient d'abord le nombre de députés voulu par le chiffre de leur population blanche, puis ils avaient en sus un nombre de députés basé sur le chiffre de leur population noire, quoi que celle-ci ne pût voter puisque le noir n'était

pas une personne, mais une chose, un meuble. Ainsi, d'après la dernière répartition de la représentation, le nombre total des députés à la chambre des représentants était fixé à 241. (Avant la sécession bien entendu.) La population blanche des États-Unis était de 26,804,000 âmes. La population noire était de 3,950,000, mais elle ne devait entrer que pour 3/5^{mes} dans la répartition de la représentation, c'est-à-dire pour un chiffre de 2,370,000 âmes. On avait donc à répartir les 241 députés sur un chiffre de population de 29,174,000 âmes, ce qui donnait un député pour 121,053 personnes.

La population des états libres étant de 18,515,000 âmes, ce chiffre leur donnait droit à 153 députés. Celle des états à esclaves étant de 8,289,900, ils avaient droit à 68 députés, mais leur population noire comptant pour 3/5^{mes} celle-ci leur donnait droit à 20 députés de plus ; c'est-à-dire qu'ils avaient 88 députés au lieu de 68, chiffre auquel leur population blanche leur donnait droit. Laissant de côté la fiction de la représentation de la population noire, qui n'était pas réellement représentée, puisqu'elle ne votait pas, nous arrivons au résultat que voici : la base de la représentation n'était pas la même dans le Nord et dans le sud. Dans les états libres, on avait un député pour 121,053 habitants, et dans les états à esclaves un député pour 94,193 habitants. Voilà comme le Sud se trouvait opprimé ! La Caroline du Sud avait 7 députés au congrès, et le New-Hampshire, avec 34,000 âmes de plus, n'en avait que 3 ! Il est bien évident que c'était le Sud qui opprimait le Nord par cette prépondérance induite et il n'en criait pas moins comme s'il eût été seul écorché ; tant il est vrai que le privilège, le torysme, sont les mêmes partout. Ils font comme ces filous qui crient au voleur, pour détourner les soupçons !

Prenons maintenant un autre point de vue de la question.

L'esclavage, avec son accompagnement effroyable d'abus, d'atrocités de tout genre, de violations journalières des choses les plus sacrées, de brutalités sans nom et de crimes inouïs, provoquait constamment des protestations de la part des hommes du Nord. Sous l'ombre même du capitol de Washington, on commettait tous les jours l'acte infâme de saisir des nègres libres qui, ne pouvant prouver le fait de leur liberté là où ils n'étaient pas connus, étaient jetés en prison et vendus quand ils ne pouvaient se procurer les sommes nécessaires à la solde des frais d'arrestation et d'emprisonnement. Les documents que j'ai consultés

prouvent qu'en moins de deux années 32 personnes de couleurs, libres, avaient été enlevées à Philadelphie et vendues à Washington avant qu'elles eussent pu obtenir les documents dont elles avaient besoin pour prouver qu'elles étaient nées libres !

Le code noir en était arrivé à ce degré de barbarie que tout nègre trouvé sur sol esclave et qui ne pouvait, soit désigner son maître sur les lieux, soit prouver qu'il jouissait de sa liberté était, de suite saisi et vendu. Même s'il prouvait qu'il était libre, il était vendu s'il ne pouvait payer l'amende à laquelle l'assujettissait sa seule présence sur sol esclave, ainsi que les frais d'arrestation et d'emprisonnement. On emprisonnait arbitrairement un homme libre et c'était à lui de payer les frais de la violation de son droit le plus cher ! Partout dans le Sud, pour le nègre comme pour le mulâtre, l'esclavage se présumait de droit !

De semblables abominations, voilà le seul mot applicable, excitaient constamment l'indignation des amis de la liberté humaine ! De nombreuses pétitions arrivaient tous les jours à Washington demandant l'abolition de l'esclavage, ou au moins l'abolition du commerce des esclaves dans le district de Columbia, qui était directement administré par le Congrès. Chacune de ces pétitions, faisait bondir sur leurs sièges les propriétaires d'esclaves qui n'avaient pas la moindre honte de soutenir hautement l'origine *divine* (ne riez pas, c'est vrai) l'origine divine et le caractère particulièrement philanthropique de l'esclavage ! !

Je donnerai plus tard les preuves de cette incroyable prétention... *universelle* dans le Sud.

Mais les colères des planteurs n'empêchaient pas les pétitions de pleuvoir. Tous les amis des institutions républicaines étaient constamment humiliés de lire les réflexions et les commentaires si sévères et si justes en même temps que la traite des noirs sur terre ferme qui se pratiquait au centre même du républicanisme excitait à l'étranger. Nombre de voyageurs, tous les jours témoins des crimes de la traite sous les murs du Capitole, disaient : « Ne nous parlez pas de vos institutions libres ! Est-ce la saisie et la vente d'un nègre libre que vous appelez la liberté ? » Ces reproches n'avaient pas le moindre effet sur les planteurs qui n'ont jamais voulu de la liberté politique qu'à la condition de l'exploiter au profit de leur ambition et de l'ascendance de la *peculiar institution* ; mais sur les hommes libres du

Nord ces réflexions produisaient tout l'effet dont elles sont susceptibles sur des hommes que le préjugé et l'intérêt n'aveuglent pas.

Le nombre des pétitions contre l'esclavage augmentant chaque jour on commença peu à peu à les traiter comme ne méritant aucune attention. Mais les pétitions pleuvaient toujours et les chatouilleuses oreilles des planteurs résonnaient constamment du récit des crimes de l'institution favorite. Alors on eut recours aux moyens héroïques.

Le 21 décembre, 1837, M. Patten, de la Virginie, proposait au Congrès la résolution suivante :

« Qu'il soit résolu : Que toute pétition, mémoire ou document quelconque relatif à l'abolition de l'esclavage, ou à l'achat, vente ou transport d'esclaves dans aucun état, district ou territoire des États-Unis, soit déposée sur la table (cette expression équivaut à notre renvoi à six mois) sans être discutée, imprimée, lue ou référée ; et qu'aucun procédé quelconque ne soit adopté à son égard. »

Voilà donc le droit de pétition, le premier de tous les droits politiques, dont on propose l'annulation dans une république ! !

Mais les planteurs ne se contentèrent pas de cette violation audacieuse de toute décence, et d'après un arrangement concerté d'avance, un autre membre proposa la question préalable afin d'empêcher toute discussion sur cette flagrante injustice. Les députés du Sud savaient parfaitement que cette tyrannique proposition était tout ce que l'on pouvait imaginer de plus indéfendable : « ANNULER LE DROIT DE PÉTITION DANS UNE RÉPUBLIQUE ! ! » ils prévoyaient bien que dans un débat, les amis de la liberté démontreraient irrésistiblement l'immoralité sans précédent d'une pareille résolution. Le plus commode pour eux était donc d'empêcher toute discussion ! Forts de leur majorité, formée par les démocrates du Nord, la question préalable fut maintenue et la résolution emportée sur une division de 122 contre 74. Voilà donc *cent vingt-deux* prétendus républicains qui violent le plus fondamental de tous les droits d'un citoyen, celui de pétitionner l'autorité pour la répression des abus et des crimes ! ! Et le Sud de crier à l'oppression CONTRE LUI ! ! avec cette incroyable mauvaise-foi qui a de tout temps caractérisé chaque détail de sa tactique, chaque mouvement de sa politique ! !

Cette résolution fut maintenue pendant plusieurs années avec des conditions de plus en plus tyranniques ! Eh bien, c'est incontestablement le Nord qui était opprimé, c'est incontestablement la liberté et ses droits les plus chers qui se trouvaient violés par cette résolution imposée par le Sud : et c'était toujours le Sud, je ne puis assez le répéter, qui criait à l'oppression ! Vous voyez, Messieurs, que quand on a affaire au torysme ou au privilège, soit aux États-Unis, soit en Angleterre, soit ici, il faut être sur ses gardes quand il se permet des vociférations et des criailleries, car il y a toujours 99 chances sur 100 qu'il fausse audacieusement les faits et la vérité. Partout arrogant et despote quand il est fort, partout hargneux mais hypocrite quand il est faible ! !

Je pourrais m'étendre au long sur un autre fait qui vous fera comprendre aussi bien que les doux précédents, combien est palpable ce mensonge du Sud qu'il souffrait de l'oppression, mais je ne puis malheureusement discuter longuement tous les faits sur lesquels je pourrais m'appuyer, car je n'en finirais pas. Je vais donc passer rapidement sur celui-ci.

Plusieurs d'entre vous se rappellent sans doute avoir vu passer souvent dans nos rues un homme de haute et belle stature, un vénérable vieillard dont la tête, blanchie par l'âge et le travail, semblait témoigner de ses travaux et de ses luttes en faveur des droits de l'humanité. Cet homme était feu l'hon. Joshua Giddings, consul général des États-Unis, décédé en cette ville le printemps dernier. M. Giddings, depuis son entrée au congrès des États-Unis, en 1838, avait toujours été l'un des partisans les plus inflexibles des principes énoncés dans la déclaration d'indépendance des États-Unis et dans la constitution. Chaque fois que les libertés publiques avaient été mises en péril par les propositions des députés du Sud, il avait résisté à leurs empiétements de toute la force de ses convictions et de son énergie.

En 1842 il fit personnellement l'essai de la libéralité des députés du Sud et de leur manière d'entendre la liberté de discussion dans une législature républicaine ! !

En oct. 1841, un vaisseau, ayant 130 esclaves à bord, avait mis à la voile de *Hampton roads* pour la Nouvelle-Orléans. Une fois en pleine mer, les esclaves se révoltent, s'emparent du vaisseau et vont débarquer à Nassau. Là, se trouvant sur sol libre, ils étaient dégagés des liens de l'esclavage et cherchèrent de l'emploi.

Le capitaine du vaisseau, (car il faut remarquer que les esclaves n'avaient commis aucune violence que celle strictement nécessaire au recouvrement de leur liberté, et qu'une fois arrivés à Nassau, ils avaient de suite rendu la liberté au capitaine et l'avaient remis en possession de son navire,) le capitaine du vaisseau, dis-je, réclama les esclaves comme criminels amenables à la juridiction des États-Unis pour s'être emparés d'un vaisseau en mer. Les autorités de l'île refusèrent de les livrer, refus qui fut confirmé plus tard par le gouvernement anglais. De suite le pouvoir esclave exigea une demande d'indemnité, ce qui fut fait par le gouvernement fédéral, alors plus que jamais sous le contrôle du Sud. C'est à cette occasion que M. Giddings proposa en chambre des représentants quelques résolutions ayant pour objet d'établir entre autres choses.

« 1°. Que l'esclavage n'existe que de droit municipal et local, et non de droit naturel. »

« 2°. Que quand un vaisseau chargé d'esclaves appartenant à des maîtres américains sort des eaux américaines et atteint la haute mer, ces esclaves ne sont plus sujets aux lois qui les asservissaient. »

« 3°. Que les personnes qui se trouvaient à bord du négrier en question (la Créole) en reconquérant leur liberté hors du territoire des États-Unis, n'avaient fait qu'user de leur droit le plus imprescriptible, celui de reprendre la jouissance du privilège inaliénable d'une créature de Dieu ; n'avaient pu violer aucune loi locale des États-Unis puisqu'ils étaient sur la haute mer, et n'étaient conséquemment pas amenables à la juridiction des États-Unis. »

La seule lecture de ces résolutions souleva une tempête terrible sur les bancs des députés du Sud, et leur colère devint si bruyante que M. Giddings, voyant que toute discussion calme d'une aussi importante question était impossible dans le moment, crut devoir retirer ses résolutions, en exprimant son intention d'en remettre la discussion à un jour ultérieur, afin qu'elles pussent être imprimées et étudiées dans l'intervalle. Mais ce que le pouvoir esclave craignait par dessus tout, c'était la discussion calme et réfléchie des principes sur lesquels était basée la constitution des États-Unis, et quoique M. Giddings eut retiré ses résolutions, un membre du Sud se leva dans un état de grande excitation, et proposa un vote de censure

immédiat contre M. Giddings pour avoir osé présenter des résolutions aussi malsonnantes aux oreilles de Messieurs les planteurs, et qui, disaient-ils, *sentaient la trahison* !! Comme d'habitude, la question préalable fut proposée, afin d'empêcher toute discussion, *même la défense de M. Giddings* !!

L'orateur de la chambre eut beau décider que la question préalable ne pouvait empêcher un membre de présenter une défense vu que la question de privilège dominait nécessairement un simple règlement de routine parlementaire, sa décision fut mise de côté par une forte majorité et les résolutions passées sans discussion malgré les réclamations de M. Giddings qui insistait comme de juste à discuter le mérite de cette censure. Ce droit lui ayant été refusé il ne lui resta d'autre alternative que de transmettre sa résignation à l'Orateur et d'en appeler à ses constituants. Une écrasante majorité de ceux-ci le renvoya prendre possession du siège qu'il avait occupé et il y rentra triomphalement 5 semaines après le vote qui avait porté une si sérieuse atteinte au droit de discussion. Il put alors, sans qu'aucun député du Sud osât même l'interrompre, défendre et développer les doctrines qui avaient été si déraisonnablement censurées quarante jours auparavant. Voilà encore une fois comme le Sud était opprimé !! C'était lui qui ne permettait pas la discussion sur les mesures qui lui déplaisaient ; c'était lui qui annulait le droit de pétition ; c'était lui qui violait jusqu'au droit, sacré partout excepté sous le despotisme russe ou autrichien, de la défense, et après tout cela, c'était encore lui qui envoyait dans tout le monde civilisé des émissaires chargés de crier à l'oppression !!

Jamais dans aucun pays acte plus flagrant de tyrannie n'a été commis que celui de censurer un homme qui usait honnêtement de son droit, et exprimait régulièrement et constitutionnellement des principes que personne n'ose nier, et de ne pas même lui permettre de discuter la légitimité de cette censure. Rien ne montre mieux à quel degré d'arrogance le pouvoir esclave en était arrivé !

Le Sud opprimé ! Mais, avant la guerre, pas un homme du Nord n'était en sûreté au Sud s'il osait émettre publiquement la moindre opinion contraire à l'esclavage !! Tous les journaux qui ne flattaient pas le pouvoir esclave étaient prohibés au Sud !! Il suffirait qu'un homme reçut le *N.-Y. Tribune* ou tout autre journal hostile à l'esclavage pour que la *gentry*

esclavagiste lui signifiât de déguerpir sans délai, heureux s'il n'était pas goudronné et emplumé, et quelque fois même pendu à un arbre le long de la route ! ! On ne permettait pas même aux prédicateurs d'ouvrir la bouche sur les abus de l'esclavage ! Je dirai plus. Quelques citoyens du Nord se sont trouvés obligés, pour ne pas être brutalement chassés, d'acheter un ou deux esclaves, pour témoigner en quelque sorte leur orthodoxie sur l'institution.

Une fois leurs affaires terminées, ils revendaient leurs esclaves et revenaient au Nord !

Les planteurs pouvaient, non-seulement sans molestation, mais sous la garantie des lois et la protection active de l'autorité, parcourir tout le Nord avec leurs esclaves et faire rage à leur gré contre l'abolitionnisme ; mais si un homme du Nord était surpris au Sud avec un journal, un pamphlet hostile à la *peculiar institution* ; s'il se prononçait tant soit peu ouvertement contre elle, alors on le conduisait, quelque fois dans un costume singulièrement léger, hors d'une ville ou d'un village, au son du fifre et du tambour, et on lui appliquait sur le front les mots « abolitionniste maudit ! ! ! »

Mais par exemple, nombre de limiers du Sud allaient au Nord voler des nègres libres (non pas des nègres fugitifs, mais des nègres *nés libres*) et non-seulement on exigeait pour eux la protection la plus active de l'autorité, mais une fois les victimes rendues dans les limites d'un état à esclaves, jamais on ne pouvait obtenir leur délivrance !!

Le Sud en était arrivé à ce degré d'arrogance que pour les demandes les plus injustes, les exigences les plus déraisonnables, le spectre de la sécession était présenté au Nord à tout propos. Ainsi en 1836, les législatures des deux Carolines, de l'Alabama et de la Géorgie font un appel aux législatures des états libres, leur demandant de prohiber l'envoi de documents où l'esclavage était discuté. On appelait cela des écrits *incendiaries* ! Cet appel des quatre législatures présentait l'idée de la sécession comme conséquence possible du refus des législatures du Nord de faire ce qu'on leur demandait !!

Il fallait, sous peine de sécession, changer la législation et donner l'ascendance au Sud : renoncer à punir ceux qui venaient au Nord voler des nègres libres : fermer les yeux sur les horreurs et les crimes de la traite :

refuser de prendre en considération les pétitions des citoyens : violer les territoires étrangers : aller y massacrer les sauvages et les nègres : acquérir la Floride pour y étendre l'esclavage : annexer le Texas et écraser le Mexique dans le même but : fermer les yeux sur les expéditions de flibustiers : essayer de provoquer une guerre avec l'Espagne pour lui enlever Cuba : violer audacieusement les traités faits avec les sauvages : rappeler les compromis passés à la demande même du Sud : laisser l'esclavage prendre racine dans les territoires même au-delà de la limite antérieurement acceptée par le Sud : fermer les yeux sur le massacre des citoyens du Kansas par les *border ruffians* ; prêter même main-forte à ceux-ci avec l'armée des États-Unis : passer l'odieuse loi des esclaves fugitifs et conséquemment faire du Nord le geôlier et l'estaffier du Sud : et enfin renoncer même à élire constitutionnellement un homme du Nord comme président parce que le Sud voulait un gouvernement qu'il pût contrôler dans l'intérêt de la perpétuation et de l'extension indéfinie de l'esclavage !!

En 1858, sur 43,000 employés du gouvernement fédéral, plus de 40,000 étaient entièrement dévoués au pouvoir esclave. Jusqu'à l'élection de M. Lincoln, aucune nomination tant soit peu importante n'était transmise par le Président au Sénat pour sa ratification sans qu'un membre du Sud ne posât la question :

« Le candidat a-t-il des opinions *saines* sur la question de l'esclavage ? »

Et le Sud criait toujours à l'oppression !!

Veut-on des témoignages du Sud pour mettre à néant l'audacieux mensonge de l'oppression du Sud par le Nord ? Écoutons M. Stephens, le vice-président actuel des États confédérés ! C'est à la législature de la Géorgie qu'il s'adresse, le 14 novembre 1860. On y agitait la question de la sécession. M. Stephens se lève et dit :

« Résister au gouvernement, ou nous en séparer parce qu'un homme a été constitutionnellement élu Président nous met clairement dans le tort ! Nous sommes tous obligés de maintenir la constitution. Plusieurs d'entre nous ont solennellement juré de la défendre. Pouvons-nous alors pour cette seule raison qu'un homme a été porté à la présidence, et cela selon les formes voulues par la constitution, nous séparer du gouvernement sans briser cette même constitution que nous avons juré de maintenir ? Quelles raisons

pourrez-vous donner aux nations de la terre pour vous justifier ? Elles vont devenir les juges calmes et impartiaux de la question. Eh bien, quelle cause, quel acte direct pourrez vous indiquer comme excuse ? Lequel de nos droits le Nord a-t-il violé ? Lequel de nos intérêts a été attaqué ? Quelle justice nous a été refusée ? Laquelle de nos demandes, fondée sur la justice et le droit, a été rejetée ? Y en a-t-il un seul d'entre vous qui puisse citer un acte officiel d'injustice contre le Sud, délibérément commis par le gouvernement de Washington ? Je vous mets au défi d'en citer un !

« Quand le Sud a demandé la prolongation de la traite pendant vingt ans, ne le lui a-t-on pas accordé ? Quand nous avons demandé la représentation de 3/5mes pour nos esclaves, ne nous l'a-t-on pas accordé ? Quand nous avons demandé que l'on nous remît nos esclaves fugitifs, l'a-t-on refusé ? Quand nous avons demandé des extensions de territoire, afin d'étendre la sphère de l'esclavage, ne nous a-t-on pas obtenu la Louisiane, la Floride, le Texas, pays dont nous avons déjà tiré 4 états, avec des territoires qui peuvent former quatre états de plus si, par une politique imprudente nous ne nous exposons pas à les perdre, et bien plus que cela, à voir nos esclaves arrachés de nos mains par l'inflexible loi militaire ? Mais voyons, qu'avons-nous à gagner dans un changement ? N'avons-nous pas toujours contrôlé le gouvernement fédéral et ne pouvons-nous pas le faire encore si nous restons toujours unis ? Nous avons eu 60 ans de présidence de nos compatriotes du Sud contre le Nord 24 des siens, et encore avons nous contrôlé presque tous ceux-ci ! Nous avons eu dix-huit juges de la Cour Suprême, contre le Nord onze, quoique les 4/5mes des affaires devant cette cour originent dans les états libres ! Nous avons eu 24 présidents du Sénat contre le Nord onze ! Malgré la disproportion dans le chiffre des populations respectives, nous avons eu 23 orateurs de la Chambre des Représentants contre le Nord 12 ! Nous avons eu 14 procureurs généraux contre le Nord 5 ! Nous avons eu 86 ambassadeurs contre le Nord 54 quoique les intérêts commerciaux du Nord soient triples de ceux du Sud ! Plus des deux tiers des employés publics ont été choisis parmi nous quoique nous n'ayions qu'un tiers de toute la population blanche ! ! Les trois-quarts au moins du revenu national sont fournis par le Nord ! Je le répète, Messieurs, allons-nous renverser, au prix de milliers de nos enfants et de nos frères immolés sur l'autel de notre ambition, sans parler des millions

sans nombre qu'il nous faudra trouver, allons-nous renverser ce gouvernement américain établi par nos ancêtres, cimenté de leurs sueurs et de leur sang, et fondé sur les plus larges principes du droit, de la justice et de l'humanité ? C'est le meilleur et le plus libre des gouvernements, je ne crains pas de le dire, qui ait jamais existé sous le soleil. Arrêtez-vous, Messieurs, quand il en est encore temps, car renverser un pareil gouvernement, ce serait le comble de la folie, de la démence et de la méchanceté ! »

Ces belles et nobles paroles n'eurent aucun effet sur des gens frappés de vertige et que l'ambition désappointée, l'intérêt mal entendu ou l'orgueil de caste rendaient intraitables !

Non, Messieurs, aucune des raisons, ou mieux des prétextes dont je viens de démontrer l'inapplicabilité, la futilité ou la fausseté, aucun de ces prétextes n'a joué le moindre rôle dans la sécession du Sud. Non seulement les faits immédiats de la sécession, mais toute l'histoire des États-Unis depuis l'adoption de la constitution, démontrent au-delà de tout doute que ces prétextes n'étaient pour rien dans la question. Étudiez l'histoire américaine, suivez avec attention les débats du Congrès, examinez avec soin la marche générale des affaires ainsi que la tactique des partis, et vous vous convaincrez infailliblement que la seule question en jeu était celle de l'esclavage. Je ne dis pas, remarquez-le bien, la question la plus importante, la plus discutée, la plus proéminente dans les esprits, je dis la *seule question* de toute la politique américaine à l'intérieur, et je pourrais presque dire à l'extérieur aussi.

De tout temps, l'esclavage a été la seule cause des embarras, des difficultés, des querelles, des rivalités sectionnelles, des complications de tout genre qui ont non-seulement entravé les rouages de l'administration, mais qui ont failli même empêcher la formation de l'Union et l'adoption de la Constitution.

Quelle était la plus grande difficulté de la situation quand les États se sont réunis en convention pour préparer la constitution actuelle ? L'esclavage. Et c'est parce que cette difficulté sembla alors insoluble que l'on consentit à tolérer la traite pendant vingt ans encore, et à faire compter cinq nègres comme trois blancs dans la répartition de la représentation. On calculait alors sur l'affaiblissement rapide de l'esclavage ; on espérait qu'il

disparaîtrait bientôt devant l'esprit de l'époque, devant le progrès des idées ; on s'autorisait de l'exemple du Nord où il était déjà éteint de fait dans plusieurs états, et on espérait qu'il en serait de même au Sud.

On ne doit pas oublier que le projet original de la constitution des États-Unis ne contenait aucune des clauses qui sont venues la déparer depuis. Mais la Caroline du Sud et la Georgie exigeaient comme condition *sine qua non* de leur entrée dans l'Union, certains avantages en faveur de l'institution, et on crut devoir céder dans l'espoir qu'avec le temps elle s'affaiblirait tellement que la génération suivante pourrait facilement l'abolir. On ne songeait pas assez que les abus fondés sur les intérêts grandissent vite et dominant souvent les plus énergiques volontés. La très grande majorité des fondateurs de la nation américaine regardait l'esclavage comme le mal social et moral le plus grave qui pût exister au sein d'une société politique, mais le désir de fonder un grand empire, de n'en laisser de côté aucune portion notable dans la grande lutte que l'on allait entreprendre fit qu'on pactisa avec ce que l'on admettait être un mal grave, et c'est cette erreur, commise de la meilleure foi du monde alors, qui reste la cause première du terrible cataclysme dont nous suivons maintenant les dramatiques péripéties.

De quoi s'agissait-il dans les guerres contre les Séminoles ? De l'esclavage ! Le pouvoir esclave convoitait leurs terres et voulait se débarrasser d'un voisinage dangereux pour ses nègres.

De quoi s'agissait-il dans l'acquisition de la Floride ? De satisfaire le pouvoir esclave ! Pourquoi a-t-on violé si audacieusement les traités passés avec les Creeks, avec les Chérokees ? Pourquoi a-t-on impitoyablement chassé ces tribus des terres qu'elles avaient occupées de temps immémorial ? Pour satisfaire l'insatiable avidité des planteurs ! De quoi s'agissait-il dans la grande lutte de 1820 à propos de l'admission du Missouri parmi les états de l'Union ? De l'esclavage encore. La question, pour les amis de la liberté, était : « Allons-nous permettre à l'esclavage de s'emparer de ce grand état ? » Et pour les partisans de la servitude la question était : « L'esclavage ne peut durer, se perpétuer que s'il acquiert constamment de la force et envahit de nouveaux territoires. Le jour où il cessera de s'étendre, son extinction ne sera plus qu'une question de temps. Emparons-nous donc du Missouri. » Et malheureusement le pouvoir esclave

réussit au moyen de sa menace habituelle, à propos des grandes questions comme à propos des petites : « Nous allons rompre l'union si vous ne cédez pas ! »

De quoi s'agissait-il dans la guerre du Mexique ? Toujours de l'esclavage. Le pouvoir esclave, qui avait déjà obtenu la Floride, convoitait le Texas où il voyait en perspective cinq états à esclaves. C'était pour renforcer l'esclavage au dedans que l'on se faisait agresseur au dehors et que l'on inaugurerait la politique de conquête.

Pourquoi s'est-on emparé de près de la moitié du Mexique qui ne faisait que se défendre contre une agression injuste ? Pour que le pouvoir esclave pût dormir tranquille et voir, sans trop de crainte, le Nord prospérer et se peupler rapidement. Avec d'aussi immenses territoires, le Sud pourrait toujours créer de nouveaux états à esclaves à mesure que le Nord ferait du sol libre. Pourquoi a-t-on rappelé en 1853 le compromis du Missouri, exigé en 1820, comme protection, par le pouvoir esclave ? Parce que le Sud ayant, de 1820 à 1853, recueilli tous les bénéfices du compromis, voulait, subséquemment à 1853 recueillir de nouveaux avantages de son rappel, et implanter l'esclavage dans le Kansas et le Nebraska.

Le pouvoir esclave avait demandé le compromis du Missouri afin de pouvoir étendre l'esclavage jusqu'au 36^{me} degré 30' de latitude, mais s'engageant solennellement à renoncer à l'étendre plus loin ; et en 1853, voulant étendre l'esclavage au delà de la limite qu'il avait lui même proposée, il viola ses promesses solennelles, ses engagements explicites, et fit rappeler le compromis. De là la guerre civile du Kansas suscitée par le pouvoir esclave pour y implanter son institution chérie ! ! Ainsi dans la question du Kansas, la seule idée en jeu était l'introduction de l'esclavage sur sol antérieurement déclaré libre du plein aveu du Sud.

Mais ce n'est pas tout encore. Le pouvoir esclave avait lutté avec un acharnement désespéré pour faire entrer la Californie dans l'union comme état à esclaves. Battu sur ce point il jeta son dévolu sur Cuba, et fit tout ce qu'il put pour soulever des difficultés qu'il espérait devoir produire une guerre avec l'Espagne. Dans ce cas on s'emparait de Cuba et cette acquisition donnait une prépondérance énorme à l'intérêt esclave. Je trouve la preuve de cette assertion dans un discours prononcé devant ses anciens

constituants du Mississippi, en 1854, par M. Jefferson Davis, [le président actuel des états confédérés] alors secrétaire de la guerre du gouvernement fédéral. Il y informe les électeurs que le président [M. Pierce] désirait obtenir la possession de Cuba, et qu'il avait fait tout ce qu'il avait pu pour susciter une guerre entre l'Espagne et les États-Unis, mais que le congrès n'avait pas voulu le seconder. Je puis dire ici qu'à feu l'hon M. Giddings, revient une grande partie de l'honneur d'avoir empêché une agression aussi criminelle.

Forcé, au moins pour le moment, de renoncer à Cuba, le pouvoir esclave ne s'en jeta qu'avec plus de fureur sur le Kansas. Un seul état libre de plus et la balance penchait en faveur du Nord et de la liberté. Cette perspective était désastreuse pour les ennemis des droits de l'humanité. Le pouvoir esclave organisa donc sur une grande échelle dans le Kansas la fraude électorale, l'illégalité, la violence, l'émeute et le massacre. Tout cela néanmoins ne lui réussit pas et le Kansas se constitua finalement en état libre. On peut affirmer en toute vérité Mess. que tout ce qui a contribué à la grandeur, à la prospérité, à l'honneur surtout du peuple américain a été fait en dépit du pouvoir esclave, et que tout ce qui a été fait d'immoral et de contraire à l'honneur dans les relations extérieures surtout, lui est dû ! Pourquoi le gouvernement américain s'est-il toujours refusé à seconder les marines d'Angleterre et de France dans leurs efforts pour supprimer la traite des noirs ? Parce que le pouvoir esclave voulait le maintien de la traite dans l'intérêt du Sud ! !

Quelle était encore la grande question en jeu dans l'élection présidentielle de 1856 ? Encore et toujours l'esclavage.

Le pouvoir esclave voulait à toute force mettre la main sur le Kansas. M. Pierce, prédécesseur de M. Buchanan, avait commis des actes de favoritisme ou d'illégalité honteux pour écraser ceux des citoyens du Kansas qui étaient opposés à l'introduction de l'esclavage sur sol libre. On savait que M. Buchanan serait, comme M. Pierce, le docile instrument du pouvoir esclave et que non-seulement il fermerait les yeux sur les fraudes et les violences des partisans de l'esclavage, mais qu'au besoin, il emploierait même l'armée pour écraser les amis de la liberté humaine. Si M. Frémont eut été élu en 1856, la Caroline du Sud avait décidé de se séparer. Elle l'avait même tenté en 1850, lors de l'admission de la Californie comme état

libre dans l'Union, mais les autres états de l'extrême Sud avaient refusé de se joindre à elle. Néanmoins toutes ses mesures étaient prises pour 1856 au cas où M. Frémont l'emporterait.

Il est donc incontestable que c'est dans l'esclavage seulement qu'il faut chercher la cause des luttes intérieures de l'Union.

Il faut être bien peu au fait de la politique américaine et avoir bien peu suivi la presse des États-Unis ainsi que les débats du Congrès pour voir autre chose que l'esclavage dans la lutte incessante entre le Nord et le Sud. Depuis l'adoption de la constitution actuelle, toute l'histoire des États-Unis se résume dans la lutte acharnée et sans trêve du pouvoir esclave contre les libertés du pays, dans ses empiètements journaliers sur les droits des états libres, dans ses violations odieuses des compromis demandés par le Sud lui-même sous prétexte de la protection de ses intérêts. Enfin l'esclavage était tellement la seule question de toute la politique américaine que dans les programmes des principaux partis qui se divisèrent l'Union en 1860, il n'est question que de l'esclavage, à l'exception peut-être de celui du parti républicain, mais dans celui-là même l'esclavage occupe de beaucoup la place la plus importante.

Dans le programme des partisans de M. Breckenridge, comme dans celui des partisans de M. Douglas l'esclavage seul est discuté. Dans les instructions données par chacun des états du Sud aux délégués qui devaient exprimer leurs vues et choisir le candidat à la présidence, il n'est question que de l'esclavage. Pas un mot du tarif, nulle part ! ! La seule question pour le Sud, la voici en quelques mots :

« Nous conduirons nos esclaves dans les territoires, même ceux auxquels nous avons renoncé en 1820, et le Congrès nous en garantira la possession. L'esclavage y sera reconnu par la loi générale des États-Unis ; la loi des esclaves fugitifs sera modifiée et rendue plus rigoureuse. »

Pour le Nord la question était :

« L'esclavage restera circonscrit là où il existe. Aucune autorité n'en peut constitutionnellement permettre ou sanctionner l'introduction dans les territoires. Le Congrès ne peut pas plus légaliser l'esclavage dans un territoire que l'abolir dans un des états de l'Union. On prendra des mesures efficaces pour abolir la traite. »

Dans les déclarations publiées par les Législatures des états sécessionnistes que voit-on ? Des plaintes relatives au danger de l'esclavage par suite de l'hostilité des abolitionnistes et rien autre chose ! Pas la plus indirecte plainte à propos du tarif ! !

Enfin de quoi a-t-il été question dans les débats du Congrès, quand la sécession a commencé de se réaliser ? De l'esclavage, et de rien autre chose ! Toutes les offres de conciliation de la part de divers membres du Nord portent uniquement sur la grande question. Aucune question incidente n'occupe l'attention un seul instant.

Dans la conférence de paix qui a siégé à Washington en janvier 1861, de quoi s'occupe-t-on ? Uniquement de concilier le Sud sur la question de l'esclavage ! Toutes les résolutions, soit celles seulement débattues, soit celles acceptées et passées, ont trait à l'esclavage et à rien autre chose. Si tout cela ne suffit pas pour mettre à néant l'impudente assertion que l'esclavage n'avait rien à faire dans la sécession, qu'est-ce donc qu'il faut ?

Non, Messieurs, en dépit de toutes les malhonnêtes dénégations des émissaires du Sud, l'esclavage, depuis 1820 surtout, a été non-seulement la question dominante de toute la politique américaine, mais dans la presse comme dans les débats du Congrès, dans les élections fédérales comme dans les élections particulières, dans les déclarations publiques des législatures comme dans celles des conventions électorales du Sud, on ne s'occupait réellement que de l'esclavage, de son extension, quant au Sud, de sa limitation quant au Nord mais c'était uniquement sur cette question que les partis se formaient.

Mais voyons un peu quelles ont été les déclarations individuelles au moment de la sécession. Voyons si dans leurs discours ou dans leurs propositions, ou dans leurs motions, soit au Congrès, soit dans les législatures locales, il a été question d'autre chose que du nègre, de la part des hommes du Sud ! !

Que disait M. Jefferson Davis, dans une adresse aux électeurs du Mississippi en 1860 ?

« Si on choisit pour président un homme qui professe les principes que Seward vient d'exprimer à Rochester, je n'hésite pas à le dire ; nous devons immédiatement rompre l'Union. »

Et quels étaient les principes exprimés par M. Seward à Rochester ? Conseillait-il l'abolition de l'esclavage ? Au contraire, il affirmait aussi explicitement que possible que le Congrès n'avait pas le droit de l'abolir là où il existait.

Que prétendait-il donc ? Le voici. « Que l'on ne devait pas tolérer l'établissement de nouveaux états à esclaves. Que conséquemment on ne devait pas garantir aux planteurs la possession de leurs esclaves s'ils les conduisaient dans les territoires déclarés libres depuis longues années du plein aveu du Sud, et plus même, à la demande très explicite du Sud, qui, par le fait qu'il avait assigné la ligne 36° 30' comme extrême limite de l'esclavage au Nord, s'était clairement engagé à reconnaître comme sol libre tout ce qui était au delà de cette limite ! !

Sans doute, M. Seward avait dit aussi que les exigences toujours croissantes et les empiétations de plus en plus alarmantes du Sud ne pouvaient plus être tolérées par le Nord : qu'il y avait *conflit irréprouvable* entre le travail esclave et le travail libre, mais ces considérations n'impliquaient nullement une attaque contre les droits du Sud, elles ne faisaient que constater pour le Nord la nécessité de réprimer l'esprit d'envahissement et de domination du pouvoir esclave.

Nombre de personnes croient encore, à l'heure qu'il est, que le Nord avait pour seul et unique but d'abolir l'esclavage dans les états du Sud. Rien n'est plus inexact, Messieurs, et je mets au défi qui que ce soit de fournir la plus légère preuve de cet avancé. Il ne s'agissait pour le Nord que de préserver ce qui restait de sol libre de la contamination de l'esclavage ! Le Sud voulait faire déborder l'esclavage au-delà de ses anciennes limites, et le Nord s'était enfin décidé, et après beaucoup trop d'hésitation, à lui dire : « Tu n'iras pas plus loin. » Et puis le Nord tenait à ne plus être l'estafier du Sud ; à ne plus participer aux crimes que la poursuite des esclaves fugitifs faisait journellement commettre ; à ne plus enfin accepter l'odieuse tâche de traiter comme des criminels des hommes qui exerçaient un droit sacré en essayant de reconquérir leur liberté.

Mais, voyez donc, Messieurs, combien en tout et partout le Sud était intolérant, arrogant et déraisonnable ! Un planteur venait au Nord avec ses domestiques esclaves. La loi lui en garantissait la possession, et s'ils

s'échappaient, les autorités mettaient la main sur le fugitif et le lui ramenaient.

Mais un citoyen du Nord allait au Sud avec un domestique noir, libre comme de raison et domestique de son consentement. Qu'arrivait-il ? L'autorité intervenait aussi ; seulement ce n'était pas pour protéger le citoyen du Nord, mais pour l'insulter et le dépouiller ! Car la loi ne permettant pas à un nègre libre de fouler le sol sacré du Sud, on arrachait tout simplement au citoyen du Nord son domestique noir. Et que faisait-on, pensez-vous, de ce nègre libre ? Auriez-vous par hasard l'idée toute naturelle qu'on le renvoyait au Nord ? Ah ! vous ne connaissez pas le pouvoir esclave et son atroce code ! Loin de renvoyer ce nègre libre dans son état, on le jetait en prison après l'avoir condamné à une forte amende. Puis s'il ne pouvait payer cette amende ainsi que les frais d'emprisonnement et de nourriture, eh bien on le vendait ! ! D'un homme on faisait une brute et on appelait cela un système directement ordonné de Dieu ! Et le Sud n'en criait pas moins toujours à l'oppression ! !

Mais continuons un peu l'examen des déclarations individuelles pendant les quelques années qui ont précédé la lutte armée.

M. Butler, sénateur de la Caroline du Sud, écrit en 1856 : « Si Frémont est élu, les gouverneurs des États du Sud convoqueront immédiatement les législatures, et celles-ci adopteront les mesures exigées par les circonstances. » On comprend parfaitement ce que signifient ces paroles.

Le *Richmond Enquirer* écrit la même année, après la victoire de M. Buchanan. « Tout danger de dissolution de l'Union est maintenant passé. L'esclavage sera dorénavant ce qu'il a toujours été, le lien le plus puissant de l'Union des États. »

M. Hunter, de la Virginie, disait : « La clef de voûte de notre société, c'est ce bloc de marbre noir que l'on nomme l'esclave africain ! »

M. McGowan, dans la législature de la Caroline du Sud, disait, le 9 nov. 1860 : « Ajoutons à tout cela que, seuls au monde, les états du Sud jouissent d'une institution particulière, l'esclavage africain, sans laquelle ils ne sauraient exister et contre laquelle, par suite d'un sentiment *fanatique*, le monde s'est ligué... » Et l'orateur conclut à la sécession ! !

Le révérend M. Palmer s'écrie, à la Nouvelle Orléans, dans un sermon publié depuis sous le titre : « Que l'esclavage est un dépôt de Dieu ! ! » « Quelle est, dans les conjonctures actuelles, la mission que la Providence nous a assignée ? Je réponds : C'est de conserver et de perpétuer l'institution de l'esclavage telle qu'elle existe maintenant... Notre devoir est des plus simples, nous devons conserver et transmettre à nos descendants le système de l'esclavage avec la plus complète liberté de se développer et de s'étendre. Et nous sommes tenus à cela non seulement pour nous, mais aussi comme les gardiens naturels des esclaves eux-mêmes... Le plus grand malheur qui puissent tomber sur cette race, la plus loyale et la plus affectionnée de toutes celles qui existent sous le soleil, mais en même temps celle qui peut le moins s'aider et se guider elle-même, serait la perte de la protection dont elle jouit sous ce système patriarcal.

« Enfin dans cette grande lutte, *nous défendons la cause de Dieu et de la religion !!* L'esprit abolitionniste est indéniablement athée. Personne ne nie que le premier article du programme du parti qui domine aujourd'hui, ne soit le refoulement de l'esclavage dans ses limites actuelles... Nous combattons pour l'empêcher jusqu'à ce que notre dernier homme soit tombé derrière notre dernier rempart »

Permettez-moi, Messieurs, d'appeler un moment votre attention sur cet étrange sermon. Voyez comme il est toujours dangereux de mêler la politique avec la religion. Voyez comme les erreurs de l'une peuvent quelque-fois compromettre l'autre. Voilà un homme qui s'est fixé une idée incontestablement fausse dans l'esprit et qui tente de l'imposer à son auditoire de par la mission religieuse qu'on lui a confiée ! Voilà un homme qui fait servir la chaire de véhicule à ses propres passions politiques et que son intervention induite en pareil lieu dans les affaires publiques conduit à exprimer cette idée presque blasphématoire que « la cause de l'esclavage est la cause de Dieu et de la religion ! ! » Eh bien, Messieurs, dans d'autres pays, sous d'autres circonstances, on traîne également la politique dans la chaire, et trop souvent quand on le fait, il s'agit plutôt de défendre certains intérêts purement temporels que de sauvegarder la religion elle-même, et c'est toujours un triste spectacle que celui de voir si souvent la religion ravalée, par des hommes irréfléchis, au rôle d'alliée du despotisme ou de

protectrice des ambitions de coteries, ou des convoitises individuelles, ou enfin des administrateurs infidèles des finances d'un pays ! !

Le gouverneur McDuffie, de la Caroline du Sud, dans un message à la Législature de cet état, termine des considérations sur l'esclavage par ces paroles. : « L'esclavage, au lieu d'être un mal, est donc la pierre angulaire de notre république. »

Enfin je citerai un autre discours de M. Alex. Stephens, le vice président des États confédérés. Nous avons vu il y a un instant combien il était opposé d'abord à la violation du pacte fédéral par le pouvoir esclave, et quelles belles paroles il avait prononcées à cet effet. Voyant néanmoins ses amis ne vouloir rien entendre, il finit par céder au torrent et par se joindre à eux.

Le 21 mars 1861, dans une grande assemblée convoquée à Savannah pour entendre ses explications sur les décisions de la convention de Montgomery, il disait :

« L'état du nègre a été la *cause immédiate* de notre récente rupture. L'opinion des hommes d'état qui ont formé l'ancienne constitution [on venait d'adopter celle des états confédérés] était que l'esclavage de l'africain était contraire à la loi naturelle, et qu'en principe, moralement, socialement et politiquement parlant, il était illégitime et condamnable...

« Or, Messieurs, ces idées étaient fondamentalement fausses, elles reposaient sur celle de l'égalité des races, et c'était une erreur...

« Notre nouveau gouvernement est fondé sur des principes essentiellement opposés. Il repose sur cette grande vérité que le noir n'est pas l'égal du blanc ; que l'esclavage est sa condition naturelle et normale ! Voilà la base fondamentale, la pierre angulaire du nouvel édifice. Ce gouvernement est le premier, dans l'histoire du monde, qui soit basé sur cette grande vérité physique, philosophique et morale. »

Voilà encore comme l'esclavage n'entraîne pour rien dans la sécession ! ! Il n'y a pas de doute, c'est bien le premier gouvernement dans l'histoire du monde qui ait été basé sur l'esclavage, c'est-à-dire sur la violation de tous les droits comme le mépris de tous les devoirs ; et voilà précisément pourquoi les autres gouvernements ont eu honte de leur nouveau confrère et ont compris qu'ils se déshonoreraient en le reconnaissant !

Quant à cet autre mensonge que « la constitution des États Confédérés était moins favorable à l'esclavage que celle des États-Unis » il me suffira de vous citer un article de cette constitution pour vous le faire apprécier. Il porte que :

« Les états confédérés pourront acquérir de nouveaux territoires, et l'esclavage tel qu'il existe actuellement y sera reconnu et protégé par le congrès et par le gouvernement territorial. »

Comment les émissaires du Sud pouvaient-ils ignorer soit cet article de la constitution, soit le discours de M. Stephens ? La chose n'est pas admissible ! Mais ces émissaires étaient dignes de la cause qu'ils prônaient partout, et ils soutenaient cette cause, basée sur l'illégalité, le despotisme et l'esclavage, avec la fausseté et la déception.

Mais « le Sud promettait de préparer les voies dans un assez court délai, à l'abolition de l'esclavage. »

C'est pour cela sans doute que M. Jefferson Davis avait donné à Messieurs Slidell et Mason, ses envoyés en France et en Angleterre, des instructions secrètes, leur enjoignant ayant tout : « de se tenir sur la plus rigoureuse réserve, et de ne rien compromettre sur la question de la traite des noirs. » On promettait d'abolir l'esclavage mais on ne voulait pas renoncer à la traite sans laquelle il ne pouvait se perpétuer ! !

Vous le voyez, Messieurs, partout duplicité et fourberie. Naturellement les moyens étaient dignes de la cause et en découlaient.

Je vous ai développé, ce soir, Messieurs, les traits généraux de la question. Je vous ai fait voir que c'est au Nord que l'on combat pour la liberté, la civilisation, le progrès, la loi, la constitution, le droit et la justice ; et que c'est au Sud que l'on combat pour l'arbitraire, la violation de la constitution et du droit des électeurs, la destruction de l'unité nationale, et pour la négation pratique de la civilisation moderne, du progrès social et de l'idée chrétienne. Il me reste à vous développer, dans mes prochaines lectures, les principaux faits de détail sur lesquels je base mes assertions.

Quand j'aurai l'honneur de vous rencontrer de nouveau, je vous parlerai un peu au long de l'esclavage, de son effet pratique sur la moralité et sur la prospérité d'un pays, des malheurs et des injustices qu'il cause et des crimes effroyables qu'il traîne nécessairement à sa suite. Subséquemment

nous étudierons la question de la sécession en elle-même au point de vue constitutionnel et politique. De là nous passerons à l'examen de quelques-unes des principales luttes de la politique américaine, de celles qui vous feront le mieux saisir les projets et la tactique du pouvoir esclave, son arrogance, son intolérance, sa haine de tout frein, son mépris de tout principe, sa soif insatiable de pouvoir, de patronage et de domination, sa déraison constante, ses immoralités et ses corruptions. Puis enfin nous essaierons de nous rendre compte des faits généraux de la lutte, de sa portée sociale et politique et de son avenir, et nous étudierons d'un peu plus près cette chevalerie du Sud dont l'*esprit de trahison*, et non l'esprit de loyauté, semble avoir été le principal mobile et le caractère distinctif.

LA GUERRE AMÉRICAINÉ



SECONDE LECTURE

DE L'ESCLAVAGE.

Quand leurs larmes auront comblé la mesure ; quand leurs gémissements auront étendu sur le ciel lui-même un voile de douleur, alors sans doute un Dieu de justice compatira à leurs souffrances. Et quand je songe que Dieu est juste, et que sa justice ne peut dormir toujours, je tremble pour l'avenir de mon pays. — JEFFERSON.

C'est de l'esclavage que nous allons nous occuper ce soir. Nous allons étudier ses effets pratiques sur la race qui en était victime ainsi que sur la société qui persistait, contre toute notion de justice, de devoir et de philanthropie, à le maintenir. J'ai tâché de vous faire voir, dans une première lecture, que l'esclavage était la seule cause de l'effroyable guerre civile qui désole le grand peuple qui nous avoisine. Avant d'aller plus loin, étudions donc un peu l'esclavage ; sondons un peu ses terribles mystères, mettons nous au fait de ses épouvantables iniquités. Puisque l'esclavage était le nœud de toute la question, il est clair que nous ne pourrons bien la comprendre et en saisir toutes les ramifications que si nous approfondissons un peu la seule cause de toutes ses complications dans le passé comme dans le présent. Sans l'étude de l'esclavage, il est mille faits dont on ne peut se rendre compte. Cette étude seule peut donner la clé des intrigues des partis, ainsi que des difficultés et des obstacles qui surgissaient constamment dans le fonctionnement régulier des institutions américaines.

L'existence de l'esclavage produisait un conflit perpétuel entre le droit et le fait, entre les principes et les intérêts, entre le devoir de l'homme d'état d'un côté et la cupidité des propriétaires d'esclaves de l'autre. L'esclavage était au fond la négation pratique des institutions républicaines. Il y formait la tache d'encre sur le voile blanc de l'épousée. Une république tolérant l'esclavage, c'était la roue du char enrayée ; c'était le courant du fleuve obstrué ; c'était le principe même du gouvernement renié ; c'était sa raison d'être, dans le monde, pratiquement détruite !

C'était l'immoralité du système social placée sur l'autel à côté de la vérité politique ! C'était en un mot la tolérance du mal, du mal absolu ; c'était conséquemment le scandale en permanence.

D'un côté la constitution américaine était le plus glorieux monument politique de l'histoire ; de l'autre l'existence de l'esclavage chez une nation chrétienne et libre était la plus grande honte des temps modernes.

Dans ma première lecture, je vous ai fait un tableau généralisé de l'esclavage, de ses atrocités et de ses hontes, mais des assertions générales ne sont, à proprement parler, que du style, si l'on n'en démontre pas l'exactitude dans l'application. Entrons donc dans les détails, et j'espère vous démontrer que les faits, au point de vue de l'immoralité et des horreurs du système, vont bien au-delà de tout ce que j'ai pu vous faire pressentir.

L'esclavage ancien était disparu pendant les premiers siècles du moyen âge, mais le servage lui avait succédé. Pendant les 11^e, 12^e, 13^e et 14^e siècles, la condition du serf différait peu de celle de l'esclave. Seulement le serf restait attaché à la terre et se vendait avec. Pendant ces quatre cents années on voit de temps à autre des échanges, des transactions de commerce dans lesquels des nègres étaient livrés comme esclaves dans le Sud de l'Europe pour prix des articles de consommation ou de luxe européens. On les amenait principalement de la Barbarie.

Néanmoins ces transactions étaient rares et à cette époque, pour un nègre esclave envoyé en Europe on emmenait en Barbarie pour les y réduire en esclavage dix européens enlevés sur les côtes par les pirates, ou pris sur les vaisseaux marchands.

C'est seulement vers le 15^{me} siècle que les Portugais et les Espagnols commencèrent à faire l'importation régulière des nègres esclaves en

Europe. La découverte de l'Amérique vint donner une nouvelle impulsion à l'extension de l'esclavage, et l'on regrette de voir le plus grand nom de l'époque, Christophe Colomb, importer en Espagne des naturels d'Amérique, improprement appelés Indiens, et les y vendre comme esclaves. L'opinion générale était alors, et ce préjugé était presque devenu partie intégrante du droit public européen, que l'on pouvait légitimement d'un payen faire un esclave ; et l'on voit en 1513 Ferdinand d'Arragon déclarer par un décret que « l'esclavage des Indiens était permis et par la loi divine et par les loix humaines. »

Le Pape Léon X blâma cette opinion et déclara que l'esclavage était défendu par la religion et par la loi naturelle. Paul III, quelques vingt années plus tard excommunia ceux qui réduiraient en esclavage les Indiens ou n'importe quelle autre race d'hommes, mais ces déclarations et ces défenses n'eurent aucun effet et le commerce des esclaves prit bientôt des proportions gigantesques. Dès le milieu du seizième siècle, toutes les possessions espagnoles et portugaises, dans les deux Amériques, étaient fournies d'esclaves noirs au moyen de la traite. Cet infâme trafic ne révoltait personne et en 1667 les cours anglaises décident que l'esclavage est légitime contre les infidèles. Soixante ans plus tard, vers 1735, on voit un procureur général d'Angleterre émettre officiellement l'opinion que les nègres étant payens, on pouvait, même en Angleterre, les retenir comme esclaves.

C'est en 1619 ou 1620 que furent importés les premiers esclaves noirs dans la Virginie qui avait été colonisée en 1607. Je ne vois nulle part qu'il se soit élevé alors de protestation contre l'importation des noirs comme esclaves. Le besoin pressant que les colons avaient de travailleurs les eût sans doute fait passer par-dessus toute autre considération, quand même l'esprit général de l'époque aurait été hostile à l'esclavage ; mais alors, pourvu qu'un esclave fût acheté *payen*, on dormait fort tranquille sur l'acte de la violation de sa liberté. Et il est assez singulier, vu ce qui s'est passé depuis, que ce soit de la Géorgie qu'est sortie la première, ou plutôt la seule protestation contre l'esclavage dans ce qui est depuis devenu territoire des États-Unis.

Quand James Oglethorpe vint en 1733 fonder la colonie de la Géorgie, sous charte royale, il prohiba l'esclavage dans ses limites, mais cette

prohibition ne dura que jusqu'à 1752 époque à laquelle les syndics de la compagnie à laquelle la Géorgie avait été octroyée renoncèrent à leur charte. La Géorgie devint alors « colonie royale » et l'esclavage put s'y implanter à son aise.

Jusqu'à la guerre de l'indépendance l'esclavage existait dans toutes les colonies anglaises, mais dans le Nord il n'était pas rémunérateur et il n'y avait guères que les gens riches qui, pour se donner un certain cachet de bon ton et de grand monde, conservassent des esclaves.

À la révolution il y avait comparativement très peu d'esclaves dans le Nord et surtout dans la Nouvelle Angleterre. Peu à peu et par la seule force des choses il se concentra vers le Sud où il était profitable par suite des différences de sol, de climat et de cultures. C'est néanmoins une chose très remarquable que ce soient les colonies du Sud, qui seules tiraient un profit réel des esclaves, qui aient à diverses reprises, pendant les cinquante années qui précédèrent la révolution, protesté contre la traite des noirs, et conséquemment contre l'introduction des esclaves dans leurs juridictions respectives. À mesure que les idées démocratiques gagnaient du terrain dans les colonies, l'esclavage était de plus en plus regardé comme incompatible avec elles. Les meilleurs esprits de cette époque lui étaient profondément hostiles et les principes émancipateurs de la philosophie du dix-huitième siècle portaient leurs fruits. Et puis les intérêts n'étaient pas encore surexcités comme ils l'ont été depuis l'invention de la machine à éplucher le coton (cotton gin) et l'énorme accroissement dans la culture et l'emploi de cette plante qui s'en est suivi.

Ainsi, on voit, en 1749 la Législature de la Virginie envoyer au Parlement d'Angleterre une pétition contre la traite, mais cette pétition ne fut pas même prise en considération. Les marchands anglais, auxquels la traite procurait d'énormes profits ne voulaient pas renoncer à cette importante branche de commerce.

En 1760 la même Législature passe un acte pour prohiber la traite. Mais alors, comme ici avant 1837, le gouvernement anglais avait un bureau colonial où l'on s'occupait fort peu de l'opinion, des besoins et des désirs des colons, et il refusa avec indignation de sanctionner l'acte en question.

Enfin en 1775, les représentants du district de Darien, en Géorgie, passent la résolution suivante :

« Pour prouver au monde que nous ne sommes influencés par aucuns motifs d'intérêt, mais seulement par des principes de pure philanthropie en faveur du genre humain sans distinction de langage, de climat ou de couleur, nous déclarons ici que nous désapprouvons et abhorrons le système contre nature de l'esclavage en Amérique et cela en dépit de l'état peu avancé encore de la culture dans ce pays, et malgré les arguments spécieux que l'on apporte en sa faveur ! Nous déclarons ce système fondé sur l'injustice et la cruauté, et excessivement dangereux à nos libertés parce qu'il dégrade nos semblables au niveau de la brute, et qu'il corrompt les sentiments et la moralité du reste ; et enfin parce qu'il fonde la liberté que nous réclamons, et que nous prions le Tout-puissant de perpétuer chez nos descendants, sur la plus fausse des fondations. Nous nous engageons donc d'unir nos efforts pour la libération de nos esclaves sur des principes d'équité pour leurs maîtres et pour eux-mêmes. »

Malheureusement cette hostilité à l'esclavage était plutôt le fait des hautes intelligences du temps que celui de la masse des colons qui en général préféraient vivre dans l'oisiveté au moyen du travail des esclaves. Il faut avouer aussi que l'esclavage n'avait pas progressé dans la Géorgie comme dans les Carolines, car dans celle-là, au moment de la guerre de l'Indépendance, on ne comptait guères que 25,000 esclaves, pendant que dans les deux Carolines on en comptait près de 200,000 à la même époque.

Dans tous les cas cette déclaration des députés de Darien nous fait voir quelle opinion on entretenait alors de l'esclavage à son point de vue social et moral. Ceux-mêmes qui, quelques années plus tard, compromettaient la grande et sainte cause de l'indépendance par leur attachement à l'esclavage, étaient venus eux-mêmes proclamer au monde « que le système était fondé sur l'injustice et la cruauté ; était dangereux pour les libertés publiques, dégradait une race et démoralisait l'autre, et enfin formait la pire de toutes les fondations pour l'édifice de liberté politique et d'indépendance nationale » que l'on songeait alors à élever en face des despotismes Européens.

À l'époque de la révolution tous les esprits d'élite, au Sud comme au Nord, étaient adverses à l'esclavage. Tous les grands hommes dont le

peuple Américain s'enorgueillit à si juste titre, tous ces illustres fondateurs de sa liberté, dont le patriotisme était si pur, si désintéressé, ont tous exprimé les regrets et le chagrin que leur causait l'existence de l'esclavage au milieu d'un peuple libre.

Le 12 avril 1786, Washington écrivait à Robert Morris :

« J'espère que l'on n'inférera pas de ce que je viens de dire, que j'entretienne le moindre désir de retenir cette malheureuse race dans les liens de l'esclavage. Je puis affirmer au contraire qu'il n'existe pas au monde un homme qui désire plus ardemment que moi de voir adopter un plan pour son abolition. »

Le 9 septembre de la même année, il écrit à John F. Mercer ;

« J'entends bien, à moins de circonstances tout-à-fait extraordinaires, ne jamais acheter un seul esclave de plus ; mon plus ardent désir étant de voir adopter quelque plan qui permette l'abolition de l'esclavage par les moyens légaux. »

Plus tard, répondant à son illustre ami Lafayette, il dit :

« Puisse le ciel infiltrer dans l'esprit de notre peuple le désir d'émanciper ses esclaves. »

On lit dans les notes de Thomas Jefferson sur la Virginie :

« L'esclavage doit nécessairement exercer une influence pernicieuse sur les manières de nos compatriotes. Toutes les relations entre les maîtres et les esclaves ne forment qu'un aliment perpétuel aux plus violentes passions ; d'un côté le plus incessant despotisme, de l'autre le plus abject asservissement. Nos enfants voient cela et apprennent à nous imiter, car l'homme, de son enfance à son berceau, apprend à faire ce que font les autres. La seule idée que ses enfants le voient et l'observent devrait suffire pour engager un père à réprimer la violence de sa passion vis-à-vis de ses esclaves. Mais cette idée a peu d'influence. Le père tempête, l'enfant regarde, saisit l'expression de la colère, et prend les mêmes airs vis-à-vis des petits esclaves. L'homme qui peut, sous de pareilles circonstances conserver des manières dignes et une moralité stricte, est un prodige.

« De quelle exécution ne doit pas être couvert l'homme d'état qui permet à une moitié des citoyens d'écraser ainsi l'autre moitié ; qui permet

aux uns de s'ériger en tyrans et en despotes et expose les autres à devenir des ennemis ?... D'ailleurs non seulement la moralité d'un peuple est détruite par l'esclavage, mais son industrie et son activité le sont aussi ; car dans un climat chaud, aucun de ceux qui pourront faire travailler les autres pour eux ne travailleront eux-mêmes... »

James Madison, dans la convention générale des États-Unis, en 1787, s'exprime ainsi :

« Ce serait un grand mal que d'exprimer, dans la constitution, l'idée qu'un homme puisse être le propriétaire d'un autre homme. »

Benjamin Franklin, cet homme sage et juste par excellence, écrit :

« Nous devons concentrer notre plus sérieuse attention sur l'important sujet de l'esclavage et tâcher de rendre sa liberté à cette malheureuse race qui seule sur cette terre heureuse et libre est vouée à des liens perpétuels et, au milieu de la joie universelle des hommes libres, gémit dans l'asservissement ! Nous devons chercher les moyens de faire disparaître cette contradiction de nos institutions ! Nous devons sympathie et justice à cette race opprimée ! »

Le testament de John Randolph, de la Virginie, contient le passage suivant :

« Je donne à mes esclaves leur liberté à laquelle ma conscience me dit qu'ils ont droit. Ça été de tout temps une cause de profond regret pour moi, que les circonstances sous lesquelles j'ai hérité de ces esclaves. Les obstacles que me suscitaient les lois du pays m'ont empêché de les émanciper pendant ma vie, mais j'ai toujours eu l'intention de le faire dès que cela serait en mon pouvoir. »

Le col. George Mason disait dans la convention de 1787 :

« L'esclavage est l'ennemi des arts et des manufactures. Le pauvre méprise le travail quand il le voit exécuté par des esclaves. L'esclavage empêche l'immigration des blancs qui seuls enrichissent un pays et le rendent puissant. Il produit le plus pernicieux effet sur les manières. Tout maître d'esclaves est né tyran au petit pied.

« L'esclavage attire le jugement de Dieu sur un pays ! »

Enfin, John Jay, le premier juge en chef des États-Unis, écrivait, pendant qu'il était Ambassadeur en Espagne :

« Tant que l'Amérique n'émancipera pas ses esclaves, ses prières au ciel SERONT IMPIES ! Cette expression peut sembler forte, mais je la crois juste. Je crois que Dieu gouverne le monde et je crois aussi que c'est sa volonté que ceux qui implorent sa justice commencent par être eux-mêmes justes envers autrui. »

Voilà donc l'esclavage jugé par des hommes profondément honnêtes, justes et sages ! Chez aucun d'eux, dans aucun de leurs écrits, on ne découvre la plus légère tendance à pallier les horreurs du système qu'ils abhorrent tous. Tous l'ont vu, observé de près, étudié avec soin ! Presque tous ont été propriétaires d'esclaves et savent au juste à quoi s'en tenir sur les mérites et les démérites de l'institution.

Unanimement ils la maudissent ! ! Leur témoignage a-t-il du poids, oui ou non ? Ces grands esprits valent-ils les misérables écrivains, fauteurs de déception et d'ignorance, qui de nos jours, parlent de l'esclavage comme d'une institution philanthropique *et d'origine divine* ? Pourquoi cette différence ? En voici la raison, Messieurs. Ces grands hommes, ces nobles esprits, ces illustres patriotes, ces glorieux fondateurs de la liberté humaine jugeaient l'esclavage avec leur raison, leur cœur, leur conscience. Là comme ailleurs ils appliquaient avec désintéressement ces principes de justice primordiale, ces notions innées de devoir et de vraie philanthropie qui ont été la règle de leur vie publique et privée. Mais aujourd'hui, ceux qui se font les panégyristes ou les défenseurs de l'esclavage n'en voient et n'en comprennent que le côté mercantile ; (et encore comme nous le verrons plus tard, le comprennent-ils mal !) ils mettent l'utilité à la place du droit, l'intérêt à la place du devoir ; la convoitise à la place du désintéressement ! Ils ne voient que des chiffres là où les autres ont vu des crimes autorisés et la conscience publique outragée ! Ceux-ci apprécient l'institution en marchands égoïstes et avides : ceux-là en philosophes sérieux et chrétiens.

Messieurs, pour juger l'esclavage avec connaissance de cause, il ne faut pas seulement rechercher les faits que l'on peut justement mettre à la charge du système, les faits qui démontrent de si poignantes souffrances d'un côté et une si implacable cruauté de l'autre, car en suivant cette incomplète

méthode on pourrait soit outrepasser le but, soit paraître ne juger la question que sur des faits de détail et trop conclure du particulier au général. Il faut donc d'abord se bien pénétrer de l'esprit de la législation qui a rendu ces faits possibles ; il faut étudier ce code sous lequel des meurtres journaliers de créatures humaines, dus aux passions non réprimées, au pouvoir non contrôlé des maîtres, restaient constamment et *devaient forcément* rester impunis !

L'esclavage doit être étudié sous quatre points de vue différents :

- 1° La législation qui le régissait ;
- 2° Les faits d'arbitraire et de cruauté qui en découlaient naturellement ;
- 3° Son effet sur les mœurs du peuple ;
- 4° Son effet sur la prospérité et le progrès du pays.

C'est un fait très remarquable que plus des 4/5^{mes} des lois des états à esclaves avaient trait à la protection de l'esclavage, tant il est vrai que tout le système social et politique du Sud roulait sur l'esclavage seulement. Moins d'un cinquième des lois, dans les états à esclaves, avait trait aux questions de bien-être général et de progrès local.

Maintenant toutes ces lois renchéérissaient en quelque sorte les unes sur les autres en fait de barbarie.

Le code de la Virginie spécifiait 67 délits pour lesquels l'esclave devait être puni de mort sans alternative. Pour les mêmes délits, la punition d'un blanc variait d'un à vingt-et-un ans d'emprisonnement. Vingt-trois de ces délits n'étaient punis que par un an de prison pour le blanc !

Le code du Mississippi était pire encore. On y spécifiait trente-huit offenses dont la commission entraînait pour le nègre la condamnation à mort, mais dont plusieurs *n'étaient pas même regardées comme un délit* pour le blanc, le reste n'entraînant que de légères pénalités.

Ainsi voilà une race que les lois et les mœurs rabaissent au niveau de la brute ; en tout et partout on traite les noirs comme *des choses*, et pis que cela, comme nous le verrons dans l'instant, on les abrutit systématiquement ; on ne leur reconnaît ni droits ni famille ; on les suppose incapables de rendre témoignage en justice, et néanmoins, par la plus

étonnante contradiction, on leur assigne la même responsabilité morale qu'aux blancs et même on fait les lois plus barbares pour eux que pour ceux-ci, car ce qui est offense légère pour le blanc devient crime capital pour le noir ! On le rend autant qu'on le peut incapable de distinguer le bien du mal, d'apprécier le juste et l'injuste, et l'on n'en est que plus cruel dans l'application des peines qu'on lui inflige !

Dans presque tous les états du Sud, si un nègre libre recevait ou cachait un esclave fugitif, fût-ce son père, sa femme ou son enfant, il était, pour ce seul fait, passible de l'esclavage perpétuel.

En Virginie tout esclave émancipé qui ne sortait pas de l'état sous un an de la date de son émancipation, retombait de plein droit dans l'esclavage. Il en était ainsi dans plusieurs autres états.

En Géorgie et dans la Caroline du Sud tout homme de couleur libre qui y abordait volontairement était passible d'une amende de cent dollars, et s'il ne pouvait la payer il était vendu comme esclave. S'il venait comme employé à bord d'un vaisseau appartenant à un citoyen d'un autre état, il était logé en prison pendant tout le temps que le vaisseau qui l'avait amené restait au port. Quand le vaisseau repartait, ce nègre pouvait retourner à bord à condition qu'il payât les frais d'emprisonnement et de nourriture : sinon, il était vendu comme esclave.

Tout nègre ou mulâtre libre passant d'un état dans un autre où il ne pouvait justifier de sa condition était jeté en prison et vendu. Même s'il prouvait qu'il était libre, mais ne pouvait payer les frais d'arrestation, de nourriture et d'emprisonnement, il était vendu pour y satisfaire.

Voyons franchement, qui peut dire que ces lois ne sont pas atroces ? Un acte indifférent pour le blanc entraîne la mort pour le noir ! Un père est obligé de refuser asile à sa femme, ou à son enfant ; ou un fils à son père, ou un frère à son frère ou à sa sœur !

Un nègre libre aborde en Géorgie ou en Caroline, même forcé par la tempête ; il faut qu'il paie 100 dollars ou qu'il soit vendu. S'il y vient comme employé il reste en prison jusqu'à ce que ceux qui l'y ont amené s'en retournent ; mais s'il ne paie pas ses frais d'emprisonnement, il est vendu ! Ce n'est pas parce qu'il a commis une faute qu'on l'emprisonne, c'est uniquement pour empêcher un nègre libre de communiquer avec les

esclaves ; eh bien il faut que le malheureux se ruine ou soit vendu parce que les planteurs ont peur de leur ombre ! ! En tout et partout le nègre venait se heurter contre l'injustice, la partialité, les lois d'exceptions ! Et cela non-seulement dans les états à esclaves mais aussi dans les états libres !

Ainsi un nègre fugitif était arrêté au Nord. Des témoins étaient sommés de part et d'autre ; ceux du poursuivant étaient payés par l'état, mais ceux du nègre devaient être payés par lui seul ! De là un surcroît de difficultés pour s'en procurer.

— Mais c'était un nègre fugitif, coupable de se sauver de chez son maître !

— C'est vrai, le nègre violait une loi *municipale* en se sauvant ; mais ceux qui le retenaient comme esclave, et le ramenaient en esclavage après sa fuite, violaient, eux, le droit naturel et conséquemment, quoiqu'on en puisse dire, la loi divine ! Où était la plus grande somme de culpabilité ? Où était, au point de vue du droit positif, le violateur du droit d'autrui ? Devant Dieu et devant les hommes quel était le vrai coupable ? Celui qui revendiquait sa liberté ou le ravisseur qui lui déniait ce droit primordial de toute créature raisonnable ?

Mais au lieu d'un esclave fugitif, supposez un nègre libre enlevé de force par les voleurs de chair humaine ! L'état dans ce cas, payait-il les témoins des deux côtés ? Non certes ! Sur ce pauvre nègre volé, non pas volé de son argent, mais volé de sa propre personne, volé tout d'une pièce, corps et âme, retombaient les frais des témoins qu'il lui fallait se procurer !

Et nous ne sommes pas au plus profond de ces infamies ! Le magistrat devant qui une pareille affaire se plaidait avait ses honoraires. Or, voici l'odieuse distinction que la loi faisait. Si le nègre, fugitif ou volé, était libéré le magistrat ne recevait que cinq dollars d'honoraires ; mais s'il était remis à ceux qui le réclamaient, le magistrat en recevait dix ! Une prime accordée à la cupidité pour faire condamner le nègre ! ! Voilà le système que de misérable feuilles viennent défendre ici ! !

Et comment ce nègre était-il jugé ? Par un jury ? Oh non ! La constitution l'exigeait, mais le pouvoir esclave savait toujours se moquer de la constitution, des lois et de ses plus solennels engagements quand il s'agissait d'accroître sa puissance ou d'opprimer le nègre. Le blanc avait le

droit d'exiger un jury pour faire statuer sur la propriété d'une somme de vingt dollars ; mais quant au noir, pour qui il s'agissait de bien autre chose que d'une misérable somme d'argent ; pour qui il s'agissait de sa liberté, bien plus précieux que la vie elle-même, quant au noir, il était jugé *sans appel* par un fonctionnaire qui recevait une prime pour le condamner ! Voilà dans toute son atrocité, cette loi d'extradition des esclaves fugitifs, exigée par le pouvoir esclave en 1850 et emportée en Congrès par les votes du parti démocrate du Nord ! !

Mais continuons, nous ne sommes pas au bout des horreurs, car voilà les seules choses dont j'aie à vous entretenir ce soir ! !

Dans aucun cas le témoignage d'un noir n'était reçu contre un blanc. Ainsi, si un noir était maltraité ou attaqué par un blanc en présence de témoins noirs seulement, *l'agresseur ne pouvait être puni*.

Tout était hypocrisie dans ce terrible code, et les lois même qui, au premier abord, semblaient conçues dans l'intention de protéger l'esclave, n'étaient au fond que des moyens plus adroits d'impunité en faveur du maître.

Ainsi, on lit dans le *Brevard's digest*, article 242, page 50 : « Que si un esclave est mis en danger de perte de la vie ou d'un membre, ou est blessé, battu ou maltraité contrairement à la vraie intention ou signification du statut, hors de la présence de personnes blanches, ou que si le fait s'est passé en leur présence et que ces personnes blanches négligent ou refusent de rendre témoignage, alors le maître de l'esclave, ou la personne en ayant la garde et la direction, ou en possession de laquelle l'esclave se trouve alors, sera censée coupable de l'offense, et sera sujette à accusation sans autre preuve. »

Jusqu'à présent tout va bien, à part, pourtant, la liberté laissée aux témoins de ne pas comparaître, ce qui démontre bien l'immense difficulté que devaient toujours éprouver les nègres à obtenir justice ; mais voyez la suite : « À moins que tel propriétaire ou tel personne ne puisse prouver son innocence, *ou se disculper par son propre serment !* » Chez quel peuple civilisé a-t-on jamais vu permettre à un accusé, à un homme soupçonné de crime, de se laver par son serment ? Voici donc une loi dont l'intention paraît bonne d'abord mais qui consacre un arbitraire épouvantable !

La loi offre le même caractère sous plusieurs autres rapports. Pendant un grand nombre d'années le meurtre d'un esclave n'était puni que d'une amende pécuniaire. On a fini néanmoins par décréter que le meurtre prémédité d'un noir serait une offense capitale, mais cette disposition est rendue illusoire, dans le plus grand nombre des cas, par la nature même de l'institution qui déclare le témoignage d'un noir non-admissible en loi. D'ailleurs tous les commentateurs s'accordent à établir :

« Que le maître peut, dans sa discrétion, infliger *aucune espèce de punition* à son esclave. »

« Sans doute, ajoutent-ils, le meurtre du noir par suite d'une punition corporelle n'est pas autorisé par la loi positive, au contraire, la lettre de la loi comporte clairement la défense de priver un esclave de la vie ou d'un membre ; aussi n'est-ce pas la loi qui n'existe pas, c'est seulement le moyen de mettre la loi pratiquement en force, d'en rendre l'observation certaine. »

Il est incontestable que la loi défend le crime, le meurtre de l'esclave ; mais si le malheur arrive, eh bien, elle ne le punit pas ! Et il suffit pour que le coupable échappe à la punition, que l'acte de battre un esclave jusqu'à ce qu'il en meure ait eu lieu en présence des noirs seulement. Comme la loi n'admet pas leur témoignage, les crimes des blancs dont ils sont témoins restent nécessairement impunis. Le coupable échappait aussi à toute punition s'il était seul avec le noir mort des suites du fouet. La loi le présumait bien coupable, dans ce cas, mais elle lui permettait de se justifier par son serment ! !

Mais, me diront les défenseurs de l'institution, (et il n'y en a pas qu'au Sud, j'ai entendu de très bons esprits la défendre même en Canada) on assimile dans certains états la correction des esclaves à celle des enfants et des apprentis. Voyez par exemple cette loi du Missouri qui établit expressément que : l'homicide sera *excusable* quand il arrivera par accident, ou *par malheur* dans chacun des cas suivants : « 1.^o en corrigeant *légalement* un enfant, un *apprenti* ou un *esclave*. »

D'abord, Messieurs, on m'accordera bien que cette loi est déjà passablement *féroce*, car au fond que signifie-t-elle, sinon que *l'homicide d'un enfant ou d'un esclave, qu'un maître aura assommé dans un moment de colère, est excusable, c'est-à-dire ne mérite pas punition ! !* Je le

demande à n'importe quel homme en possession de son bon sens ; trouverait-il *excusable* le meurtre *même involontaire* de son enfant par celui qui en aurait la garde et qui l'aurait tué *parce qu'il se serait un peu trop fâché* ? Trouverait-il bien admirable un système social sous lequel on pourrait répondre à ses justes plaintes en disant : « Ah bah ! le pauvre homme s'est fâché, ce n'est toujours qu'un enfant de moins ! ! » Eh bien, ce qui serait infâme ici devient parfaitement légitime sous le code noir, appliqué à l'esclave.

Un planteur tue le nègre d'un autre planteur. On le poursuit en justice, mais il n'a été vu que par des nègres... il sort triomphant de la cour ! Seulement il est tenu en honneur de payer le noir à son maître. S'il ne le fait pas il est déshonoré. Ainsi, sous cet abominable état de société il est bien plus criminel de ne pas payer un nègre que de l'avoir tué.

Cela arrive rarement dit-on.

Certes c'est bien heureux que cela n'arrive pas tous les jours ! Mais la rareté du fait ne justifie certainement pas le code qui le permet, ni la société démoralisée qui vient de faire massacrer 500,000 hommes pour maintenir et perpétuer cet infâme système.

Mais permettez-moi de vous citer un fait qui vous prouvera que cela arrive *au moins quelquefois*.

Le 27 Décembre 1855, deux jeunes fous de Maysville, Kentucky, se permettent l'innocent badinage que voici.

Dans un passage de l'hôtel Parker, à Maysville, ils aperçoivent un nègre endormi à une heure avancée de la soirée. Simplement pour s'amuser ils arrosent mon homme de camphine et appliquent une allumette ! Voilà le nègre enveloppé de flamme ! Il en mourut comme de raison, mais après deux semaines de tortures. Eh bien, ce n'était qu'un nègre et il n'y eut pas même commencement d'enquête judiciaire ! À quoi bon, le nègre seul avait pu les voir, si encore il en avait eu le temps, étouffé et aveuglé qu'il était par la flamme ! Et les aurait-il vus, sa déposition n'aurait mené à rien, elle n'était pas admissible en loi !

Mais les jeunes planteurs étaient riches, et comme ceux-ci s'étaient donné quelques minutes d'amusements, ils crurent devoir payer leur plaisir et remboursèrent \$1200, valeur de l'esclave, à son propriétaire. Voilà bien

l'aveu du meurtre, et pourtant ils ne furent pas même inquiétés ! Un nègre brûlé vif pour s'amuser... il fallait être abolitionniste pour trouver cela un peu leste ! !

Mais les admirateurs de l'esclavage oublient une chose à propos de la loi qu'ils nous citent pour excuser le système. Il est bien vrai que cette loi assimile la correction de l'esclave à celle de l'enfant ; mais la correction que l'on peut infliger à un enfant est parfaitement définie sous tous les codes ; on sait jusqu'où on peut aller : la loi commune ne laisse lieu à aucun doute raisonnable là-dessus, et toute correction exagérée est punissable par voie d'*indictement*. Cela existe dans tous les pays civilisés.

Mais pour l'esclave, y a-t-il une limite d'assignée au nombre de coups qu'il peut recevoir ? La loi désigne-t-elle les instruments dont on se servira, ceux dont on ne pourra pas se servir ? Au contraire, le maître peut, là-dessus, faire tout ce qu'il veut et comme il le veut. S'il ordonne 300, 500 coups de fouet, ils sont appliqués jusqu'au dernier. S'il choisit le bâton ou tout autre instrument de torture, rien ne peut l'en empêcher. Là, la loi ne saurait intervenir.

Voilà ce qu'a décidé la Cour suprême de la Caroline du Nord par la bouche du juge Ruffin, en 1829.

« La question qui est posée devant la Cour, dit-il, a été assimilée aux autres relations domestiques ; et on nous a présenté avec force des arguments déduits des principes parfaitement établis de l'autorité d'un père sur son enfant, d'un tuteur sur son pupille, d'un maître sur son apprenti. La Cour ne peut admettre leur applicabilité. Il n'y a aucune analogie entre ces cas et celui qui est devant nous. Au contraire ils sont en opposition directe et il y a entre eux une barrière infranchissable. La différence est précisément la même qui existe entre la liberté et l'esclavage, et il est impossible d'en imaginer une plus complète. Dans l'un, l'objet en vue est le bonheur du jeune homme qui est confié à un gouverneur et qui a des droits égaux aux siens... Avec l'esclavage c'est toute autre chose. Ici l'objet en vue est uniquement le profit du maître, sa sûreté, et aussi la sûreté publique. Le sujet de la servitude est un homme condamné dans sa personne et dans sa postérité à vivre sans rien savoir et connaître, (légalement parlant), sans jouir du pouvoir de faire quoique ce soit *sien*, et à travailler pour qu'un autre en retire le profit. L'obéissance de l'esclave est la conséquence de

l'autorité non contrôlée de son maître sur son corps. Le pouvoir du maître doit être absolu pour rendre la soumission de l'esclave parfaite.

« Je dois avouer franchement le sentiment que fait naître chez moi la dureté de ces propositions. Je le sens aussi profondément qu'aucun homme au monde, et je ne me cache pas qu'au point de vue des principes du droit moral et social, tout homme en son intérieur doit les abhorrer et les repousser ; mais dans l'état actuel des choses il n'y a pas de remède. Il en doit être ainsi ! Cette discipline est la conséquence nécessaire de l'esclavage. Elle est inhérente aux relations de maître à esclave. »

On peut encore me dire que le code noir n'excusait le meurtre de l'esclave que dans le cas d'une *correction modérée* !

Toujours la même intolérable *hypocrisie*, la même confusion de mots et d'idées ! Comment peut-on oser parler de *correction modérée* quand la mort en est la conséquence ? Le maître est seul avec son esclave, il le bat jusqu'à ce que mort s'en suive, et puis, il viendra tranquillement dire que le fouet, appliqué *modérément* pourtant, a causé une congestion, et qu'à son grand regret le pauvre homme est mort ! Et la loi dira à cet assassin : « Monsieur, vous êtes sans tache à mes yeux ! Je retrouve en vous le noble descendant des cavaliers ! Vous personnifiez la chevalerie du Sud ! ! »

Voilà le système, Messieurs, atroce en tout, menteur toujours !

Je vais vous citer un de ces cas de *correction modérée* suivie de mort. Il est vrai qu'ici il y a eu intervention de la loi, mais aussi quelles horreurs, et quelle punition ! !

Ce fait est rapporté dans les *Grattan's reports*, cités par l'auteur du livre intitulé : « *Southern Slavery*, » dans l'excellent ouvrage duquel je le trouve.

Il s'agit d'un planteur nommé Souther, qui corrige un de ses nègres parcequ'il s'est enivré et qu'il a communiqué clandestinement avec deux blancs avec lesquels on l'a surpris.

Telles sont les allégations de Souther lui-même. Voici maintenant le récit de la *correction* que fait la Cour.

« *L'indictement* dit le juge, contient quinze chefs d'accusation, et décrit un cas de l'application la plus cruelle et la plus excessive du fouet et de la torture. Le nègre est attaché à un arbre et fouetté avec les verges. Quand

Souther devient fatigué de fouetter il appelle un de ses nègres et le force de battre SAM avec une palette percée de trous. Il force aussi une négresse de l'aider à battre SAM. Après les verges et la palette, il applique le feu au corps de l'esclave, à ses reins, à son ventre, et ailleurs encore. Il le fait ensuite frotter avec de l'eau chaude dans laquelle on a fait tremper des cosses de poivre rouge. Puis l'esclave est attaché à un poteau, puis à une colonne de lit, et là il est frappé par Souther à coups de bottes. Ce traitement se continue et se répète jusqu'à ce que l'esclave en meure. »

Tel est le résumé de la cause par le juge.

Eh bien voilà un homme qui s'est acharné comme un tigre sur son esclave ;... la seule chose en quelque sorte qu'il n'ait pas faite, ça été de le manger :... et qu'a décidé le jury, composé aussi de maîtres d'esclaves ? Il a déclaré Souther coupable de meurtre au *second degré* ! Ce verdict le rendait passible *d'un à cinq ans* d'emprisonnement ! Il va sans dire que comme il s'agissait d'un noir son meurtrier fut condamné au minimum de la peine ! Voilà le code noir, Messieurs ; voilà le système ! On a puni le meurtrier aussi légèrement que possible ! Quant à la torture, la loi pouvait bien la déplorer, mais non condamner le coupable sur ce détail car Souther était le propriétaire absolu du corps de son esclave ! On ne pouvait punir que le fait du meurtre et on se contente d'une punition presque nominale ! Quand à l'effroyable cruauté de ce maniaque, *c'était son droit* de fouetter son esclave et la loi n'avait rien à voir dans la torture qu'il lui avait infligée.

Les cas de correction d'esclaves suivie de mort étaient extraordinairement fréquents. Je pourrais vous en citer plusieurs dont chacun aurait son cachet particulier d'atrocité, mais nous reviendrons là dessus plus tard. Continuons pour le moment l'examen du code noir.

Le pouvoir esclave avait une si grande peur de l'intelligence qu'il empêchait le maître de donner le plus léger commencement d'instruction primaire à son esclave. L'intervention de la loi en faveur de l'esclave était une moquerie quand il fallait protéger celui-ci, mais quand il fallait le dégrader, ou le démoraliser, ou l'abrutir, alors elle intervenait avec rigueur pour forcer le maître de dégrader et d'abrutir son bétail humain. Cela a été de tout temps dans le Sud.

Une loi de la Caroline du Sud, de 1740, porte que :

« Tout individu qui enseignera ou fera enseigner l'écriture à un esclave, ou qui l'emploiera à des écritures quelconques, sera puni d'une amende de £100 sterl : »

Un acte de 1800 décrète 20 coups de fouet contre les nègres qui se réuniront « soit seuls, soit avec des blancs, pour recevoir de l'instruction. »

Enfin en 1834 on passe une loi qui défend « de montrer à écrire et *même à lire* aux esclaves sous peine d'une amende de cent dollars et de 39 coups de fouet. »

Dans la Caroline du Nord tout nègre libre qui montre à lire à un esclave est passible de 39 coups de fouet ; et si c'est un blanc il doit être condamné à \$200 d'amende.

Le préambule de la loi porte qu'instruire les esclaves dans la lecture et l'écriture tend à produire du mécontentement chez eux et que cela expose la société à des insurrections.

Dans ces derniers temps, dans la Caroline du Sud, on avait porté à \$500 l'amende imposée contre toute personne qui montrerait à lire à un esclave ; et l'on déclarait de plus que « toute réunion d'esclaves, de nègres libres ou de mulâtres faite dans le but d'obtenir de l'instruction était une assemblée *illicite*, et que la présence seule à toute telle réunion entraînait la peine de 39 coups de fouet ! »

En Géorgie la loi était la même.

Et remarquez bien que sous cet atroce système un père pouvait être condamné au fouet pour *montrer lui-même à lire à son enfant ! !*

De quelque côté que l'on se retourne quand on examine et étudie les institutions de l'esclavage on ne voit que des horreurs.

Ainsi, un nègre libre achète une négresse qu'il aime et en fait sa femme. Il en a des enfants. Après quelques années il éprouve des embarras d'affaires, et il n'a comme de raison pas songé à émanciper sa femme ni ses enfants. Le pauvre nègre ne pouvant payer ses dettes qu'arrive-t-il ? Les créanciers font vendre sa femme *et ses enfants ! !* Il a acheté sa femme, donc elle est son esclave ! Elle est son esclave, donc elle doit être vendue ! Ce nègre libre en a eu des enfants, c'est vrai, mais non seulement ce fait ne servait de rien à la mère, mais comme, sous le code noir du Sud les enfants

suivaient la condition de la mère et non celle du père, les enfants de cet homme *libre* étaient légalement esclaves et devaient être vendus ! Sous le code noir, il n'y avait ni père, ni mère, ni enfants, ni famille, il n'y avait qu'un maître possédant une sorte de bétail particulier n'ayant que deux pieds, et que l'on baptisait, mais qui restait bétail à toutes fins que de droit !!

Les enfants furent donc vendus aussi parce que leur père, ignorant les infernales complications créées par l'esclavage, n'avait pas songé à émanciper leur mère *vis-à-vis de lui-même* ! ! Il croyait s'être fait une compagne, et tout homme libre qu'il était, par le fait de ces odieuses institutions, il ne s'était donné qu'une femelle ! Il croyait s'être créé une famille, eh bien non, il avait tout simplement fait des petits pour payer ses dettes !! Le Colonel Mason avait-il tort quand il disait que l'esclavage devait nécessairement attirer le jugement de Dieu sur un pays.

Je vous donnais tout à l'heure la définition de l'esclavage par le juge Ruffin de la Caroline du Nord, permettez-moi de vous en citer une autre tirée « des éléments de la loi civile » du Docteur Taylor.

« Les esclaves, dit-il, sont tenus pour *nullités* ; sont regardés comme *des morts*, comme *des animaux*. Ils n'ont dans l'état ni individualité, ni nom, ni titre, ni régître ! ils ne peuvent être l'objet d'une injure ou d'un dommage ! ils ne peuvent ni acheter, ni recevoir soit par don soit par héritage ! ils n'ont pas d'héritiers et sont conséquemment inhabiles à tester ! Excepté ce que l'on est convenu d'appeler leur *peculium*, tout ce qu'ils peuvent acquérir appartient à leur maître ! ils ne peuvent ni plaider ni être représentés dans un procès et sont exclus de tous droits civils quelconques ! ils sont exclus des droits et des effets du mariage et n'ont conséquemment aucun recours dans les cas d'adultère ! ils ne peuvent être ni parents ni affins : on peut les vendre, les transférer, ou les mettre en gage comme des meubles ou des marchandises, car ils sont à proprement parler des meubles et on les évalue comme tels : enfin on peut les torturer pour en tirer un témoignage, et ils peuvent être punis à la discrétion du maître qui a même le droit de les mettre à mort dans certains cas. »

L'esprit du code de la Caroline est compris dans la phrase suivante, de M. Wardlaw :

« Toute tentative de faire attribuer à l'esclavage des droits positifs se réduit à rapprocher des contradictions fondamentales et absolues ; car, par la nature même des choses, l'esclave est l'objet du despotisme. Le maître peut, dans sa discrétion infliger aucune espèce de correction physique à son esclave. »

Quelle est la conséquence inévitable de ces atroces principes ?

La voici.

Les gens naturellement exigeants, les maîtres impérieux et durs, sachant que l'esclave ne peut avoir aucun recours légal, est sous leur domination absolue, abusent très souvent de cette puissance illimitée, discrétionnaire, et conséquemment illogique et déraisonnable, que la loi leur accorde sur leur esclave. Le maître n'a aucun motif de réprimer son caractère, il sait qu'il peut s'abandonner à la fougue de sa colère ou de sa passion sans être exposé à la plus légère rétribution légale, et rien ne l'engage où ne le force à se contrôler lui-même !

Peu à peu les moindres peccadilles d'un esclave deviennent des crimes ; les moindres hésitations des actes d'insubordination ! L'habitude de l'absolutisme personnel rend le maître cruel et il devient sourd à toute considération d'indulgence ou de sympathie. Et sous un pareil système, les maîtres humains eux-mêmes sont plus exposés à s'oublier, car le maître, quel qu'il soit, ne trouve de frein ni dans l'opinion, ni dans les mœurs, ni dans les lois ! Le plus sûr moyen de changer un homme en monstre, c'est de lui persuader qu'il ne doit rien à autrui et que tout lui est dû. Voilà précisément ce que faisait le code noir vis-à-vis des planteurs.

Comparons un peu maintenant l'esclavage américain avec l'esclavage ancien, ou avec l'esclavage chez les mahométans.

Sous la loi mosaïque l'esclave avait des droits auxquels on ne pouvait porter atteinte : sous le code noir du Sud le nègre n'avait *aucuns droits quelconques que le blanc fût tenu de respecter*. Voilà ce que la Cour Suprême des États-Unis elle-même, composée en majorité de propriétaires d'esclaves, avait déclaré dans l'affaire DRED SCOTT, en 1857.

Sous la loi mosaïque le témoignage de l'esclave était reçu, jamais sous le code noir du Sud (au moins contre un blanc, car on admettait le témoignage du noir contre un autre noir.) Sous la loi mosaïque le meurtre d'un esclave

était puni de mort : sous le code noir du Sud la loi décrétait la même punition depuis un certain nombre d'années, mais cette disposition était rendue illusoire dans la pratique par la nullité légale du témoignage de l'esclave.

Sous la loi mosaïque le lien conjugal et la paternité étaient reconnus, jamais sous le code noir du Sud ! Ici l'enfant était sans père, et le père n'avait pas de fils. Le père ne pouvait protéger ni sa femme, ni sa fille contre la lubricité du maître, car celui-ci avait la propriété absolue du corps de ses esclaves. Si, excité par la compassion, ou l'amour paternel ou conjugal, le père ou le mari voulait protéger sa femme ou son enfant roués de coups sous ses yeux, le maître avait le droit de le tuer pour cet acte d'*insubordination* ! L'esclave étant *une chose*, il devait voir d'un œil sec et sans murmure son fils ou sa fille se tordre et hurler sous le fouet.

— Cela se faisait rarement, disent toujours avec plus de naïveté que de bonheur, les partisans de l'esclavage.

L'assertion fût elle vraie (mais j'en ferai bientôt voir la fausseté) il faut bien admettre que cela *pouvait* se faire. On peut même affirmer, sans crainte d'être injuste, que cela devait se faire souvent puisque la loi le permettait. L'esprit du système était donc odieux. Quant à son opération pratique, il est surabondamment prouvé qu'elle était plus odieuse encore !

Sous la loi mosaïque l'esclave pouvait obtenir de la loi le redressement de ses griefs ; rien de tel sous le code noir, puisque l'esclave étant tenu pour animal, ne pouvait pas même demander protection.

L'esclave chez les juifs pouvait se racheter mais le code noir porte que :

« L'esclave ne saurait se racheter, ni obtenir un changement de maître lors même que des traitements cruels rendraient ce changement nécessaire à sa sûreté personnelle. »

Eh bien, en Turquie même, la loi est moins dure, car si l'esclave se plaint, et prouve au juge qu'il y a antipathie irrémédiable, incompatibilité absolue de caractère entre lui et son maître, le juge oblige celui-ci de conduire son esclave au marché et de le vendre !

Chez les Romains, sans doute, l'esclave ne connaissait pas la famille, mais on ne lui défendait pas de s'instruire. Nombre d'esclaves ou d'affranchis, dans l'antiquité, étaient des rhéteurs, c'est-à-dire, les savants

ou les pédants de l'époque. On sait d'ailleurs que les patriciens, ou les plébéiens riches, aimaient à s'entourer d'esclaves habiles dans les lettres et dans les arts. Chez les romains l'esclavage s'appliquait au corps mais non à l'esprit, à l'intelligence : dans le Sud le but du système était de détruire chez l'esclave jusqu'au désir d'être libre ! L'éducation que l'on donnait à l'esclave chez les Romains le préparait graduellement à l'émancipation ; celle-ci était souvent la conséquence en quelque sorte forcée de la supériorité d'un esclave dans certaines branches de la science ou des arts : dans le Sud toutes les précautions étaient prises pour que cette désastreuse faculté de devenir libre n'inquiétât jamais le planteur. Chez les Romains l'esclave se rachetait et l'affranchissement était très commun. Rien de tout cela sous le code noir et dans les Carolines, la Georgie, l'Alabama, le Mississippi, l'affranchissement d'un esclave nécessitait un acte de la Législature. Cela équivalait souvent à l'impossible. Quand les Quakers de la Caroline du Nord émancipèrent leurs esclaves au moment de la guerre de l'indépendance, la législature de cet état passa des lois pour remettre en esclavage les nègres émancipés. Les membres de la Législature étant tous propriétaires d'esclaves, on donna le droit à ceux qui possédaient une valeur déterminée en propriétés foncières, de s'emparer de ces nègres émancipés et d'en faire leurs esclaves. Cette horrible loi était due au fait que la plus haute cour de l'état avait décidé *en appel* que les maîtres avaient le droit de libérer leurs esclaves, et il ne restait d'autre ressource aux planteurs que de passer une loi pour nullifier le jugement. (Voy. l'hist. de la rébellion, par l'hon. Joshua Giddings, page 23.) Voilà comme le pouvoir esclave respectait les décisions des cours quand elles lui déplaisaient.

Plus tard, il ne respecta pas davantage soit la constitution, soit ses propres engagements solennels.

Je sais bien que l'on peut çà et là citer quelques actes d'émancipation, mais ils formaient une minime exception, et d'ailleurs ils provoquaient tant de colères chez les propriétaires d'esclaves que l'on n'osait pas toujours les affronter. Je pourrais vous citer plusieurs cas de protestations faites dans des assemblées convoquées exprès, contre les actes d'émancipation qui avaient lieu de temps à autre, mais je suis forcé de laisser énormément de choses de côté. Je me contenterai du fait suivant pour vous faire voir l'inexorabilité du

code noir en matière d'émancipation. Je le trouve dans le *Suppressed Book about Slavery*.

Un planteur du nom d'Elisha Brazéal, ayant été attaqué d'une maladie dégoûtante, fut soigné avec attention et dévouement par une esclave d'une grande beauté, à laquelle il comprit qu'il devait la vie. Il la conduisit dans l'Ohio afin de la faire instruire et finit par l'émanciper et en faire sa femme. Il en eut un enfant. Peu d'années après il mourut laissant un testament par lequel il léguait ses biens à sa femme et à son fils. Il avait dans la Caroline du Nord quelques petits parents qu'il ne connaissait pas et dont il ne s'occupait guères. Ceux-ci ayant appris sa mort vinrent réclamer son héritage et instituèrent un procès à la veuve Brazéal. Ce procès est rapporté au long dans *Howard's reports*, vol II p. 837. Le juge, nommé Sharkey, cassa le testament, déclara l'acte d'émancipation « une offense contre la morale, et d'un exemple pernicieux et détestable, » décida que les demandeurs étaient propriétaires légitimes des biens de Brazéal et que sa femme et son enfant étaient de droit leurs esclaves ! !

Nous avons vu tout-à l'heure qu'une femme et des enfants avaient été vendus parce que le mari et père, nègre libre, avait oublié d'émanciper la femme qu'il avait achetée pour l'épouser ; nous voyons ici un blanc émanciper sa femme pour se marier avec elle, et voilà un juge qui déclare l'acte d'émancipation *immoral et dangereux à l'institution sacrée*, et condamne à l'esclavage perpétuel une femme émancipée et l'enfant d'un homme libre ! ! Le code noir, comme le code inquisitorial, ne lâchait jamais ses victimes ! !

Voyez l'esclavage au Brésil, ou même à Cuba. Il a bien ses horreurs sans doute, mais enfin la loi établit certaines mitigations. Elle permet à un esclave de faire établir par une cour de justice, et de faire enregistrer le prix auquel il pourra obtenir sa liberté. Alors par de petits dépôts successifs il finit par se racheter. Ces dépôts sont sa propriété sacrée, et serait-il vendu une ou plusieurs fois, ses épargnes lui comptent toujours jusqu'au moment où elles deviennent assez fortes pour lui procurer sa libération.

Voilà au moins un bon côté à la loi, et ce n'est pas le seul.

Autant pour protéger l'esclave contre les mauvais traitements que pour l'encourager à bien faire, la loi lui donne le droit de faire un choix parmi les

personnes qui veulent l'acheter, et si les maîtres ne peuvent tomber d'accord sur le prix à payer, l'autorité réfère la question à des arbitres. Dans le Sud des États-Unis, on ne voyait rien de semblable et sous tous les rapports imaginables la loi écrasait l'esclave.

Par l'acte des noirs de la Caroline du Sud, en 1740, il était statué :

« Que tout esclave qui serait rencontré sans permis hors de la plantation où il travaillait habituellement, ou qui ne serait pas accompagné d'un blanc, pouvait être examiné par n'importe quelle personne blanche qui le recontrait ; que telle personne pouvait, sur refus de l'esclave de s'expliquer, le corriger *modérément*, et que si l'esclave résistait avec violence et frappait telle personne blanche, celle-ci pouvait légalement le tuer. »

Ainsi tout blanc pouvait, sans forme de procès, tuer un esclave qui lui résistait, si celui-ci était supposé *marron*.

Vous voyez que la loi parle toujours de *modération*, mais vous verrez plus loin ce que sont les corrections *modérées* administrées par les planteurs. Les plus *modérées* étaient le fouet et le bâton ! Si l'esclave en mourait, eh bien on l'avait tué *modérément* !... et il n'en était plus question.

Voyez enfin l'esclavage chez les mahométans. Là il est de pratique à peu près universelle que l'esclavage ne s'applique pas à un co-religionnaire même s'il est prisonnier de guerre. Le chrétien esclave qui embrassait le mahométisme était libéré par l'acte même d'abjuration. Le principe de la rançon était admis. Quand une femme blanche, esclave chez les mahométans, avait un enfant, la mère et l'enfant devenaient libre ! Chez les planteurs, même quand l'enfant d'une esclave était le fils de son maître, il restait esclave ; il suivait la condition de sa mère d'après la maxime : *Partus sequitur ventrem* ! ! Voilà comment les planteurs vendaient journellement leurs propres enfants, et aussi les mères de leurs enfants !

Comparez l'esclave du Sud, noire ou blanche, à la Circassienne achetée pour les harems turcs : celle-ci a un immense avantage sur celle-là. Elle vit dans un riche harem, n'a aucune espèce de travail fatigant à supporter. Et puis elle sait que ses enfants suivront la condition de leur père, c'est-à-dire seront libres. Ainsi le Turc ne vend pas ses propres enfants comme cela arrivait tous les jours aux planteurs dans le Sud ! Ici au contraire chez un

peuple chrétien, chez des gens fréquentant les églises, vous voyiez constamment les plus pénibles violations de tous les principes du christianisme ainsi que des sentiments les plus fortement enracinés chez les hommes.

Le planteur avait lui aussi son harem, quoiqu'on en dise. Ses belles esclaves lui en formaient un, ce qui ne les empêchait pas de travailler comme des esclaves. Elles n'avaient jamais la perspective du rachat ou de l'émancipation, car une belle esclave se vendait jusqu'à \$3000, et, quand le maître s'en était dégoûté, il ne manquait pas de la vendre. C'était la prostitution organisée *par les honnêtes gens*, par la classe qui se pique le plus de moralité et qui prétend donner le bon exemple ! ! Je vous donnerai plus tard d'édifiants détails là dessus. Et puis, cette esclave, au contraire de la Circassienne, savait que ses enfants *suivraient sa condition* et non celle de leur père, et seraient vendus. De là des meurtres assez fréquents d'enfants par leurs propres mères quand elles les voyaient sur le point d'être vendus à des maîtres qui avaient la réputation d'être durs et inhumains. Et le trait le plus odieux et le plus infâme de tout ce diabolique système était le fait d'un père qui vendait journallement son propre enfant, sa propre chair !

Ah ! les États-Unis viennent d'essuyer de terribles malheurs, mais aussi, en tant que nation, ils avaient un bien terrible compte à rendre ! Et le Sud n'était pas le seul coupable, car le parti démocrate du Nord, depuis 30 ans surtout, s'était fait le servile instrument du pouvoir esclave, avait aveuglément souscrit à toutes ses exigences et s'était fait défenseur, panégyriste et champion de l'esclavage, de sa perpétuation et de son extension indéfinie, au même degré que les plus intraitables planteurs du Sud ! Quand nous en serons venus à étudier la législation du Congrès ainsi que la tactique des partis relativement à l'esclavage, vous verrez que la vraie responsabilité de tout le mal retombe encore plus sur le parti démocrate du Nord que sur le Sud lui-même, car le parti démocrate ne soutenait l'esclavage et ses horreurs que pour se maintenir au pouvoir, défendant ainsi et perpétuant le plus grand de tous les maux sociaux non par conviction honnête, il ne pouvait pas l'avoir, mais par convoitise, par ambition, par soif de domination, par cupidité sordide, par désir insatiable de gouverner et d'exercer le patronage !

Messieurs, dans tous les pays, je n'en excepte pas un, les grandes trahisons politiques, ces audacieuses voltes-faces individuelles qui démontrent une si complète absence de principes et de moralité chez ceux qui les commettent, ne sont jamais dues qu'à cette funeste ambition, à ce besoin effréné de gouverner, de dominer, d'être le premier, qui prend possession de certains caractères, de certains hommes au dessous de leur position, et les fait se jeter, tête baissée, dans les lâchetés les plus inouïes.

Je terminerai ces considérations sur le code noir par le défi que jetait le juge Stroud aux partisans de l'esclavage, en 1863, dans une correspondance signée de lui, et publiée dans les journaux. Il va sans dire que personne n'osa relever le défi.

Voici cette correspondance,

« D'après divers pamphlets récemment publiés, dit le juge, et qui ont eu une grande circulation, il devient évident que dans la politique des partis, dans la Pennsylvanie, on vient de soulever une nouvelle question, savoir : Que l'esclavage des noirs tel qu'il existe dans les états du Sud n'est pas en contradiction avec les principes de la religion chrétienne.

« Je crois devoir en conséquence, et afin que chacun soit en état de se former une opinion sur cet important sujet, donner ici un court résumé du caractère réel de l'intitution. Chaque phrase de ce résumé peut être appuyée sur les statuts des divers états du Sud, ou sur les décisions publiées de leurs plus hautes cours de loi.

« C'est un principe fondamental de l'esclavage du nègre que l'esclave est une chose, un effet meublant, entièrement sous la domination du maître, et sujet à être vendu précisément comme s'il était un cheval ou une mule. Le maître peut le nourrir et le vêtir abondamment ou non, selon son caprice ; peut le forcer de travailler aussi fort et aussi longtemps que cela lui plaît. L'esclave n'a aucun droit légal quelconque ; ne peut rien posséder, peut se voir défendre toute relation quelconque avec ses confrères esclaves ; peut être maintenu dans la plus abjecte ignorance ; peut se voir refuser toute instruction, même la simple lecture ; ne peut s'autoriser d'aucune loi pour se faire instruire dans ses devoirs religieux ; est incapable de contracter mariage ; se voit refuser toute autorité sur ceux que l'on sait être ses enfants ; est exposé à les voir enlever à ses soins sans qu'on le consulte le

moins du monde sur le sort qu'on leur réserve ; est exposé lui-même à se voir séparer d'eux ainsi que de la femme avec laquelle on lui a permis de cohabiter, et même qu'on l'a souvent forcé de prendre pour femme.

La loi permet aussi expressément au maître de le frapper avec le fouet de cheval ou le fouet de peau de bœuf, de l'enchaîner, de lui mettre les fers aux pieds, de le forcer de porter le collier de fer, de le retenir en prison, de le chasser avec des chiens ; et quand il est proscrit, ce qu'elle permet de faire quand il s'échappe, toute personne à laquelle il refuserait de se rendre peut le tuer sur place.

« Je m'engage à prouver l'exactitude de ce résumé dans sa portée entière et sa signification littérale par les lois des uns ou des autres des états du Sud. »

Comme je viens de vous le dire, aucun des champions de l'esclavage n'osa relever le défi ni attaquer ce résumé, tant il est vrai que la vérité force toujours l'erreur et le mensonge de reculer devant elle.

Je pense qu'en voilà assez sur le code noir pour vous le faire juger. Il me serait facile de vous citer encore nombre de côtés odieux dans ce répertoire de toutes les cruautés sociales, mais il me faut abréger et ne pas abuser de votre indulgence. Ainsi, passons à mon second point : « les faits d'arbitraire et de cruauté qui découlent nécessairement du code noir. »

Avant néanmoins d'entrer dans les détails, permettez-moi quelques réflexions.

Je sais que l'on ne doit pas juger une société sur des faits isolés, seraient-ils nombreux. Dans toutes les sociétés libres, la somme du bien l'emporte invariablement et de beaucoup sur la somme du mal ; et quand la législation est faite dans le sens du bien, quand les bonnes intentions de la société sont ainsi constatées par les règles qu'elle s'impose législativement, elle ne peut être tenue responsable des maux individuels ou des immoralités de détail qui alors deviennent le fait des individus et non celui de la société.

C'est quand une société consacre le mal dans ses lois qu'elle est coupable. On a beau dire, permettre le crime c'est le créer ; et c'est le permettre que de ne pas le réprimer par des punitions appropriées ! Voilà où était le mal dans le Sud. L'intention générale, le but que se proposait la société était fidèlement exprimés dans sa législation. L'intention du

législateur c'était la consécration de l'arbitraire individuel, de la puissance absolue, illimitée, discrétionnaire, d'une race sur une autre, d'un individu sur un autre ! Cette législation était donc, quoiqu'on en puisse dire, un crime permanent contre Dieu et les hommes.

Dans nos sociétés libres, il y a une loi pour le pauvre, le faible. Il existe, non pas une égalité de conditions, mais une égalité de droits devant la loi, devant les tribunaux. L'arbitraire individuel est condamné par la société. Un pauvre, maltraité par un homme plus puissant que lui, s'adresse à la loi et le fait punir. Le droit est là, irrévocable et imprescriptible !

De ce que notre législation ne va pas chercher tous les cas particuliers de violation du droit d'autrui pour les punir, il ne suit pas qu'elle soit fautive en principe ou en intention, et ce fait ne constate que l'impossibilité de tout faire et de tout atteindre ; mais dans le code noir, il en est tout autrement. Là, la législation elle-même favorise, sanctionne directement, établit pratiquement, consacre en principe et en fait l'abus de l'arbitraire individuel ! Elle donne à tel homme d'une certaine couleur le droit de la torture sur un autre de couleur plus foncée que lui ! Elle lâche la bride à l'inhumanité personnelle.

Au lieu de réprimer les mauvais instincts de la nature humaine, elle les provoque, les sollicite par le seul fait qu'elle accorde tout pouvoir à l'un pendant qu'elle dénie toute protection et ferme tout recours à l'autre. Elle n'empêche pas sans doute les maîtres d'être humains, mais elle ne punit pas ceux qui ne le sont pas. Donc elle provoque, indirectement si on le veut, mais très sûrement, la cruauté chez les natures basses et sordides. Ces natures, déshéritées ne forment pas la majorité sans doute, mais elles sont loin aussi de former une minorité imperceptible. Même dans nos sociétés libres où on les flétrit et où la loi les domine et les brise au besoin, ces natures odieuses et dégradées ne sont pas rares, que doit-ce être dans une société où la loi elle-même leur donne carte blanche entière et leur dit : « Voilà un homme, une femme, des enfants qui sont votre propriété absolue, et que je place au niveau de vos animaux de basse cour : faites-en ce que vous voudrez et je n'interviendrai pas ! »

Elle ajoute bien sans doute : « La seule chose que je vous défende de faire c'est de les tuer : » (quant à la torture, cela ne la regarde pas, on peut

en user à son plaisir) mais si la femelle et les petits de la tête de bétail noir que l'on a tuée veulent se plaindre, qu'est-ce que la loi leur dit ?

« Allez, je ne vous connais pas... Vous n'êtes pas, pour moi, des créatures faites à l'image de Dieu, mais des brutes, ayant seulement un peu plus d'instinct que celles qui marchent sur quatre pieds, voilà tout ! On vous a baptisés, mais c'est une moquerie et vous n'en restez pas moins brutes !

« Ce que vos yeux ont vu est précisément pour moi comme si ça n'avait jamais été vu ! Ce que vos oreilles ont entendu, les hurlements de la douleur et de l'agonie d'un côté, les coups et les imprécations de l'autre, est précisément pour moi comme si ça n'avait pas été entendu ! Vos plaintes, vos paroles, votre témoignage sont pour moi des mots vides de sens ! Cela n'a pas plus de portée légale que l'abolement du chien qui hurle à côté de son maître mort !

« Vous seuls, noirs, bêtes de somme de notre société, avez vu commettre un crime, donc le crime n'a pas été commis, donc le criminel doit rester honnête homme à mes yeux ! »

Mais la loi apperçoit dans la foule un homme, une femme, blancs tous deux et qui semblent aussi demander justice.

« Ah, dit-elle, voici mon affaire, voilà des témoins ! Qu'a fait cet homme ? »

— Mais ceux-là aussi sont nègres, dit le criminel, nègres blancs, il est vrai, mais bien et positivement nègres ! Voyez leurs ongles ! Celui-ci a un huitième de sang nègre ; celle-là un seizième seulement, mais ils sont esclaves tous deux !

— Arrière, fait alors la loi. Je ne vous connais pas non plus ! Esclaves, passez votre chemin, cet homme est innocent !

Messieurs, quand une société a pu consacrer et laisser subsister pendant deux siècles une pareille violation de toutes les lois de la conscience et du sens commun, cette société, je ne crains pas de le dire, est mûre pour la rétribution d'en haut ! !

Je vous citais il y a un instant le fait d'un nègre tué par plaisir en l'arrosant de camphine et le faisant brûler vif ; permettez-moi de vous en citer quelques autres.

— Cela ne prouve rien, diront les défenseurs du système !

— Pardon, Messieurs, cela prouve quelque chose. Cela ne prouve pas sans doute que tous les planteurs soient des monstres, que tous les propriétaires d'esclaves soient cruels, et tel n'est pas mon but ; mais ces faits prouvent incontestablement deux choses ; la première, que le système qui ne réprimait pas de pareils faits les autorisait par là même et doit être réprouvé ; la seconde, que s'il y avait beaucoup de maîtres humains et généreux, il y en avait aussi beaucoup d'inhumains et de cruels. Pour juger un système il faut l'étudier dans sa constitution propre, dans sa portée et dans ses résultats. Nous avons étudié, sa constitution, le code : voilà la cause. Quels sont maintenant les résultats, les effets de cette cause ? Les faits habituels et journaliers qui en découlent ! Et comment prouver les tendances, la portée, l'atrocité du code sinon par les faits de cruauté qui, sans lui, ne sauraient se produire ?

L'auteur du « *Suppressed book about slavery* » cite, page 228, le paragraphe suivant, tiré du *Carrollton Star*, de la Louisiane :

« Nous regrettons d'avoir à constater une violence exercée sur un vieux nègre de ce village nommé Johnson, esclave de Charles Hines, par Hines lui-même, violence qui a causé la mort du veillard. Ce nègre avait près de quatre-vingt dix ans, et était respecté pour son honnêteté et aussi pour ses glorieux souvenirs de la révolution. Le maître, irrité de quelque faute insignifiante, l'a délibérément fouetté et battu à mort. Les personnes qui ont été témoins des souffrances du pauvre Johnson s'accordent à dire que le spectacle était extrêmement pénible. Ses reins étaient lacérés et meurtris et ses membres tombaient littéralement en lambeaux »

Un homme qui commettrait un pareil acte au milieu de nous serait infailliblement regardé et traité comme un assassin ; sous le code noir, cela arrivait si souvent que les journaux qui rapportaient des faits de cette nature ne songeaient même pas à s'en indigner ! Et puis rayez ces *personnes présentes* qui regardent froidement torturer et assassiner un vieillard et qui n'interviennent pas ! ! Quelle plus accablante preuve pourrait-on donner de l'effroyable cruauté des mœurs dans le Sud ?

Le 8 février 1856, une terrible scène se passait à Lexington, Missouri. Le shérif du lieu, voulant corriger une négresse qui avait négligé son ouvrage,

envoya chercher un forgeron qui, à son métier, joignait l'honorable profession de « fouetteur » de la localité. Sous l'ancienne féodalité, on avait le four banal, et le taureau banal ; sous le code noir on avait le « fouetteur banal. » Toujours et en tout, l'esclavage est infailliblement un progrès dans le sens de la barbarie ! ! Le fouetteur vient donc, lie les mains de la négresse, la suspend par les deux mains à une corde fixée au plafond et commence à la fouetter. Le nègre qui était son mari, (comme on l'était sous le code noir, jusqu'à ce qu'il plût au maître de les séparer,) entendant les cris de cette femme, enfonce la porte et veut couper les cordes auxquelles la femme est suspendue ! Une bagarre a lieu entre le nègre et le forgeron fouetteur, et celui-ci en sort avec une légère blessure au bras. Le nègre est arrêté, la femme reçoit double correction et l'excitation devient considérable dans l'endroit. On ne parle que de « l'horrible outrage » commis par ce nègre qui avait voulu protéger une femme qu'il aimait. Un rassemblement se fait et on propose de pendre le nègre sur l'heure ! Après délibération néanmoins on nomme un comité chargé de faire rapport. Le comité, par son président le Col. Reid, fait, séance tenante, le rapport que voici :

« Votre comité a décidé que l'esclave recevrait mille coups de fouet sur ses reins nus. Deux cents coups seront administrés ce soir et le reste de temps à autre selon que le comité jugera que le nègre pourra le supporter. Nous recommandons qu'un comité de trois citoyens soit nommé pour administrer la correction, et aussi que la personne qui a été blessée par l'esclave ait, le privilège de lui administrer les 200 derniers coups. »

Il était impérieusement nécessaire, en effet, que le fouetteur banal rétablît sa dignité dans tout son lustre en montrant son savoir faire en fait de torture et en se vengeant sans danger de celui qui l'avait frappé.

La Tribune de New-York, du 9 mai 1847 fait l'extrait suivant de la *Gazette de Cincinnati*.

« Un homme du comté de Pulaski a ces jours derniers fouetté si durement un de ses esclaves qu'il en est mort. Le pauvre garçon voulait voir sa femme qui vivait sur une autre plantation. Son maître lui ayant refusé la permission qu'il sollicitait l'esclave désobéit et alla voir sa femme le soir, mais revint de bonne heure le lendemain matin reprendre son ouvrage. Pour cette faute le malheureux fut fouetté à mort ! ! »

Je sais qu'il est des esprits biscornus qui auront le courage de dire :

— Eh bien, l'esclave a eu tort de s'absenter.

Je l'admets, mais qui oserait dire que la punition fut proportionnée à la faute ? La mort de cet esclave, à tous les points de vue du droit, de la morale et de la conscience, était un assassinat prémédité accompagné de torture.

Eh bien le journal qui rapporte le fait ne songe pas même à s'en indigner. Il aurait honte de paraître exprimer de la sympathie envers un esclave tué de sang froid. Et quoi donc ! C'ÉTAIT LA PROPRIÉTÉ du meurtrier ! ! Voilà qui répond à tout. Il n'y a que nous, *abolitionnistes maudits*, comme on dit chevaleresquement dans le Sud, pour nous indigner d'une pareille misère ! ! Là on racontait le meurtre de cet homme en six lignes, dans un journal, sans l'ombre d'un commentaire, exactement comme on raconte ici l'empoisonnement d'un chien dans la rue par ordre de l'autorité.

Et ici, au moins, nombre de personnes s'apitoient sur le sort du chien : dans le Sud on eût emplumé et goudronné celui qui aurait été assez sot pour plaindre un noir assassiné !

Dans nos sociétés civilisées, nous avons des associations qui se chargent de faire punir les brutes qui battent cruellement leurs chevaux. Dans le Sud les mêmes gens qui s'indigneraient à voir battre un cheval restent parfaitement indifférents aux tortures d'un nègre ! Rien ne rend une société cruelle comme l'esclavage ! Les actes de cruauté y sont si fréquents que les gens se blasent là-dessus comme sur toute autre chose. Cela passe dans les mœurs.

Ainsi que faisait-on à un nègre dont on avait lacéré les reins avec le fouet ? Ses chairs étaient palpitantes, son dos meurtri et sanglant ! Eh bien on prenait un seau de saumure et on le jetait tout entier sur ces chairs vives et saignantes ! ! Cela était horrible, et pourtant quelques centaines de nègres étaient *journellement* fouettés dans les États du Sud et subissaient cette torture.

C'est cette inconcevable indifférence aux souffrances infligées aux esclaves ; c'est cette inhumanité chronique et universelle chez les planteurs qui me paraissent être le pire côté de cette cruelle institution. Des actes atroces, des faits inouïs n'émouvaient pas le moins du monde cette société

devenue sourde à toute notion d'humanité. Les femmes même se blasaient sur les tortures infligées aux nègres ! !

Voici comment un journal du Sud apprend à ses lecteurs un événement qui aurait bien quelque retentissement ici, *brûler un homme tout vif*, mais qui, dans le Sud, semblait n'exciter ni commisération ni surprise.

Le *Montgomery Journal* du 3 avril 1856 contenait la *nouvelle* que voici :

« UN NÈGRE BRULÉ VIF. On nous informe que le nègre qui a tué M. Capheart, a été brûlé vif hier à *Mound Meigs*. Il s'est avoué coupable !

Et c'est tout. Voilà un événement horrible... on en parle en 3 lignes comme on ferait d'un pigeon abattu dans un jardin.

Je vous parlais, il a un instant, du *fouetteur banal*, qui était une des institutions du Sud. Cela peut faire rire, mais cela est vrai. M. Jervis, auteur d'un ouvrage sur les améliorations possibles au sort des esclaves, écrit : « Dans quelques paroisses, on a des *fouetteurs payés*. »

Au reste le dialogue suivant, qui est *officiel*, va vous édifier la dessus. Il a eu lieu pendant un procès d'extradition d'un esclave fugitif, qui a eu lieu à Boston, il y a quelques années.

Quest. — M. Capheart, est-ce votre devoir comme connétable de police, d'arrêter dans la rue les nègres attardés la nuit ?

Rép. — Oui, monsieur.

Q. — Quelle punition leur inflige-t-on ?

R. — Pas au delà de 39 coups de fouet.

Q. — Qui administre les coups ?

R. — N'importe lequel des officiers. Moi quelquefois.

Q. — Vous paie-t-on *extra* pour cette besogne, et combien ?

R. — Cinquante *cents* par tête. C'était 62 *cents* autrefois, mais aujourd'hui ce n'est plus que cinquante. Cinquante pour l'arrestation et cinquante de plus pour chaque homme que nous fouettons.

Q. — Ne fouettez-vous que des hommes, ou des femmes aussi ?

R. — Des hommes, des femmes, des garçons, des filles, comme cela se présente !

Q — Ne fouettez-vous pas aussi des esclaves à la demande des maîtres ?

R. — Certainement quand ils le demandent !

Q. — Vous envoie-t-on ces nègres, ou avez vous un lieu particulier où vous les fouettez ?

R. — Non, je vais où l'on me demande d'aller.

Q. — Ceci fait-il partie de votre devoir comme officier ?

R. — Non, monsieur !

Q. — Dans ces cas particuliers d'administration du fouet, vous inquiétez-vous de savoir quelle faute a été commise ?

R. — Cela ne me regarde pas. Je fais ce qu'on me dit. C'est le maître qui est responsable !

Q. — Dans ces cas aussi, je suppose, vous fouettez des femmes ?

R. — Les femmes comme les hommes !

Q. — Et l'on paie tant par tête !

R. — Très certainement, personne n'est tenu de *travailler* pour rien !

Q. — M. Capheart, depuis combien de temps êtes vous engagé dans ce genre d'occupation ?

R. Depuis 1835 (Cela pouvait faire à peu près vingt ans)

Q. — Combien de nègres avez-vous fouettés y compris les femmes et les enfants.

R. — (Regardant placidement autour de lui.) Je ne sais pas au juste combien vous avez de noirs dans le Massachusetts ; mais je pense bien que j'en ai fouetté autant que vous en avez dans tout l'état.

Voilà Messieurs, comment un fouetteur banal décrivait pittoresquement sa noble et humaine occupation !

L'interrogatoire de M. Capheart terminé, l'hon. John P. Hale se lève et dit avec une justesse d'expression remarquable :

« Vous le voyez, Messieurs, voilà un homme qui vend l'agonie ! La torture est son fonds de commerce ! Il colporte et détaille les gémissements et les larmes dans les rues de Norfolk ! C'est un fléau ambulante ! ! »

C'est ce même M. Capheart, le fouetteur banal de Norfolk, qui fut tué par ce nègre dont je vous parlais il y a un instant, brûlé vif pour ce fait.

Maintenant je vous le demande ? Lequel était le plus coupable ? Le nègre assassin de M. Capheart, bourreau de profession et fouetteur de femmes et d'enfants, ou la société qui brûlait vif ce nègre qu'elle avait systématiquement abruti d'abord, et qu'elle livrait ensuite au fouet des nombreux Caphearts que le Sud nourrissait, fait donc ce nègre s'était vengé par un assassinat ? Les vrais coupables des crimes des nègres n'étaient-ils pas ceux qui non-seulement leur refusaient toute instruction scolaire, mais qui mettaient toutes les entraves possibles même à leur instruction religieuse ? Est-il bien raisonnable, bien logique, bien moral, de punir avec tant de rigueur et de cruauté une race que l'on abrutissait avec préméditation, et à laquelle la loi elle-même refusait les moyens de connaître le vrai et le faux, le juste et l'injuste, le bien et le mal ?

Non Messieurs, il y avait crime, crime permanent, crime sans prétexte surtout dans cette mise hors la loi de la race noire !

Ce n'est pas moi qui le dit, c'est le révérend M. Palmer, de la Nouvelle-Orléans dans ce sermon intitulé : « Que l'esclavage est un dépôt de Dieu » dont je vous ai parlé dans ma première lecture. Que dit-il de la race noire ?

« Par nature, c'est la plus affectionnée et la plus loyale de toutes les races qui existent sous le soleil ! ! » Eh bien cette race affectionnée et loyale, de l'aveu même de ses oppresseurs, on n'avait pas assez de supplices et de tortures à lui faire subir ! L'esclavage corrompait et pervertissait tout, les notions religieuses comme les notions de droit social et politique ; les notions de la saine philanthropie comme celles de la charité chrétienne ! L'esclavage avait même détruit jusqu'au sentiment de la compassion en faveur de l'individu soumis aux épreuves de la douleur physique. C'était un usage très général dans le Sud de marquer les esclaves avec le fer rougi au feu.

Vous en doutez, voyez les avertissements suivants, extraits des feuilles publiques :

« DÉSSERTÉE. Une négresse appelée MARY ORVILLE DEWEY. Elle a une cicatrice au-dessus de l'œil gauche et une contusion verdâtre au dessus de l'autre : un morceau de sa lèvre supérieure a été emporté et elle a plusieurs

dents de moins. Les lettres M. O. D. lui ont été appliquées avec un fer rouge sur le front, sur les joues et à la partie interne des jambes au-dessus du genou » (Natchez Courier.)

J'adoucis la crudité de l'avertissement par respect pour l'auditoire.

Eh bien, voyez l'odieuse et inutile cruauté pratiquée sur cette jeune fille, marquée avec un fer rouge non pas dans un endroit, mais en cinq endroits différents de son corps. Trois lettres sur chacune des jambes, sur chacune des joues et sur le front... quinze lettres en tout marquées sur le corps d'une enfant ! Combien y en a-t-il parmi vous, ce soir, qui marqueraient leur chien ou leur cheval, en quinze endroits différents, avec un fer rouge ?

Une vente de deux esclaves a eu lieu à Paris, Kentucky, le 22 mars 1855, par décret judiciaire : une femme de 25 ans et une fille de 12. En examinant celle-ci, pendant la vente, on constata des marques au fer rouge sur son cou, ses mains, sous les deux bras, et sur les deux jambes, devant et derrière. Elle avait aussi des contusions à la tête et les oreilles saignantes. La femme avait des cicatrices de brûlures sur les reins et sur les jambes que la main ouverte ne pouvait couvrir. Ces deux esclaves appartenaient à une madame Lewis dont le mode de punition préféré était la marque au fer rouge. (*Suppressed book.*)

On sait que la femme est plus sensible que l'homme et a plus d'horreur que lui de la souffrance physique infligée à autrui ; mais aussi quand une femme est cruelle, elle le devient souvent plus que l'homme.

Le *Charleston Courier*, (cité par M. Auguste Carlier) contenait l'avertissement suivant :

Une jeune fille de 16 à 17 ans s'est enfuie de chez A. Ross. On lui avait imprimé récemment sur la joue gauche la lettre R et on lui avait enlevé un morceau de l'oreille. La même lettre R lui a été imprimée à la partie interne des jambes.

Du *Raleigh Standard*, du 18 juillet 1838, (cité par le même). Une négresse s'est enfuie de chez M. Ricks. Quelques jours avant sa fuite je lui ai brûlé le côté gauche de la figure en essayant de lui imprimer la lettre M.

Du *Natchez Courier* du 21 août 1838, (cité par le même). Une jeune fille nègre, appelée Marie, s'est enfuie de chez J. P. Ashford. La lettre A lui a été imprimée avec un fer rouge sur la joue et sur le front.

DÉSERTÉ de la plantation du soussigné, le nègre Shadrach ; 5 pieds neuf pouces de haut, environ 40 ans. On lui a imprimé les deux lettres M B sur la poitrine et on lui a coupé les deux petits orteils.

Vous voyez qu'on les marquait bien comme des animaux !

Une jeune fille de 16 ans avec un morceau d'oreille de moins en sus des marques au fer rouge : un homme avec deux orteils de moins. Ici on se contente de fendre un peu l'oreille aux moutons ; dans le Sud on ôtait souvent l'oreille entière ; voyez plutôt :

L'avertissement suivant est tiré du *Southern Telegraph*, de Washington :

« DÉSERTÉ de la plantation de James Sturgett, le nègre Randall : il a une oreille coupée. »

Plusieurs nègres s'étaient sauvés avec lui, tous plus ou moins mutilés. L'un avait un œil de moins, l'autre le nez enfoncé ; l'autre une mâchoire cassée. Voilà les corrections *modérées* infligées à cette race qu'un des plus exagérés défenseurs de l'esclavage qualifie d'affectionnée et de loyale ! !

J'aurais pu, Messieurs, vous citer de nombreux avertissements du même genre. J'en ai lu de toutes les parties des états à esclaves. La mutilation et la marque étaient d'un usage universel ! Et cela n'offensait nullement le sens moral ni la sensibilité des planteurs. C'était chose toute naturelle parce qu'elle était ordinaire et passée dans les mœurs.

Les avertissements comme ceux que je viens de vous citer étaient constamment publiés dans les journaux et ne révoltaient personne, au contraire, c'est celui qui eût osé les blâmer auquel on eût fait un mauvais parti, et qu'on eût traité de révolutionnaire, d'incendiaire, de coquin d'abolitionniste, d'athée même, et autres aimables épithètes à l'usage de la chevalerie du Sud !

Nous avons parlé des tortures physiques de l'esclave, parlons un peu maintenant de ses tortures morales. Je me bornerai, pour ce soir, à la pire de toutes, la séparation des familles, la dispersion forcée d'êtres qui s'aiment aux quatre vents du ciel.

De ce que le code noir traite comme non-avenus les sentiments les plus sacrés et les plus profondément enracinés au cœur de l'homme : de ce qu'il ne reconnaît pas la paternité, pas même la maternité, le plus pur comme le

plus saint et le plus dévoué de tous les amours, il ne suit pas que ces sentiments n'existent pas chez le nègre.

Ce n'est pas avec une loi que l'on refait ou que l'on détruit la nature humaine !

La loi leur dénie ces sentiments, mais les faits protestent hautement contre cette cruauté. Nier que l'amour maternel, que l'amour filial, que l'amour conjugal existent chez les nègres, c'est nier l'évidence, c'est nier le bon-sens, c'est nier le soleil parce qu'on se serait enfermé dans une chambre obscure !!

Que la mère noire aime ses enfants comme la mère blanche aime les siens, voilà ce qu'il serait non seulement absurde, mais criminel, de nier ! À ceux qui voudraient se refuser au bon sens et à l'évidence ; à ceux qui voudraient prétendre qu'une négresse se voit enlever ses enfants sans douleur et sans désespoir ; que des enfants de dix, de huit, de sept ans même se voient arracher à leurs parents sans chagrin et sans angoisses, je dirais : « Mais comment pouvez-vous nier, chez des êtres humains, des sentiments que les animaux eux-mêmes éprouvent ? Comment pouvez-vous nier, chez l'être raisonnable, ce que vous concédez chez la brute ? »

Et d'ailleurs, est-ce qu'il n'y avait que les mères noires qui se voyaient enlever leurs enfants ? À combien de mères blanches, esclaves il est vrai, mais assez souvent élevée avec soin, cela n'arrivait-il pas ? Je réserve d'importants détails là-dessus pour la seconde partie de cette lecture.

Il n'est pas plus permis à propos de l'esclavage qu'à propos de toute autre question de prendre pour base d'un système ou d'un argument la négation du plus simple bon sens ! Et voilà pourtant ce que font tous les jours les partisans et les défenseurs de cette institution réprouvée ! !

Nous ne voyons jamais parmi nous les horreurs qu'entraîne forcément la séparation des familles, et l'expression pure et simple de cet acte odieux nous trouve souvent assez indifférents ! Entre parler seulement d'une chose affreuse et voir cette chose de ses yeux et la toucher de ses mains la différence est infinie ! Nous parlons tous très froidement de la guerre, mais si, après une grande bataille, nous parcourions les champs jonchés de morts et de blessés ; s'il nous était donné de prendre sur le fait l'expression de la souffrance, ou de la rage, ou du désespoir souvent, sur les figures inanimées

des morts ; si nous entendions des milliers de blessés hurler sous l'étreinte de la douleur et se désespérer, sans soins et sans secours, sous les premiers embrassements de la mort, nous éprouverions sans aucun doute une toute autre impression des horribles effets de la lutte et du carnage que celle que de simples récits produisent sur nous.

Il en est ainsi des scènes déchirantes qui avaient lieu littéralement chaque jour sur un point ou un autre des états à esclaves, quand une famille se vendait toute entière ou en partie. N'ayant jamais vu ces scènes, nous ne saurions nous faire une juste idée de ce qu'elles avaient d'affreusement pénible pour le spectateur dont l'esprit et le cœur n'avaient pas encore eu le temps de se *coloniser*, passez-moi l'expression par le contact journalier de l'esclavage ! Mais si nous voyions un jour, sur une de nos places publiques, une vente d'esclaves ; si nous voyions une foule avide, regarder un homme que l'on ferait marcher, courir, sauter comme un cheval à vendre ; auquel on ferait ouvrir la bouche pour juger de ses dents ; dont on examinerait les reins pour voir si les marques qu'ils offrent indiquent des punitions fortes et fréquentes, indice du caractère de l'esclave ; si nous voyions l'examen minutieux de toutes les parties du corps tant des hommes que des femmes fait par le premier venu, pour se bien convaincre que l'homme-bétail qui va se vendre est sain et dispos ; si nous étions témoins de la rage d'un père qui se voit arracher à sa femme et à sa famille ; du désespoir d'une mère qui perd du même coup son mari et ses enfants ; des angoisses et des cris des enfants que l'on arrache à l'étreinte de leurs parents et que l'on attache pour les conduire à cent lieues de là mener une vie à propos de laquelle le souhait le plus humain qu'on puisse leur faire est qu'elle soit la plus courte possible ; si nous voyions toutes ces horribles choses une fois, une seule fois, ne maudirions-nous pas de tout notre cœur et de toute notre âme le système effroyable qui les crée et les perpétue ?

Si surtout nous voyions un de ces jours un homme arriver à une vente d'esclaves avec une belle femme en larmes marchant derrière lui, blanche comme lui, et que tout à coup nous verrions cette femme monter sur l'estrade de l'*encanteur*, être mise en vente et livrée sans commisération à l'examen souvent brutal d'acheteurs sans entrailles, puis vendue au plus offrant et achetée par un vieillard décrépît de 80 ans qui veut en faire sa maîtresse !... Et si nous voyions cette femme perdant tout courage et toute

contenance en vue de cette infamie, se jeter avec désespoir aux pieds de l'homme qui l'aurait amenée, et l'appeler son père, et le supplier, le conjurer au nom des liens du sang et de la paternité de lui sauver la honte de cette prostitution de son âme encore plus que de son corps !... et si enfin nous voyions cet homme, ce père satanique, rester l'œil sec devant les supplications de sa fille, ordonner durement à l'encanteur de faire son devoir et empocher avec satisfaction le prix de sa propre chair et de son propre sang !... Si nous étions témoins de cette épouvantable horreur, y en aurait-il un seul d'entre nous qui ne se sentirait dominé par le besoin irrésistible de massacrer cet infâme sur place ?

Eh bien, Messieurs, ce crime n'était pas sans doute commun dans le Sud, mais il n'était pas non plus très rare ! Et je vous l'affirme en toute certitude, Mesdames, bien des femmes dans le Sud, blanches comme vous mais esclaves, et preuves vivantes et parlantes de l'immoralité des planteurs qui étaient leurs pères, ont été vendues par eux et en leur présence sans qu'aucune fibre de leur cœur se soit révoltée contre cet acte sans nom dans aucune langue humaine ! ! Tant il est vrai que l'esclavage dénature, pervertit, corrompt, avilit tous les sentiments de l'âme, déshonore et abrutit l'homme tout entier, et rend la société où il existe complice et approbatrice de tous les crimes ! !

L'esclavage, disait le Rév. George B. Cheever « l'esclavage pèse ici comme un cauchemar sur le génie de l'Évangile ! ! »

LA GUERRE AMÉRICAINÉ.



TROISIÈME LECTURE

DE L'ESCLAVAGE.

2^{ème} Partie.

Messieurs,

Je vous ai dit des choses bien horribles l'autre soir, et pourtant il m'avait fallu ne pas faire allusion, à cause de la présence des dames, à mille faits odieux dans lesquels l'immoralité le dispute à la brutalité. Dans cette société coupable et pervertie le cynisme des habitudes marchait de pair avec la cruauté des mœurs. Quoiqu'en puissent dire les défenseurs du Sud et les champions de l'esclavage, il ne se passait pas de jour, sur un point ou un autre des états à esclaves, que tous les sentiments les plus sacrés de la nature ne fussent odieusement outragés, que les règles les plus essentielles de la plus commune décence ne fussent brutalement violées.

L'esprit et le cœur se révoltent également à l'idée d'une pauvre femme qui hurle de douleur sous le fouet qui déchire sa chair et met ses os à nu : à l'idée d'une jeune fille que l'on prive du nécessaire, des aliments, de la lumière, de l'air, des vêtements pour la forcer de céder à la brutalité d'un maître ou d'un surveillant : à l'idée d'une mère à laquelle on arrache son mari et ses enfants, précisément les seuls êtres qui puissent lui faire parfois oublier son état de chose vendable et rachetable à volonté, comme si une négresse n'avait pas elle aussi une âme et un cœur !

Mais l'esclavage avait tellement perverti les idées et les sentiments de toutes les classes de cette société exceptionnelle que ce qui nous paraît horrible ne provoquait pas même, chez les planteurs, le plus léger soupçon d'irrégularité. Les choses les plus profondément immorales ne leur causaient pas la moindre répulsion parce qu'elles étaient d'habitude universelle. Voilà comment l'esclavage, en faussant les idées et pervertissant la conscience publique, avait rendu les mœurs cruelles ou relâchées au point qu'il est presque impossible de les décrire exactement sans être taxé d'exagération.

Examinons donc maintenant mon troisième point : « l'effet de l'esclavage sur les mœurs du pays. »

Messieurs, pour approuver l'esclavage, ou même seulement essayer de pallier ses horreurs inévitables et journalières, il faut mettre de côté, effacer en quelque sorte de la conscience humaine toutes ces notions primordiales de droit, de devoir, de justice, de vertu, de vice, de décence, de pudeur, d'obligations réciproques qu'un usage immémorial, l'application séculaire des idées religieuses, les conséquences universellement acceptées des principes fondamentaux du Christianisme, le progrès social et la civilisation moderne ont rendues sacrées parmi nous.

Ce qui était d'occurrence journalière dans le Sud, ce qui était devenu habituel dans les familles, admis, reçu sans objection, ce qui était devenu de pratique ordinaire et autorisé par la loi ou consacré par les mœurs choque tellement chez nous le plus vulgaire sentiment de moralité ou de bienséance sociale que mille détails paraissent incroyables ou impossibles. Ainsi loin de regarder comme faute grave, chose déshonorante, toute relation immorale de la part des jeunes filles esclaves, on les y encourageait au contraire, on leur faisait comprendre que le maître regardait cela d'un bon œil, car son but principal, l'augmentation des têtes de bétail humain qui peuplaient ses plantations et ses métairies, n'en était que mieux atteint. Un des faits les mieux établis, tant par les documents officiels que par les ouvrages spéciaux, est celui qu'il était presque impossible de trouver une jeune fille esclave, noire ou blanche, vierge à seize ans ! !

Ce fait déplorable est établi très explicitement dans le témoignage d'un M. Roudanez, mulâtre libre de la Nouvelle Orléans, homme de haute probité et de grande intelligence, rendu devant la commission nommée en

1863 par M. Stanton, secrétaire de la guerre dans les États-Unis, pour s'enquérir de l'état des populations esclaves du Sud.

Je vous ai déjà dit que le mariage n'existait pas, dans le Sud, parmi les esclaves. C'est-à-dire que quatre millions de noirs étaient obstinément retenus, dans un pays civilisé, dans une société que ses défenseurs nous représentent comme si raffinée dans ses idées et ses manières, étaient obstinément retenus, dis-je, dans un état de concubinage universel ! Concubinage chez les noirs, concubinage aussi entre les blancs et les noirs ; c'est-à-dire, pour appeler les choses par leur vrai nom, promiscuité générale.

« Quant à la chasteté des mœurs, dit M. Roudanez, elle était complètement inconnue sur les plantations. D'abord, les surveillants jouissaient de la maîtrise non contestée de toutes les femmes de ferme, et si l'une d'elles les refusait, ils savaient bientôt faire naître l'occasion de leur imposer quelque punition sévère. J'ai eu connaissance de l'administration la plus cruelle du fouet à des femmes qui n'avaient pas voulu se rendre chez le surveillant ou le maître pour subir leur brutalité. Les maîtres d'un certain âge choisissaient ordinairement pour concubines les servantes de la maison, et leurs fils, les *jeunes maîtres* comme on les appelait, préféraient pour leurs concubines les jeunes esclaves jaunes ou blanches, très souvent enfants de leur père, c'est-à-dire leurs demi-sœurs ! C'était la coutume générale. Les jeunes maîtres de 17 à 18 ans choisissaient leurs concubines parmi les jeunes esclaves de 13 à 14 ans. Il n'était pas rare de voir les jeunes esclaves mères à cet âge. Les planteurs traitaient leurs propres enfants comme esclaves et les punissaient aussi cruellement que les autres, Les rapports immoraux qui existaient entre les maîtres et leurs femmes esclaves étaient souvent la source de cruelles souffrances pour ces femmes. Fréquemment une femme jalouse les faisait fouetter pour des fautes imaginaires ou très légères, et quand leurs maris étaient absents, les faisaient punir en leur présence. On a des exemples assez nombreux de jolies esclaves traitées de la manière la plus révoltante pour les défigurer et les rendre laides. Le fait de la promiscuité avec les noirs, tant chez les pères que chez les fils, était parfaitement connu dans les familles. »

Eh bien comment veut-on qu'une société n'ait pas été gangrénée jusqu'à la moëlle sous un pareil système ? Le père voit les immoralités du fils, le

filz agit sur l'exemple qu'il reçoit du père ; la mère est furieuse de l'immoralité du père mais laisse faire le filz, c'était l'usage ! Les négresses ne sont pas des femmes, mais des choses... ce qui n'empêche pas la mère de famille d'en être jalouse et de les traiter cruellement. Voyez la position horrible d'une femme esclave ! Battue par le maître si elle résiste, punie avec assaisonnement de vengeance par la maîtresse si elle cède ! ! Que dis-je si elle cède ! Céder comporte liberté de refuser... elle ne l'a pas cette liberté ! Le maître a tout pouvoir sur son corps depuis la jouissance de sa personne jusqu'à sa mort en certains cas ! Ainsi les maîtresses punissaient leurs servantes de l'immoralité de leurs maris auxquels celles-ci ne pouvaient rien refuser ! Tout était infernal dans ce système. !

Un maître forçait un noir de cohabiter avec une négresse pour en avoir des enfants, ce qui augmentait le produit de la plantation. Puis tout-à-coup il lui prenait fantaisie de cette femme. Elle n'avait rien à refuser, elle n'était que la concubine du nègre, pourquoi pas du blanc ? Mais celui-ci osait faire une remontrance à son maître : fouetté ! Et s'il osait se mettre entre son maître et la femme qu'il lui avait donnée, et essayer de la défendre, eh bien sa vie y passait quelquefois. Permettez-moi de vous citer quelques faits.

Le révérend Francis Hawley, du Kentucky, écrit que le filz d'un propriétaire d'esclave voulut un jour s'emparer de la femme d'un des esclaves. Le mari voulut lui faire des représentations... Le misérable tire un pistolet et le tue sur place ! ^[1]

Le maître d'une esclave, *sa propre fille*, exige qu'elle se livre à lui. Elle refuse. Il l'envoie au surveillant de la plantation qui la fouette. Elle refuse une seconde fois, nouvelle punition. À la fin elle cède et l'inceste s'accomplit. ^[2]

Messieurs, vous serez peut-être tentés de dire que ces choses sont impossibles, que je charge le tableau ; que je prends quelques-uns des faits que je cite dans des ouvrages hostiles à l'institution. Cela m'a déjà été dit ; mais je voudrais bien savoir si les panégyristes de l'institution qui, depuis cinquante ans, trompent systématiquement le monde sur ses résultats, me fourniraient grand'chose à dire sur ses côtés odieux ou immoraux. Il répugne toujours, dans les pays qui ont le bonheur d'être exempts du fléau,

de la malédiction de l'esclavage de croire à ces horreurs, et pourtant elles existent, il n'y a pas à en douter.

D'ailleurs, Messieurs, nous avons au milieu de nous plusieurs personnes qui ont vécu dans le Sud, qui ont observé cette société coupable de toutes les cruautés et de toutes les immoralités imaginables, et quelques-unes de ces personnes m'ont fait l'honneur de venir m'assurer que tout ce que j'avais affirmé, avancé, était vrai à la lettre ; et elles m'ont rapporté des faits qu'elles avaient vus de leurs yeux, qui sont pires que tout ce que je vous ai dit jusqu'à présent. Comment douter du moins quand le plus est prouvé, et prouvé par ceux-mêmes qui vivent au milieu de vous et que vous connaissez tous !

Un jour une alarme de feu sonne à Baltimore. Les gens qui arrivent à la maison incendiée en parcourent les pièces et y trouvent deux femmes qu'on y avait laissées.

L'une d'elles était une jeune fille d'une grande beauté qui était attachée dans le grenier et qui avait été traitée d'une manière révoltante. La personne qui cite le fait se sert du mot *improper chastisement*. Or ce mot ne peut s'appliquer au simple fouet, car personne au Sud ne regardait le fouet administré sur les reins nus d'une femme comme comportant la moindre indécence. Pour qu'on se servît du mot *improper*, appliqué à une esclave, il fallait toute autre chose que la simple nudité. Eh bien ce traitement, qu'on qualifiait *improper* était tel que, quoiqu'il n'y ait pas de dames ici, et malgré la nature des choses que je vous ai dites ou qu'il me reste à vous dire, il m'est impossible de vous en faire la description, car il est certaines limites à la liberté du langage, même entre hommes, qu'on ne saurait dépasser vis-à-vis des honnêtes gens. Les actes de cruauté infâme, de punition obscène, étaient fréquents chez les propriétaires d'esclaves. L'autre femme, qui était mulâtresse, venait évidemment de recevoir une CORRECTION MODÉRÉE dans le langage du Sud. Son dos, sa figure, ses membres étaient dans le plus terrible état de laceration ou de mutilation, et elle avait de si fortes contusions à la tête qu'elle semblait ne pouvoir survivre. Elle fut portée à l'hôpital. Si la maison eût brûlé, ni l'une ni l'autre de ces femmes ne pouvaient éviter l'horrible sort d'être brûlées vives, l'une parce qu'elle était attachée, l'autre parce qu'elle ne pouvait s'aider elle-même dans l'état affreux où on l'avait laissée.

Il y a quelques années, à Baltimore, un maître tue son esclave sans raison *suffisante* dit le narrateur qui rapporte le fait. Donc il y avait des raisons *suffisantes* pour autoriser le meurtre d'une créature humaine, mais passons. Cet esclave avait une excellente réputation comme homme industriel et inoffensif, mais la mulâtresse qui était sa femme était d'une grande beauté. Celle-ci apprenant le fait du meurtre de son mari, et sachant parfaitement le sort qui l'attendait, court se précipiter à l'eau. Des bateliers se trouvant tout au près vont la repêcher et la ramènent au rivage. Eh bien on vit alors cet effroyable spectacle d'une femme qui supplie avec larmes ses sauveurs de la laisser se noyer plutôt que de retourner recevoir les odieux traitements qu'elle avait déjà subis ! Messieurs, il faut être réduit à une bien terrible extrémité de désespoir pour continuer d'insister à mourir dans le moment où l'on vient d'être arraché à une mort certaine ! Eh bien, le soir elle dut probablement subir la pollution du meurtrier de son mari ! Mais au Sud rien de cela ne tirait à conséquence, un planteur n'admettant même pas la possibilité qu'une esclave, même quand elle était sa fille, pût ressentir quelque chose comme de la vertu, de la pudeur, ou du dégoût pour l'immoralité quelque brutale qu'elle fût.

— Non non, me disait dernièrement un ami, tout cela n'est pas possible. J'ai voyagé au Sud, et les gens que j'ai vus étaient incapables de pareilles infamies. Ils étaient humains pour leurs esclaves.

— Je l'admets avec empressement pour ceux que vous avez vus, répondis-je ; mais ceux que vous n'avez pas vus, en répondriez-vous ? Vous avez vu des gens bien nés, et qui, naturellement humains et bons, prenaient soin de leurs esclaves avec une sollicitude réelle. Qui nie que la majorité, si vous le voulez, des planteurs, des maîtres d'esclaves, ait été mus par des sentiments d'humanité envers ceux de leurs esclaves qui étaient attachés à leur service personnel ? Mais cela prouve-t-il que les esclaves des hommes avides de gain, des hommes de caractère difficile, des maîtres impérieux et exigeants, des hommes à passions brutales, viles, cruelles, effrénées, ne fussent pas maltraités ? De ce qu'il y avait de bons maîtres pouvez-vous raisonnablement conclure qu'il n'y en avait pas de mauvais ? De ce que vous n'avez vu que les bons pouvez-vous légitimement conclure que les mauvais n'existaient pas ? Si, de tout ce que je vous ai dit, je concluais que tous les planteurs étaient des bêtes féroces, ne me diriez-vous pas avec toute

raison que cette conclusion est absurde ? Eh bien, comment pouvez-vous, de ce que vous avez vu dix, vingt, cinquante familles qui traitaient bien leurs esclaves, conclure avec certitude que dans les localités même que vous avez visitées, il n'y en avait aucune qui leur fissent subir des traitements odieux ?

Vous ne voulez pas que je conclue du particulier au général et voilà que pour soutenir votre thèse vous tombez forcément dans cet écart, dont je me suis préservé moi, car la proposition que je soutiens n'est nullement qu'il n'y avait pas de bons maîtres, mais que l'atroce législation du Sud, en laissant le champ libre aux mauvais, ouvrait la porte à toutes les atrocités et exposait même les bons à devenir injustes, immoraux ou cruels. Et c'est au soutien de cette dernière proposition que je cite ces faits. « Je ne l'ai pas vu, dites-vous, donc cela n'existe pas. » Mais avez-vous vu davantage les infanticides de la Chine, les sacrifices humains du roi de Dahomey, et cependant doutez-vous qu'ils existent ?

— Mais j'étais en pays civilisé !

— Eh bien, en pays civilisé n'y a-t-il que des gens honnêtes, justes, bons, compatissants, généreux ? N'avez-vous pas là aussi l'envers de la société, les gens vicieux, immoraux, suppôt de cabarets et de mauvais lieux ; les gens qui, pour gagner quelque chose, feraient mourir leurs propres enfants sous les coups ? Est-ce chez ceux-là que vous voyez l'impossibilité d'une conduite inhumaine pour le noir ?

Mais laissons pour le moment la classe dégradée et prenons la haute classe, celle que vous avez vue, celle où vous n'avez rien observé d'inhumain. Pensez-vous que si on a eu quelque punition un peu forte à infliger à quelqu'esclave, on n'a pas un peu songé au fait de la présence d'un étranger dans la maison ?

Pensez-vous que si le maître avait son petit harem de belles esclaves il vous l'aurait dit ?

Mais sans entrer dans les détails d'intérieur, dans les faits de précoce immoralité partout permis aux jeunes gens je ne m'arrêterai qu'à deux idées, deux raisonnements.

Les maîtres humains que vous avez connus ignoraient-ils les abominations du code noir, ses tyrannies permises, ses cruautés autorisées,

ses actes d'arbitraire *imposés* sous peine de l'amende et du fouet, comme par exemple le fouet infligé à un blanc qui montrait à lire à un noir, et même à une mère noire qui eût montré à lire ou à écrire à la fille esclave d'un blanc ? Vos amis n'ignoraient pas cela, et néanmoins admettaient-ils l'immoralité et la cruauté du code noir ? N'ont-ils pas été très probablement parmi les plus ardents défenseurs de l'esclavage dans la grande révolte au moyen de laquelle on espérait le sauver des atteintes de la civilisation et du progrès moderne ?

Vos amis ignoraient-ils les atrocités des ventes d'esclaves, les brutales immoralités auxquelles elles donnaient lieu ? En voulaient-ils davantage l'abolition du système ? Si un de leurs esclaves se fût échappé, eussent-ils plus que leurs confrères planteurs empêché les propriétaires de meutes de courir après le fugitif et de le ramener après l'avoir fait mettre en lambeaux par la dent des chiens ?

Messieurs, personne au Sud n'était exempt de cette indifférence incompréhensible pour les souffrances physiques infligées aux noirs ! Les journaux parlaient habituellement du fouet et autres tortures sur le ton de l'ironie ! Voyez plutôt :

Le *Richmond Republican*, dans ses rapports de police, cite les faits suivants :

— Isaac Adlen, un *monsieur de couleur*, a reçu hier une partie de sa *toilette du dimanche*, par ordre du Maire, pour avoir oublié de faire endosser son permis.

— Félix Harwood a été pris dans l'acte de voler un morceau de bois de chauffage, La cour lui a ordonné la « *casaque chaude*, » afin de lui réchauffer le système par un traitement approprié. Une *casaque rayée* a dû lui produire un effet agréable par le vent glacial qu'il faisait hier !

Eh bien qu'était-ce que la TOILETTE DU DIMANCHE ? Les reins ensanglantés d'un noir ! Qu'était-ce que la *casaque chaude*, la *casaque rayée* ? La même chose : le fouet, la laceration de la chair !!! Voilà comme on habitait la population, même les enfants et les femmes, à rire des tortures du nègre, à le prendre beaucoup moins en pitié que le bœuf ou l'âne de la ferme, ou le chien de garde de la cour !

Le nègre n'excitait jamais la pitié. Dans les familles même où les esclaves étaient bien traités, où on leur témoignait la commisération que tous les cœurs bien faits doivent aux malheureux, dans ces familles là même on n'eût pas fait un pas pour sauver un pauvre nègre, étranger à la maison, de la dent des chiens sur le point de le saisir ; ou bien encore on n'eût jamais osé faire la moindre remontrance contre une fustigation exagérée ! Si la cruauté n'eût pas été au fond des mœurs et enracinée dans les habitudes, n'y aurait-il pas eu ça et là quelque protestation contre les nombreux traits de barbarie, de correction cruelle pour les moindres peccadilles, dont les feuilles publiques entretenaient leurs lecteurs ? Mais jamais un mot ! Ceux même qui sont humains dans leur maison deviennent féroces au dehors vis-à-vis des étrangers qu'ils soupçonnent d'être ennemis de l'institution sacrée !

Un Irlandais, à Charleston, se permet quelques réflexions sur les mauvais traitements dont un nègre est victime en sa présence. De suite on le saisit, on le déshabille complètement et un *tolle* général s'organise contre le malheureux. La populace et les *gentlemen* rivalisent de zèle contre un pauvre diable qui est seul contre 500 et qui se sauve nu à travers la foule au milieu des cris de « Marquez-le ! brûlez-le ! et les fouets lui lacéraient les chairs, et on lui jetait du goudron bouillant ! ! Voilà les mœurs des descendants des cavaliers !

Un peu plus tard nous reviendrons sur cette prétention des Caroliniens et des Georgiens à une noble descendance.

Je tiens d'un artiste qui demeure aujourd'hui au milieu de nous et qui a vécu plusieurs années à Charleston, qu'un Italien du nom de Costa, colporteur de bijoux, ayant été vu parlant à des nègres dans la rue, quoiqu'il n'y mît pas l'ombre de mystère et que ses allures n'eussent rien de suspect, on en prit ombrage et il se vit tout-à-coup assailli par cinq ou six dogues qui le mirent en sang en quelques secondes et le mutilèrent affreusement. Quand on le débarrassa des chiens il était dans le plus pitoyable état, ses habits et sa chair tombant en lambeaux. Il voulut se plaindre aux autorités mais on lui signifia qu'un blanc étranger *s'exposait beaucoup* en parlant aux noirs. Voilà tout ce qu'il put obtenir !

Voyons, tous ces faits ne démontrent-ils pas une grande férocité de mœurs ? Cela serait-il souffert ici, toléré une seule minute ? Laisserait-on

ainsi manger un homme par les chiens ? Les autorités se moqueraient-elles impitoyablement d'un malheureux déchiré par 5 ou 6 dogues ? N'auraient-elles pas quelqu'autre réponse à lui donner que : « Mais mon cher, vous parlez à nos noirs en pleine rue ! ! »

Voilà un grand crime, en vérité ! !

J'admire de tout mon cœur quelquefois les gens qui viennent nous réciter des églogues sur le bonheur des noirs, sur l'institution toute philanthropique, toute patriarcale, de l'esclavage ! ! Mais pourquoi donc tant de malheureux s'exposaient-ils tous les jours à mille morts, à la dent des chiens, à la gueule des crocodiles, pour s'échapper vers le Nord ? Pourquoi les mères tuaient-elles leurs enfants plutôt que de les voir vendre à des maîtres reconnus pour cruels ? Quoi, voilà une race qui n'avait pas même le droit de faire entendre une plainte, une remontrance ; une race qui n'était pas même admise à prouver le meurtre de ses membres ou les cruautés inouïes dont quelques-uns d'entre eux étaient victimes et on vient nous réciter des idylles sentimentales sur le bonheur dont elle jouissait ! Allons donc ! c'est trop compter sur la naïveté publique ! !

Un maître du nom de Dempsey Weaver, de Nashville, dit un jour à une esclave qui avait commis quelque faute qu'il allait la vendre à un trafiquant du Mississippi. Cette femme avait un enfant. Voyant qu'on allait la séparer de son enfant, elle le prend dans ses bras et se précipite avec lui dans la rivière ! [\[3\]](#)

Cette femme ne savait pas apprécier le bonheur qu'il y a d'être esclave.

Il y a quelques années, vers 1855, une femme fut pendue à Cedartown, Géorgie, sous les circonstances suivantes.

Son maître l'informe qu'il avait vendu ses quatre enfants à un homme qui viendrait les chercher le lendemain. L'acheteur était connu dans le voisinage pour un maître avare et brutal qui affamait ses esclaves et les battait beaucoup. La mère supplie son maître de garder les enfants ou au moins de les vendre à un maître moins cruel. Il refuse. Elle se traîne sur les genoux et l'adjure en pleurant de lui épargner cette douleur, mais l'autre la repousse durement. Exaspérée, elle se relève, et quelques instants après tue ses quatre enfants ! ! Voilà pourquoi on la condamna à être pendue. [\[4\]](#)

Cela est horrible sans doute, mais cet acte atroce ne doit-il pas être un peu mis à la charge du système ?

Un planteur s'en allait à Memphis, Tenn. en novembre 1855, avec une famille d'esclaves : le père, la mère et plusieurs enfants. Arrivé à Memphis, le père s'aperçoit à certains indices qu'on le destine au marché du Sud et qu'il allait être pour toujours séparé de sa famille ! Profitant d'un moment où son maître avait le dos tourné, et quoiqu'on lui eût mis les menottes, il prend son élan, saute pardessus le bastingage du *steamboat* et s'élance dans la rivière ! Le maître perdit ainsi les \$1500 que la vente de ce nègre lui eût rapportées.

L'hon. M. Giddings, dans son intéressante histoire de la rébellion du Sud, si remplie de faits, et surtout de preuves de la déraison des planteurs, cite les deux faits que voici. [\[5\]](#)

Dans la prison aux esclaves de Washington on avait enfermé une mère esclave et ses deux enfants, en attendant leur départ pour le Sud. Le mari de cette femme avait été vendu. Elle-même venait d'être achetée par un spéculateur, commerçant en chair humaine. Elle n'ignorait pas qu'elle avait été achetée pour être revendue à la première occasion. Dans la solitude de sa prison, séparée pour toujours de son mari, voyant le sort réservé à ses enfants, songeant avec amertume au passé et envisageant l'avenir avec désespoir, elle fut saisie d'un accès de rage, tua ses deux enfants et se tua elle-même ensuite. Le spéculateur qui l'avait achetée ne rentra dans sa cellule, le lendemain matin, que pour retrouver trois cadavres ! Eh bien, le croiriez-vous ? Cet homme poursuivit celui qui lui avait vendu cette femme pour lui avoir livré un esclave *vicieux* et réussit à se faire rembourser son argent.

Une jeune fille de 19 ans s'évada un jour de cette même prison et se sauva du côté du pont qui traversait le Potomac.

Elle fut immédiatement pousuivie, mais comme elle avait une avance considérable sur les limiers qu'on avait lancés sur ses traces, elle eût réussi à traverser le pont si ceux-ci n'eussent fait signe à quelques personnes de l'arrêter à l'autre extrémité.

Se voyant ainsi cernée et connaissant parfaitement le sort qui lui était réservé, elle n'hésite pas un instant, monte sur le parapet du pont et s'élance

dans le Potomac au moment où on allait la saisir. Ce fut une victime de moins pour la prostitution.

Permettez-moi de vous citer encore deux faits parmi plus de cinquante du même genre que j'ai lus.

La *Gazette de Cincinnati*, du 29 janvier 1856, publiait les détails terribles qui suivent.

Une bande de dix-sept esclaves s'était échappée des comtés de Boone et de Kenton, dans le Kentucky, et arrivés à l'Ohio, ils purent le traverser sur la glace. Ils se cachèrent dans Cincinnati en attendant qu'ils pussent gagner le Nord. Leurs poursuivants découvrirent néanmoins leur retraite et la police vint les y chercher. Après une lutte grave, on enfonça la porte et voici le spectacle qui s'offrit aux yeux. Dans un coin de la chambre se trouvait un enfant auquel sa mère venait de couper la gorge d'une oreille à l'autre, et on entendait des cris de détresse affreux venant d'une pièce voisine. On s'y précipite et on aperçoit une esclave tenant à la main un couteau tout ensanglanté, agenouillée auprès de deux autres enfants étendus par terre et qui jetaient les cris terribles qu'on avait entendus. On lui arrache le couteau des mains et on examine les enfants. Ils avaient déjà plusieurs blessures. Cette femme avoua être leur mère, et dit que son seul regret était de ne pas avoir eu le temps de tuer ses trois autres enfants comme elle avait fait du premier, afin de leur épargner les horreurs de la vie qu'ils auraient à mener s'ils étaient repris.

On lui demanda si elle avait commis de sang-froid, un acte aussi atroce. — « Oui, dit-elle, j'avais tout mon sang froid, et j'aurais de beaucoup préféré les tuer du coup et mettre ainsi fin à leurs misères, que de les voir remis en esclavage pour être tués lentement et par morceaux. »

On lui demanda enfin si elle préférerait retourner au Sud ou avoir son procès de suite dans l'Ohio, avec chance d'être pendue pour meurtre. Elle répondit avec une effroyable détermination : « J'aime bien mieux danser au bout d'une corde que de retourner être esclave ! ! »

Mais la malheureuse n'eut pas même cette horrible satisfaction. Dans le conflit de juridiction qui s'éleva à-propos de son crime et de sa fuite, la loi d'un état libre devait céder le pas à l'intérêt esclave. Cette femme avait commis un meurtre, avec tentative d'en commettre d'autres, sous la

juridiction de l'état de l'Ohio ; mais elle était en même temps esclave fugitive. Si elle eût été jugée à Cincinnati et pendue, son maître perdait sa valeur. Il se trouva donc un juge fédéral, tenant sa charge comme les cinquantièmes des employés fédéraux, du pouvoir esclave qui, comme je vous l'ai dit, ne consentait à une nomination que si le candidat avait des opinions saines sur l'institution *patriarcale* ; il se trouva, dis-je, un juge fédéral pour décider qu'un crime devait rester impuni plutôt que de compromettre la propriété d'un planteur. Cette femme fut donc emmenée au Sud !

Vous le voyez, en tout et partout le pouvoir esclave se mettait au-dessus des lois. Tout, constitution, lois, institutions du pays, intérêt général, traités internationaux, nécessité de punir les crimes, morale publique, morale privée, souveraineté des états dans lesquels un crime s'était commis, tout devait céder devant l'ascendant où l'intérêt du pouvoir esclave. Vous verrez plus tard, à propos de quelles futilités, au Congrès fédéral, les planteurs menaçaient à tout propos de rompre l'union ; quelle était en tout leur intolérable arrogance.

Le D^r. C. G. Parsons, qui a séjourné longtemps au Sud, raconte, dans son livre intitulé : *Inside view of slavery* : qu'étant un jour chez un planteur de la Géorgie, la dame de la maison qui abhorrait l'esclavage pour plus d'une raison, lui dit en conversation, en lui montrant une vieille esclave du nom de Sylva :

« Tenez, vous voyez cette femme. Eh bien, elle dit qu'elle a eu treize enfants et qu'elle les a tous tués de ses propres mains pour qu'ils ne devinssent pas esclaves ! ! »

Cette dame avait aussi forcé Sylva de se déchausser en présence de M. Parsons pour lui prouver la barbare coutume de mutiler les esclaves pour les marquer. Sylva avait quatre orteils de moins à un pied et deux à l'autre !

Je vous ai déjà parlé du mariage noir. Ce mariage était tout simplement un concubinage organisé. Chez les catholiques on ne mariait pas les esclaves, non plus que chez quelques sectes protestantes. Seulement on n'ignorait pas que mariés ou non, les esclaves n'en vivaient pas moins comme mari et femme, quand les maîtres les accouplaient deux à deux, et bien souvent même pis que cela.

Dans quelques autres sectes, on les mariait, et les ministres du culte informaient les conjoints qu'ils se devaient mutuellement fidélité jusqu'à ce qu'ils fussent séparés par la mort *ou par une inexorable nécessité*. Qu'était cette *inexorable nécessité* ? La vente de l'un des conjoints. Une fois l'un des deux vendus, le maître qui ne voulait perdre aucune source de profit, forçait la femme de prendre un nouveau mari, ou le mari de prendre une autre femme, car un enfant, à sa naissance, valait \$100, et une belle mulâtresse de dix-huit ans se vendait jusqu'à \$3000. Les maîtres voulaient donc des enfants à tout prix, particulièrement dans les états éleveurs.

Voilà un fait qui nous prouve que l'esclavage pervertissait jusqu'à la religion. En principe le christianisme rejette le concubinage comme une monstruosité ; en pratique, les clergés de toutes dénominations le toléraient chez les esclaves, car jamais, dans aucune chaire, un mot sur cet abus ! Cela eût offensé les planteurs ! !

Le raisonnement au moyen duquel on mettait sa conscience en repos sur l'autorisation formelle ou tacite du concubinage était basé sur l'absence du libre-arbitre chez l'esclave, « Les esclaves, » disait-on, « ne sont pas des *agents libres*. La séparation des conjoints est pour eux un fait de force majeure. La volonté du maître équivaut pour eux à la mort de l'un des deux. Ils ne peuvent donc être coupables d'un acte sur lequel ils ne peuvent exercer le moindre contrôle. »^[6]

Si l'esclavage pervertissait ainsi jusqu'à la pratique du christianisme, comment veut-on qu'il n'ait pas étendu son influence délétère à la politique, aux relations sociales, aux mœurs générales, aux rapports de famille ? Quoi, il corrompait même la religion, soit en faussant les idées de ses ministres, soit en les forçant de rester muets sur des immoralités qu'il était de leur devoir de combattre, et on voudrait soutenir qu'il ne corrompait pas la société ! Il pervertissait jusqu'aux plus fondamentales notions du sens commun tant chez les hautes intelligences que dans les masses, et l'on voudrait nous persuader que la société qui en était gangrenée pouvait être, soit sous le rapport de la moralité, soit sous celui de l'intelligence générale, l'égale des autres sociétés où il n'existe pas ! Le faux de cette prétention saute aux yeux les moins exercés ! !

Mais le nombre de ceux qui se mariaient *régulièrement*, dans le sens que l'on attachait à cette expression, était comparativement restreint. Les trois quarts des unions étaient illicites même au point de vue du système. Il y en avait beaucoup néanmoins qui étaient permanentes, au moins jusqu'à la mort des conjoints, mais il y en avait beaucoup aussi qui n'étaient que temporaires ou momentanées.

— Êtes-vous marié ? demandait John Ball à un nègre. — Oui maître.

— Avez-vous été marié par un ministre ?

— Non maître, j'ai été marié *à la couverte*.

— Qu'est-ce que c'est que cela ?

— Eh bien, maître, nous entrons dans la même cabane, et elle étend sa couverte à côté de la mienne, et c'est comme cela qu'on se marie.

Ce n'est toujours pas là un des côtés *divins* de l'esclavage.

Mais que les esclaves fussent mariés ou non, les liens du sang, de la parenté, les rapports de mari à femme et de père ou de mère à enfants n'en existaient pas moins, et la séparation journalière des familles constituait une des plus grandes cruautés de l'institution.

— Mais on séparait très rarement les familles, disent avec impatience les panégyristes de l'esclavage. On évitait cela autant qu'on le pouvait.

Un examen même superficiel des faits, Messieurs, vous convaincra de suite que les séparations de familles, au contraire, étaient très communes, et plus on approfondit la question plus on acquiert la certitude que cela est vrai.

Quels sont ceux qui le nient ? Les intéressés ! Et permettez-moi de vous faire observer combien la tâche des panégyristes parmi nous est facile. Pour soutenir leur thèse, il ne leur faut ni connaissances étendues, ni études approfondies, ni même grande provision d'esprit ! Un simple NON est tout leur bagage scientifique ! Quand on n'a pas étudié une question, c'est chose admirablement commode que de pouvoir la traiter en quatre ou cinq négations ! On peut se dispenser de lire vingt volumes pour trouver quatre ou cinq *nons* !

Eh bien, à propos de cette atrocité constante, de tous les jours, de la séparation des familles, les panégyristes viennent savamment nous dire :

« Ah bah, cela était très rare. » Comme ce n'est pas à eux de prouver une négative, si la personne à laquelle ils s'adressent n'a pas sur le champ les preuves nécessaires pour établir ce qu'elle affirme, la négation produit son effet et l'esclavage en devient moins odieux aux yeux des personnes présentes.

Il en est ainsi de tous les détails relatifs à l'esclavage. Les défenseurs ne discutent qu'avec un monosyllabe ; le *non* est leur château fort ; ils s'y réfugient comme des assiégés dans leurs casemates et s'y moquent des faits qu'on leur cite comme les autres des bombes qu'on leur envoie ! Rien ne les en peut faire sortir ; ils crient *non* à tue-tête et restent enchantés de leurs connaissances sur le sujet.

Messieurs, les cas de séparation des familles étaient au contraire très fréquents. Le moindre examen de la question vous le prouvera de suite.

Il y avait séparation de familles dans les cas suivants :

1°. Quand une succession se liquidait, car tous les esclaves étaient vendus :

2°. Quand les biens d'un individu étaient vendus par autorité de justice :

3°. Quand un propriétaire éprouvait de la gêne dans ses affaires, vendait une plantation et n'avait plus besoin des esclaves qui la cultivaient :

4°. Quand ceux qui se livraient à l'élève des esclaves faisaient leurs ventes régulières de bétail humain :

5°. Enfin quand les trafiquants d'esclaves achetaient des familles entières afin de revendre les filles quand elles étaient belles, car celles-ci rapportaient toujours de très hauts prix.

Maintenant, Messieurs, veuillez songer un peu aux résultats que devaient produire, réunies, ces cinq causes principales, sans parler d'autres causes secondaires et moins importantes, et vous verrez que les cas de séparation entre membres d'une même famille devaient se produire au moins une fois sur quatre individus vendus. Si c'est là ce que les amis de l'esclavage appellent la *rareté* des cas de séparation des familles, il me semble que nous pouvons très raisonnablement douter de leur connaissance du sujet ou de leur sens appréciateur des choses.

Si l'on a recours pour s'édifier là-dessus aux journaux des grandes villes du Sud, on voit que dans chacune des villes de la Nouvelle-Orléans, Mobile, Montgomery, Jackson, Macon, Milledgeville, Savannah, Charleston, Raleigh, Nashville, Memphis, Louisville, Little Rock, St. Louis, Richmond, Baltimore et Washington, il se passait à peine une semaine pendant laquelle une ou plusieurs ventes d'esclaves n'eussent lieu, et dans la grande majorité des cas on annonçait à vendre des hommes, des femmes et des enfants. Était-il possible qu'il n'y eût pas séparation de parents, dans ces cas ? Ceux qui faisaient de la vente des esclaves un commerce régulier faisaient souvent d'énormes affaires. Quelques uns de ces trafiquants en chair humaine vendaient en moyenne jusqu'à 60 ou 80 esclaves par semaine. La maison Dickinson, Hill et Cie. de Richmond, a vendu en 1856, plus de 2600 esclaves représentant une valeur de plus de \$2,000,000. Un voyageur de ce pays écrivait en 1848, de la Nouvelle-Orléans, qu'un *encanteur* de cette ville lui disait un jour que ses ventes d'esclaves dépassaient le chiffre de 5000 par an. J'ai vu nombre d'avertissements annonçant la vente de cent, de cent cinquante, de trois cents esclaves appartenant à un même maître.

Un nommé Green, comté de Warren, C. N. annonce cent esclaves à vendre pour le 22 février 1856. [7]

Le *Columbia Times* de la même année, parle d'un marchand du nom de Phillips qui vient de vendre un nombre *immense* d'hommes, de femmes et d'enfants. [8]

Et loin de vendre les familles réunies, il arrivait souvent qu'on les séparait, parce que quatre ou cinq esclaves se vendaient toujours pour une plus forte somme séparés que réunis.

Ainsi un nommé Stony, exécuteur testamentaire de William Mangin, Beaufort, C. S., annonce d'abord quinze esclaves adultes à vendre : puis plus loin il en annonce dix autres, *enfants des premiers*. [9]

À la vente des meubles de Edwin Townsend, de Huntsville, Géorgie, 285 esclaves de tout âge sont vendus.

Voyez maintenant, et comme trait de mœurs, la singulière annonce suivante, à propos de la liquidation des affaires de feu le Colonel John McIntosh, de la Floride.

On recevra des propositions pour l'achat de propriétés immobilières et mobilières, consistant en terres, instruments d'agriculture, mules, bétail à cornes, chevaux, cochons et 221 esclaves !

Les bêtes à quatre pattes avaient le pas sur les autres !!

Un correspondant de la Nouvelle-Orléans écrit en date du 18 janvier 1856 :

« Je viens d'être témoin d'une vente considérable d'esclaves. J'en ai vu entrer au moins 250 à la suite des *encanteurs*, et il en arrivait constamment de nouvelles bandes. Ces esclaves étaient de tout âge. »

L'exécuteur testamentaire de Charles S. Taylor, de la Virginie, annonce 629 esclaves à vendre, presque tous *élevés sur la plantation* ! ! Ces 629 esclaves représentaient au moins 129 familles. *Très peu de familles furent vendues entières.*

Le Dr. Parsons raconte le fait suivant qui s'est passé dans une petite ville du Sud où il s'était arrêté.

Ayant vu une affiche annonçant une vente de 44 négresses, il se rendit au lieu de la vente, et se mit à questionner ces femmes sur le nombre d'enfants qu'elles avaient dû abandonner. Ces quarante quatre femmes laissaient derrière elles *cent vingt-quatre enfants* ! !

Voilà comme on ne séparait les familles que rarement !

Mais les voyageurs qui ne faisaient que passer dans les états du Sud et qui demandaient à un planteur de leurs amis si on séparait souvent les familles, en recevaient toujours la réponse que cela *s'évitait autant que possible* ; et cette réponse était vraie quelquefois en autant que ces planteurs là pouvaient y être concernés. Nul doute que beaucoup de maîtres n'évitassent par système de séparer les familles, et de ce fait, qui ne constituait qu'une imperceptible exception dans le fonctionnement du système, ces voyageurs concluaient que généralement, dans le Sud, on évitait de séparer les familles. C'était là conclure du particulier au général, c'est-à-dire adopter précisément celle de toutes les méthodes de juger qui conduit aux plus graves mécomptes. Mais ces planteurs-là même qui, mus par des sentiments de philanthropie, suivaient fidèlement le système de ne pas séparer les familles, pouvaient-ils empêcher ce malheur après leur mort !

Il ne se faisait pas de vente importantes d'esclaves que plusieurs familles ne fussent dispersées ; et comment pouvait il en être autrement ? Une grande vente d'esclaves, surtout pour une liquidation d'affaires, s'annonçait à de grandes distances ; les trafiquants d'esclaves y venaient de partout, et l'on sait si ces gens consultaient autre chose que leur intérêt. S'il était plus avantageux pour eux d'acheter une famille entière tout allait bien, mais s'ils trouvaient leur avantage à la vendre séparément, ce n'était certes pas la philanthropie ni la charité chrétienne qui les en empêchaient !

Le *National Intelligencer* de Washington, il y a quelques années, annonçait pour le 16 février, 1855, la vente des esclaves de défunt H. B. Hill qui devait avoir lieu à la Nouvelle-Orléans. Trois cents quatre-vingt-cinq esclaves devaient être vendus.

Une pareille troupe d'esclaves représentait une valeur de plus de \$300,000. Une vente de cette importance valait la peine d'être annoncée à de grandes distances, car on était sûr que les spéculateurs y afflueraient ; et il est presque inutile de dire qu'ils s'y rendaient dans un but de profit pécuniaire et non de philanthropie. Aussi, bien naïf serait celui qui s'imaginerait, ou qui même croirait sur l'assertion d'autrui, que dans une pareille vente on eût le plus léger souci de la séparation des familles.

Tous ces gens, toute la société du Sud, étaient complètement endurcis sur le fait de la souffrance physique, de la torture infligée au nègre ; peut-on raisonnablement croire qu'ils s'occupassent davantage des douleurs purement morales qu'il pouvait éprouver ? Le plus gros bon sens fait justice de cette prétention ! !

On ne se fait guères d'idée de l'importance du commerce des esclaves dans les états du Sud. Le *New-Orleans Delta*, du 24 février 1856, dans sa revue des marchés et des affaires, dit que « pendant les six dernières semaines, on avait vendu des hommes, des femmes et des enfants pour une valeur de plus d'un million de piastres. »

Comme les esclaves se vendaient, en moyenne, à peu près \$750, voilà donc 1300 esclaves, environ, vendus pendant ces six semaines, ce qui suppose un total d'à peu près 11000 pour l'année dans la seule ville de la Nouvelle-Orléans. Ces 11000 esclaves formaient au moins 2500 familles. Donc, d'après la proportion admise, au moins huit ou neuf cents familles

dispersées dans une seule ville ! Est-ce là ce que l'on appelle des cas *rare*s ?

Les estimations les plus modérées portent à 30,000 le nombre des esclaves que la Virginie fournissait annuellement aux états de l'extrême Sud. Vous savez tous que la Virginie, ainsi que le Maryland, le Kentucky et la Caroline du Nord étaient appelés les *breeding states*, les états éleveurs. On y faisait en grand l'élève des esclaves. Les plantations y servaient au maintien des *haras* de nègres. Le mot peut vous paraître un peu étrangement appliqué, mais il est parfaitement juste, car on y faisait l'élève des nègres précisément comme les grands agriculteurs font l'élève des chevaux. On y donnait plusieurs femmes à un seul homme pour que le produit de la plantation fût le plus grand possible.

Eh bien, sur 30,000 nègres vendus dans la Virginie, sur plus de 180,000 vendus dans tous les états à esclaves, qui osera dire que l'on suivait généralement le système d'éviter la séparation des familles ? Cela pouvait se faire dans certains cas, dans un grand nombre de cas si l'on veut, mais il restera toujours vrai que le principe régulateur de ces ventes était l'intérêt, soit du vendeur soit de l'acheteur, et nullement le désir de respecter même les justes susceptibilités de l'esclave !

Les panégyristes de l'esclavage connaissent parfaitement ces faits ; ceux au moins qui viennent du Sud. Quant à ceux qui vivent parmi nous ils répètent bénévolement ce qu'on leur dit et ne se doutent même pas qu'on s'est moqué d'eux.

Et quand ils viennent nous soutenir froidement que « les cas de séparation des familles étaient rares » ils n'en savent rien par eux-mêmes et ils défendent l'esclavage exactement comme ils défendent la rébellion du Sud, c'est-à-dire, sans avoir la moindre connaissance des faits.

L'un d'eux me disait ces jours derniers mêmes :

— Mais enfin pourquoi le Nord est-il allé attaquer le Sud chez lui ?

— Ah, dis-je, vous en êtes à croire que c'est le Nord qui est l'agresseur dans la lutte actuelle ?

— Mais très certainement !

— Alors, mon cher, voulez-vous me permettre de vous apprendre une chose ?

— Très volontiers.

— Eh bien, vous ne connaissez pas même l'A B C de la question et vous feriez mieux de n'en pas parler.

La dispersion des familles donnait, constamment lieu aux scènes les plus déchirantes.

Le correspondant de la Nouvelle-Orléans, dont j'ai déjà parlé, écrivait en janvier 1856 à la suite d'une vente d'esclaves à laquelle il avait assisté :

« Une très belle mulâtresse était assise sur un banc, tenant deux enfants dans ses bras, l'un pouvant avoir sept ou huit ans et l'autre beaucoup plus jeune. La figure de cette femme trahissait une profonde inquiétude, comme si elle eût eu le pressentiment de quelque grand malheur.

« Quand son tour vint, elle monta sur la plateforme, tenant le plus petit enfant dans ses bras, l'autre se collant à ses habits.

« L'*encanteur*^[10] offrit de vendre *le lot* ensemble, mais personne ne voulut mettre d'enchère, et il fallut vendre la mère et les enfants séparément. Ils furent vendus à différents maîtres. La mère s'en alla au Texas et les deux enfants en Géorgie. La séparation de cette mère et de ses enfants fut le plus pénible spectacle dont j'aie jamais été témoin. La pauvre mère éperdue fit d'abord les supplications les plus désespérées à son nouveau maître d'acheter *les enfants aussi*, et voyant qu'elle ne pouvait rien obtenir, elle se mit à fondre en larmes et les assistants furent témoins de la plus frénétique explosion de lamentations que le désespoir ait jamais causée. Elle serrait ses deux enfants à les étouffer et il fallut employer la force pour les lui arracher.

« Je demandai à un homme de belle stature, presque blanc, qui allait être vendu, s'il avait une famille. — Oui, dit-il, une femme et trois enfants, deux garçons et une fille. Un de mes garçons a été vendu jeudi dernier à un trafiquant du Mississippi ; l'autre à un maître de la Géorgie ; et ma pauvre fille, (me montrant du geste une magnifique fille de quinze ou seize ans) vient d'être vendue à ce gros irlandais à tête rouge que vous voyez là. Quant à ma femme elle est maintenant sur la route du Kansas.

« Le pauvre homme ne put tenir à ce douloureux récit, et je vis tout son corps frémir et ses larmes coulèrent en abondance. »

Eh bien, cette société endurcie, que la souffrance physique et la torture infligées aux nègres touchaient si peu, cette société où l'on riait si volontiers des hurlements d'un noir que l'on arrosait de saumure après avoir mis sa chair en sang et en lambeaux, cette même société regardait avec une parfaite indifférence le désespoir et les gémissements d'une mère à laquelle on arrachait brutalement ses enfants ! ! Le seul fait d'être esclave autorisait tout, justifiait tout, même les plus incroyables atrocités. On eût frémi du désespoir d'une femme blanche libre à laquelle on eût arraché sa fille pour la livrer à la prostitution, — car Messieurs, il ne faut pas s'y tromper, les belles filles esclaves, noires, mulâtresses ou blanches, ne se vendaient que pour devenir les concubines des planteurs, — mais une femme blanche *esclave* qui se désespérait dans un dernier adieu à ses enfants, on en riait à sa face ! ! Est-ce qu'une esclave, quoique blanche, et conséquemment fille d'un blanc, pouvait ressentir un sentiment quelconque ? Son propre père, souvent, qui savait qu'il la livrait à la lubricité de ses pareils, la regardait partir d'un œil sec et sans la moindre compassion !

Je trouve dans le livre du Dr. Parsons,^[11] le récit suivant, qui vous fera voir à quel degré de cruauté, d'endurcissement sur les souffrances morales des nègres, cette société, depuis frappée de Dieu, en était venue. L'auteur de ce récit était présent au départ d'un train qui emmenait un certain nombre d'esclaves que l'on venait de vendre. Un jeune fou, dans une partie de billard en avait mis six en gage, tous jeunes gens, et ici la loi, loin de flétrir l'inexorabilité de Shylock insistant sur son morceau de chair, la sanctionnait au contraire tous les jours.

J'aurais fort bien pu classer les habitudes invétérées et universelles du jeu dans le Sud au nombre des causes les plus fécondes de la séparation des familles.

Les esclaves vendus faisaient donc leurs adieux à leurs parents qu'ils laissaient en arrière et à mesure que l'heure du départ approchait, les expressions de chagrin devenaient plus bruyantes.

Enfin, au départ du train, on entendit de véritables cris de désespoir.

Il y avait dans le char où était le Dr. Parsons environ 35 passagers, mais personne ne songeait à la douleur des nègres qui s'embrassaient pour la dernière fois. Parmi les passagers se trouvaient des jeunes filles de bonnes familles du Sud, élevées avec soin pourtant, mais auxquelles ce spectacle ne causait pas la plus légère émotion. Loin de là elles riaient à qui mieux mieux des pleurs des pauvres nègres.

« Regardez donc » dit tout à coup une des jeunes Miss. « regardez donc ces nègres. Quel tapage ils font ! Comme si des nègres s'occupaient le moins du monde de leurs enfants ! Regardez donc Cuffey embrasser Dinah ! Comme ils y vont ! ! Et pourtant il aura peut-être une autre femme dans huit jours ! ! »

Je vous le demande maintenant. Comment peut-on attacher la moindre importance à ce que nous disent les gens du Sud sur l'esclavage aux justifications qu'il nous en offrent, aux assurances qu'ils nous donnent de l'humanité des maîtres, quand toutes les notions d'humanité, de bonté d'âme, de pudeur, de vertu, de charité, de sympathie pour le nègre étaient complètement perverties chez eux ? Cette jeune *Miss* qui se moquait si impitoyablement du désespoir des nègres auxquels on arrachait leurs enfants n'est pas une exception au Sud. Elle est au contraire la personnification vraie de cette société aveuglée, coupable, qui ne reculait devant aucun genre de cruauté barbare ! Ainsi M. Roudanez, dont je vous citais le témoignage en commençant au sujet de l'immoralité que le système enracinait dans les mœurs, affirme aussi que dans le Mississippi et la Louisiane, où l'on aimait mieux acheter les nègres que les produire, on forçait les négresses enceintes de travailler jusqu'au dernier moment. « Quelquefois, » dit-il « on leur donnait une semaine pour se rétablir, quelquefois moins. »

Le Dr. Hyde, vieux médecin, qui a vécu plus de trente ans parmi les planteurs des deux Carolines, affirme devant la même commission : « que les femmes esclaves étaient forcées de travailler jusqu'au moment de l'accouchement. J'ai été témoin, dit-il, de naissances en plein champ, dans les rangs de coton, et on donnait à ces femmes *une heure* pour se remettre. »^[12]

L'hon. Henri Clay disait un jour à M. James Birney qu'un M. Outerbridge Horsey, qui a été sénateur au Congrès, l'avait assuré que son surveillant faisait *si bien travailler* ses nègres qu'une fois une femme était accouchée d'un enfant pendant qu'elle travaillait aux champs. [\[13\]](#)

Vous le voyez ; pas le moindre commentaire, pas le moindre regret exprimé à propos de cette inqualifiable cruauté ! Il n'entre pas même dans l'esprit de M. Horsey qu'il y ait du tout cruauté à faire travailler une femme jusqu'à la dernière minute ! La seule idée qui se présente à son esprit est celle de la diligence du surveillant qui pousse le talent de faire travailler les négresses jusqu'à les faire accoucher en plein champ. C'est par cet exemple qu'il prouve naïvement quel agent exceptionnel est son surveillant ! !

On peut avec quelque raison être surpris de ce que de pareils faits aient été ignorés pendant si longtemps. Mais si l'on réfléchit que l'esclave n'avait aucun moyen de recours possible contre les plus odieux traitements, que la plus légère plainte lui était sévèrement interdite ; qu'aucun moyen de publicité n'existait dans le Sud ; que c'était ceux-là même qui commandaient la presse qui étaient intéressés à cacher ces choses et à en empêcher la publicité, on verra qu'il n'y a réellement rien que de naturel dans l'ignorance où le monde entier a si longtemps été tenu à propos des horreurs de l'esclavage dans une société que l'on supposait civilisée, mais qui était la honte comme la négation de la civilisation moderne.

Et puis on ne sait pas assez, ici ou ailleurs, que les plaideurs suivaient généralement un système parfaitement combiné de déception vis-à-vis des gens du Nord ou des étrangers qu'ils soupçonnaient le moins du monde de vouloir étudier l'institution. Nombre de personnes ont demeuré longtemps dans le Sud sans découvrir la vérité ou même sans la soupçonner ! Ceux qui n'observaient le système que dans les villes ou les grands villages y pouvaient demeurer fort longtemps et n'avoir aucune idée de l'état réel des choses. C'était loin des grandes villes qu'il fallait aller étudier l'esclavage, et la chose n'était pas sans danger, car au moindre soupçon, la loi de Lynch était appliquée et vous savez tous avec qu'elle *énergie* ! !

Le docteur Parsons dit à la page 32 de son ouvrage qu'un planteur de sa connaissance lui disait au commencement de son séjour dans le Sud :

« Permettez-moi de vous dire que, si vous avez pris vos idées sur l'esclavage dans vos journaux abolitionnistes du Nord, vous vous êtes nécessairement formé une très fausse idée de l'institution. Vous allez trouver les esclaves dans une bien meilleure condition que ne veulent l'avouer ces feuilles fanatiques. Aucun de ces écrivains n'a voyagé dans le Sud. Si vous examinez les choses, vous verrez que les esclaves sont bien traités et ne souffrent aucune des cruautés que l'on cite au Nord. »

Le Dr. Parsons laissa son interlocuteur persuadé de sa bonne foi. Néanmoins quand il eût pu observer le système sur les lieux et pénétrer par delà le rideau qui le cache aux étrangers, il crut voir que le planteur avait essayé de le tromper de propos délibéré. Avant de laisser la Géorgie pour retourner au Nord il alla lui faire sa visite d'adieux. Voici ce qui se passa. C'est le docteur Parsons qui parle.

« Je dis à M. N que j'avais pris la liberté de venir le voir dans l'intention de lui poser franchement une question à laquelle j'espérais qu'il voudrait bien répondre franchement aussi.

— Que voulez-vous savoir ? répondit M. N avec un peu de surprise et d'embarras.

— Le voici M. Voulez-vous bien me dire pourquoi vous m'avez affirmé, lors de ma première visite ici, que les esclaves étaient bien traités ; que les feuilles abolitionnistes calomniaient les planteurs, et qu'après examen je changerais d'opinion sur le système ?

— Pour vous dire la vérité, répondit M. N en rougissant un peu, je ne savais pas alors que vous aviez l'intention de visiter l'intérieur du pays.

Là-dessus Madame N me dit : « J'ai dit à M. N, Monsieur, quand vous nous avez eu quittés, qu'il vous avait trompé, et voici l'excuse qu'il m'a donnée. » « L'esclavage, dit-il, ne sera jamais aboli : ce Monsieur ne peut rien pour améliorer le sort des esclaves, et il vaut autant le renvoyer au Nord satisfait sur ce point que de lui laisser des raisons de s'inquiéter de ces choses »

Mais souvent les esclaves eux-mêmes se disaient contents. Cela se comprend parfaitement. D'abord il est incontestable que dans un grand nombre de familles, ils l'étaient réellement, mais parlons des esclaves des plantations, ceux que l'on appelait les *field hands*. On ne pouvait que

difficilement leur parler hors de la présence du maître ou d'un surveillant, car cela était toujours vu de très mauvais œil, et à moins d'être parfaitement recommandé cela était excessivement dangereux, témoin le pauvre italien Costa dont je vous ai parlé.

Eh bien, un voyageur en visite chez un planteur demandait à un esclave s'il désirait sa liberté.

— Oh non, répondait invariablement l'esclave, je suis content. Mais cela se passait en présence du maître, ou de quelqu'un de la maison.

La tentative se renouvelait plus tard hors de la présence du maître. Même réponse de l'esclave. Cela paraissait concluant.

Et pourtant comment voulait-on que cet esclave répondît franchement à un inconnu, ami de son maître et bien venu de lui ? Évidemment l'esclave devait avoir de la défiance, car la moindre indiscretion de l'étranger pouvait lui être fatale et lui valoir une longue suite de mauvais traitements. L'esclave ne se livrait qu'à bonne enseigne. Rien n'était difficile comme de lui inspirer une confiance entière ; et il ne parlait sans déguisement que quand il était parfaitement sûr de ne pouvoir être trahi. Il n'y a peut-être pas eu un voyageur sur cinquante, dans le Sud, qui ait pu obtenir des nègres des réponses sincères, car leur état de sujétion et le despotisme absolu et terrible qui pesait sur eux les rendaient excessivement dissimulés.

Je ne veux certes pas nier que ceux qui prenaient des informations ne pussent parler à des nègres réellement satisfaits de leur sort. Cela arrivait très souvent dans les bonnes familles, mais il est incontestable que bien souvent aussi on recevait des réponses dont le seul objet était de donner le change au questionneur et de le dérouter. Et ceci était vrai de la plupart des nègres des plantations.

Passons maintenant à quelques autres détails, aux ventes d'esclaves, par exemple, car c'est ici que l'immoralité et la cruauté inouïe du système se montraient avec le plus d'évidence. Pas le moindre sentiment de la plus commune décence, de la plus vulgaire notion de pudeur. Les hommes étaient exposés nus, souvent les femmes aussi, surtout quand elles étaient belles. On les mettait même quelquefois sur un trépied tournant et elles devaient subir les regards avides de deux cents hommes de toute couleur morale qui souvent ne leur épargnaient pas les quolibets obscènes.

Pour ceux qui n'ont jamais observé la basse classe du Sud, celle que les planteurs eux-mêmes appelaient le *White Trash*, la canaille blanche ; les habitudes d'ivrognerie des hommes, leur inconcevable brutalité dans tous les rapports sociaux, il n'est pas facile de se bien rendre compte du dégoûtant spectacle qu'offraient quelquefois les salles d'encan. Ce que je dis ici ne s'applique sans doute pas à nombre d'hommes du meilleur ton dont se glorifiait la classe riche au Sud ; mais ces hommes là n'étaient pas partout, on les voyait même assez rarement aux ventes publiques d'esclaves ; et la très grande majorité de ceux qui suivaient ces ventes était le plus souvent composée de cette classe désœuvrée, bruyante, tapageuse et démoralisée qui avait à tout propos le couteau ou le pistolet au poing. Il ne m'est pas possible de vous décrire ici toutes les révoltantes particularités de ces ventes ; non pas de toutes, je le sais parfaitement, mais d'un grand nombre. Là comme ailleurs on avait quelquefois affaire à un trafiquant d'une certaine respectabilité et qui savait conserver et faire observer certains dehors de bienséance, mais aussi il arrivait quelquefois que le trafiquant était de ceux qui n'ont aucune notion de dignité, de convenance ou de pudeur, et alors la canaille présente avait carte blanche, et il s'y passait des choses horribles que l'homme le plus flétri, le caractère le plus perdu et le plus bronzé, n'oserait certainement pas décrire même devant une assemblée d'hommes.

Un jeune Newyorkais faisant un voyage d'agrément dans le Sud, est témoin d'une vente d'esclaves à Richmond. Voici ce qu'il écrit à ce sujet :

« Je n'ai ni le pouvoir ni le courage de décrire complètement les scènes dont j'ai été témoin à une vente publique d'hommes, de femmes et d'enfants. Il y a quatre de ces marchés d'hommes dans la rue où se trouve mon hôtel, qui est l'une des plus fréquentées de la ville, et ils sont tous très rapprochés les uns des autres. Les ventes se font sur le rez-de-chaussée au niveau de la rue. Dans l'appartement se trouvent plusieurs écrans derrière lesquels se fait l'examen des femmes arrivées à un certain âge, mais les hommes et les enfants étaient examinés en présence de tous les spectateurs. Ces examens étaient faits par les intéressés et eussent dû suffire, à mon avis, à choquer les sentiments du vagabond le plus endurci. Vous ne pouvez concevoir que des êtres à forme humaine puissent agir avec une pareille brutalité. On appréciait avec la dernière minutie les conséquences possibles

de chaque plaie, de chaque cicatrice ; ses causes probables, ses effets sur la santé !

« J'ai vu vingt hommes et autant de femmes déshabillés ce matin, et il n'y en avait que trois qui eussent ce que les trafiquants appellent « des reins intacts » (clean backs). Plus d'un quart de ceux que j'ai vus portaient des marques du fouet dont la seule vue faisait frémir. Un particulièrement avait été si lacéré qu'il était impossible de placer le doigt sur une partie non cicatrisée. Quelques unes de ces cicatrices avaient un pied de long. »

« Une des mères esclaves attira particulièrement mon attention. Elle était très belle, avait à peu près 25 ans et avait trois enfants qui eussent fait honneur à n'importe quelle dame dans la chrétienté. Je m'approchai d'elle pour entendre ses réponses aux acheteurs. L'un d'eux lui demanda ce qu'elle avait aux yeux. « Essuyé mes larmes, dit-elle, je suppose que j'ai pleuré. » — Pourquoi pleures-tu ? Parce que j'ai laissé mon mari. — Oh si je t'achète, je t'en donnerai un meilleur. — Je n'en veux pas de meilleur que celui que j'ai laissé, et je n'en veux pas d'autre tant que je vivrai. — Oh, tu en prendras un certainement si je t'achète. — Non, maître, Dieu aidant, je ne le ferai jamais.

« On lui fit alors les questions les plus indécentes auxquelles il lui fallut répondre en hésitant beaucoup. Mais quand on lui demanda si elle pouvait promettre un enfant tous les ans, elle répondit : — Non, maître, je n'en veux plus avoir et je regrette d'avoir eu ceux-ci.

« Elle fut vendue pour \$1875. »^[14] L'honorable Joshua Giddings, dans un discours au congrès, en 1853, disait :

« Vous avez vu dernièrement, M. M. un avertissement inséré dans le principal journal *Whig* de cette ville contenant les mots que voici : À VENDRE : *Une femme de chambre belle et accomplie, âgée de seize ans seulement.* Eh bien, Monsieur, à l'exception de cette ville de Washington et de la Terre-de-feu, je ne pense pas qu'il existe dans la civilisation moderne un seul gouvernement sous lequel on permettrait une pareille violation de décence. Que l'on me comprenne bien, je parle de la Terre-de-feu sans avoir la moindre intention d'insulter le peuple de cette île en comparant ses habitudes aux nôtres. Là au moins c'est pour les manger qu'on achète des hommes et des femmes. Leur but est donc moins honteux, j'oserais dire

moins anti-chrétien que celui dans lequel on annonce ici de belles jeunes femmes à vendre. »

Voici l'avertissement auquel l'hon. M Giddings faisait allusion. Il était inséré dans le *National Intelligencer*.

À VENDRE : Une femme de chambre belle et accomplie. Elle a juste seize ans. Elle a été élevée dans le Maryland. On l'offre en vente, non pour la commission d'aucune faute, mais parce que son maître *n'en a plus besoin*. Une note adressée à O K, Hôtel Gadsby, Washington, D. C., recevra une prompte réponse.

Eh bien cet avertissement, à première vue, ne comporte rien de choquant. Un maître peut fort bien n'avoir plus besoin d'une esclave. Mais néanmoins ceux qui connaissent les habitudes d'un pays, les mœurs locales, voient dans certaines choses une portée dont ne se doutent pas les étrangers. De certains quartiers une chose peut-être très innocente ; de certains autres elle ne l'est plus pour ceux qui sont au fait de ce qui se passe derrière le rideau. Tel était le cas ici, et l'hon. M. Giddings ne voyait dans cet avertissement qu'un moyen d'allécher les proxénètes masculins ou féminins de la prostitution.

Le maître ne voulait plus de cette esclave tout simplement parce qu'il lui en fallait une nouvelle.

Le rédacteur du *Worcester Spy*, (Mass) disait à propos de cet avertissement :

« Voilà un homme qui offre à vendre une jeune fille de seize ans et qui a bien le soin de nous dire qu'il n'en a plus besoin. Eh bien qu'est-ce que cela veut dire, clairement et sans erreur possible ? Le voici. Un démocrate américain, *père de cet enfant*, va vouer une fille, jeune, belle et accomplie à la prostitution, pour une somme d'argent qui va être chaudement débattue entre lui et l'acheteur. On a donné à cette jeune fille toutes les grâces et tous les ornements de son sexe, on lui a donné une éducation complète et distinguée, tout cela pour la vouer à un état devant lequel n'importe quel homme ayant une fille ou une sœur, doit reculer de dégoût, d'horreur et d'indignation. Et qu'on remarque bien que le fait de jeter cette pauvre fille comme une proie à la prostitution n'est pas accidentel. C'est un acte de tous les jours, délibérément commis par des gens qui se disent chrétiens, et cela

avec la pleine sanction du gouvernement. Ce n'est pas non plus simplement l'acte d'un éleveur d'esclaves, mais c'est un acte infâme auquel consentent, *dont sont responsables tous les démocrates du Nord*, qui admettent et soutiennent la légalité de l'esclavage. »

Oui, Messieurs, on ne saurait assez le répéter, — car il faut que les partis coupables, que les partis qui ont soutenu le privilège, ou l'immoralité, ou le pillage effréné du coffre public, reçoivent tôt ou tard leur juste châtiment de l'indignation nationale, — on ne saurait trop le répéter ; le parti démocrate du Nord est de beaucoup plus coupable de l'existence et de l'extension de l'esclavage que les planteurs eux-mêmes ; car chez ceux-ci le sens moral était souvent obscurci par l'intérêt, par l'habitude d'un système dont ils avaient en quelque sorte sucé avec le lait les déplorables mœurs ; mais chez les démocrates du Nord, la seule raison que l'on puisse découvrir est leur soif du pouvoir, leur ambition de gouverner seuls le pays que leur alliance avec le Sud leur permettait de satisfaire pleinement. Pour contrôler le gouvernement, et prolonger son existence comme parti prépondérant, le parti démocrate du Nord couvrait de son manteau toutes les effroyables immoralités et les sanglantes cruautés de l'institution.

Un correspondant du *Free Presbyterian*, écrivant du comté d'Augusta en Virginie, disait :

« ... J'entrai dans la salle d'encan qui était presque remplie d'hommes qui venaient spéculer sur la chair et le sang de leurs semblables ; et voyant un rassemblement compact j'allai voir ce qui s'y passait.

« Au milieu de ce rassemblement se tenait un jeune noir, entièrement nu, que les trafiquants examinaient, avec assaisonnements de grosses plaisanteries, d'une manière beaucoup trop révoltante pour que je puisse la décrire. Cela ne pourrait se faire que dans les journaux publiés au milieu de la société même qui permet ces choses. Le sexe ne forme nul obstacle à ces odieux examens.

« L'heure de la vente arrivée, un très bel homme âgé d'environ 20 ans monta sur la plateforme. Après quelques enchères, on le fit descendre de la plate-forme et marcher à travers la salle. On examina ses dents, sa bouche, on le fit marcher plusieurs fois pour voir l'action des muscles, et il fut

vendu au prix de \$1550. Après lui vint une très belle fille qui fut aussi minutieusement examinée et vendue pour \$1750.

« J'avais le cœur malade en sortant de cet abominable lieu. Peu de jours auparavant j'avais eu le malheur d'être témoin d'un affreux accident, dans lequel deux hommes avaient été écrasés sous un éboulement de roches. J'avais vu leurs corps mutilés et en lambeaux retirés des décombres ; j'avais entendu les gémissements de leurs femmes et de leurs enfants, et j'espère bien ne jamais être de nouveau témoin d'une pareille scène. Mais ce que j'ai vu à cette salle d'encan était plus horrible encore. J'aimerais cent fois mieux voir enterrer chacun de mes amis que de les voir monter sur le billot de l'encanteur.

«... ! Des personnes qui n'avaient aucun motif de me tromper m'ont assuré qu'il n'était que trop notoire que beaucoup de gens venaient ici vendre leur propre sang. Le fait est que plusieurs y vendent non-seulement leurs filles, mais chose horrible à dire, les enfants de leurs filles dont ils sont les pères. Tels sont les effets abrutissants de l'esclavage !! » [\[15\]](#)

Messieurs, ces choses sont si abominables que bien des personnes se refusent absolument à les croire. On ne peut en quelque sorte se persuader que la nature humaine puisse descendre aussi bas.

On me dira peut-être que ce correspondant de journal a pu charger le tableau pour produire de la sensation, pour exciter les passions politiques.

Plût au ciel, Messieurs, que ces récits fussent inexacts et que les seuls coupables, dans tout ce que vous venez d'entendre, fussent les auteurs de ces récits ; mais, Messieurs, il faut se rendre à l'évidence, il ne faut pas dire, quand les témoins sont irréprochables ; « je ne le croirais que si je l'avais vu, » car il est aussi déraisonnable de douter contre l'évidence que de croire trop légèrement, et vous avez au milieu de vous des hommes parfaitement véridiques qui ont vu tout ce que je viens de vous décrire et qui peuvent vous le confirmer point par point !

Mais au risque de vous déplaire, permettez moi encore quelques citations.

Un voyageur écrivait de Richmond :

« ... Il y avait un lot d'esclaves qui me parut être une famille d'enfants particulièrement beaux et pleins de vivacité et de feu ; plusieurs garçons et une sœur. L'encanteur me dit qu'ils avaient été amenés là par un homme que l'on disait leur père. La fille avait à peu près 18 ans, les garçons 13, 14, 15, 16 et 17.

Le plus jeune des garçons fut vendu le premier au prix de \$750. Les autres montèrent graduellement jusqu'à \$1325. Les acheteurs tâtaient leurs bras, leurs jambes, sondaient leurs côtes, examinaient leurs dents, et les déshabillaient, filles comme garçons, pour les mieux juger. On fit monter la sœur sur le billot. Elle était une des plus belles femmes que j'ai vues de ma vie. « L'assistant souleva ses habits pour montrer ses formes. Alors l'encanteur lui dit de lever les yeux et commença l'enchère. « Messieurs, voici un échantillon de choix, une belle fille, garantie saine sous tous rapports ; titre parfait ; couturière de première classe et menaçant de devenir magnifiquement féconde ! Qu'offrez-vous Messieurs ? J'entends \$1000, Mille piastres seulement sont offertes pour ce superbe article de propriété. »

« Ici un des spectateurs du fond de la salle dit à l'encanteur de lui envoyer cette fille. « Marche légèrement » lui dit celui-ci en l'envoyant. Arrivée au Monsieur qui voulait la voir de plus près, celui-ci la fit tourner sur elle-même, lui dit de montrer ses dents, écarta ses lèvres avec ses doigts, l'examina ensuite minutieusement de la tête aux pieds, lui fit plusieurs questions et la renvoya. Elle fut vendue pour \$1675.

Je trouve dans une lettre écrite de Columbia, C. S. le passage que voici :

« La victime suivante fut une jeune fille de dix-huit ans, de teint olivâtre, jolie et ayant des yeux doux et lustrés. Son propriétaire que l'on s'accordait à regarder comme son père, ^[16] lui ôta sa coiffure pour mieux faire juger son expression, et quand elle la remit il la lui ôta de nouveau. Tout en la faisant apprécier à l'auditoire, il en appelait tant de la parole que du geste aux plus brutales passions de la foule. Elle serrait sur son sein un enfant au teint blond et aux yeux bleus qui n'avait que trois mois et était fils du propriétaire et père de cette esclave...

« Les larmes tremblaient au bord des paupières de cette pauvre fille et à chaque parole licencieuse ou obscène elle jetait un regard de commisération sur l'encanteur et sur la foule d'où partaient de bruyants éclats de rire.

« Elle fut adjugée à Frère Foster, vieillard de 65 ans à figure bestiale. Quand elle descendit les degrés du palais de justice, elle regarda son enfant avec amour et le pressa sur elle-même, ce qui lui attira de la part de l'encanteur cette remarque atroce : « Voilà un enfant qui n'incommodera pas longtemps son acheteur. »

« Je retournai chez moi moralement accablé de ce chaos d'horreurs !

N'allez pas croire, Messieurs, que je prétende le moins du monde que ces inqualifiables scènes fussent générales, fussent même très communes sous le système. Je sais bien que ce sont là des cas rares et extrêmes qui n'arrivaient que de loin en loin et dont les honnêtes gens frémissaient ! Mais quand la loi les autorisait, j'ai pleinement le droit d'en conclure que cette effroyable démoralisation lui était due ; que c'était la loi qui démoralisait le peuple ! ! Et qui faisait la loi sous laquelle ces infamies *ne pouvaient être punies* ? Le pouvoir esclave ! Qui supportait le pouvoir esclave ? Le parti démocrate du Nord sans lequel le pouvoir esclave n'eût pu dominer dix ans dans les États-Unis !

Je ne veux certes pas dire non plus que tous les planteurs, que tous les propriétaires d'esclaves fussent coupables de ces crimes contre nature, car la chose serait absurde. Ce n'est certes pas moi qui nierai la moralité, les sentiments d'humanité, de droiture, d'honneur, les habitudes de bienséance et de bon ton de beaucoup de planteurs. Un grand nombre d'entre-eux n'auraient sans aucun doute jamais pu descendre à cette profondeur de vice, à ce cynisme de mœurs dont la classe dégradée, au Sud, nous offrait le pénible et malheureux exemple ; mais de ce que nombre de planteurs pouvaient être personnellement irréprochables, il ne faut pas conclure que tout le monde fût comme eux ! De ce que bon nombre de planteurs étaient de véritables types de bon ton et de grandes manières, il ne faut pas conclure que la masse leur ressemblât. Il y avait au Sud, comme je vous le disais il y a un instant, ce que les planteurs eux mêmes appelaient le *white thrash*, la *tourbe blanche*, qui formait une classe tout aussi opprimée, quoique sous une forme différente, et tout aussi dégradée, quoiqu'avec certaines variantes, que la race noire.

Mais quoiqu'on puisse dire en toute certitude que dans la haute classe chez les planteurs on trouvait à peu près autant de moralité personnelle que dans les classes analogues dans les autres pays, il n'en reste pas moins vrai

que les planteurs connaissaient les mauvais côtés de l'esclavage, ses immoralités, ses cruautés, ses iniquités de tout genre, et qu'au lieu d'essayer de corriger le système ils ne reculaient devant aucun moyen pour le maintenir tel qu'il était, et le perpétuer, et l'étendre partout. Les planteurs, en autant que parti politique, en tant qu'influences sociales s'opposaient avec autant de détermination et d'entêtement à toute réforme du système qu'à son abolition.

Quand on voyait des avertissements comme les deux suivants publiés dans les journaux, comment se fait-il qu'avec leur esprit de régularité de conduite qu'on nous vante tant ; qu'avec le sentiment si développé des convenances sociales qu'on prétend se trouver à un si haut degré chez eux, comment se fait-il que non-seulement ils ne souffraient pas la moindre protestation publique ou privée contre de pareilles immoralités, mais qu'ils empêchaient même les clergés de toutes dénominations de les flétrir du haut de la chaire ?

Voyez l'avertissement suivant :

« Le même jour, et au même lieu, je louerai quinze ou vingt *jolies* esclaves aux plus hauts enchérisseurs : quelques-unes d'entre elles sont d'excellentes servantes. »

S'il ne s'était agi que de servantes esclaves ordinaires pourquoi se serait-on donné la peine de fixer particulièrement l'attention sur le fait qu'elles étaient *jolies* ?

Voyez cet autre, tirée du *Charleston Mercury*.

« À VENDRE : Une fille de 29 ans, élevée en Virginie, et ses deux enfants, l'un d'un an, l'autre de deux. La fille n'a jamais été malade. Ses enfants sont beaux et sains. Elle est extrêmement féconde et offre une magnifique occasion à celui qui désirerait élever une famille de nègres. »

Pensez-vous, Messieurs, que la moralité publique, que la pudeur des femmes blanches ne fussent nullement affectées par un avertissement de cette nature qui, par le journal, arrivait dans toutes les familles ? Était-il bien moral, bien décent, bien séant, de vanter ainsi la fécondité d'une fille ? Cette manière de traiter des êtres humains exactement comme nous traitons ici les animaux était-elle bien propre à relever le moral d'une population ?

Et cette incroyable habitude n'était pas seulement le fait de la plus basse classe, les hommes les mieux posés en faisaient autant.

Je tiens d'un de mes amis intimes, qui voyageait dans le Kentucky, il y a quelques années, en compagnie de planteurs du meilleur ton, qu'en déjeunant un matin avec ses compagnons de voyage, il survint une connaissance de ceux-ci qui se mit à table avec eux. Cet individu avait un magnifique nègre. L'un des premiers avait aussi une négresse remarquablement grande et belle. Les deux maîtres remarquèrent la beauté des deux *échantillons*, comme on disait au Sud, et tout à coup l'un d'eux dit à l'autre : « Dites-donc, si nous les mettions ensemble !... » — Mais sans doute dit l'autre, quel beau nègre cela ferait ! !

— Mais, observa timidement mon ami — de l'assertion duquel, si je vous le nommais, vous ne douteriez pas un instant — mais c'est affreux cela !

— Bah ! bah ! disent les deux autres en riant à gorge déployée, des nègres ! ! Mais d'où venez-vous donc ?

Eh bien, voilà comme on faisait cas de la moralité d'êtres humains que l'on baptisait !

Tout, dans le système, tendait à corrompre la population sans ressources ! Était-ce par exemple la contemplation habituelle, journalière, des femmes exposées nues qui pouvait rendre la canaille meilleure ? Cela seul, au contraire, ne devait-il pas faire tomber beaucoup d'honnêtes gens à son niveau ? Était-ce l'habitude de fouetter publiquement des femmes nues qui pouvait rendre les mœurs plus douces ou corriger les passions inavouables de la partie même la plus honnête de la population ? Que devait-ce être de la plèbe, du *White thrash*, comme disaient les planteurs ?

Eh bien ces planteurs qui faisaient les lois dans les États du Sud, et qui faisaient la loi dans le Nord au moyen des démocrates qui en retour administraient le patronage du gouvernement, ces planteurs ont-ils jamais essayer de réformer le système même dans ce qu'il avait de plus infâme, la prostitution imposée par un père à ses propres enfants ? Jamais ! Ce sont les planteurs, et les planteurs seuls, je ne puis assez le redire, qui viennent de faire massacrer 500,000 hommes et de causer tant de misères et de ruines dans le Sud, pour la seule satisfaction de leur égoïsme, pour l'extension et

la perpétuation indéfinie de cette institution que je ne crains pas de qualifier de *maudite* !

Messieurs, de peur que vous ne soyez disposés à douter de la rigoureuse exactitude des renseignements que je vous ai donnés ce soir, vu que vous n'avez pas tous de moyen facile de constater la compétence ou l'honnêteté des auteurs des récits que je vous ai lus, j'a cru devoir réserver pour la fin de cette lecture deux faits relatés, l'un par un homme qui vit au milieu de nous aujourd'hui et de qui je le tiens ; l'autre par un homme qui a vécu longtemps dans le Sud, qui y était allé partisan de l'esclavage et qui, après six ans de séjour parmi les planteurs, écrivait en 1859 à son frère demeurant à Boston, la lettre dont je vais vous lire un extrait que celui-ci a bien voulu me permettre de copier. Voilà deux preuves directes, irrécusables, qui vont vous confirmer tout ce que je vous ai dit.

Le premier de ces deux témoins, qui a vécu plusieurs années au Sud, à Charleston même, ce foyer constant de rébellion, d'anarchie, d'intolérance, de mœurs brutales, et en même temps de la plus grossière immoralité du système de l'esclavage, me disait ces jours derniers même, avoir assisté à une vente d'esclave dans laquelle il avait remarqué le fait suivant.

Une esclave parfaitement blanche et d'une beauté tout-à-fait hors ligne fut amenée dans la salle d'encan.

Son maître la vendait parce qu'il craignait toujours qu'elle ne fut enlevée, quand elle sortait, à cause de sa merveilleuse beauté, et qu'il ne voulait pas s'exposer à perdre la très ronde somme qu'elle pouvait lui rapporter.

Sur l'estrade sur laquelle était l'encanteur avait été placé un trépied tournant. Cette fille fut déshabillée en présence de la foule et on la fit monter sur le trépied que l'on fit tourner pour la mieux faire voir.

Les acheteurs venaient palper ses membres sous prétexte de juger de la souplesse des muscles et la pauvre fille était là, abymée de honte sous ces brutales caresses. L'enchère dura longtemps et elle fut adjugée pour la somme de \$3000 à un vieillard de 75 ans !

Cette fille avait été bien élevée et avait reçu une bonne éducation, c'est-à-dire qu'on l'avait préparée à ressentir bien plus profondément encore l'horrible dégradation à laquelle on devait la soumettre un jour.

Franchement, Messieurs, la cause du Sud, cause de l'esclavage, cause de l'immoralité sous toutes ses formes les plus brutales et les plus cruelles, mérite-t-elle bien les sympathies qu'on lui donne ici, que des gens très sincèrement religieux manifestent constamment en sa faveur ?

On me rappellera peut-être que j'ai dit précédemment que la loi défendait de donner de l'éducation aux esclaves. Messieurs, les planteurs avaient toujours, dans leur odieux système, deux poids et deux mesures. Nul doute qu'un pauvre noir qui eût voulu donner de l'éducation à son enfant n'eût reçu sans miséricorde les 39 coups de fouet imposés par la loi ; mais un planteur était toujours au-dessus des lois parce qu'elles étaient invariablement faites ou appliquées par d'autres planteurs. Celui qui avait un certificat suffisant d'orthodoxie à l'endroit du système pouvait impunément violer la loi. Une fille aussi parfaitement blanche que celle dont je vous parle était nécessairement fille d'un blanc. Celui-ci l'avait fait élever et instruire avec ses propres enfants légitimes ; cela se voyait tous les jours dans cette étrange société. Les enfants illégitimes partageaient très souvent la table et les jeux des enfants légitimes de la maison. La familiarité ne cessait qu'à un certain âge, et on la faisait le plus souvent cesser en vendant ceux dont le père devait tôt ou tard être forcé de rougir.

Voici maintenant l'extrait de lettre dont je vous parlais il y a un instant. J'ai connu assez intimement le Monsieur auquel elle a été adressée par son frère qui écrivait de Charleston en 1859.

(Traduction,)

Charleston, 14 mars 1859

Mon cher frère.

« Si je n'avais pas été depuis longtemps décidé de laisser cette terre d'abominations pour retourner dans le vieux Massachusetts, cet heureux pays de l'abolitionnisme et de la vraie liberté, il eût certainement suffi des horribles scènes dont j'ai été témoin hier pour assurer mon départ prochain de cette ville dépravée. Je t'écris sous l'impression toute fraîche des choses infâmes que j'ai vues de mes yeux et qui me font encore me demander si je ne les ai pas rêvées. Dans tous les cas je n'ai pu les rêver cette nuit car je n'ai pas fermé l'œil.

« Non, il n'est pas possible que cette société sans Dieu comme sans pudeur ne reçoive pas bientôt quelque rétribution terrible !

« Je dis *société sans Dieu*, mais cela ne signifie pas qu'elle ne se donne pas *extérieurement* l'apparence d'y croire sincèrement, d'ailleurs le nombre de ses églises en ferait foi ; seulement je trouve que c'est une singulière manière de croire à Dieu que de commettre des abominations sans nom, de savoir qu'elles sont le pain quotidien de la population, et de n'en être que plus entêté dans la défense de l'institution qui en est la seule cause ! Non tous ces gens que je vois ici fréquenter les églises et s'y prosterner devant Dieu, ne croient sincèrement rien de ce que leurs lèvres prononcent. Sépulcres blanchis... chaque prière qu'ils marmottent au ciel *est une impiété* comme disait autrefois notre honnête John Jay.

« J'ai comme un pressentiment que la mesure est comble et prête à déborder. Comment s'exercera le châtement, voilà ce que nul ne peut dire encore, mais en vérité il est temps qu'il arrive.

« Ce que j'a vu le voici, et je te l'écris comme je l'ai vu sans rien ajouter ni retrancher.

« L, que tu as vu une fois à New-York, m'ayant informé qu'il allait se faire une *vente privée* de quarteronnes, et qu'on les disait très belles, je lui demandai ce que signifiait cette *vente privée*.

— « Oh, me dit-il, le trafiquant a témoigné le désir que la vente n'eût pas lieu dans les salles d'encan ordinaires afin d'éviter la présence du *White thrash*, et on a envoyé des circulaires à des personnes connues. Il n'y aura là qu'une réunion de choix, car on n'entre qu'avec la circulaire ou une carte envoyée à chacune des personnes qui l'ont reçue. Si vous-voulez ma carte la voici. » J'acceptai pour voir s'il y aurait beaucoup de différence entre une vente à huis-clos et les ventes publiques ordinaires.

« À l'heure annoncée, L vint me prendre et nous nous rendîmes à la maison de pension du trafiquant.

« On nous fit entrer dans un fort beau salon où se trouvaient déjà réunies une trentaine de *longues bourses*.

« Il était près de neuf heures quand une porte s'ouvrit et deux noirs vinrent fixer sur le plancher deux trépieds tournants presque entièrement dorés.

« Quelques minutes après le trafiquant entra avec une belle mulâtresse, au teint légèrement olivâtre, mais très clair, avec de grands yeux bruns et une superbe chevelure. Il nous fit son histoire, nous dit qu'elle venait de Fayetteville C. N. qu'elle avait 21 ans et n'avait eu qu'un enfant. « C'est une parfaite femme de charge, dit-il, et elle peut conduire, comme le meilleur homme d'affaires, une maison considérable.

« Voyez, ajouta-t-il, s'il y aurait un abolitionniste au monde qui tiendrait devant une pareille femme ! »

« Un des assistants demanda si on la garantissait sans défauts corporels.

— Sans doute, Messieurs, répondit le trafiquant, et d'ailleurs elle est là, vous pouvez l'examiner. Cinq ou six des assistants s'avancèrent et le trafiquant commença à la déshabiller.

« En une demie minute elle se trouva complètement nue. Il la fit monter sur l'un des trépieds tournants, et l'un des noirs dont j'ai parlé le fit tourner lentement. Alors l'enchère commença et fut très animée. Elle fut adjugée à un planteur de l'ouest de l'état au prix de \$2800. Son maître l'aida à s'habiller et l'emmena de suite.

« Le trafiquant sortit après avoir reçu son *check* et revint au bout de deux minutes avec une autre mulâtresse petite, mais admirablement formée. Les mêmes procédés eurent lieu, mais celle-ci, en conséquence d'une légère déformation de l'épine dorsale, ne fut vendue que \$1000.

Le trafiquant alla alors dans l'appartement du fond et y resta un peu de temps. On l'entendit parler un peu fort, puis il rentra tenant par la main une grande et magnifique femme, parfaitement blanche, derrière laquelle marchait une fille plus belle encore et d'un teint réellement éblouissant. Ses yeux étaient bleus et ses cheveux noirs. Je dois dire que je n'ai jamais vu une plus admirable figure.

« Les deux femmes tenaient leur tête baissée et paraissaient avoir pleuré.

« Messieurs, dit le trafiquant, regardez ces deux superbes échantillons ! Voici deux filles d'une valeur exceptionnelle non-seulement à cause de toutes leurs beautés visibles et cachées, mais aussi à cause de l'excellente éducation qu'elles ont reçue. Celle-ci est la mère de celle là. Elle a 31 ans et la fille 16. Leur maître, qui les aimait beaucoup, les a fait élever avec tout le soin possible. Elles viennent toutes deux de la Virginie. Sans des revers de

fortune leur excellent maître n'eut jamais pu se décider à s'en séparer. Voyez leurs mains, Messieurs, elles n'ont jamais fait de travail pénible et leur maître les a élevées plutôt comme *ses propres enfants* que comme des esclaves. Ce n'est pas une fois en dix ans, Messieurs, qu'un homme d'affaires a le bonheur de pouvoir offrir de pareils trésors à une assemblée aussi distinguée. Messieurs, vous conviendrez avec moi qu'un galant homme, bien posé dans le monde, ne saurait se passer de ce très agréable genre de propriété. »

— Lilly, mettez-vous au piano !

« La pauvre fille partit d'un air triste et joua un morceau d'une manière tout-à-fait artistique, mais elle semblait accablée d'émotion et de tristesse. Quand elle eut fini le trafiquant dit à toutes les deux : « Maintenant vous allez ôter vos habits, car il faut que ces Messieurs sachent bien ce qu'ils achètent. Comme elles parurent n'avoir pas compris, le trafiquant s'approcha de la mère et commença sans façon à dégrafer sa robe ; mais elle le repoussa fortement et lui dit : « Jamais, tuez moi plutôt ! » Et sa voix tremblait encore plus de colère que d'émotion.

« Voyons, voyons, enfants, dit le marchand avec assez de douceur, vous savez bien qu'il faut que cela se fasse. D'ailleurs c'est une vente privée : il n'y a pas de canaille ici, et vous n'avez affaire qu'à de *vrais gentlemen* ! ! »

« Mais elles ne bougèrent pas. Alors le trafiquant appela ses deux aides noirs et comme la mère paraissait vouloir résister, il tira des profondeurs d'une poche de côté un fouet roulé d'a-peu-près dix-huit pouces de long. La jeune fille parût frémir de tout son corps et la mère se laissa faire. Quand celle-ci fut déshabillée on lui dit de monter sur l'un des trépieds, et comme elle hésitait, le trafiquant lui montra seulement du doigt le fouet qu'il avait placé sur un petit guéridon. Alors la pauvre femme monta, mais elle éclata en sanglots en disant : Quelle honte ! Quelle honte ! !

« Puis elle se cacha la figure avec ses mains, et l'assistant se mit à tourner le trépied. C'était une splendide créature.

« Mais la jeune fille s'était laissée tomber assise sur ses habits, sur le plancher. On lui dit de monter sur l'autre trépied. Mais elle paraissait être frappée de stupeur. Le trafiquant lui prit les deux mains pour la relever, mais elle se mit à sangloter si fort qu'il la laissa à elle-même quelques

instants. Mais comme il ne voulait commencer l'enchère qu'avec ses deux femmes sur les trépiers, il la souleva, et lui dit durement : YOU MUST ! !

« La pauvre enfant se mit alors à genoux, n'ayant que ses deux bras pour se cacher, et elle éclata en gémissements et en supplications si poignantes que je sentais ma gorge se serrer. Sa merveilleuse beauté disparaissait à mes yeux devant l'infamie de ce trafiquant, et l'infamie bien plus grande encore de cet auditoire qui demeurait froid devant cette effroyable angoisse et qui dévorait des yeux ces deux pauvres victimes d'une institution infâme. J'aurais voulu pouvoir les exterminer tous. Je dis à mon ami : « Par Dieu, il faut nous interposer ! Ceci est trop affreux ! ! »

— « Pas un mot ! ! me dit-il tout bas. Qu'allez-vous faire ? Vous n'empêcherez rien et on ne joue pas avec ces choses ici ! Si ces Messieurs vous savaient abolitioniste vous ne sortiriez peut-être pas en vie d'ici et tout retomberait sur moi. »

« Je fis donc un effort sur moi-même pour reprendre mon sang-froid.

« La jeune fille restait prosternée et sanglotait tout haut. Alors le trafiquant fit signe à un noir et à eux deux ils la placèrent debout sur le trépiér inoccupé. Mais on la vit chanceler et elle tomba inanimée sur le trafiquant qui heureusement put la recevoir dans ses bras, et il la porta sur un sofa. Quatre ou cinq *gentlemen* s'en approchèrent et se convinquirent qu'elle avait perdu connaissance.

« Alors l'enchère commença sur la mère qui fut poussée jusqu'à la somme de \$3200 et adjugée à un marchand de la ville. Pendant ce temps la jeune fille était revenue à elle-même et le trafiquant voulut la remettre sur le trépiér, mais un assistant observa qu'elle paraissait avec tout autant d'avantage couchée sur le sofa ; et en effet elle était belle à ravir.

« Un grand demi-cercle se forma alors de manière à permettre à toute l'assistance de la voir à son aise et l'enchère commença. La pauvre enfant cachait sa figure avec ses deux mains, mais de temps en temps l'encanteur les lui soulevait un peu pour laisser voir ses traits. Je n'ai jamais vu de plus douce figure dans la Nouvelle-Angleterre.

« L'enchère dura à peu près une demie heure et elle fut finalement adjugée pour \$4300 à un vieux satyre dont le rire lascif, quand il se l'entendit adjuger, s'est gravé pour toujours dans mon souvenir.

« Voilà, mon cher frère, les horreurs auxquelles j'ai assisté et je demanderai pardon à Dieu toute ma vie d'avoir pu un instant et avant de la connaître, me faire le défenseur de cette institution satanique. »

1. [↑](#) Suppressed book about slavery.
2. [↑](#) Suppressed book.
3. [↑](#) Suppressed book.
4. [↑](#) Suppressed book.
5. [↑](#) Page 269.
6. [↑](#) Réponse de l'association baptiste de la rivière Savannah.
7. [↑](#) Suppressed book.
8. [↑](#) Suppressed book.
9. [↑](#) Suppressed book.
10. [↑](#) Voilà, un mot dont je me sers quoiqu'il ne se trouve pas dans les dictionnaires français. Mais son usage est adopté ici et comme il n'a pas d'équivalent dans la langue française, car le mot *commissaire-priseur* n'est nullement la traduction exacte du mot *Auctionneer*, il finira nécessairement par être adopté comme des centaines d'autres mots dont on s'est moqué d'abord et qu'il a fallu finir par classer quand le public les a eu acceptés.

Ce ne sont pas les *faiseurs* de dictionnaires qui font une langue ils ne font que la régulariser. Quand une idée n'a pas sa place dans les dictionnaires elle se la fait tôt ou tard. Et si l'Académie, au lieu de se laisser pousser et de s'arc-bouter en quelque sorte contre le progrès de la langue, s'était vouée au contraire à l'activer tout en la dirigeant, nombre de mots de création récente eussent été peut-être plus rationnellement composés, ou plus euphoniques, ou mieux appropriés à l'idée qu'ils introduisaient dans la langue.

11. [↑](#) Inside view of slavery.
12. [↑](#) Rapport supplémentaire de James McKaye.
13. [↑](#) *Suppressed book*.
14. [↑](#) Suppressed book.
15. [↑](#) *Suppressed book*.
16. [↑](#) On peut sans doute dire que les mots « l'on s'accordait » ne constituent pas réellement une preuve. Cela est vrai. Mais quand un blanc venait vendre des enfants olivâtres ou même tout-à-fait blancs, il était parfaitement certain qu'ils n'étaient pas les enfants d'un noir ! On a pu sans doute attribuer inexactement certaines paternités, mais souvent aussi on devait tomber juste.

Ainsi quand un homme vendait des enfants blancs qui lui ressemblaient, il était difficile de porter la bonne volonté jusqu'à supposer qu'un autre fût leur père. Quand on voyait un homme vendre des enfants jaunes ou blancs qui avaient été élevés chez lui on avait la certitude morale, sinon légale, qu'ils étaient ses enfants.

LA GUERRE AMÉRICAINÉ



QUATRIÈME LECTURE

DE L'ESCLAVAGE.

3^{ème} Partie

Messieurs,

Comme je le prévoyais un peu, j'ai provoqué par mes deux dernières lectures, quelques expressions d'incrédulité chez plusieurs personnes.

« Ces horreurs et ces cruautés ne sont pas croyables, » dit-on. « Laissant de côté les seules notions d'humanité qui semblent les rendre impossibles, vous devez admettre qu'au moins le sentiment de l'intérêt, la seule compréhension des conséquences nécessaires de ces cruautés, devaient suffire pour les empêcher de se produire.

« L'homme qui vit du travail de son cheval ou de son bœuf ne le mutile pas, parce qu'il n'en pourrait plus retirer de service sinon parce que l'acte lui répugne, pourquoi le propriétaire de l'esclave le mutilerait-il davantage ? Le sentiment de l'humanité, de la compassion, serait-il éteint chez lui, il reste toujours celui de l'intérêt qui lui conseille le contraire. Si vous n'admettez pas l'humanité chez les planteurs, admettez au moins le bon sens ! »

J'écoute toujours avec intérêt, Messieurs, les raisonnements de ceux qui ont le courage de défendre l'esclavage parce que leurs observations me fournissent toujours une nouvelle preuve de l'effet déplorable que produit

un principe faux, ou toute institution qui est l'application pratique d'un principe faux, sur les meilleurs intelligences. Quelle que soit la ligne d'argumentation qu'ils suivent, les défenseurs de l'esclavage arrivent invariablement à des conséquences illogiques, pratiquement fausses : pourquoi cela ? Parce que leur esprit est faussé par le système.

Et comment en serait-il autrement ? Pour défendre l'esclavage, qui est la plus emphatique négation de tout ce qui est juste et de tout ce qui est vrai philosophiquement ; pour défendre un système qui, à part les atrocités qu'il produit nécessairement et qui en sont un effet certain et infaillible, est en principe et en fait la négation de toutes les lois divines comme de tous les droits humains, il est impossible de partir d'un principe juste comme base d'argumentation, il faut de toute nécessité partir d'un principe faux. Voilà ce que font les esprits apparemment logiques qui défendent l'esclavage. Ils tirent une suite de déductions qui semblent très justes de la fausse base dont ils sont partis et dont ils n'aperçoivent pas la fausseté, et l'on éprouve presque du plaisir à voir avec quelle naïveté ils vous défilent leurs *irrésistibles* arguments.

J'ai lu des pages magnifiquement écrites au simple point de vue du style, contre la notion même de l'existence de Dieu ; mais le point de départ étant essentiellement faux toutes les conséquences que l'on en déduisait l'étaient forcément aussi. Il n'est pas possible, quelque habile écrivain que l'on soit, de nier Dieu et de se tenir dans le vrai, car le vrai n'est qu'une qualification nécessaire, une extension de la notion de Dieu ; car au fond le vrai absolu c'est Dieu, et chez les écrivains qui nient Dieu, le talent, la magie du style ne servent qu'à voiler la fausseté des principes adoptés comme base d'argumentation, ne servent conséquemment qu'à éblouir les ignorants ou les gens bornés qui se laissent prendre à cet artifice.

Il en est ainsi de la défense de l'esclavage. En droit naturel, le principe de l'esclavage est essentiellement faux ; ou plutôt ce n'est pas un principe, c'est au contraire la négation pratique de tous les principes du droit naturel. C'est le faux absolu en droit commun exactement comme la négation de Dieu est le faux absolu en philosophie.

L'esclavage est un crime contre les hommes parce que ceux-ci ont été créés égaux devant Dieu, et c'est un crime contre Dieu parce que Dieu ayant donné à l'homme l'intelligence et le libre arbitre n'a pu vouloir que

l'homme, créature raisonnable, fût ravalé au niveau de l'animal qui n'a reçu que l'instinct en partage.

Mais pour revenir à mon argument, à part les gens qui tirent des conséquences apparemment logiques d'une base fausse, il y a aussi les bienheureux esprits qui, partant d'une base juste, en tirent des conséquences risiblement fausses !

Voilà les partisans de l'esclavage parmi nous. Demandez leur si l'esclavage est juste en principe. NON ! disent-ils, sans hésiter. Mais vous blâmez les planteurs qui voulaient maintenir et perpétuer ce système fondamentalement injuste... alors ces logiciens se mettent hardiment à expliquer comment un système infâme devait être toléré et comment les planteurs sont complètement justifiables de l'avoir maintenu avec tant d'entêtement et défendu avec tant de fureur. Ce sont ces penseurs là qui, de ce qu'ils ont été chez un maître humain, chez dix maîtres humains, en tirent la conclusion qu'il ne peut y en avoir d'autres dans un pays de plusieurs millions d'habitants ! Ce sont ces penseurs là qui, de ce qu'ils ont visité quelques planteurs aux instincts généreux, aux grandes manières, en tirent la conclusion que toute la population du Sud leur ressemblait nécessairement ; que tous les propriétaires d'esclaves n'avaient pratiquement en vue que le côté philanthropique de l'institution et jamais son côté purement mercantile ; que personne au Sud pouvait spéculer sur le travail et même la vie de l'esclave et qu'en général on ne songeait qu'à lui procurer la plus grande somme de bien-être possible.

Eh bien, ici, ces intelligents défenseurs d'une indéfendable institution oublient qu'ils concluent du particulier au général et que c'est là un mode fort peu intelligent de discuter. Mais, dans les objections que je vous ai citées en commençant, fidèles à leur habitude de tomber toujours à côté du vrai, au lieu de conclure du particulier au général, ils concluent habilement du général au particulier, et voici le merveilleux syllogisme qu'ils jettent à la figure de leur adversaire.

« Il est contre l'intérêt des maîtres d'esclaves de les maltraiter ou de les mutiler : donc les maîtres d'esclaves, dans le Sud, ne devaient ni maltraiter ni mutiler leurs esclaves. »

Une fois ce brillant effort de logique lancé sur le monde, ils n'en sortent plus. Vous aurez beau leur rappeler ces mille considérations tirées des différences de caractère, des mauvaises passions dominantes chez nombre d'individus, de la pratique à peu près universelle, au Sud, de l'ivrognerie ; des habitudes sociales perverses par l'effet même de lois brutales et barbares ; des mœurs grossières nécessairement créées par l'universalité du despotisme absolu d'une classe sur une autre, despotisme que la loi sanctionne et ne réprime jamais, tout est inutile et leur brillant raisonnement répond à tout. Au lieu d'accommoder leur logique aux faits constatés, ils veulent au contraire accommoder les faits à leur logique, quitte à leur donner souvent la signification la plus bizarre.

Enfin, citez leur des faits authentiques, des preuves évidentes, ils savent vous trouver mille explications saugrenues qui n'expliquent réellement que leur profonde ignorance de ce dont ils parlent.

Et pourtant, aux yeux du plus simple sens commun, ce raisonnement n'a pas plus de portée, que n'en aurait le suivant parmi nous. « Il n'est ni de devoir, ni de l'intérêt d'un père de battre ses enfants, donc aucun père en Canada ne bat ses enfants »

Eh bien, ce beau syllogisme ne refait pas les mauvais pères, ici ou ailleurs, et n'empêche pas qu'ils ne battent leurs enfants. Il ne démontre, de fait, que l'impuissance de l'esprit qu'un aussi grossier raisonnement peut influencer. Ce sont pourtant ceux-là mêmes qui traiteraient d'absurde la prétention qu'aucun père ne bat ses enfants, parce que c'est chose contre nature, qui viennent naïvement affirmer que les maîtres sont humains et ne maltraitent pas leurs esclaves parce qu'il est contre leur intérêt de les maltraiter. En se moquant de mon raisonnement, ils se moquent nécessairement du leur qui est précisément du même calibre ; et bien, ils ne s'en doutent même pas !!

D'ailleurs, l'erreur capitale dans laquelle nombre de personnes tombent ici, consiste à juger de la société en général, dans les états du Sud, par ce qu'elles observent ici même. Ces personnes n'ont aucune idée des mœurs du Sud, des habitudes de la basse classe, de celles de la classe moyenne qui ne valent pas du tout mieux, et enfin de celles de la grande moitié au moins de la haute classe qui compte sans doute beaucoup d'individus de la plus haute distinction, mais qui en compte beaucoup plus qu'on ne le pense qui

ne sont rien autre chose que des suppôts de cabarets, de maisons de jeu et de mauvais lieux.

Rien de ce qui se passe ici ne saurait nous donner une idée des habitudes d'ivrognerie et de dissipations de la population des États du Sud.

Les statistiques constatent que le *delirium tremens* fait encore beaucoup plus de victimes au Sud que la consommation n'en fait au Nord, c'est-à-dire que le *delirium tremens* à lui seul emporte près du sixième des individus que la mort moissonne au Sud. Voilà la proportion réellement effroyable des victimes de l'intempérance dans cette prétendue terre de la chevalerie. Cela ne prouve-t-il pas incontestablement que les habitudes d'ivrognerie et de dissipation étaient universelles dans le Sud ? *Le sixième de ceux qui meurent* ! Retranchez de ce nombre les femmes et les enfants des deux sexes, et voyez ensuite combien il vous restera d'hommes qui n'abusent pas des liqueurs fortes.

N'y a-t-il pas ici, Messieurs, une explication parfaitement satisfaisante des horribles faits de cruauté que je vous ai décrits ? La majorité des hommes faits, dans les États à esclaves, dans un climat chaud, était constamment plus ou moins sous l'influence des boissons alcooliques ! Cela seul ne doit-il pas faire présumer une grande brutalité de mœurs ! Eh bien les faits confirment la présomption. Dans les seuls États du golfe et les deux Carolines, en 1858 il y a eu 364 meurtres ! ! Un meurtre par jour, moins le jour de l'an, je suppose, où l'on ne se sera contenté de boire sans se tuer ! !

Sur ce chiffre de crimes constatés, il y a eu quatorze convictions ! ! Tous les autres sont restés impunis ! !

Permettez-moi de vous citer une autre preuve. Je la trouve dans le *Suppressed book about Slavery* où l'on cite la chronique criminelle de la Nouvelle Orléans pour un seul mois en 1858. Elle est tirée du *True Delta*, et l'auteur du livre ajoute que toute affreuse qu'elle soit, une lettre particulière affirme qu'elle ne soutient pas plus de la moitié du chiffre réel des crimes contre la personne.

1^{er} Nov. — Enquête sur le corps de Joseph Steiner, assassiné : Joseph Dunn décharge un pistolet sur un esclave.

2 — Un nommé Cullen tue Daniel Hallam, et Thomas Armstrong blesse sa sœur avec un crochet.

3 — Henri Kelter fait feu sur Harmann Baurichter et les deux Fitzgerald sont examinés pour avoir tué leur sœur.

Le Docteur Meighan est poignardé, sur sa porte !

Le 4 — Un inconnu est trouvé noyé dans un étang ; on constate le meurtre de Mike Anderson par George Thomas dans un café, et on remet l'examen de James Coyle pour avoir poignardé John Reilly !

Le 5 — Un Allemand est dangereusement blessé : Antoine Freiler est assassiné : le Major Blaize reçoit un coup de pistolet qui le blesse : C. S. White est assommé : un tailleur est poignardé : un nommé Patterson est dangereusement battu : Joseph Nutter reçoit une balle dans la jambe : James Boyle et Edward Jones reçoivent des coups de feu : un homme est tué raide : James Patterson est poignardé : Edward Evans est si terriblement battu qu'on désespère de le sauver ! 12 assassinats en un seul jour dont 3 suivis de mort.

Le 6. Le Dr. Sherener reçoit une balle sur sa porte et en meurt : Nicolas Gavin est poignardé.

Le 7. L'homme de police Tate est brutalement battu dans l'exécution de son devoir !

Le 8. A. B. Bacon, avocat, est assommé avec une corde plombée :

Le 9 : le nommé McCogga terrasse Joseph Goddard et lui coupe avec ses dents un morceau du nez et deux doigts :

Le 10. Un Allemand perd aussi plusieurs doigts par le fait de morsures d'homme ; un ingénieur est poignardé sur un chemin de fer ; l'Alderman Duval est terrassé avec un assommoir : un esclave tente d'assassiner son maître : une bande de polissons bat à mort Félix Bosquillon qui leur refuse des liqueurs fortes !

Le 11, un meurtre et cinq vols sont commis !

Le 12 : Daniel Sullivan bat affreusement et essaie de tuer son beau-frère !

Le 13 : A. H. Dobbins blesse Christian Shaffer avec un verre à boire et Charles Smelsey frappe Jean Loze avec une corde plombée !

Le 15 : Jack Allen est arrêté pour meurtre et un nègre libre en poignarde un autre.

Le 16 : Charles Bell fait feu sur son beau-frère : Owen Marth poignarde Madame Burns, ainsi que son fils qui veut la défendre : Pierre Trousky commet un assaut sur John, esclave, et veut tuer Clarisse, esclave aussi : Thomas Farris poignarde Michael Henly et le capitaine Snow est arrêté pour blessure infligée à C. A. Clark !

Le 21 : J. G. Calore reçoit un coup de feu !

Le 23 John Feenan est sérieusement blessé par un officier de police et Samuel Smith blesse dangereusement Andres Quitana.

Le 25 : Martin Gray coupe un doigt à Patrick Nolan !

Le 26 : F. Barcicola est assassiné !

Le 27 : C. de la Torra meurt d'excès d'ivrognerie : un cas d'infanticide est constaté : une femme et un enfant sont blessés dans la rue par des gens qui se battent avec des fusils à deux coups dans une épicerie ! Un matelot anglais est précipité au bas d'un escalier et se défonce le crâne : James McGregor est précipité d'une fenêtre et en meurt : J. Dabill est poignardé par des voleurs.

Le 28 : Barletta Walker est assassinée par son mari quoiqu'enceinte : le Major Blaize est assailli avec intention de meurtre. John Graham meurt de blessures qu'il a reçues : M^{me} Howard est poignardée par Thomas Foley : un homme et une femme sont aussi poignardés.

Le 29 : un Allemand reçoit trois blessures d'arme à feu : John Shaeffer et Moran Meinnich sont poignardés : un esclave poignarde un nègre libre : Patrick Brown est poignardé : un Allemand nommé Drayfuss est poignardé : Hayes, irlandais, est poignardé : Charles Gavin reçoit un coup de feu et est frappé avec une corde plombée !

Voici donc quatre-vingt crimes sur la Personne en 23 jours ! Plus de trois par jour, constatés, et autant, dit un correspondant qui ne l'ont pas été !

Le *True Dalta* du 4 Nov : 1856 dit : « L'assassinat des citoyens est devenu si fréquent que les rapporteurs de journaux quotidiens n'y font plus d'attention. Il est littéralement vrai de dire que nous n'avons pas davantage d'opinion publique. »

Le révérend John A. Lyon, pasteur de l'église presbytérienne, à Columbia, Miss : dans une lecture qu'il faisait dans cette ville en 1855 citait le fait que sur 682 meurtres commis en 1854 dans les États-Unis, 36 avaient eu lieu dans la Nouvelle-Angleterre, 106 dans les états du centre, 198 dans ceux de l'Ouest, et 346 dans les seuls états à esclaves non compris le Missouri ! Ainsi, les états à esclaves qui, en excluant le Missouri, ne contenaient qu'une population blanche de 5,728,000 âmes avaient à leur charge plus de meurtres qu'il ne s'en était commis dans tout le reste de l'Union, c'est-à-dire dans une population de 14,260,000 âmes. Dans les états à esclaves la proportion des meurtres était de 1 sur 17000 habitants, et dans le reste de l'union de 1 sur 42000 habitants.

Dans le seul état du Mississippi, avec une population de 296,000 habitants blancs, 34 meurtres avaient été commis, ou 1 meurtre sur 8700 habitants ; pendant que dans les six états de la Nouvelle Angleterre, contenant une population totale de 2,800,000, il n'avait été commis que 36 meurtres ou 1 sur 78,000 habitants.

Eh bien, est-il si étonnant que des gens qui assassinaient si volontiers les blancs ne fissent aucun cas des tortures des noirs ?

Au reste cette effrayante proportion de meurtres à la charge de la chevalerie du Sud s'explique d'une manière parfaitement satisfaisante quand on songe que tout le monde sort armé soit de poignards soit de pistolets ; que tout le monde boit outre mesure ; que cette déplorable habitude rend tous les hommes extraordinairement irritables et par suite insolemment provocateurs, et il est parfaitement naturel que de pareilles mœurs se résument dans une proportion de meurtres ou de violences sur la personne beaucoup plus considérable qu'en aucun autre pays. Et ce n'est pas seulement dans la basse classe que ces mœurs brutales dominent ; au contraire les gens les mieux placés sont souvent tout aussi grossiers, querelleurs et brutaux que le reste.

Le meurtre était si commun que personne n'en était jamais surpris ni même ému.

Ainsi, deux jeunes *gentlemen* arrivant de la chasse, se mettent à table pour dîner dans un hôtel de village au Texas. Il y avait environ 60 personnes

à cette table. Avant d'y prendre place, tous deux vont au comptoir prendre leur verre de *whiskey*.

Ils n'avaient pas été à table deux minutes que l'un d'eux demande à l'autre une réparation d'honneur. Celui-ci répond par une brutale insulte. Le premier tire alors deux pistolets et dit à l'autre : « Choisissez Monsieur. » Alors le provocateur se lève, tire son mouchoir, l'enroule autour de son doigt et l'autre prend l'autre coin du mouchoir et en fait autant. Tous deux roulent le mouchoir de manière à approcher leurs mains gauches à la distance de six pouces. Alors chacun prend un pistolet, le pointe au cœur de l'autre, et au mot *ready* ils commencent tous deux à compter lentement jusqu'à dix. Au mot dix les deux armes partent en même temps et tous les deux tombent blessés à mort.

Eh bien, sur les 60 personnes assises à cette table deux individus seulement se lèvent pour aller relever ces deux fous furieux ; le propriétaire de l'hôtel, et le beau-père de l'un des deux blessés. Pas un autre ne bouge et personne ne perd une bouchée ni un coup de dent ! Les domestiques emportent les deux chasseurs hors de la salle et en moins d'un quart d'heure ils étaient morts ! !^[1] Dans combien de pays verrait-on 58 personnes assises à la même table, être témoins de meurtres aussi atroces sans bouger, sans même essayer d'arrêter, ou d'apaiser, deux enragés qui s'assassinent froidement en y mettant un temps considérable ?

Pour les moindres choses, pour les plus légères altercations les gens se battaient à la carabine à quinze pas ! Il était excessivement rare, à cette distance que l'un des deux furieux survivit !

Il est sans doute probable que ces choses ne se faisaient pas toujours de sang froid, car tous ces gens buvant outre mesure, ils étaient constamment hors de leur assiette morale ; mais quand il y avait quelque bonne boucherie la justice dormait, ou les tribunaux fermaient les yeux !

Après tout, si la chevalerie aime les assassinats pourquoi interviendrait-on ?

Je lisais dernièrement dans un vieux journal du Sud, de 1858, la relation de l'assassinat d'un planteur par son beau-frère. Celui-ci, qui venait de vider plusieurs verres, le voit entrer dans le cabaret où il perdait tout à la fois sa raison et son argent, et le prend pour un autre homme qu'il avait juré

de punir de quelques paroles insultantes. Sans dire un seul mot, il se précipite avec un poignard sur son beau-frère, et lui fait quatre ou cinq blessures mortelles avant de s'apercevoir qu'il a pris un homme pour un autre. Le beau-frère, homme honnête et paisible, en mourut.

Eh bien, personne ne songea à inquiéter le meurtrier ! ! Le pauvre malheureux s'était un peu trop fâché ! ! Quel si grand mal après tout !

Il faut excuser bien des choses avec des gens ivres et colères ! !

Et le rédacteur du journal ajoutait avec la plus charmante bonhomie : « Il faut avouer que nos mœurs deviennent *un peu* brutales, car cet homme méritait punition après tout. »

Voilà toute l'indignation que l'excellent homme éprouve ! !

Eh bien, voyons, mettant de côté tout préjugé, croyez-vous que la notion de l'intérêt qui, disent les défenseurs de l'esclavage, devait suffire à empêcher les maîtres d'esclaves de les maltraiter, croyez-vous que cette considération dût avoir bien du poids sur des gens habituellement sous l'influence des liqueurs fortes, et qui, dès leur enfance s'habituèrent aux tortures du nègre ? Croyez-vous que ces deux meurtriers qui s'assassinent froidement devant soixante personnes en comptant lentement jusqu'à dix ; que ce maniaque qui tue son propre beau-frère, avec lequel il est en bonne intelligence, dans un moment de colère aveugle, devaient être bien fortement dominés par la notion de leur intérêt dans le traitement de leurs esclaves s'ils étaient tant soit peu paresseux ou récalcitrants ? Croyez-vous que ces soixante hommes qui sont témoins d'un double assassinat dont ils voient les longs préparatifs, et qui non-seulement n'interviennent pas, mais n'interrompent pas même leur dîner quand les deux furieux tombent pour ne plus se relever, croyez-vous que ces soixante hommes dussent avoir beaucoup plus de commisération pour le noir que pour le blanc ?

« Les esclaves, dit le synode presbytérien du Kentucky, souffrent tout ce que peut leur infliger la *colère folle*. »

Si l'on songe à l'effet invariable de l'esclavage dans tous les pays où il a existé ; aux habitudes de despotisme individuel qu'il produit chez les maîtres et chez leurs enfants ; au manque absolue de contrôle, de la part de la loi, sur les passions ou les écarts des maîtres ; aux mœurs d'un pays où la force brutale est tout et le respect de la loi moins que rien ; à l'universalité

de l'abus des liqueurs fortes même chez les très jeunes gens, il me semble que l'on devra admettre que la considération de l'intérêt, surtout chez des gens généralement riches et qui tenaient très peu à l'argent parce qu'ils l'obtenaient des sueurs du nègre, devait être singulièrement inefficace à protéger celui-ci !

Le mot *colère folle* dont se sert le synode s'applique probablement à la colère aveugle des gens ivres qui ne voient et n'entendent rien tant qu'elle n'est pas satisfaite. Eh bien, cette *colère folle*, dans un pays où l'on était si universellement adonné à l'usage immodéré des liqueurs fortes qu'un sixième des morts lui était dû, cette colère folle devait se produire en proportion directe des actes de brutale intempérance qui en étaient la cause. Dans la colère folle on assassinait un blanc et on était rarement puni, à plus forte raison devait-on, dans cet état, battre furieusement et même tuer un noir vu que le risque de la punition était encore beaucoup moindre

Permettez-moi maintenant de vous citer deux exemples de colère folle. Le premier est tiré du rapport préliminaire de la commission d'enquête sur l'état des nègres libérés. Cette commission fut nommée en 1863 par M. Stanton, Secrétaire de la guerre. Vous allez juger à quels excès le pouvoir *arbitraire et irresponsable* d'un homme sur un autre peut se porter.

Solomon Bradley, témoin devant la commission, dépose qu'un matin, allant demander un verre d'eau à une maison près de l'endroit où il travaillait, et occupée par un M. Farrarby, il entendit des cris affreux dans la cour. Regardant à travers une fente entre les planches de la cloture, il vit une femme étendue la face contre terre et ayant les pieds et les mains liés à des pieux fichés dans le sol. Cette femme était enceinte. Son maître la frappait avec un trait de cuir. À chaque coup la chair de ses reins ou de ses jambes se soulevait en cannelures. Quand la femme criait trop fort, Farrarby lui frappait la figure du bout de ses bottes pour la faire taire, Quand il fut fatigué de fouetter il se fit apporter de la cire à cacheter et une chandelle et mettant le feu à la cire il la fit tomber en gouttes brûlantes sur les chairs lacérées de la pauvre femme. Puis, prenant un fouet de selle, il se mit froidement à enlever les gouttes de cire durcie en faisant claquer dessus la pointe du fouet. Pendant que cette effroyable scène de torture se prolongeait ainsi, les jeunes filles de Farrarby regardaient tranquillement ce qui se passait par une des fenêtres de la maison

Bradley prit ensuite des informations pour savoir quelle faute cette négresse avait commise. Les autres domestiques lui dirent qu'elle avait fait brûler un peu l'extrême bord des crêpes du déjeuner. Admettons même qu'elle les ait fait brûler beaucoup, que tout le plat de crêpes ait été perdu, que pensez-vous du système sous lequel Farrarby demeurerait parfaitement irresponsable ?

Eh bien, voyez un peu les diverses conséquences d'une pareille scène. Douleurs horribles infligées à une pauvre femme, et comportant des conséquences graves, vu son état ; rage incontrôlable du père qui, en présence de ses enfants, se met au niveau de la bête brute ; indifférence des jeunes filles devant cette atroce scène, et si elles n'étaient pas indifférentes, si l'esclavage n'avait pas émoussé toutes les fibres de leur cœur, comment pouvaient-elles conserver du respect pour un père capable de pareilles cruautés ? Si elles ressentaient de la sympathie pour cette pauvre femme elles devaient en quelque sorte avoir leur père en horreur ; et si elles étaient indifférentes méritaient-elles réellement le nom de femme ?

L'autre exemple est tiré du *Savannah Morning News* du 26 janvier 1863, cité par le Dr. Parsons dans son livre sur l'esclavage. C'est le journal qui raconte le fait.

« Jeudi dernier, James Clark, citoyen bien connu du comté de Clark, commit un *assaut* sur une négresse pour une cause que l'on ne mentionne pas. Il lui ordonna de se placer dans un coin et commença à lui lancer son couteau la pointe en avant. Le couteau se logeant dans les chairs il l'obligeait de le retirer et de le lui remettre. Ce diabolique amusement se continua jusqu'à ce qu'il lui eût fait cinquante blessures béantes. »

Voilà quelque chose d'horrible ; en bien, le journal appelle cela tout uniment un *assaut*. Point de qualification appropriée à l'atrocité de l'acte. On en parle comme nous ferions ici d'un soufflet donné dans un moment d'impatience. Cinquante blessures faites à une femme avec un couteau lancé de loin... ou ne voit là qu'un assault ordinaire ! Mais ce n'est pas tout. Voilà la *colère folle* s'acharnant sur la négresse, voyez maintenant la suite.

« Le même jour Clark fouetta sa femme et lui laboura la tête avec son couteau, non pas d'une manière dangereuse, mais en lui faisant un nombre considérable de piqûres profondes. Il lui coupa aussi les paupières. »

Le drame se termina vendredi dernier, par un meurtre. Le jeudi, Clark avait ordonné à sa femme d'appeler Lewis, un des nègres de la maison. Elle obéit, mais le nègre, sans doute par crainte de la fureur de son maître, refusa de venir. Quand Madame Clark revint, son mari la fouetta parce qu'elle n'avait pas ramené le nègre. Cinq fois elle fut renvoyée pour le même objet, cinq fois elle revint sans le nègre et fut fouettée chaque fois pour ne pas l'avoir ramené. Clark, alors alla trouver le nègre et lui dit qu'il le tuerait le lendemain matin. En effet le lendemain, pendant qu'il était occupé à fendre du bois, son maître fit feu sur lui. La blessure fut fatale car le nègre fit à peu près 300 verges en courant et tomba mort.

« Ainsi se termina une des affaires les plus barbares qu'il ait été de notre pénible devoir de publier. »

Une des affaires... donc on en avait publié beaucoup d'autres.

J'ai lu un très grand nombre d'exemples de colère folle et furieuse, mais voici les deux plus atroces. Une femme martyrisée par le fouet et le feu, une négresse hachée à coups de couteau, une épouse *idem* et un nègre assassiné ! Et un journal du Sud nous raconte tout cela froidement, tranquillement, avec le seul regret d'être obligé de le dire !

Maintenant, vous imaginerez vous, par hasard, que cet affreux maniaque, Clark, a été puni ? Détrompez-vous, messieurs ! Sous les lois faites et appliquées par la CHEVALERIE du Sud, on ne punissait ni le meurtre ni l'assassinat, en règle générale. Quelquefois, de loin en loin, on faisait un exemple, et on sévissait dans un cas sur soixante ou quatre-vingt. Ainsi, un meurtrier avait toujours au moins 59 chances sur soixante d'échapper à la loi.

Clark ne fut donc pas puni :

1^o Parce qu'il n'avait fait qu'assassiner un esclave :

2^o Parce qu'il n'avait fait qu'en déchiqueter une autre avec 50 coups de couteau :

3^o Parce qu'il n'avait fait que fouetter sa femme et la déchiqueter aussi avec un couteau mais sans la tuer. Et ce misérable est resté libre, preuve vivante de la manière dont la *chevalerie* du Sud entendait l'honneur, l'humanité et le bon sens ! !

Voici donc un grand criminel qui échappe à toute punition ; mais aussi, il n'avait tué qu'un esclave et déchiqueté deux femmes, l'une noire l'autre blanche.

Veillez remarquer que ma prétention n'est pas qu'un pareil maniaque ne pouvait se trouver qu'au Sud, il y a partout des gens féroces et des caractères infâmes, mais dans quel autre pays la loi et les tribunaux eussent-ils fermé les yeux sur d'aussi effroyables crimes ? Voilà le côté particulier de l'institution que je veux élucider : l'encouragement donné au despotisme individuel et par la loi et par l'inactivité, et conséquemment la complicité tacite, des tribunaux.

Passons à un autre fait d'un blanc qui en assassine froidement un autre, et qui plus est, cet homme est son père ! !... ce qui n'empêche pas la loi de dormir toujours ! !

Le Dr. Parsons voyageait en diligence. Un des voyageurs descend à Starkville. — C'est là JOHN ROSS, dit l'un des passagers.

— Ah oui, dit un autre, celui qui a tué son père.

Naturellement on demande l'histoire, et je vous la transcris ici.

John Ross était fils unique et fils d'un riche planteur. Il lui prit un jour fantaisie de prendre femme parmi les négresses de son père. Quoique la chose ne fût pas très rare dans le Sud, le père s'y opposa. Le fils insiste, le père refuse, menace et finit par le prévenir que s'il prend cette négresse pour femme, il le déshériterait. Rien n'y faisant, le père chasse le fils de la maison. Peu de jours après le père, isolé, veuf, et n'ayant d'autre affection au monde que son fils, lui écrit un billet pour lui dire qu'il désirait le revoir et essayer une dernière fois de le dissuader, mais que dans tous les cas il voulait opérer une réconciliation.

Après cette avance du père, John Ross part de sa pension, son fusil chargé *et bourré avec la lettre de son père*, et se dirige vers sa maison. Il aperçoit son père sur le seuil, fait feu et le vieillard tombe mort !

Voilà certes, bien pis que tuer un esclave ! Eh bien pas une plainte ne fut faite ! Pas une information ne fut logée dans les mains de l'autorité ! ! Aucuns procédés préliminaires ou judiciaires n'eurent lieu. John Ross était devenu très riche, il sema des présents à droite et à gauche et il resta l'hôte de la meilleure société de l'endroit !

Est-il bien étonnant après cela que le meurtre des nègres demeurât habituellement impuni ? Et puis, croyez-vous qu'après avoir froidement logé une balle au cœur de son père, il dut en coûter beaucoup à John Ross de torturer un esclave jusqu'à ce qu'il en mourût ?

Les planteurs avaient l'habitude de dire aux voyageurs qui allaient au Sud : « Quand quelqu'un maltraite ses esclaves, nous cessons de faire société avec lui. »

Cela avait toujours un bon effet sur ceux qui, ne se doutant pas du système universel de déception qui était suivi vis-à-vis des étrangers, avaient la foi la plus implicite dans la parole de l'hôte aux grandes manières qui les recevait et qui, lui, comprenait la nécessité de donner le change aux étrangers sur une institution infâme. Ces étrangers, concluant toujours du particulier au général, se disaient naturellement : « Bon, il en doit être ainsi partout. Puisque mon hôte me l'assure, il est clair que l'on séquestre de la bonne société ceux qui maltraitent leurs esclaves. » Cela eût-il été vrai, on aurait dû faire attention que les mots *bonne société* ne s'appliquaient de fait qu'à une infime minorité de grandes familles, et que dans tout le reste, les habitudes d'ivrognerie, d'oisiveté, de jeu, de fréquentation constante des cabarets rendaient la *bonne société* chose excessivement difficile à trouver dans l'ensemble de la population.

L'hon. John Randolph, propriétaire d'esclaves, mais qui, comme tous les grands hommes du beau temps de l'indépendance, abhorrait l'esclavage, était loin de parler comme ses défenseurs de notre époque. Écoutez le dire en Congrès :

« Que l'on me montre donc un homme qui soit plus mal reçu dans notre société parce qu'il est un maître cruel ! ! Qui donc refuse à un pareil monstre la main d'une sœur ou d'une fille ? »

C'est ici, Messieurs, qu'est la vérité. La cruauté chez les maîtres pouvait révolter sans doute quelques planteurs, humains et généreux, mais elle ne révoltait nullement le grand nombre. Et remarquez que ceux dont l'hon. John Randolph parle, ce n'est pas même le grand nombre, mais ceux qui formaient partie de la haute société du Sud. C'était dans la haute société du Sud que le parricide John Ross continuait d'être admis après son crime. C'était la haute société de sa localité qu'il avait pacifiée avec des présents !

Mais les planteurs étaient presque tous dans les mêmes dispositions que celui dont je vous parlais il y a quelques jours, et qui répondait à la question du Dr Parsons, qu'il avait essayé de tromper ; « Ah, je ne savais pas alors que vous vous proposiez de visiter nos campagnes en détail. »

On me dira peut-être : « Mais pourquoi douter des assurances que donnaient des hommes honorables ? »

À cela je réponds : « Parce que ces hommes, tout honorables qu'ils vous paraissaient, et qu'ils l'étaient sans doute dans leurs relations strictement privées, devenaient les plus intolérants, les plus arrogants, les plus intraitables des privilégiés quand il s'agissait, non pas seulement d'abolir ; mais même d'adoucir le moins du monde le système ! Parce qu'aucun de ces hommes *honorables* n'ignorait les horreurs de l'institution, ce qui ne les empêchait pas de défendre aveuglément tous ses abus ! Parce que ces hommes, philanthropes en paroles mais tyrans dans le cœur, rendaient de jour en jour plus cruelle et plus atroce l'abominable législation qui abrutissait leur esprit et dénaturait leur cœur ! Parce que tous savaient ce qui se passait aux ventes d'esclaves, les obscénités infâmes, les filles livrées par leurs propres pères à la prostitution, et qu'ils n'en défendaient pas moins, bien plus, n'en voulaient pas moins perpétuer, étendre dans tous les territoires des États-Unis l'institution que John Wesley qualifiait si exactement par le mot : CETTE SOMME DE TOUTES LES ABOMINATIONS. »

Au temps de Washington et de Franklin toutes les sommités sociales abhorraient l'esclavage et le disaient bien haut. De notre temps toutes les sommités sociales du Sud le *défendaient* ! ! Cela me fait me défier beaucoup même de l'honneur personnel des sommités du jour, ou au moins de leur véracité sur le chapitre de l'institution.

Mais parlons un peu de quelques faits qui vous feront voir que s'il est vrai de dire dans certains cas que l'intérêt des maîtres était de ménager leurs esclaves, il est encore plus vrai de dire que dans d'autres cas, très nombreux, surtout à certaines saisons, il était de l'intérêt du maître d'obtenir de l'esclave *la plus grande somme de travail possible dans le plus court espace de temps possible* ! !

Voici d'ailleurs la distinction qu'il faut faire à propos de cette question de *l'intérêt* des maîtres.

Dans les familles où l'on n'employait les esclaves que comme domestiques, où par conséquent l'on ne faisait pas de leur travail une source de revenus, on avait sans doute intérêt à les ménager ; et là, la majorité des esclaves étaient bien traités, à part pourtant les faits horribles de promiscuité et de séparation des familles qu'il ne faut jamais perdre de vue. Mais sur les plantations, où du travail de l'esclave dépendait le revenu du maître, il était nécessaire à certaines saisons, surtout celle de la culture du riz ou de la récolte de la canne à sucre ou du coton, il était nécessaire l'obtenir de l'esclave *le plus de travail possible dans un temps donné*. Alors, les esclaves, enfants et femmes comme les hommes, étaient menés au bout du fouet du surveillant. Voyez plutôt.

« Le claquement du fouet, » dir le Dr James Edwards « résonne constamment aux oreilles de ceux qui sont sur, ou dans le voisinage d'une plantation, et l'on s'en sert avec tant de dextérité et de cruauté en même temps qu'il ne déchire seulement pas la peau mais qu'il enlève ordinairement un petit morceau de chair à chaque coup. »

D'où vient ce cruel usage ? Afin d'exercer plus facilement la surveillance on faisait toujours travailler les nègres en bande. Ainsi, pour la culture du coton on les mettait en rang dans les rangées de plants de coton et ils devaient s'avancer sur une ligne parallèle en le sarclant ou quand ils le recueillaient lors de la moisson. Or c'était la règle que la ligne formée par les esclaves restât droite et du moment qu'un esclave se laissait devancer, le fouet l'avertissait que le parallélisme de la ligne était brisé. De là le claquement constant du fouet.

Vous voyez qu'ici c'était l'intérêt du maître qui pouvait souvent porter les surveillants à faire travailler les esclaves outre mesure. Il fallait que le plus faible allât aussi vite que le plus fort.

Et puis, chaque plantation avait son surveillant. Ceux-ci rivalisaient de zèle à augmenter le revenu du maître, surtout quand ils avaient un pourcentage sur ce revenu. Plus ils augmentaient le produit de la plantation mieux ils se faisaient apprécier ; de tout cela, redoublement de rigueur.

D'ailleurs on leur donnait souvent des primes quand le revenu d'une plantation dépassait celui des autres. Sans doute tout cela pouvait se faire sans cruauté, mais voici un avertissement publié dans un journal du Sud qui

vous fera voir comment en tout et toujours le sentiment de la cruauté stupide et brutale se mêlait aux meilleures choses.

Le *Southern Cultivator* de mai 1862 copie l'avertissement suivant de l'*Edgefield Advertiser* C. S. et le recommande fortement « aux maîtres et aux surveillants. »

« SURVEILLANTS, LISEZ CECI ! Les surveillants d'Edgefield se rappelleront que le colonel Frazier a offert une belle montre comme prime à tout surveillant (ne conduisant pas moins de dix esclaves) qui montrera la plantation la mieux dirigée et le plus fort produit *par tête* en coton, maïs, blé et lard pour l'année courante. Le colonel Frazier vient d'arriver du Nord et nous a fait voir cette magnifique prime. C'est une belle montre anglaise... sur laquelle on a gravé ces mots : *Présentée par le colonel Frazier comme récompense au mérite*. Nous pouvons assurer les concurrents que cette prime est vraiment digne de celui qui l'offre et doit surexciter leur énergie et leur talent.

Tout ceci est irréfutable, mais voyez la dernière phrase et les horreurs qu'elle indique clairement, qu'elle inspire nécessairement, et dont elle est en même temps une preuve péremptoire.

« Souvenez-vous donc que la prime est maintenant en jeu et que c'est le plus long bâton qui abat le plus de fruits, *Fouettez ! Fouettez ! ! Hourra ! !* »^[2].

Ceci prouve-t-il, oui ou non, que le moyen ordinaire, universellement admis, pour faire travailler les esclaves était *le fouet* ? peut-on voir autre chose, dans cet infâme avertissement, que le sentiment de l'inhumanité la plus révoltante ? *Fouettez ! Fouettez !* et pourquoi ? Pour gagner une montre ! !

Mais il y avait nombre de cas où l'intérêt même de l'occupant d'une plantation devait le porter à faire travailler les esclaves outre mesure ; comme par exemple quand la plantation était louée pour une ou plusieurs années. Alors l'occupant n'avait plus d'autre intérêt que celui d'obtenir de la plantation absolument tout ce qu'elle était susceptible de produire.

Le Dr. Parsons cite à ce propos le fait suivant.^[3]

Rencontrant un planteur, le col. H. la conversation s'engage sur le traitement des esclaves. Le colonel assure qu'on les nourrit beaucoup mieux qu'auparavant, qu'on leur donne de la viande et tout ce qui constitue une nourriture vraiment substantielle ; et qu'au fond cela est plus profitable.^[4] Voilà un côté de la question, celui présenté par le planteur. Mais toute question a deux côtés. Quel était l'autre ? Après avoir pris ses renseignements, voici ce que le Dr. Parsons apprit.

Le colonel H louait une plantation voisine de la sienne propre. Il avait fait une gageure de \$5000 qu'il récolterait plus de coton qu'un de ses voisins ne pourrait le faire avec le même nombre d'esclaves. Il était réellement vrai qu'il nourrissait mieux ses nègres que par le passé, mais aussi il les faisait fouetter beaucoup plus pour obtenir l'équivalent du surcroît de nourriture substantielle qu'il leur donnait. Le surveillant suivait comme d'habitude l'escouade d'esclaves qui travaillaient sur la plantation et les voisins entendaient le claquement du fouet tout le long du jour. Dix huit de ces esclaves périrent de l'excès de travail qui leur était imposé, mais le colonel avait eu une récolte de coton valant près de \$50,000 pendant qu'avant l'application de *son système* la plantation n'en produisait que \$30,000. Y compris la gageure, le colonel faisait un gain de \$25,000, et ses dix-huit esclaves morts ne représentaient qu'une perte de \$13,000 ; profit net \$12,000.

Voilà un cas où l'intérêt du maître ne pouvait l'engager à traiter humainement ses esclaves ! Et il est clair que chaque fois qu'une plantation était louée, le locataire, au lieu d'avoir intérêt à ménager les esclaves, avait au contraire un intérêt tout opposé.

Quand on récoltait la canne à sucre, le traitement des matières récoltées et la fabrication du sucre exigeaient un travail incessant. Ici encore l'intérêt et l'humanité étaient aux antipodes de l'un de l'autre.

M. Samuel Blackwell, de Jersey City, qui avait visité nombre de plantations à la Louisiane disait :^[5]

« Les planteurs m'ont généralement avoué qu'ils se trouvaient obligés de faire travailler si fort leurs esclaves pendant les dix semaines de la saison des sucres qu'ils les ruinaient physiquement en cinq ou six ans. Car, disaient-ils, une fois les procédés commencés il faut les pousser sans cesse,

jour et nuit, et comme il ne nous serait pas possible de donner de l'emploi toute l'année aux esclaves que nous pourrions employer au travail *extra* de la saison des sucres, il nous faut bien obtenir ce supplément de travail de notre nombre ordinaire. »

Voilà cette question de l'intérêt des maîtres pratiquement résolue. Dans certains cas, comme la location d'une plantation ; ou pour certains objets, comme par exemple la récolte des sucres, ou encore la culture du riz où les esclaves travaillaient des semaines entières dans l'eau jusqu'à la ceinture, on tirait d'eux la plus grande somme de travail possible. D'ailleurs nombre de gens au Sud prétendaient qu'il était plus profitable, pour certains objets spéciaux surtout, d'épuiser en cinq ou six ans une escouade d'esclaves que d'en obtenir moins de travail et par là de leur donner une prolongation de vie.

« Dernièrement, » dit l'auteur du *Suppressed book about slavery*, « dans une assemblée de planteurs de la Caroline du Sud, on discuta sérieusement la question suivante. « Est-il plus profitable aux maîtres de bien nourrir, bien vêtir et ne faire travailler que modérément leurs esclaves ; ou vaut-il mieux en tirer la plus grande somme d'ouvrage possible en peu de temps quitte à les épuiser en 5 ou 6 ans. » On se décida en faveur de la dernière alternative.

Eh bien, on se refuse au premier moment, à croire à la systématisation d'une pareille barbarie ; et néanmoins le fait général, basé sur la statistique, était là, clair et irrésistible. Voyez plutôt ! !

« Dans les états où l'en cultivait le coton, » dit l'hon. M. Giddings, page 403 de son histoire des causes de la rébellion, « on exigeait des esclaves un travail tellement rude que la moyenne de la vie des adultes ne dépassait pas *sept* ans, et que sur les plantations à sucre, elle n'en dépassait pas *cinq* ! ! »

Voilà, Messieurs, le résultat général du système. Or, un résultat général prouve nécessairement une habitude générale dans une population. Des faits isolés ne peuvent clairement produire un résultat généralisé.

Le fait que sur les plantations à sucre la moyenne de la vie des esclaves adultes ne dépassait pas *cinq* ans est donc une preuve péremptoire que cette opinion des planteurs de la Caroline du Sud : « qu'il était plus profitable d'épuiser les esclaves en cinq ou six ans que de les ménager » était aussi

l'opinion commune dans le Sud ; opinion réalisée dans la pratique. Les partisans de l'esclavage ne peuvent sortir de là. Ou cette moyenne de vie de 5 ou 6 ans est un conte, et j'aimerais les voir entreprendre de démontrer cela ; ou le calcul barbare des planteurs était de pratique universelle ; il n'y a pas de milieu ! !

Vous voyez donc, Messieurs, que l'opinion que l'on exprime ici, « que les esclaves devaient être ménagés parce que c'était l'intérêt des maîtres de le faire, » était basée sur une inférence purement arbitraire, une supposition entièrement gratuite et futile et dont les faits authentiques démontrent la complète fausseté.

J'ai lu d'ailleurs nombre de preuves au soutien du fait que dans les plantations à sucre surtout, la moyenne de la vie des esclaves adultes ne dépassait pas cinq ans.

Le Révérend John Choules, étant à Richmond, Virginie, demandait à l'un de ses confrères si l'on ne craignait pas quelquefois, au Sud, de voir les esclaves se soulever et massacrer leurs maîtres.

« Eh bien, répondit l'interlocuteur, j'ai déjà eu cette crainte, mais Dieu nous a donné un préservatif providentiel, une espèce de valve de sûreté qui m'a tranquilisé sur l'avenir, »

— Qu'appellez-vous une valve de sûreté, demanda M. Choules :

— Le voici. Les marchands d'esclaves viennent des plantations à coton et à sucre et ont toujours besoin de plus d'esclaves que nous n'en pouvons vendre, car il nous faut garder un certain fonds pour *l'élève* ; mais nous nous défaisons des esclaves les plus dangereux. La demande est constante et augmente sans cesse car quand les esclaves que nous vendons sont rendus dans le Sud, leur vie moyenne *ne dépasse pas 5 ans*. Voilà ce que j'appelle une valve de sûreté parce que notre surplus d'esclaves trouve un débouché assuré.

Au reste les défenseurs de l'esclavage parmi nous oublient trop que défendre la plus inhumaine et la plus cruelle de toutes les institutions par de pures considérations théoriques tirées de l'humanité supposée de ceux là mêmes qui la maintiennent avec entêtement, ou encore tirées des saines notions d'intérêt privé qu'on leur suppose, ne peut conduire qu'aux plus graves mécomptes.

Le fait seul de maintenir l'esclavage prouve que l'on est devenu sourd à toute notion de philanthropie et de morale publique ou privée ; ce n'est par conséquent pas là que l'on peut s'attendre à trouver la moindre notion de devoir de justice ou d'humanité. S'il est quelque chose de clairement prouvé aujourd'hui, c'est que le travail esclave était la moins économique des mains d'œuvres ; ce n'est donc pas non plus chez ceux qui persistaient à la maintenir que l'on peut s'attendre à trouver les plus saines notions d'intérêt public ou privé.

Je sais parfaitement que les planteurs avaient constamment sur les lèvres les mots de devoir, de justice, d'humanité, mais ce qui prouve qu'ils ne les avaient pas dans le cœur c'est que toute la pratique du système en était la contradiction la plus formelle, la violation la plus préméditée. Et je ne puis assez le répéter ; toutes leurs assurances de sympathie, toutes leurs professions d'humanité en faveur de leurs esclaves étaient presque toujours hypocrisie ; car les meilleurs d'entre eux étaient tout aussi intraitables que les plus inhumains sur la question de l'amélioration du système ; car les meilleurs d'entre eux, exactement comme les pires, passaient d'année en année des lois de plus en plus cruelles et révoltantes. Tout ce que ces professions d'humanité prouvent, c'est que les bons ne pouvaient s'empêcher d'avoir honte du système vis-à-vis d'un étranger et essayaient de lui donner le change plutôt que d'avouer ses horreurs.

Une autre cause, et peut-être la plus féconde, de la misère des noirs était la pauvreté d'un grand nombre de maîtres. Dans les états du Sud comme dans toutes les oligarchies, on trouvait un petit nombre d'hommes très riches, mais l'état misérable de la culture faisait que la masse des blancs était pauvre, et dans cette masse il faut ranger les petits propriétaires qui cultivaient une petite plantation avec moins de cinq esclaves. Beaucoup de personnes croient que le travail des noirs était rémunérateur ; mais il est prouvé, tant par les statistiques que par tous les témoignages des planteurs eux-mêmes, qu'en règle générale le travail noir était plus coûteux qu'aucun autre.

L'hon. M. Reverdy Johnson, né au Sud et propriétaire d'esclaves, disait au Congrès : « Dans quelques états, et particulièrement dans le Maryland, je suis convaincu que c'est le genre de main d'œuvre le moins économique, et sur le tout, en autant que la prospérité, la puissance et le bonheur de ce

peuple en peuvent-être affectées, je suis convaincu que le travail esclave ne peut, sous aucun rapport, supporter la comparaison avec le travail libre. »

Eh bien, il est de fait que la grande majorité des petits propriétaires d'esclaves était à peine au-dessus du besoin. Presque tous s'endettaient pour vivre. La plus stricte économie pouvait seule les tenir à flot. Or, où devait-on nécessairement rendre l'économie plus rigoureuse ? Sur la table de la famille ou sur celle de l'esclave ? D'un côté, sans doute, on était intéressé à nourrir l'esclave de manière à lui faire supporter le travail, mais de l'autre, pour peu que le maître fût serré ou mesquin dans ses habitudes, l'esclave s'arrangeait comme il pouvait. Là où le travail est libre, si le salarié n'est pas assez substantiellement nourri, il peut laisser son maître, se protéger lui-même, et être sûr de la protection de la loi. Là où le travail est esclave, le maître ne craint pas de perdre son employé, qui est sa chose, dont il peut faire ce qu'il veut, S'il le nourrit mal, il ne peut aller s'offrir chez un maître voisin ; il ne peut pas même sortir de la plantation sans un permis. S'il veut se sauver, on met une vingtaine de chiens sur ses traces et il a contre lui neuf chances sur dix d'être déchiré d'abord, puis ramené enchaîné, puis fouetté.

Avec de pareilles garanties en faveur du maître, avec de pareilles difficultés à surmonter pour l'esclave, nombre de ceux-ci étaient forcés d'endurer la faim tout en travaillant outre mesure. Comme je vous l'ai déjà dit, beaucoup de maîtres calculaient que le système le plus profitable pour eux, (dans la culture, je ne parle pas de la domesticité dans les familles) était d'obtenir de l'esclave la plus grande somme de travail possible dans un temps donné, quitte à épuiser l'esclave en six ou sept ans. Eh bien, en admettant même que tous les maîtres d'esclaves n'agissent pas rigoureusement d'après cette cruelle base de calcul, on ne me contestera pas non plus que ceux qui étaient naturellement durs, égoïstes, calculateurs ou avares ne dussent l'adopter comme règle générale d'administration sur leurs plantations. Or, je crois vous avoir suffisamment démontré que le résultat infaillible, et surtout invariable de l'esclavage est d'endurcir le cœur des maîtres quelque soit leur sexe et leur âge ; est d'étouffer en eux toute sympathie pour le nègre, toute charité, toute pitié ; je vous ai fait voir avec quelle barbarie on le torturait, depuis le fouet jusqu'à la marque au fer rouge ; eh bien, sur quoi s'appuierait-on pour prétendre que l'on ne devait

probablement pas infliger aussi à l'esclave la souffrance de la faim dans le travail quand on ne lui en épargnait aucune autre ? La théorie de « l'intérêt chez le maître pour prouver le bon traitement de l'esclave » est entièrement mise de côté là où le maître faisait le calcul que son esclave serait plus que payé en sept ans ; eh bien, ce calcul était général ! ! Il n'y a donc plus qu'à se rejeter sur la sympathie, or, on sait ce que ce mot signifie pour un planteur !

Le fait est que tous ceux qui ont fait, non pas des études d'amateur dans le salon d'une belle créole, mais des études sérieuses sur l'état réel de la société dans le sud, s'accordent unanimement à dire que les esclaves des plantations étaient en général très mal logés, très mal nourris et plus que mal vêtus puisqu'une grande proportion d'entr'eux travaillaient à moitié nus dans les champs.

D'abord, comme règle générale, ils n'avaient pas de lits, même dans les familles. Ceux qui en avaient formaient l'exception.

« Le pauvre esclave, » dit l'hon. Cassius M. Clay, (du Kentucky) « se roule *dans sa couverture* à minuit, et l'appel sonne entre trois et quatre heures du matin pour le ramener au travail. »

« Les esclaves, » dit M. Leftwich, de la Virginie « prennent généralement leurs repas sans aucun plat, couteau ou cuillère.

On ne leur donne ni lit ni couchette. »

« Dans la Virginie » dit l'hon. Alex. Smyth, « les esclaves sont mal nourris. On ne leur donne que deux repas par jour ; le déjeuner, de dix à onze heures du matin, le souper de neuf à dix du soir. »

Ainsi, ils ne mangeaient que deux fois par jour soit du riz soit du blé d'inde qu'ils pilaient eux-mêmes dans un mortier ; on ne leur donnait guère de la viande qu'une ou deux fois par semaine, très souvent pas du tout, et ils travaillaient sous le claquement du fouet de quatre heures du matin à neuf heures du soir, moins deux heures seulement d'interruption ; c'est-à-dire quinze heures de travail sur vingt-quatre.

« Dans le Tennessee. » dit le Révérend John Rankin « des milliers d'esclaves ressentent les plus pressants besoins de la faim et souffrent considérablement pendant les nuits froides parce qu'ils n'ont pas les couvertures nécessaires pour se tenir chaudement. »

« En Géorgie, » dit William Savery, ministre de la société des amis « nous avons parcouru plusieurs rizières où les esclaves étaient nombreux travaillant dans l'eau jusqu'au milieu du corps, et les hommes et les femmes étaient presque nus. »

« J'ai résidé quelques jours, » dit le Dr. Parsons, « dans le voisinage d'une plantation considérable dont le propriétaire possédait au-delà de 500 esclaves. On ne les faisait pas travailler outre mesure, car le maître se contentait du revenu que lui procurait l'augmentation des esclaves, représentant environ \$25000 annuellement. (Voilà bien un haras de nègres). Mais si on ne les faisait pas travailler au delà de leurs forces, on ne leur allouait aussi que deux gallons et demi de maïs par semaine... On donnait un chapeau et des souliers en hiver à ceux qui allaient bûcher le bois ou faire les clôtures, mais pas aux autres... On travaillait peu sur cette plantation. Un homme du Nord eût fait autant d'ouvrage que cinq de ces esclaves, et cependant je n'ai jamais vu rassemblement d'êtres humains plus misérables, plus dégradés. Les dettes, les taxes, les dépenses de toute espèce n'étaient couvertes que par la vente des esclaves et la plantation recevait presque chaque semaine la visite de l'*acheteur d'âmes*. *Il n'y avait pas une seule famille complète parmi eux*, les parents même ne vivaient pas avec leurs enfants, à la seule exception des mères qui nourrissaient encore les leurs. (Voici qui prouve combien ce maître apportait d'attention à *ne pas séparer* les familles. Pas une famille *complète* sur au moins cent familles puisqu'il y avait cinq cents nègres !)

« J'ai souvent vu ces mères, à la pointe du jour, prendre leurs enfants et leur galette de maïs, et marcher en lente procession jusqu'au champ de maïs. Arrivées là, elles plaçaient leurs enfants dans leurs augets, formés d'un billot creusé, et se mettaient au travail jusqu'à l'heure où elles revenaient prendre pour diner leur galette de maïs et nourrir leurs enfants. Le soir, elles revenaient à la hutte, prenaient une pinte de maïs, la pilaient dans un mortier de bois creusé au moyen du feu, en faisaient bouillir une partie dans la marmite pour le repas du soir, et faisaient avec le reste une galette qu'elles plaçaient sous les cendres pour le repas du lendemain. Alors elles se couchaient sur la terre nue, les huttes n'ayant pas de plancher, et dormaient, les unes sur quelques sales guenilles, les autres sur une mince couche de paille de riz.

« Ces esclaves appartenait à un bon maître pourtant, c'est-à-dire un de ceux qui ne fouettent, ni ne font travailler les esclaves outre mesure, et pourtant la seule vue de ces malheureux suffisait à démontrer qu'aucun bonheur n'était possible dans une pareille condition.

« Dans les temps de cherté des provisions les esclaves souffrent beaucoup de la faim, surtout sur les grandes plantations. Un Monsieur qui demeurait, à *Cave Run* me disait qu'ils avaient l'habitude de manger des animaux immondes, des insectes, des reptiles, des hiboux, des corbeaux, des alligators et plusieurs autres choses que personne autre ne touche que ceux qui n'ont pas une nourriture suffisante. Les chiens, ajoutait-il, sont souvent beaucoup mieux que les esclaves sous ce rapport, parce que le fouet ne les empêche pas, hors de la vue du maître, d'étrangler un mouton ou une volaille. »

Vous voyez, Messieurs, que les faits détruisent complètement les raisons offertes par les partisans de l'esclavage en palliation du système. Ces gens parmi nous basent leur argumentation sur de pures suppositions ; comme celle, par exemple que l'intérêt doit empêcher les maîtres de maltraiter, de mutiler ou de mal nourrir leurs esclaves. D'une assertion purement gratuite et aussi généralisée que possible, on veut inférer l'impossibilité d'écarts particuliers, de faits de cruauté individuels. Cette manière de raisonner est inadmissible d'abord, en théorie, et elle le détient bien davantage quand les faits viennent pratiquement démontrer son entière inapplicabilité.

C'est donc se faire une grande illusion que de croire que dans leurs rapports avec leurs esclaves, les maîtres, en règle générale, fussent principalement guidés par la notion de la philanthropie ou celle de l'intérêt. Il en pouvait être ainsi chez un certain nombre d'individus, mais quant à la masse des propriétaires d'esclaves l'habitude du despotisme absolu sur leur bétail humain était leur seule règle de conduite. Il fallait que l'esclave obéît aveuglement, travaillât au delà de ses forces si on l'exigeait, vît abîmer de coups sous ses yeux sa femme et ses enfants sans murmure ; et à la moindre représentation qu'il osât se permettre, il était fouetté ou même tué quelquefois.

Au reste, comment peut-on venir arguer de la notion de l'intérêt chez le maître à propos des petites mutilations des oreilles ou des orteils, quand un

si grand nombre d'esclaves étaient tués par le travail excessif, ou par le fouet, ou avec l'arme à feu dans des moments de colère ?

« La fréquence des cas de meurtre d'esclaves, » disait le révérend James A. Lyon, dans une lecture faite par lui à Columbus, Mississippi, « et le peu d'attention que leur donnent les officiers de la loi, est un abus criant...

...Le fait est, dit le Rév. Laurel R. Goodwin, page 246 de son excellent ouvrage en réponse à l'évêque Hopkins, « Le fait est qu'à Cuba ainsi que dans les états du Sud on tue chaque année, par l'excès du travail, plus de noirs que les nègres n'ont tué de blancs dans les terribles massacres de St.-Domingue ! »

L'habitude du despotisme faisait que toute résistance de l'esclave à un ordre quelconque, quelque injuste, quelque impraticable même qu'il pût être, était cruellement punie. Un homme ivre donnait un ordre quelquefois inexécutable ou éminemment dangereux ; si l'esclave hésitait, le maître ordonnait le fouet ; et si l'esclave réclamait, eh bien, la dose était doublée, et s'il résistait, sa vie y passait.

J'ai pris, il y a six ou sept ans, aux États-Unis, l'extrait suivant d'un article de journal publié à Savannah, Géorgie,

« Nous sommes chagrins d'appeler aussi l'attention sur un autre fait commis par un citoyen de cette ville, qui nous paraît un peu dépasser les bornes de la sévérité. Nous ne voudrions certes pas être rangés parmi ces gens sans principe et sans loi qui contestent l'autorité des maîtres sur leurs esclaves ; nous savons aussi bien que qui que ce soit que l'esclave est la propriété absolue et inaliénable de son maître, mais il est des cas néanmoins où, quand celui-ci exige des choses déraisonnables, l'esclave devrait au moins trouver quelque protection dans l'opinion publique. Voici ce qui s'est passé.

« Un citoyen de cette ville passait hier dans une rue fréquentée suivi d'un magnifique chien de Terreneuve et d'un esclave. (Toujours l'animal avant le nègre ! !) Deux dogues énormes, qu'on avait eu l'imprudence de laisser libres, sortent tout-à-coup d'une allée et se jettent furieux sur le chien de Terreneuve qui ne put comme de raison faire face à de tels assaillants et fut terrassé en un instant. Le maître du Terreneuve, voyant que son chien allait être étranglé, ordonne à son esclave de séparer les combattants. Celui-ci,

qui savait ce qu'il avait à attendre de ces dogues habitués à dépister les nègres et *qui en avaient souvent goûtés*, représente à son maître qu'il va lui aussi être déchiré. Pour toute réponse celui-ci lui assène un coup de pommeau de cravache sur la tête et l'esclave dut s'exécuter. Mais il n'eût pas plutôt saisi l'un des chiens que l'autre, laissant là le Terreneuve aux trois quarts étouffé, saisit le nègre à la jambe et lui emporte presque tout le mollet. Le nègre alors se retire et cherche à étancher le sang, mais les deux dogues s'étant rejetés de plus belle sur le Terreneuve, le maître donne de nouveau à l'esclave l'ordre de séparer les chiens.

— Vous voulez donc me faire manger, observa celui-ci.

— Tais-toi, brute, dit le maître furieux, et fais ce que je te dis.

— Mais, maître...

— Ah, tu raisones, dit le maître ; et tirant un pistolet de sa poche, il le prend par le bout du canon et assène deux coups de crosse sur la tête du nègre qui tombe le crâne défoncé en deux endroits. On le releva sans connaissance et moins d'une heure après il avait rendu le dernier soupir.

« Franchement il nous semble que ce n'est pas le nègre qui avait tort. »

Cette remontrance à l'eau de rose fait voir ce qu'un pauvre nègre pouvait espérer de la sympathie d'un blanc. Voyez toutes ces précautions pour arriver au fait ; voyez cette protestation de dévouement à l'institution sacrée ; voyez cette admission si atroce dans sa naïveté, qu'un assassinat aussi caractérisé dépassait *un peu* les bornes de la sévérité ! Voilà un infâme blanc qui fait dévorer son nègre pour sauver son chien ; qui porte un pistolet et n'a pas même le courage de s'en servir pour tuer deux bêtes féroces ; qui n'a pas le gros bon sens de passer son pistolet à son esclave pour qu'il puisse au moins se défendre et qui finit par le tuer parce qu'il ne tente pas l'impossible ! Eh bien tout ce qu'un journaliste du Sud exprime en parlant de cet acte sans nom, c'est que cela dépasse *un peu* les bornes de la sévérité ; qu'il *lui semble* que ce n'était pas l'esclave qui avait tort, mais il ose à peine se permettre d'avoir une pareille pensée ! ! Mais par exemple pas un mot pour appeler la vindicte publique ou l'action de la loi sur ce misérable que rien n'indique avoir été puni ! !

Passons à un autre fait de despotisme stupide et aveugle. Je le trouve à la page 280 de l'ouvrage du Dr. Parsons.

Un voisin du planteur chez lequel le Dr. était allé passer quelques jours possédait une esclave nommée Nancy. Un soir qu'il faisait clair de lune, le maître de Nancy lui ordonne d'aller chez le voisin porter un message. Quelques jours auparavant, quelqu'un avait été mordu par un serpent à sonnettes sur le chemin même que Nancy devait suivre. Celle-ci avait une horrible peur des serpents, que l'on croit sortir plus volontiers par les clairs de lune qu'en tout autre temps. Elle dit donc à son maître qu'elle avait peur de sortir. Celui-ci, comme de raison, lui donne l'ordre impératif de partir sur le champ, mais elle lui déclare qu'elle aime mieux être fouettée.

Un esclave ne demandait jamais cela inutilement. Le maître prend donc un fouet mais ne peut la faire céder après un grand nombre de coups. Dominé par la rage, il emplit un vase d'eau croupie dans la basse-cour et la force d'en boire une partie. Il lui demande alors si elle veut partir. — Non dit-elle, j'aime autant mourir par le fouet que par les serpents. Alors, il la fouette jusqu'à ce qu'elle eût bu tout l'immonde liquide, et le lendemain la pauvre fille était morte.

Il ne fut pas même question de punir ce brutal.

Je trouve le fait suivant à la page 222 du *Suppressed book about slavery*.

« Un meurtre affreux d'une mère esclave a été commis récemment par John Manning, surveillant d'une plantation de coton près de Natchez, Mississippi.

« Les esclaves, hommes et femmes, étaient occupés à sarcler les rangs de coton, à peu près à une vingtaine de verges d'une clôture, quand tout-à-coup l'enfant d'une des femmes se mit à jeter des cris perçants et désespérés. Aucun esclave ne pouvait laisser son ouvrage sans la permission du surveillant, mais cette fois le sentiment maternel l'emporta et la mère se précipita au secours de son enfant qui se débattait contre un serpent. Manning lui cria : « Reste à ton ouvrage, chienne, ou je te coupe en morceaux. » Mais la pauvre mère continua sa course et prit son enfant autour duquel le serpent s'était déjà enroulé. Le surveillant la suivit en proférant des imprécations parce qu'elle avait laissé son ouvrage sans ordre. Il la dépouilla alors de ses habits, attacha ses deux poignets avec une corde, et ordonna à deux esclaves de monter dans un arbre afin de la soulever à deux pieds de terre par l'autre extrémité de la corde. Cela fait, Manning la

fouetta jusqu'à ce qu'il l'eût littéralement, comme il l'avait dit, coupée en morceaux. Elle mourut sous les coups. »

Je n'en finirais jamais, si je voulais vous mentionner tous les faits de cruauté atroce, inouïe que j'ai lus ; je crains même de trop citer et de devenir ennuyeux, mais je tiens à vous faire voir combien les défenseurs du système parmi nous ou le connaissent peu ou trompent de propos délibéré quand ils affirment avec tant d'entêtement qu'il n'est pas aussi cruel qu'on le dit.

Je tiens d'ailleurs à forcer les défenseurs de l'esclavage les partisans du Sud, de cesser de fausser constamment la vérité dans tout ce qui concerne l'institution. La vraie cause de leurs dénégations relativement aux atrocités du système c'était leur conviction que très peu de personnes ici le connaissaient à fond.

Dans un pays où presque personne n'avait pu se mettre au fait de la question, leur rôle de négation de faits avérés pour eux, mais inconnus à la masse de notre population était du dernier facile. C'est très court que de dire non, et c'est toujours une affaire de longue haleine que de prouver le oui. Les uns n'en ont pas le courage, les autres n'en ont pas le temps, d'autres n'ont pas les moyens d'arriver aux sources. J'ai donc cru devoir préparer un petit arsenal au moyen duquel les ennemis de l'esclavage, les amis de la bonne cause, les partisans du juste et du vrai, les adversaires de l'oligarchie et du privilège pussent tenir tête à ceux qui se sont donné la honteuse mission de *fausser les idées ici* comme leurs maîtres au Sud faussaient la constitution des États-Unis dans le sens tory et dans l'intérêt du privilège.

Mais je ne vous ai encore donné aucuns détails sur ce côté particulièrement cruel des mœurs du Sud, l'habitude de tenir des meutes de dogues pour dépister les nègres fugitifs. Il me faut encore vous réciter des horreurs, mais l'étude du système l'exige.

On a d'ailleurs tellement réussi à fausser nos idées sur le Sud et ses institutions, que nombre de personnes se refusent encore à croire à l'emploi des chiens pour chasser des hommes. Il faut être en pays esclave pour voir cela.

Une dame du Maine, dans un salon du Sud, faisait la même remarque que j'ai entendu faire ici à nombre de personnes. « J'ai bien entendu dire, disait-elle, que l'on dressait des chiens à dépister des nègres et qu'ils les mordaient souvent, mais je ne l'ai jamais cru. »

— Ah, vous pouvez le croire, dit naïvement une jeune *Miss*, car mon père gardait 25 chiens pur-sang pour rattraper les nègres. J'ai vu les nègres marrons ramenés avec de larges lambeaux de chair arrachés de leurs jambes ou de leurs bras, assez gros pour qu'on pût les rôtir !

Et comme toujours, au Sud, cette jeune *Miss* ne songeait pas un instant aux tortures de des pauvres nègres ainsi mangés par les chiens ! Elle eût peut-être pleuré, par exemple, si un de ces affreux nègres marrons eût tué en sa présence un des chiens de son père, mais quand c'était le chien qui mangeait le nègre elle riait naïvement des grimaces de celui-ci !

Commençons d'abord par les annonces relatives à ce noble genre d'affaires publiées dans les journaux.

CHIENS COURANTS. — Je possède deux des plus magnifiques chiens pour la chasse des nègres fugitifs dans le Sud-Ouest. Ils peuvent relever une piste *douze heures* après le passage du nègre et le rejoindre aisément... Je suis toujours prêt à rattraper la *propriété marronne*.

DAVID TURNER. [\[6\]](#)

BOLIVAR, Tennessee Ouest.

CHIENS COURANTS. — Le soussigné, ayant acheté les chiens à nègre bien connus de DAVID TURNER offre ses services aux citoyens de ce comté et des comtés voisins pour chercher et rattraper les nègres fugitifs.

Tous ceux qui ont des nègres dans les bois feront bien de venir me voir.

JAMES SMITH. [\[7\]](#)

BOLIVAR, 9 mai 1855.

CHIENS COURANTS. — Le soussigné informe respectueusement les citoyens de Ouachita et des paroisses voisines... qu'il a une superbe meute de chiens pour attraper les nègres fugitifs de toute variété. (C'est-à-dire les nègres jaunes ou blancs comme les noirs).

Les messieurs et les dames qui désireront faire rattraper leurs nègres feront bien de passer le voir. On peut toujours le trouver chez lui quand il

n'est pas engagé *professionnellement*. Ses termes sont comme suit : \$5 par jour, individu trouvé, quand on n'indique pas la piste. \$25 pour rattraper quand on montre la piste.

M. C. GOFF. [\[8\]](#)

Ouachita register, Monroe. Louisiana.

J'ai lu un nombre considérable d'avertissements de ce genre.

L'entretien des chiens courants pour la poursuite des nègres fugitifs formait un genre d'affaires régulier, suivi par un grand nombre d'individus. Chaque comté avait ses limiers à deux ou quatre pattes et souvent les plus cruels n'étaient pas les limiers à quatre pattes.

L'usage des chiens, pour la chasse des nègres, remonte, dans les États-Unis, à l'année 1839. Les États-Unis étaient alors en guerre avec les sauvages de la Floride, guerre entreprise uniquement pour étendre la sphère de l'esclavage et pour fermer la Floride aux nègres fugitifs.

C'était uniquement pour satisfaire le pouvoir esclave, auquel rien ne résistait alors dans les États-Unis, que l'on traquait les Séminoles dans les bois et les marais comme des bêtes fauves, et qu'on expatriait les restes de cette malheureuse peuplade dans les déserts de l'Ouest. Je vous ai déjà dit que tout ce qui s'était fait de contraire à l'honneur national et à la gloire du nom américain était dû au pouvoir esclave, à son ambition, à son manque absolu de principes sur tout ce qui avait rapport de près ou de loin à la morale publique. Le principe fondamental de toute la politique intérieure ou extérieure du pouvoir esclave était « que les nations, ou les gouvernements n'étaient pas soumis aux règles ordinaires de la morale, et que tout ce qui était avantageux était permis » C'est là le principe du torysme, du despotisme. Le jour où ils cesseraient d'avoir ce principe pour règle ils ne vivraient pas deux heures. Ce principe existe plus ou moins partout et l'on connaît parfaitement, ici par exemple, ceux qui en font leur évangile et leur règle invariable de pratique.

Eh bien, les planteurs de la Géorgie, de l'Alabama voyaient souvent leurs nègres disparaître et se sauver du côté de la Floride. Ils s'y réfugiaient chez les Séminoles, Les planteurs ne pouvaient aller les reprendre sur terrain neutre. Ces fuites étaient assez fréquentes et la propriété en chair humaine en souffrait gravement.

De par la loi de Dieu l'esclave volé de sa liberté a le droit imprescriptible de la reprendre ; mais de par la loi des planteurs cet esclave qui exerçait son droit le plus sacré était un criminel digne de toutes les tortures.

Or, les Séminoles n'avaient pas commis le plus léger acte d'agression ; n'avaient brûlé aucun établissement de blancs ; n'avaient pas commis le plus léger outrage contre ceux-ci, mais ayant au milieu d'eux des nègres fugitifs qui étaient venus y jouir de la même liberté qu'eux, ils avaient refusé de se rendre coupables du crime de remettre en esclavage, de livrer à leurs maîtres, des créatures de Dieu qui avaient réussi à reprendre la jouissance du plus grand de tous les biens comme du plus inaliénable de tous les droits. Pour ce refus, incontestablement légitime, et pour ce refus seulement, le gouvernement des États-Unis, entièrement sous le contrôle du pouvoir esclave, employa l'armée des États-Unis pendant plusieurs années, à une dépense de plus de \$40,000,000, à tuer et massacrer des hommes, des femmes et des enfants, simplement par ce que les chefs Séminoles, hommes libres, avaient refusé de voler la liberté des nègres qui étaient venus la chercher chez eux. La moralité, l'honneur, la conscience et le bon sens s'étaient réfugiés chez des sauvages, pendant que l'immoralité, la duplicité, la fourberie, l'illégalité, la violence et le mépris des droits du faible s'étaient emparés de cette oligarchie hautement *civilisée*, superlativement *raffinée* dans ses habitudes et ses idées d'après ses panégyristes, mais que l'esclavage rendait de fait plus réellement barbare que les sauvages eux-mêmes.

C'est pendant cette guerre qu'à la honte éternelle du pouvoir esclave et du gouvernement qu'il dominait, l'on saisissait le chef sauvage OSCEOLA, qui sur la foi d'une convention explicite et d'une promesse solennelle avait cru pouvoir compter sur l'honneur américain. ^[9]

Comme la guerre n'avait été entreprise que pour reprendre les nègres fugitifs qui s'étaient réfugiés en Floride, on tenait naturellement beaucoup à les ressaisir tous, mais la chose offrait les plus grandes difficultés dans un pays presque inhabité, couvert de forêts et surtout de marécages immenses et impénétrables. Quelques mesures que l'on prît, les nègres marrons évitaient toujours avec assez de facilité la poursuite des hommes, et les planteurs virent qu'il fallait adopter des moyens nouveaux et plus énergiques. C'est

alors qu'ils suggérèrent l'idée d'importer sans délai des chiens dressés à la poursuite des nègres. On pouvait se procurer ces chiens à Cuba.

Le gouvernement hésitait un peu, dit l'hon. M. Giddings, à adopter un mode aussi barbare de faire la guerre ; mais pendant que le gouvernement hésitait, la législature de la Floride agissait. Elle vota une somme d'argent, envoya un agent à Cuba ; cet agent acheta une trentaine de chiens et engagea des Espagnols pour les employer à diriger les chiens dans la chasse des nègres et aussi pour en faire des professeurs de ce noble et philanthropique genre d'occupation qui devait devenir l'une des *institutions chéries du Sud*. Jusqu'ici c'était une législature particulière qui agissait ; mais une fois la meute arrivée, les représentants ou officiers du gouvernement fédéral, tous choisis avec la sollicitude que nous avons vue par le pouvoir esclave, s'en chargèrent ; les fonds publics furent employés à couvrir les dépenses de son importation et on fit *travailler* cette meute en compagnie de détachements de l'armée américaine.

Voilà la dégradation à laquelle le pouvoir esclave faisait descendre le gouvernement d'un grand peuple ! Voilà jusqu'où l'égoïsme, la cupidité effrénée du torysme et du privilège pouvaient pousser ces planteurs si raffinés dans leurs manières mais qui laissaient bien loin derrière eux les sauvages eux mêmes en fait de barbarie de tactique et de déloyauté dans les moyens.

C'est à propos de cet emploi barbare des chiens pour faire déchirer des hommes que l'hon. John Quincy Adams introduisait dans le Congrès, le 9 mars 1840 la résolution suivante. Ce cuisant sarcasme fit, comme on peut s'en douter, jeter feu et flammes aux planteurs.

Qu'il soit résolu : « Que le secrétaire de la guerre reçoive instruction de préparer, pour l'instruction de cette Chambre, un rapport sur l'histoire naturelle, politique et martiale des chiens courants ; que ce rapport devra montrer l'aptitude toute particulière, de cette classe de guerriers à devenir les associés de la brave armée des États-Unis ; et devra aussi établir avec exactitude la distinction délicate qu'ils savent faire, au moyen de leur odorat, entre le sang d'un homme libre et celui d'un esclave ; entre celui du guerrier armé et celui des femmes et des enfants ; entre le sang du noir et celui du blanc ; entre le sang du sauvage Séminole et celui du pieux anglo-chrétien. Ce rapport devra aussi faire foi du nombre des chiens et de celui

de leurs conducteurs, importés de Cuba par le gouvernement ou par les autorités de la Floride, et du coût de leur importation. Ce rapport devra aussi mentionner si l'on se propose, en vue de l'éventualité d'un règlement de la question de la frontière Nord, d'importer des individus de cette héroïque race dans l'état du Maine ; et de plus, en cas que notre ennemi ne songe à imiter notre exemple s'il y a lutte armée, si l'on a pris les moyens d'assurer exclusivement aux États-Unis l'emploi de cette précieuse force auxiliaire ; et enfin si l'on croit qu'il serait à propos d'étendre aux chiens courants et à leurs descendants le bénéfice de la loi des pensions. »

Il était difficile de donner au Sud une leçon plus mordante ; et la raison qui avait déterminé l'hon. M. Adams à employer cette forme pour protester contre un usage féroce et infâme était que les planteurs et leurs serviteurs démocrates du Nord avaient si bien réussi à supprimer la liberté des débats dans le Congrès qu'il eût été impossible de faire un discours suivi sur une pareille question. L'introduction de cette résolution dont on ne pouvait empêcher l'impression, ni la lecture, ni la circulation, avait pour but de suppléer à un débat que l'arrogance des planteurs eût infailliblement étouffé dès les premiers mots.

Voilà ce que le pouvoir esclave avait fait des institutions républicaines ! Le droit de pétition et la liberté des débats sur la question de l'esclavage étaient virtuellement abolis !

Une fois l'usage des chiens introduit dans la Floride on se garda bien d'y renoncer quand la cause de son introduction fut disparue, car ce moyen donnait aux planteurs une garantie de plus pour la conservation de leurs nègres. Je dois donc maintenant vous donner une idée de son opération pratique.

Je vous ai rapporté tout à l'heure le propos de cette jeune Miss, dont le père était propriétaire d'une meute, et qui assurait à une dame du Maine que les chiens enlevaient souvent aux nègres qu'ils poursuivaient des morceaux de chair tellement gros qu'on pouvait les rôtir. Voyez maintenant les faits suivants, choisis parmi un grand nombre d'autres,

« En mars 1855, dit l'auteur du *Suppressed book about slavery*, nous avons vu, dans les rues de Nashville, un pauvre esclave fugitif qui venait d'être repris par des limiers à deux et à quatre pattes. Son habit, son

pantalon et sa chemise étaient en morceaux et tout son corps déchiré de la manière la plus horrible. Le sang coulait en abondance de sa figure, de ses mains, de ses jambes. »

« Étant un jour sorti de mon hôtel, à Macon, dit le Dr. Parsons, je me dirigeai du côté de la campagne et marchai quelques milles le long de la rivière Flint. Ayant gravi une petite éminence, je vis un nègre venant d'une direction opposée, marchant lentement, pesamment, et sans la moindre parcelle de vêtement sur sa personne. Quand il m'aperçut il sembla avoir peur et alla se réfugier sur un saule suspendu presque horizontalement au-dessus de l'eau. Une fois là, s'appuyant sur une branche, il se retourna vers moi en s'écriant sur le ton de la plus ardente supplication, et en joignant les mains : « Oh mon Dieu, maître ! ! »

« Supposant qu'il voulait me prier de ne pas le dénoncer, je lui dis de suite : Ne crains rien, Cuffee, je ne te trahirai pas » « Mais avant que j'eusse eu le temps de lui demander son histoire, deux chiens parurent sur le sommet d'une autre éminence, à un demi mille de distance. Dès qu'il entendit leurs aboiements, il se laissa glisser de l'arbre dans la rivière et la traversa à la nage. Je le vis sortir de l'eau de l'autre côté, monter sur un chêne et s'y asseoir.

« Les chiens venaient lentement aboyant sans cesse et suivant la piste. La chose était facile, les pieds ensanglantés du pauvre esclave humectant à chaque pas le sable de la route. On m'avait déjà parlé de l'aboiement qui distingue ces chiens, mais j'étais loin d'avoir pu concevoir l'horreur de ces sons et le cachet particulier de férocité et de soif de sang qui les caractérise.

« Les chiens montèrent sur l'éminence sur laquelle j'étais, suivirent la piste jusqu'au saule, se jetèrent à l'eau exactement au même endroit que l'esclave, traversèrent la rivière, coururent à l'arbre sur lequel était le nègre et se mirent à aboyer fortement comme joyeux de leur succès. Je m'éloignai un peu du saule et allai m'asseoir tout triste de ce que je venais de voir et d'entendre.

Bientôt deux blancs parurent à cheval sur le sommet de la colline, et apercevant le nègre dans son arbre et entendant les chiens aboyer au pied, ils lancèrent un énergique hurrah, et se rendirent, sans faire plus d'attention au nègre à une auberge située à 3 milles de là.

« Réfléchissant qu'il ne serait pas prudent pour moi de paraître m'occuper de cet esclave, pour lequel, au fond, je ne pouvais absolument rien faire, je me rendis aussi à l'auberge. J'y trouvai une réunion nombreuse d'hommes qui étaient venus prendre leur part d'une *ronde* que les chasseurs de nègres ne manquent jamais d'offrir après un succès.

« Il était à peu près neuf heures du matin, et ils continuèrent de boire jusqu'à quatre heures après midi sans paraître songer le moins du monde au pauvre diable qui était perché sur son arbre. Ils partirent enfin après sept heures d'orgie pour aller le reprendre mais je n'ai pas su ce qu'il était devenu. »

« Un autre jour, dit le même auteur, étant dans la même ville, j'entendis un grand tapage dans la rue. On disait qu'il y avait un nègre dans la rivière près du pont du chemin de fer. Je suivis la foule de ce côté. Il y avait non seulement un nègre dans le ruisseau, mais il y avait aussi deux chiens qui le poursuivaient. Il plongeait et nageait une longue distance sous l'eau, mais du moment qu'il reparaissait pour respirer, les chiens l'atteignaient et lui saisissaient les jambes. Il parvenait à se dégager en les secouant fortement mais il laissait des lambeaux de sa chair dans leur gueule. Voyant néanmoins arriver ceux qui le poursuivaient, il se décida à sortir de l'eau et se remit à leur discrétion. Ils le saisirent chacun par un bras et l'emmenèrent vers la ville suivis de la multitude toute joyeuse de sa prise. Pendant qu'on le conduisait ainsi les enfants s'amusaient, malgré l'horrible état de laceration dans lequel les chiens l'avaient mis, à les exciter pour le faire déchirer encore ; tant il est vrai que l'on était toujours beaucoup plus cruel pour le noir que pour les animaux.

« Pendant qu'on traversait un pont, le nègre feignit de se sentir si faible qu'il pouvait à peine marcher, mais tout-à-coup se dégageant vigoureusement de l'étreinte de ses gardiens, il écarta la foule, sauta par-dessus le parquet du pont et se précipita dans la rivière pour ne plus reparaître. Pas un mot de sympathie ou de pitié pour le malheureux ne fut exprimé par cette foule avide de sang et de torture.

J'ajouterai un dernier fait, parce qu'il m'a été communiqué ces jours derniers par un de mes amis, qui a demeuré longtemps dans la Louisiane, et qui m'a rendu le service de m'écrire pour me communiquer quelques détails importants.

« J'ai vu un jour, m'écrit-il, une quinzaine de nègres marrons arriver à la prison de N... sous la conduite d'un *traqueur*^[10] de nègres. Cet homme avait huit chiens avec lui. Il s'était comme de raison formé un rassemblement autour du groupe que formaient les nègres et les chiens, en attendant que la prison s'ouvrît.

Un des assistants demanda en riant au *traqueur* si ses chiens *mordaient bien*.

Pour toute réponse le bourreau fait signe à l'un de ses chiens et pointe avec son fouet l'un des nègres qui lui tournait le dos.

Le chien ne fit qu'un bond sur le malheureux et lui saisit une jambe entre ses dents. Comme vous pouvez penser, le nègre jeta un cri terrible ; eh bien, pas un homme dans la foule qu'il y avait là ne témoigna la moindre pitié pour ce malheureux.

Tous se mirent à rire aux éclats en entendant le cri de douleur et d'angoisse que le chien avait arraché au nègre. »

Voilà, Messieurs, un témoignage non suspect, donné par un homme d'une véracité inattaquable, et qui confirme amplement les faits rapportés par les auteurs que j'ai cités.

Voilà comme les noirs étaient traités ! Jamais la moindre sympathie pour eux quelles que fussent les tortures qu'on leur fît subir !

Je ne puis laisser ce sujet sans vous dire quelques mots de la manière dont on dressait les chiens à la poursuite des nègres. Il y avait sans doute différentes manières de les habituer à distinguer la piste d'un nègre de toute autre ; mais en voici une qui démontre trop l'inconcevable barbarie des mœurs et des habitudes du Sud pour que je la passe sous silence. Je la trouve dans l'*Inside view of slavery* du Dr. Parsons. Je le laisse parler.

« J'ai vu, dit-il, un propriétaire d'esclaves montrer à ses petits chiens comment chasser le nègre. Cet homme possédait une très belle esclave qui avait un enfant nommé Harry. Cet enfant était espiègle et méchant et tuait tous les chats de la maison comme toutes les volailles sur lesquelles il pouvait mettre la main. Un jour qu'il s'était permis de tuer d'un coup une mère dinde et douze petits dindons, il fut pris sur le fait et dénoncé au

colonel V. Celui-ci envoya sa mère, son esclave favorite, chercher l'enfant et voici ce qui se passa.

« Prenant une des jambes de l'enfant à la cheville avec sa main gauche il se mit à faire plusieurs incisions profondes à la plante du pied, ce qui fit couler le sang en abondance.

« La même opération fut répétée sur l'autre pied.

« Cela se passait sous les yeux de la mère à laquelle il avait donné l'ordre impératif de tenir l'enfant. Le sang coulant en profusion des deux pieds le colonel ordonna à son fils de conduire Harry autour de l'étable jusqu'à un pin qu'il indiqua à une vingtaine de perches de distance. Sa mère reçut l'ordre de remplir une assiette de bœuf cru coupé en menus morceaux. Le colonel prit l'assiette et alla au chenil déchaîner la mère de sept chiens courants qu'il conduisit sur la trace suivie par Harry. De temps en temps il jetait un morceau de viande sur le sang qui avait coulé des pieds de Harry, et les chiens en le mangeant, goûtaient au sang et en recevaient l'odeur. Quand il fut arrivé à l'arbre, il renvoya la mère des chiens mais garda les petits auxquels il donna de la viande au pied de l'arbre. Puis il mit Harry debout par terre, sema des morceaux de viande tout autour de ses pieds et habitua ainsi les petits chiens à les lui mordre en même temps qu'ils mangeaient la viande.

« Pendant tout ce temps la mère se tordait les bras de désespoir. »

Voilà comme on martyrisait un enfant pour dresser des chiens !

Eh bien cela ne se faisait pas tous les jours sans doute, mais j'ai pu m'assurer du fait que chaque fois qu'un esclave noir avait les pieds ensanglantés pour une cause ou une autre nombre de maîtres en profitaient pour faire suivre sa trace à des chiens.

Mais certaines gens avaient aussi des recettes à eux pour se passer des chiens qui coûtaient toujours un peu cher.

Un maître d'esclave disait à un voyageur, M. Olmsted, qui a écrit un excellent ouvrage sur le Sud :

« Je puis vous enseigner comment guérir un nègre de l'envie de se sauver.

« Un vieux bonhomme que j'ai connu en Géorgie, guérissait toujours les siens ainsi. Quand un nègre avait déserté et qu'il l'avait rejoint, il l'attachait par la jambe, à la hauteur du genou, à un billot, de manière à ce qu'il ne pût remuer. Alors il prenait une paire de pinces et lui arrachait complètement un ongle d'un orteil. Cela fait il lui disait que s'il désertait encore il lui en arracherait deux, et que s'il recommençait encore il irait jusqu'à quatre. Il n'eut jamais besoin de recourir à cette excellente recette plus de deux fois : Elle les guérissait toujours de l'envie de courir. »

Un des côtés saillants de cette société sans frein, sans respect des droits individuels ou de la légalité, c'était l'audace, le mépris de toute décence avec lesquels on se faisait justice à soi-même, c'est-à-dire avec lesquels on assassinait à droite et à gauche dans les moments de colère. Et non-seulement les gens s'assassinaient réciproquement à tout propos, mais souvent la foule prenait en main l'exécution de la loi et massacrait ou pendait un homme. C'était ce que l'on appelait la loi de Lynch.

Les exécutions faites par la foule à la barbe des autorités étaient loin d'être rares. Et il n'était pas nécessaire, pour cela, d'avoir commis un crime, car pour peu que l'on donnât ombrage aux planteurs, pour peu que l'on s'exposât à faire naître chez eux l'idée que l'on était hostile à l'esclavage, on était bien vite traqué de toutes parts et chassé brutalement d'une localité, si non pendu à un arbre du chemin. Quand il s'agissait d'un blanc on le pendait ou on le fusillait, mais s'il s'agissait d'un noir qui eût commis un crime, très souvent on le brûlait vif et des milliers de personnes venaient assister au spectacle.

En 1835, une panique se répand dans le comté de Madison, Miss. On disait qu'une insurrection des nègres était imminente.

La population s'émeut et sans l'ombre de preuves on pend cinq blancs et cinq noirs. On leur donna une heure d'avis ; et ils protestèrent de leur innocence jusqu'à la dernière minute !

Comme toujours les autorités fermèrent les yeux, il s'agissait de sauver la sainte institution, présent du ciel ...

Dix hommes pendus d'un coup ! Mais au moins, ici, on n'avait pas été jusqu'à brûler les nègres tout vifs ; néanmoins cela n'était pas rare.

Je vous ai déjà dit que le nègre qui avait tué le fouetteur banal de Norfolk, M. Capheart, avait été brûlé vif. Voici deux autres faits analogues dont je trouve le récit dans l'ouvrage du Dr. Parsons.

« Un esclave de James Thornton, du nom de Dave (comté de Sumpter, Alab.) avait été accusé du meurtre de la fille de son maître, et s'était avoué coupable. Il était en prison. M. Thornton et ses amis s'assemblent au nombre d'environ cent personnes bien armées, entrent dans la prison au moyen d'une ruse, s'emparent de l'esclave et l'emmènent en triomphe. Je vais relater ce qui suivit dans le langage même du *Sumpter Whig*, journal de la localité.

« Ils partirent tout joyeux avec leur prisonnier qu'il se félicitaient d'avoir pris par un coup d'État et sans avoir eu recours aux formidables instruments dont ils s'étaient pourvus.

« Au moment de partir, quelqu'un de la foule invita le *bon peuple* de Livingston à se rendre près de la demeure de James Thornton, (lieu de l'horrible meurtre) à une heure après-midi, le vendredi suivant, pour être témoin de l'*autodafé* du meurtrier... Deux des députés-shérifs firent des remontrances à la foule à propos de son procédé, mais autant eût valu parler aux vents. Quelques-uns de nos citoyens, qui se sont rendus au lieu désigné pour voir brûler le meurtrier, nous ont dit que le nègre fut attaché à un poteau, avec du bois empilé autour de lui et que la torche fut appliquée en présence de deux mille personnes qui étaient allées jouir de ce spectacle d'un nouveau genre. Le bruit qui a couru que le nègre avait été torturé est dénué de tout fondement. »

Remarquez bien que dans tout ceci il n'y a pas que la populace de coupable : les autorités le sont encore beaucoup plus.

Que l'on force une prison cela se peut quelquefois malgré l'autorité ou avant qu'elle ne puisse intervenir ; mais quand le spectacle d'un homme brûlé vif est remis à deux ou trois jours, il semble que les autorités pourraient au moins donner signe de vie, essayer de reprendre le prisonnier, forcer la canaille à respecter la loi. Cette populace n'avait pas même le prétexte qu'il y avait danger que le coupable ne fût pas puni si la justice suivait son cours, car un nègre n'avait pas la moindre sympathie à espérer d'un jury composé de planteurs. Rien autre chose que la plus brutale

cruauté n'animait ces gens dans leur projet de brûler un homme tout vif. Et ce qui prouve que les personnes en autorité en étaient tout aussi charmées que le reste, c'est que non-seulement elles n'ont pas fait le moindre effort pour empêcher cette atrocité, mais qu'après sa perpétration pas un des coupables n'a été puni ni même recherché. Et pourtant deux mille personnes assistaient à cet effroyable attentat dont personne n'ignorait les auteurs !

Il y a quatre-vingt-quatre ans que l'on brûlait en Espagne la dernière femme qui ait subi ce supplice pour crime de sorcellerie, mais au Sud, on paraissait avoir entrepris de bonne foi de perpétuer les plus épouvantables cruautés du fanatisme.

Un dernier fait et je termine.

« Peu de temps avant ma visite en Géorgie, dit le Dr. Parsons, une tragédie du même genre (que la dernière) avait eu lieu. J'ai visité l'endroit où elle s'était passée, et l'ai recueillie de la bouche de diverses personnes. Mais l'histoire m'a été racontée dans toutes ses particularités par M^{me}. A., l'épouse d'un planteur, qui avait été forcée par son mari d'assister à cette terrible scène.

« Une maîtresse avait fait infliger à son esclave une punition que je ne puis décrire ni nommer. Pour se venger il prend un hachereau et l'en frappe deux fois sur la tête, lui infligeant des blessures qu'il crut devoir causer la mort, mais elle se rétablit plus tard. Si jamais représaille a été permise, si jamais la vengeance a été justifiable c'était certainement en pareil cas Si ce nègre n'avait pas été esclave, l'opinion publique lui eût infailliblement donné raison. Telle était sa pensée.

« Au lieu d'essayer de s'échapper, il courut de suite au palais de justice, où la Cour siégeait alors, raconta ce qu'il venait de faire et se déclara prêt à subir la punition de la loi.

« Mais les planteurs du pays décidèrent qu'il en serait autrement et qu'il serait brûlé vif à quelques jours de là.

« Ils prélevèrent par souscription la somme nécessaire pour indemniser sa maîtresse. Plusieurs personnes m'ont admis avoir contribué à ce fonds commun. *On leur livra l'esclave*, et pendant cinq jours on lui appliqua cinquante coups de fouet par jour sur les reins.

« Le jour arriva enfin et la foule se réunit. La population, dans ce comté et les comtés voisins, était très éparse, et ne se montait pas à plus de 5000 âmes sur un espace de trente milles en superficie, et néanmoins on estimait le nombre de personnes qui étaient présentes quand le nègre fut brûlé à dix ou quinze mille.

« Tous les esclaves du pays avaient été forcés d'y assister. L'esclave que l'on devait exécuter avait une jeune femme et deux petites filles : on les força aussi d'être présentes.

« La victime fut tirée du lieu de la détention et conduite à un chêne qui était *près du palais de justice*. On le dépouilla complètement, on lui lia les mains et on le suspendit à une branche à plusieurs pieds de terre.

« Un feu de ripes de pin dur fut allumé sous lui. D'abord la fumée l'enveloppa, puis la flamme monta jusqu'à lui, s'enroulant autour de ses jambes, léchant son corps, grillant les chairs, crispant les nerfs et les fibres, et dans cette effroyable agonie, pour me servir des propres expressions de ma narratrice, *il suait de larges gouttes de sang !*

« Mais avant que la vie ne fût entièrement éteinte, et quand il était encore dans les dernières convulsions de la mort, les exécuteurs lui ouvrirent avec leurs couteaux le thorax et l'abdomen. Puis un de ces démons lui arracha le cœur avec un crochet. Un autre tira le foie, un autre les poumons, et prenant ces organes dans leurs mains, ils les élevèrent au-dessus de leurs têtes et parcoururent la foule en criant : « Ainsi sera fait à l'esclave qui tue sa maîtresse. »

« Alors ils jetèrent les organes par terre et la foule se précipita dessus les foulant aux pieds dans la poussière au milieu de cris assourdissants.

« Je sais que cette histoire est presque trop affreuse pour être crue. Néanmoins après enquête minutieuse dans l'endroit même où l'atroce affaire avait eu lieu je me suis convaincu de son entière exactitude. Je l'ai décrite sans aucun coloris de mon crû et telle qu'elle m'a été décrite par un témoin qui n'y avait assisté qu'à regret »

Messieurs, chez quel peuple de cannibales et de buveurs de sang s'est-il jamais rien passé de pire ?

Dix mille personnes sont là, acceptant leur part de responsabilité de ces horreurs ! La femme et les deux filles du supplicié sont là, forcées de

regarder ! Ce monstre royal qui avait nom Louis XI est rejeté dans l'ombre par la chevalerie du 19^{me} siècle ! Louis faisait dégoutter sur deux enfants le sang de leur père décapité, mais il leur épargnait l'angoisse de voir porter le coup ; la *chevalerie* de notre temps force une femme et deux jeunes filles de regarder lentement rôtir l'une son mari, les autres leur père ! !

Et rappelez-vous qu'ici ce n'est pas la populace qui s'empare par force de sa victime ; ce sont les autorités qui se couvrent de cette honte inouïe, commettent ce crime infâme, de le lui livrer, sachant parfaitement ce qu'elle allait en faire.

Voyons, n'y avait-il pas plus de noblesse et de courage, plus d'élévation de caractère chez ce nègre qui s'était volontairement livré que chez ses dix mille assassins ! Il se venge et se livre pour subir son procès, et les autorités le laissent volontairement devenir la proie de dix mille tigres qui le font rôtir et hurlent de plaisir en lui arrachant le cœur ! !

Voilà, Messieurs, ce que l'esclavage peut faire d'un pays et d'un peuple ! !

Voilà comment un principe maudit produit infailliblement des actes qui semblent ne pouvoir être inspirés que par l'enfer ! !

Et voilà sans doute pourquoi le vertueux Patrick Henry s'écriait :

C'EST UN DEVOIR D'HONNEUR ET DE CONSCIENCE POUR NOUS DE TRANSMETTRE À NOS ENFANTS L'HORREUR QUE NOUS RESSENTONS DE L'ESCLAVAGE ! !

1. ↑ Inside view of slavery page 196.
2. ↑ Suppressed book about slavery, page 211.
3. ↑ Inside view of slavery, page 35 et suiv :
4. ↑ Il y avait donc eu un temps où on les nourrissait *beaucoup moins bien*, ce que comporte nécessairement le mot *beaucoup mieux*. Et puis cet *auparavant* se rapportait-il à une époque ancienne ou rapprochée ? L'affirmation du Colonel se rapportait-elle à sa propre plantation ou à toutes les autres de la même localité. D'après tout ce que j'ai lu sur le Sud ainsi que d'après ce qui va suivre, je ne fais pas le moindre doute que l'amélioration affirmée par le colonel était toute récente, confinée à sa propre plantation, et inspirée seulement par le motif que l'on va voir.
5. ↑ Suppressed book about slavery. 227
6. ↑ Suppressed book, p. 330
7. ↑ Idem, p. 332.
8. ↑ Suppressed book, p. 341
9. ↑ À ce mot, je vois les ennemis actuels du gouvernement fédéral, les ennemis de tout pouvoir populaire et de toute liberté, prendre leur plus grand air de dédain, et crier à la mauvaise foi de

ce gouvernement républicain tant vanté par les libéraux. Mais je prie ces Messieurs de vouloir bien songer que ce sont leurs amis du Sud qui ont ainsi forfait à l'honneur ; qu'il s'agit ici d'un gouvernement républicain faussé dans ses tendances légitimes, et perverti dans sa politique par l'oligarchie avec laquelle ils sympathisent si cordialement. C'est le parti démocrate, c'est-à-dire le torysme du Sud aidé des *dough faces* du Nord, qui a imprimé cette tache sur l'honneur américain. Ce sont les traîtres qui, pour perpétuer l'esclavage, ont essayé de scinder leur nation en deux parts, qui faisaient ainsi de la plus infâme trahison avec les Séminoles.

Le principe de la politique du Sud, des privilégiés, était « que la morale n'avait rien à voir dans la politique. » Avec un pareil principe pour règle de conduite, il était tout simple que l'on manquât à l'honneur tant au dehors qu'au dedans, et que l'on fût à la hauteur de toutes les bassesses et de toutes les trahisons. Aussi la chose n'a-t-elle pas manqué quand le moment est venu !

10. ↑ Expression consacrée à la Louisiane.

LA GUERRE AMÉRICAINÉ



CINQUIÈME LECTURE

DE L'ESCLAVAGE

QUATRIÈME PARTIE



MESSIEURS,

Je crois vous en avoir dit assez dans mes lectures précédentes, pour vous faire apprécier à leur juste valeur les idylles sentimentales que les partisans de l'esclavage ne craignent pas de nous réciter de temps à autre sur le bonheur dont le Noir jouissait sous les patriarcales institutions du Sud.

Au reste ces intelligents philanthropes sont singulièrement accommodants sur ce qui, dans leur esprit, doit constituer le bonheur de l'esclave. Pourvu qu'il s'emplisse bien le ventre, tout le reste leur est parfaitement indifférent.

Parlez leur du fouet... Ah bah ! disent-ils, c'est une race bien indocile, je vous assure !

Parlez leur de la marque au fer rouge... Ah bien, répondent-ils, il ne faut pas chauffer beaucoup pour qu'une marque paraisse !

Parlez-leur de quinze heures sur vingt-quatre du travail le plus dur sous le fouet du surveillant... Ah ! mais, si vous saviez, observent-ils, comme on les nourrissait bien !

Parlez-leur des atrocités des ventes d'esclaves... Il y a du vrai là dedans, disent-ils, mais quel système n'a pas son mauvais côté ?

Parlez-leur des enfants vendus par leur propre père... Ah ! pour cela par exemple, vous disent-ils avec assurance, cela n'est pas possible ; ce sont les abolitionnistes qui disaient cela, mais la chose n'est pas croyable ! voyons ! franchement est-ce que vous le croyez ?

— Mais sans doute ! D'où venaient les esclaves jaunes, et surtout les esclaves blancs ? Ils étaient nécessairement enfants de blancs, à un degré quelconque de croisement ! Dans toute cette fertile vallée de la Shenandoah par exemple, dont nous avons tant entendu parler récemment, eh bien on ne voyait presque plus d'esclaves noirs ; mais il y avait un nombre considérable d'hommes et de femmes qu'un étranger prenait pour des blancs, pour des blancs libres, et qui étaient esclaves. C'est de là que partaient grand nombre de ces magnifiques quarteronnes qui se vendaient jusqu'à \$4,000 sur les marchés de Charleston et de la Nouvelle-Orléans.

On en était arrivé au point que le fait d'être blanc n'était pas le moins du monde une présomption de liberté.

Au reste, serait-il vrai que les esclaves fussent généralement bien nourris et bien traités, — et je vous ai fait voir, dans ma dernière lecture, ce qu'il faut penser de ces assertions, — les maîtres n'eussent toujours fait là que ce que les maîtres de ferme parmi nous font vis-à-vis de leur bétail. Ici aussi on nourrit bien son cheval ou son bœuf pour qu'il travaille, et parmi nous au moins il n'est personne qui ne s'indigne à les voir déchirer et mettre en sang pour leur faire accomplir une tâche au-dessus de leurs forces. Au Sud, on faisait tous les jours subir à un nègre des traitements que l'on n'eût jamais infligés à son chien ou à son cheval !

D'ailleurs on me concédera bien qu'à une créature humaine il fallait quelque chose de plus que la simple bouchée de pain ; ou le soin tel quel en maladie.

On me concédera bien en pays civilisé, en pays libre, en pays chrétien, on me concédera bien qu'il y avait plus de mal à disperser une famille d'êtres baptisés aux quatre vents du ciel, qu'il n'y en a parmi nous à faire exactement la même chose avec le bétail de nos fermes !

On me concédera bien, partout où l'on a la compréhension intelligente de ce que c'est que la famille, base fondamentale et unique de toute société organisée, on me concédera bien qu'une institution dont le résultat le plus

clair et le plus général était le concubinage et chez les noirs et chez les blancs, doit être réprouvée par tous les gens auxquels il reste un principe de morale au cœur !

Et quand je vois les partisans de l'esclavage, fermant les yeux sur les dispositions infâmes du code noir, sur les horreurs qu'il consacrait, sur les atrocités qu'il enfantait nécessairement, se rejeter sur ce que les esclaves étaient bien nourris (fait très souvent inexact, comme je vous l'ai démontré) je me confirme davantage encore dans l'idée que l'esclavage dégrade encore plus les sentiments, fausse encore plus le cœur chez le blanc que chez le noir. Et cela est tout simple, car le tyran est invariablement pire, comme être moral, que sa victime !

À un homme du plus simple bon sens il devait suffire d'observer même superficiellement la marche de la législation de l'esclavage pour comprendre de suite que le système devait être pire qu'on ne l'admettait, et que si quelques particuliers adoucissaient dans la pratique cette atroce législation que je vous ai en partie retracée, nombre d'autres devaient renchérir encore sur elle !

En fin de compte, quel est le but de la législation ? Pourquoi a-t-on des lois ? Nécessairement pour brider les mauvais penchants de la nature humaine ; pour empêcher la fraude, punir l'injustice, forcer les hommes à respecter le droit d'autrui ; régler enfin leurs rapports individuels de manière à les rendre meilleurs. Eh bien ! quel était le seul résultat possible du code noir ? Précisément l'opposé de ce que doit vouloir toute législation sensée !

Ce code consacrait l'égoïsme, divinisait en quelque sorte le despotisme personnel, autorisait tous les genres d'immoralités, permettait toutes les cruautés ! Ce code était emphatiquement la consécration de la violation pratique, systématisée, et chose affreuse à dire, de la violation *légalisée* du droit d'autrui ! Le code noir était donc une monstruosité en droit politique et en droit social ; et de là découle cette rigoureuse conséquence que, tant dans l'ordre moral que dans l'ordre intellectuel, ses défenseurs aussi sont des monstruosités ! Il faut avoir l'esprit ou le cœur mal faits pour défendre l'esclavage !

Je n'éprouverais pas plus de commisération pour l'état intellectuel d'un homme qui, à l'époque où nous sommes, se mettrait en tête de faire revivre la mythologie, Jupiter et Vénus, les satires et les nymphes, que je n'en éprouve à l'heure qu'il est pour l'état moral d'un homme qui peut trouver quelque chose *d'excusable* dans l'esclavage ! J'éprouve la même peine à voir un esprit boiteux qu'à considérer un enfant difforme. Cela n'est pas dans la nature ; cela contredit ses lois ! Et je trouve même que la difformité morale offense encore beaucoup plus la nature que la difformité physique, pour cette très simple raison, que notre nature morale touche à Dieu, et est conséquemment d'un ordre bien autrement relevé que notre nature physique.

— Mais, où voyez-vous des défenseurs de l'esclavage, me dira-t-on peut-être ? Nous sommes contre l'esclavage.

— Oui, vous êtes *contre* l'esclavage, mais vous êtes *pour* les planteurs, qui non-seulement ne voulaient pas renoncer à l'esclavage, non-seulement ne voulaient pas corriger ses atrocités ni améliorer le système ; non-seulement voulaient le perpétuer là où il existait, mais voulaient encore étendre sa sphère et couvrir de son voile funèbre tout le continent de l'Amérique !

Vous êtes *contre* l'esclavage, mais vous êtes corps et âme avec le Sud qui n'y voulait pas renoncer, et vous restez amèrement hostile au Nord qui vient de l'abolir ! Avouez au moins que vous avez une manière à vous seul d'être *contre* une chose. Vous êtes précisément comme ces députés du peuple qui sont *contre* le pillage des deniers publics devant leurs électeurs, mais qui votent invariablement avec ceux qui le commettent quand une fois ils sont sous le harnais en Parlement !

Mais si les esclaves étaient si satisfaits de leur sort, pourquoi donc ce luxe de lois féroces pour rendre leur fuite impossible, pour perpétuer l'esclavage, pour abrutir le nègre, pour l'empêcher même d'apprendre à lire, pour rendre ses liens de plus en plus difficiles à rompre ? Si les esclaves étaient si amis du système, pourquoi donc ce luxe de chiens pour les dépister à travers les forêts ? Pourquoi donc l'infâme loi des esclaves fugitifs ? Pourquoi donc tant de récompenses offertes dans les journaux à ceux qui les ramèneraient vivants ou MORTS ? Et les nègres qui se suicident,

et les mères qui tuent leurs enfants pour ne pas les voir esclaves ; sont-ce là des preuves de la douceur du système ?

Voyez par exemple les avertissements suivants :

Je donnerai \$200 pour Billy et \$100 pour Pompey, ou bien \$50 pour la tête de Billy. ^[1]

W. D. Cobb offre \$100 à celui qui ramènera un nègre échappé, ou le fera mettre en prison, ou le tuera afin qu'il puisse le voir. ^[2]

F. B. Harrison offre \$100 pour un de ses nègres fugitifs, ou pour sa tête. ^[3]

Que dites-vous de cet état de société sous lequel chaque particulier avait droit de mettre à prix la tête d'une créature humaine ?

Permettez-moi de placer ici un petit fait de cruauté stupide que l'on m'a rapporté ces jours derniers. Je le tiens d'un monsieur très intelligent, français, qui a demeuré plusieurs années en Louisiane et qui a été forcé d'en partir quelque temps après la sécession, non parce qu'il était unioniste, car il se gardait bien de le laisser voir, mais parce qu'il ne paraissait pas tout-à-fait assez enragé sécessionniste. Ce monsieur s'est fixé à Montréal en attendant qu'il puisse retourner en Louisiane sans courir le risque d'être pendu à un arbre de la grande route par les partisans de l'ordre.

Il me disait dernièrement qu'il avait connu un créole qui adoptait quelquefois, pour ses négresses, le genre distingué de punition que voici. Il mettait aux souliers de son fils, *âgé de six ans*, une paire d'éperons. Puis il forçait une négresse de se déshabiller complètement et il la faisait se placer à quatre pattes sur le plancher. Alors il plaçait monsieur son fils à cheval sur le dos de la négresse et celui-ci la faisait courir en lui enfonçant ses éperons dans les flancs.

Voilà comme les enfants grandissaient en s'endurcissant sur les souffrances des nègres.

Comment *pouvaient-ils ne pas* devenir brutaux et cruels ? On s'appliquait à les former ainsi !

Mais je ne vous ai pas encore parlé des instruments de torture dont on se servait pour punir les nègres sans leur laisser de marques permanentes. Les plus usités étaient la vis, les brodequins, la cloche, le bâillon, la palette.

La vis était construite comme suit. Une bande en fer autour du poignet. De cette bande part un morceau de fer rond de trois pouces de haut s'allongeant parallèlement au pouce relevé. Autour de la racine du pouce, une mince bande de fer. Cette bande est reliée en dedans du pouce à un morceau de fer recourbé qui vient passer dans un œil placé à l'extrémité du premier morceau qui s'élève parallèlement au pouce, en arrière. À l'extrémité du morceau recourbé est placé un écrou. En tournant cet écrou le pouce est tiré en arrière par le haut mais retenu par le bas par la bande de fer qui entoure sa racine.

L'instrument est assez fort pour disloquer le pouce au besoin. On peut avec cet instrument produire la plus terrible torture et il ne reste aucune cicatrice qui diminue la valeur de l'esclave.

« Le pauvre enfant » dit le Dr. Parsons, que j'ai vu le porter est mort par suite de la *première* application de cet instrument qui lui causa une souffrance si terrible que le *tétanos* se déclara.

« Quand on ôta l'instrument il était trop tard et la mort vint mettre fin aux souffrances de l'esclave. »

Les brodequins sont formés de deux bouts de madrier de pin, de deux pouces d'épaisseur, un pied de largeur et deux pieds de longueur. Sur un de leurs côtés, une entaille semi-circulaire sert à loger le bas de la jambe, et une fois les deux morceaux rapprochés on les assujétit l'un à l'autre avec des clés de bois. L'esclave mis dans les brodequins doit se tenir debout sous peine de se disloquer la cheville ou de casser l'os de sa jambe. On l'y laissait quelquefois plusieurs jours de suite.

La cloche est un instrument beaucoup plus compliqué que le brodequin.

Une ceinture de fer entoure le corps et se ferme sur les reins avec un cadenas. Au-dessous du cadenas une plaque de fer se détachant de la ceinture est percée pour recevoir l'extrémité inférieure d'une barre de fer. Un collier de fer se place autour du cou et son rebord supérieur est limé de manière à former des dents de scie. De ce collier sort par derrière un anneau de fer d'un pouce de diamètre. On fait passer dans cet anneau une barre de fer qui va s'engager dans la pièce rapportée à la ceinture. Au-dessus de l'anneau cette barre de fer se bifurque et chacune de ses moitiés vient, en s'arrondissant derrière la tête, former deux longues cornes au-dessus du

front. Leur pointe dépasse la tête de douze ou quinze pouces. Les pointes de ces cornes sont reliées par une barre de fer transversale de laquelle pend une cloche comme celles que l'on met aux vaches qui courent les bois. Il est presque impossible que le porteur de ce *carcan*, (car c'en est un, et on ne l'a nommé « la cloche » que pour éviter de suggérer l'idée de carcan,) tourne la tête sans se déchirer sur le rebord dentelé du collier.

Cet instrument est très pesant, et si l'esclave essayait de se sauver, la cloche préviendrait de suite le maître.

« J'ai fait quatorze milles, dit le Dr. Parsons, pour voir cet instrument fixé sur un esclave. »

Le bâillon est une petite tringle en fer, d'une ligne d'épaisseur, d'un pouce de largeur à un bout et un demi-pouce à l'autre. On place le bâillon à plat sur la langue, le bout le plus étroit à l'intérieur de la bouche, l'autre bout projetant au dehors des lèvres et passant à travers une pièce verticale qui le maintient sur la langue et les lèvres. De ce bout-ci part une lanière de cuir qui vient s'attacher derrière le cou.

La palette est une tringle de bois d'un demi-pouce d'épais et de trois pieds de long inclus le manche. Dans sa partie large elle est percée de trous d'un demi-pouce de diamètre. Quand on donne un coup de cette palette sur le dos d'un homme, la compression de l'air fait soulever la peau dans les trous, et l'enlève. Après vingt ou trente coups appliqués par une main exercée, la peau se trouve levée sur toute l'étendue des reins, et il s'en forme une nouvelle qui est uniforme et ne porte pas de traces comme la peau lacérée par le fouet. L'esclave ainsi puni ne perd rien de sa valeur par les cicatrices.

Voilà encore des preuves de l'humanité des maîtres, de la douceur du système ! Comment douter du bonheur et du contentement des esclaves à la vue de tant d'ingénieux mécanisme ? Si les planteurs avaient apporté à l'amélioration de leurs instruments d'agriculture ou de travail la moitié du talent qu'ils montraient à construire des instruments de torture, il est très probable qu'ils n'en seraient pas arrivés à stériliser leur magnifique pays, qui était pourtant dix fois plus fertile que les quatre cinquièmes de la superficie des états du Nord.

Au Nord le génie national s'exerçait à perfectionner le travail, au Sud il s'épuisait à systématiser la souffrance ! !

Civilisation, progrès et activité au Nord ! Barbarie, stérilité et stagnation au Sud !

La liberté vivifiait tout, l'esclavage pétrifiait tout ! !

Parlons un peu maintenant de la jurisprudence du Sud, de l'exécution de la loi dans la répression des délits.

Nous avons vu que le meurtre d'un noir n'était presque jamais puni, et que même celui d'un blanc l'était rarement. Nous avons vu qu'en sachant distribuer des présents à propos, un misérable qui avait tiré sur son père exactement comme il eût fait sur un ours, avait échappé à la vindicte des lois !

Il peut être utile de se rendre compte de l'opération d'un système qui, en tout et partout, consacrait *l'irresponsabilité* dans les cas de crime.

Il était rare de voir les esclaves amenés devant les tribunaux, car pour quelque faute qu'ils commissent ils étaient toujours punis par le maître. Ne sortant d'une plantation qu'avec un permis, on savait toujours où ils étaient. Volaient-ils quelque chose, le maître seul était responsable, payait et fouettait l'esclave en proportion de l'importance de la restitution qu'il lui fallait faire.

C'est principalement dans les cas de commission de crime que l'on appliquait aux esclaves les divers instruments de torture que je vous ai décrits. Pour les fautes ordinaires, le fouet était plus commode parce que le surveillant le portait toujours sur lui.

Si un esclave marron commettait quelque crime, et qu'on le saisît, il était infailliblement tué s'il offrait la moindre résistance ; donc la loi n'avait plus rien à y voir. S'il se laissait prendre, on le rendait à son maître, à moins de quelque chose d'extraordinaire dans son crime. Dans ce dernier cas, au lieu de le livrer aux tribunaux, on le pendait à un arbre de la route ou on le brûlait vif, comme je vous l'ai fait voir. Voilà pourquoi les punitions d'esclaves par les cours de justice étaient assez rares. La société se faisait justice à elle-même, c'est-à-dire assassinait le noir en le martyrisant quelquefois, et il n'en était plus question.

« C'est un fait honteux, » disait le révérend James A. Lyon, dans une lecture dont je vous ai déjà parlé, qu'un homme riche ne puisse jamais être pendu ou puni pour meurtre dans le Sud. L'homme qui peut commander quelques milliers de piastres peut ainsi exercer ses vengeances sans le moindre risque. »

Dans des commentaires sur cette lecture, le *Columbus Eagle*, disait :

« La fréquence des meurtres publics commis dans le Sud et le Sud-Ouest, et particulièrement dans cet état, (le Mississippi) est très remarquable, et en même temps caractérise d'une manière particulièrement humiliante pour nous cette section du pays. Et il est également remarquable qu'au lieu de diminuer à mesure que notre société se civilise, cette horrible habitude, cette offense odieuse à l'humanité, au bon ordre, à la loi, à la morale, semblent au contraire entrer dans une période d'ascendance. »^[4]

Le gouverneur du Kentucky disait dans son message à la législature de cet état en 1837 :

« Nous désirons ardemment voir le jour où la loi affirmera sa majesté et arrêtera les meurtres commis de sang froid chaque jour dans toute l'étendue de cette république.

« Les hommes se tuent les uns les autres avec une complète impunité. Une espèce de loi de convention s'est établie parmi nous qui, si elle était écrite ferait assigner au Kentucky, par toutes les nations civilisées, le titre de LA TERRE DU SANG. »^[5]

Écoutons le gouverneur de l'Alabama :

« Nous apprenons constamment que des meurtres sont commis dans diverses parties de l'état, et néanmoins nous n'avons que très peu de convictions et encore moins d'exécutions. Pourquoi entendons-nous parler de tant de coups de poignards et de fusil de tous côtés ? »^[6]

Voyez maintenant ce que dit le *Grand-gulf Advertiser* du 27 juin 1837.

« L'atmosphère de notre état est délétère et sanguinaire. Il n'est presque pas un de nos échanges qui ne nous apporte le récit de quelque meurtre révoltant. »^[7]

L'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans du 23 mai 1838 disait :

« Les crimes qui se commettent chaque jour nous font nous demander si le déluge affreux de sang humain qui inonde nos rues et nos places publiques est dû à l'inefficacité de la loi ou à la manière dont elle est administrée. »^[8]

Le *Picayune* de la Nouvelle-Orléans disait en Nov. 1858.

« Où allons-nous ? Il semble qu'au lieu d'avancer en civilisation, nous reculons vers la barbarie. Les meurtres, les violences sur la personne, l'emploi du poignard ou du pistolet sont d'occurrence journalière. Pour la moindre altercation on se massacre de sang-froid. Cet état de choses est réellement inquiétant. Il est très remarquable que nos lois semblent frappées d'impuissance. »

Eh bien ! il est, à mon avis, quelque chose de bien plus remarquable encore : c'est que personne au Sud ne songeât à la véritable cause de cette barbarie dans les mœurs. La loi, le code sanctionnaient l'abus de toutes les passions brutales vis-à-vis du noir, et personne ne pouvait saisir la corrélation qui existait nécessairement entre ce fait odieux et l'augmentation des crimes entre blancs ! L'explication était là claire et frappante, et personne ne la voyait. On s'entêtait à conserver la plus puissante de toutes les causes connues de démoralisation et on était tout surpris de vivre au milieu d'une société de buveurs et de joueurs, et conséquemment quoiqu'on en puisse dire, d'escrocs et d'assassins au besoin.

Irresponsabilité consacrée par le code ! Donc point de frein aux passions brutales !

Oisiveté générale chez les blancs : Donc bride lâchée au crime !

Les causes étaient là... donc l'effet devait s'y trouver aussi.

Voilà donc des hommes du Sud qui admettent que dans leur section du pays on ne punit pas les crimes ; qu'ils augmentent journellement d'une manière alarmante et qu'il suffit d'être riche pour échapper à la punition d'un crime. Eh bien, la chose vous paraîtra toute naturelle quand vous saurez que dans les États du Golfe, par exemple, (excepté la Louisiane) on organise une cour criminelle en choisissant les jurés parmi les assistants, séance tenante. Vous voyez tous combien il est facile à un homme riche, avec ce système, de glisser dans n'importe quel jury des créatures à lui.

Voilà comme les institutions républicaines étaient constamment et dans tous les détails administratifs détournées de leur voie par l'influence délétère de l'esclavage. Quand le cœur et l'esprit d'une population sont démoralisés et corrompus, comment veut-on que le système social ou légal soit bon ?

Eh bien, voilà donc un jury choisi parmi une foule avide de voir ce qui se passe dans une cour criminelle. Or on sait de quelle catégorie sociale se composent ces foules, en règle générale. D'ailleurs, dans le Sud, un jury ne pouvait guère être composé, pour au moins les trois-quarts, que de gens n'ayant aucun respect pour la légalité ; que de gens dédaignant tout autre moyen de protection, même contre la simple injure verbale, que le poignard ou le pistolet ; que de gens enfin qui regardaient comme parfaitement légitime, bien plus, comme *exigée par l'honneur*, l'attaque personnelle en punition de la plus légère expression insultante ! Le recours à la loi pour se protéger même contre la brutalité de la canaille était considéré comme une lâcheté. Ainsi, il suffisait qu'un homme qui en avait gravement blessé un autre, ou qui l'avait tué, pût prétexter de paroles insultantes, d'altercation offensante, pour obtenir de suite la sympathie complète et active d'un jury.

Les mœurs permettaient à qui que ce fût de se faire justice à lui-même, et les lois restaient invariablement sans force contre de pareilles mœurs.

Un avocat s'adressait un jour à un jury en défense d'un homme accusé d'assaut avec intention de meurtre. Cet homme était en mauvaise intelligence avec un voisin.

Une querelle plus vive surgit un jour entre eux, et dans la lutte qui en est la suite, l'accusé terrasse le voisin et lui coupe la gorge. Le voisin néanmoins n'en mourut pas ; mais il y avait eu danger imminent de la vie. L'avocat de la défense plaidait donc provocation et expressions insultantes, moyen universellement infaillible, au Sud, de sauver un meurtrier. Il dit donc au jury en terminant :

« Et maintenant, Messieurs les jurés, je vous le demande comme à des hommes honorables et à des hommes de cœur. Si un polisson comme ce plaignant était allé vous trouver et vous avait dit des injures, comme à mon client, ne l'auriez-vous pas terrassé sur l'heure ? »

OUI ! OUI ! répondirent en chœur tous les jurés ! ^[9]

Allez donc demander la punition d'un assassin à des cours ainsi organisées !

Un Dr. Byrd, dans une bagarre, tue un nommé Jones. Byrd est arrêté et jeté en prison. Le lendemain il était relâché sous cautionnement.

Le Dr. Parsons demande à un avocat de l'endroit si Byrd serait pendu pour ce crime.

— Pendu ! mon cher Monsieur, répond l'avocat. Mais nous avons plus d'accusations pour meurtre, sur le dossier de ce comté, que l'on n'en peut juger en dix ans. Tout ce que l'avocat de Byrd a donc à faire pour remettre indéfiniment son procès c'est d'exiger que les cas qui précèdent le sien soient mis devant la cour.

— Cela est-il possible ? dit le Dr. Parsons ?

— Mais vous ne savez donc pas, reprit l'avocat, que pendant que nous faisons le procès d'un meurtrier au dernier terme, à Starkville, deux meurtres ont été commis à petite portée de fusil de la Cour même !

Peu de temps avant la prise de la Nouvelle-Orléans par le général Butler, le fait suivant avait eu lieu sans éveiller le moins du monde l'attention des autorités.

Deux créoles s'en vont un matin à la chasse, et après avoir passé la journée à courir inutilement après le gibier dans les terrains bas qui s'étendent à perte de vue au Sud de la ville, s'en revenaient la gibecière veuve de tout gibier. À quelque distance de la ville ils voient un nègre venant à leur rencontre, et sans dire gare, l'un d'eux l'abat d'un coup de fusil. Puis ils reviennent aussi tranquillement à la ville que s'ils avaient dépêché un lapin. Néanmoins, la chose s'ébruita, et il était question de faire intervenir l'autorité. Se voyant découverts, les deux individus, après quelques recherches, découvrent le maître du nègre et lui promettent de lui payer sa valeur. Voilà toute la punition qu'ils en eurent. Ils avaient désintéressé le maître, que pouvait-on raisonnablement demander de plus ? Celui-ci avait son argent en poche, que signifiait la vie d'un nègre ? Cela valait-il la peine d'inquiéter deux honnêtes gens ? On les laissa donc tranquilles.

Moins de deux semaines après cette aimable récréation, les forces fédérales étaient entrées à la Nouvelle-Orléans. Alors les nègres comprirent

qu'ils pouvaient se faire entendre, et ils firent informer le général Butler de l'assassinat de l'esclave. Le général fit arrêter les deux chasseurs et ils étaient encore en prison quand la personne qui m'a communiqué ce fait laissa la Nouvelle-Orléans quelques mois plus tard.

Je tiens cette anecdote d'un artiste qui demeure à Montréal et qui se trouvait alors dans un des régiments fédéraux en garnison à la Nouvelle-Orléans. Il m'a donné les noms des deux assassins. L'un se nommait Calson, et l'autre Pratte.

Un dernier fait vous fera comprendre comment l'influence d'une institution ou d'une classe privilégiée peut pervertir tout un système politique ou judiciaire.

Un citoyen du Tennessee alla s'établir en Géorgie^[10] où il acheta cent acres de terre près de la résidence d'un riche planteur. Il entoura de clôtures sa petite ferme qui se trouvait enclavée de toutes parts dans les propriétés des maîtres d'esclaves, et se mit à travailler lui-même avec ses enfants, car il ne possédait pas d'esclaves. Ainsi le travail libre se trouvait en juxtaposition immédiate avec le travail esclave.

Le planteur, son voisin, trouva bientôt que le nouveau venu montrait un dangereux exemple. Il était difficile de supporter sans mot dire un travailleur libre qui sympathisait avec les esclaves, se permettait de leur parler et de leur demander s'ils étaient bien nourris, et qui, quand ils ne l'étaient pas, leur donnait du maïs ou quelques autres petits secours et les consolait dans leurs peines.

Le planteur cherchait depuis longtemps une occasion de lui susciter quelques embarras qui le missent dans la nécessité de déguerpir. Enfin la femme de cet homme tombe malade et on appelle le médecin du lieu.

Le planteur apprenant cela va trouver le médecin et réussit à le décider de demander au travailleur libre quelques centaines de piastres pour chaque visite qu'il ferait à la malade, de sorte qu'au bout de peu de temps le compte se montait à \$3500. Le mari refuse de payer un compte aussi exorbitant, et le médecin le poursuit en justice.

Comme d'habitude on demande un jury ; le jury se trouve composé de gens entièrement acquis au planteur, et le montant total du compte est accordé par leur verdict !

Le pauvre homme fut ruiné, victime d'une institution qui en tout et partout faussait et détournait de sa voie légitime le meilleur système politique qui existe !

Vous ne sauriez vous faire une idée de la jalousie frénétique avec laquelle les planteurs veillaient à l'inviolabilité du système. Je n'ai pas besoin de vous dire que de tout temps le despotisme des oligarchies a été pire encore que celui des plus grands tyrans, cela est une des notions les plus élémentaires de la politique.

Or, tout ce qui pouvait, de quelque loin que ce fût, ressembler à une hostilité *même purement théorique*, comporter l'idée d'une intervention possible à l'encontre du fonctionnement habituel et consacré du système, excitait les plus furieuses colères. Tous les jours on mettait à prix la tête d'un homme libre s'il était soupçonné d'abolitionnisme ! Tous les faits d'expulsion brutale, d'emprisonnement illégal, de meurtre même par une populace féroce, d'un homme simplement soupçonné d'abolitionnisme, étaient publiés sur les journaux et applaudis d'une extrémité à l'autre des états à esclaves. Tout étranger qui n'avait pas sur lui les meilleures recommandations, les meilleurs certificats d'orthodoxie à l'endroit du système, courait les plus grands risques à voyager dans le Sud. Le secret des lettres y était très souvent violé pour connaître les opinions des étrangers qui allaient y séjourner. Au moindre soupçon, la correspondance privée était ouverte et sévèrement scrutée. M. Cassius M. Clay, dans une lecture délivrée à New-York, disait :

« N'a-t-on pas souvent violé la poste et brutalement ouvert des lettres intimes simplement pour obtenir des moyens d'attaque contre les amis de la liberté et les ennemis de l'oppression ? »

Cet abus était si général que le juge Hall, en juin 1855 à Canandaiga, État de New-York, crut devoir en faire le sujet de remarques sévères au grand jury !

Personne n'était soupçonneux, alarmé des moindres choses, au même degré qu'un planteur.

Un artiste qui vit aujourd'hui au milieu de nous et qui a demeuré à Charleston, me racontait dernièrement que deux jeunes *gentlemen* de Charleston étant un jour entrés dans son atelier pendant qu'il travaillait, pour

lui faire une commande, son outil lui échappa des mains, et il dit à son nègre : « Ramassez-moi cela M. Henry. » De suite il remarque le plus profond étonnement sur la figure de l'un, l'expression de la colère dans les yeux de l'autre, et ils sortent sans dire un seul mot.

Une demi-heure ne s'était pas écoulée qu'un ami vient le trouver, la figure longue d'une aune, et lui représente son imprudence d'avoir osé appeler un nègre *Monsieur* en présence de deux *gentlemen*. Il l'assure que ce qu'il a de mieux à faire, c'est d'aller offrir des excuses immédiates s'il ne veut pas voir son atelier bouleversé et lui-même *lynché* pour me servir de l'expression consacrée, avant que le soir n'arrive. Eh bien, il fallut que l'artiste allât trouver les deux jeunes *gentlemen* aux idées si hautement raffinées, et leur fit force excuses, et leur donnât les plus solennelles assurances qu'il ne nourrissait pas le plus léger sentiment d'hostilité contre l'esclavage ! Et ce ne fut qu'après leur avoir montré les meilleures recommandations prouvant qu'il était *bon démocrate* qu'il put rentrer dans leurs bonnes grâces.

Partout intolérance, partout brutalité, partout arrogance intraitable à propos de l'institution sacrée ! Ces deux jeunes sots sont la personnification fidèle de la classe à laquelle ils appartenaient. Quand j'en serai rendu à vous faire apprécier ce que l'on appelle si faussement ici la « Chevalerie du Sud, » je vous citerai nombre de faits qui vous prouveront l'outrecuidance forcenée parfois de cette classe qu'on nous poétise ici comme la personnification de tout ce qui est noble et bien né !

Quoique la punition des crimes sur la personne fût excessivement rare surtout dans les cas de meurtre d'un noir, cela se voyait néanmoins quelquefois, de loin en loin, quand l'atrocité particulière de l'acte exigeait un exemple. J'ai trouvé un fait de punition infligé à deux blancs pour le meurtre d'un noir, et je vous le cite, pour la nouveauté du fait d'abord, et aussi parce qu'il peint parfaitement les sentiments de la société du Sud relativement aux esclaves.

Deux jeunes gens appartenant à une famille bien posée à Charleston, vont un jour à la chasse avec un nègre et plusieurs chiens. Après vingt-quatre heures de course, ayant tué peu de chose, et se trouvant encore bien loin des habitations, il leur fallait de toute nécessité donner à manger à leurs chiens. Mais leurs provisions étaient épuisées et le gibier faisait absolument défaut.

Eh bien, chose affreuse et que j'ose à peine dire, ils conçurent l'horrible pensée de tuer leur nègre pour donner à manger à leurs chiens, et cette horrible pensée ils l'exécutèrent.

Le nègre fut donc tué et dépecé et les chiens le mangèrent !

Quelques indices révélèrent le crime. Ils furent arrêtés et avouèrent le fait, parfaitement persuadés qu'il était de toute impossibilité que la loi sévît contre des blancs en faveur d'un noir un peu trop tôt dépêché dans l'autre monde. Mais l'affaire faisait du bruit, même parmi les esclaves. Tuer un noir ne les révoltait plus, parce que la chose était d'occurrence presque journalière ; mais le tuer pour sauver à des chiens l'inconvénient de la faim, cela sortait un peu des habitudes reçues. Cette nouvelle phase de la marche de l'institution était trop imprévue pour que les esclaves eux-mêmes ne se demandassent pas un peu ce que cela voulait dire.

Une fois donc la justice fit son devoir et condamna les deux jeunes gens à mort.

Alors ce fut au tour de l'aristocratie à tomber dans l'émoi.

L'emprisonnement, l'amende même très élevée, on n'eût pas soulevé d'objection ; mais la mort pour le meurtre d'un noir, la chose ne pouvait entrer dans l'esprit de gens qui se passaient si souvent la fantaisie de les tuer soit lentement à coups de fouet, soit plus humainement avec une balle.

Le gouverneur Letcher fut donc assiégé de demandes en commutation de peine, mais il refusa. Il comprenait, lui, qu'après une aussi épouvantable atrocité, *tuer un homme pour le dîner d'un chien*, la société devait une amende honorable aux noirs. Le père de l'un des deux jeunes gens offrit de verser \$100,000 dans les coffres de l'État si le gouverneur commuait la peine, mais celui-ci tint bon, et malgré de furieuses menaces de résistance de la part de la haute classe de Charleston, la sentence fut exécutée.

Eh bien que dites vous de cette chevalerie qui menace l'autorité de ses violences si elle fait son devoir ! Que dites-vous de ces *respectables et paisibles* citoyens qui parlent révolte parce que la loi parle justice, et surtout en expiation d'une atrocité diabolique ! Voilà ce qu'ont toujours été les planteurs : les plus arrogants des hommes si l'autorité ne se soumettait pas aveuglément à tous leurs caprices ; les plus forcenés révolutionnaires dès

qu'on voulait imposer un frein quelconque à leur soif de domination et de patronage.

Vous voyez maintenant, Messieurs, ce que c'est que l'esclavage. Vous comprenez ce qu'est cette institution maudite qui, depuis sa législation jusqu'aux plus menus détails de sa pratique journalière, est un crime permanent contre Dieu et les hommes. Vous voyez quelles horreurs, quelles atrocités, quels maux de tout genre, quelles immoralités, quels outrages à la nature, quels malheurs et quels crimes lui sont dus ; et je mettrais volontiers au défi qui que ce soit d'indiquer un seul bien qui en découle. Je vous ferai voir prochainement que, même au point de vue de la prospérité matérielle d'un pays, l'esclavage est la malédiction de tous ceux où il existe ; mais avant de vous soumettre quelques comparaisons et quelques chiffres, laissez-moi vous citer les opinions que l'on entretenait au Sud sur l'institution. Quand vous aurez vu ce que l'on pensait dans cette société *chevaleresque*, ce que l'on osait dire et soutenir ouvertement, vous serez parfaitement édifiés sur l'importance que l'on doit attacher soit aux opinions, soit aux assertions de tous ceux qui ont assez peu de cœur, de moralité et de bon sens pour se faire les défenseurs du système.

Dans ma première lecture, je vous rappelais ce célèbre sermon du rév. M. Palmer, intitulé : « Que l'esclavage est un dépôt de Dieu, » et dans lequel il disait que la cause du Sud était celle de l'esclavage, de son extension et de sa perpétuation, et que cette cause était de plus celle de Dieu et de la religion ! » Une feuille qui s'est donnée la mission de tromper systématiquement notre public sur les affaires américaines, a cru pouvoir plaisanter de ce sermon et en parler comme d'un fait isolé qui ne tirait pas à conséquence. Voyez maintenant ce que disaient les confrères ou disciples de M. Palmer ; le rév. Nathan Lord, par exemple, du collège de Darmouth, N. H.

« L'esclavage est une institution de Dieu basée sur la religion naturelle. »

« L'esclavage est une institution positive de la religion révélée. »

« La possession d'esclaves ou le maintien du système de l'esclavage réglé par la loi civile en obéissance à la volonté divine et tel que le comprennent la religion naturelle et la religion révélée, n'ont rien qui soit contraire aux idées et aux préceptes émis dans l'évangile. »

Le révd. Samuel How, du New-Jersey, parlant de l'origine divine de l'esclavage, disait :

« L'objection qu'une nouvelle dispensation a aboli tout cela n'est pas fondée, puisque le Christ lui-même a, dans plusieurs occasions, consenti à s'associer des maîtres d'esclaves. L'apôtre Paul, dans ses communications avec eux, ne leur a jamais enjoint de libérer leurs esclaves. Abraham était propriétaire d'esclaves. Cela n'a pas empêché Dieu de faire un pacte avec lui... Jésus-Christ a peint le bonheur du ciel comme consistant à dormir dans le sein d'Abraham et j'espère dormir moi-même dans le sein de ce bon vieux maître d'esclaves... »^[11]

Le *Richmond Enquirer* du 16 juin 1855, disait : « Nous ne devons pas nous contenter d'affirmer que le nègre est mieux traité et plus heureux que le travailleur libre ; nous ne devons pas non-plus nous reposer sur les garanties constitutionnelles, car de là découle la prétention, l'admission même que l'esclavage est blâmable et que, n'était la constitution, il devrait être aboli ; nous devons faire un pas de plus. Nous devons montrer que l'esclavage est une institution *religieuse, morale et nationale* ; une institution nécessaire à la société...

Voilà la seule ligne d'argumentation qui puisse permettre au Sud de maintenir ses doctrines de l'égalité des États et de l'*extension* de l'esclavage. »

Le même journal disait aussi :

« Deux formes sociales opposées et contradictoires ne peuvent exister longtemps parmi des hommes civilisés. Il faut que l'une cède et cesse d'exister, et que l'autre devienne universelle. Si la société libre est *contre nature, immorale et anti-chrétienne, elle doit tomber et faire place à la société* esclave, système social aussi vieux que le monde et aussi universel que l'homme. »^[12]

Le même journal encore, le 20 août 1856, disait :

« Chaque école, chaque collège, dans le Sud, devrait enseigner que la société esclave est la condition naturelle, ordinaire, légitime et normale de toute société organisée. Toute doctrine qui ne va pas jusque là contient l'abolitionnisme en germe, car si telle n'est pas la condition légitime et normale d'une société, cette société ne peut durer, et il faut songer à

l'abolir. On devrait aussi enseigner *qu'aucune autre forme sociale* n'est, généralement parlant, juste ou acceptable. »^[13]

Le même journal disait, le 28 mai 1863 :

« Aux trois régimes de la devise républicaine, à la liberté, à l'égalité et à la fraternité, nous entendons expressément substituer l'esclavage, la subordination et le gouvernement. Il y a des races nées pour servir comme il y a des races créées pour gouverner. Notre confédération est un missionnaire envoyé de Dieu pour rétablir ces vérités chez les nations. »^[14]

Dans une réunion du parti démocrate de Philadelphie, qui s'est tenu le 17 septembre 1856 sur la place de l'indépendance, le gouverneur Johnson, de la Géorgie, disait :

« Les résultats de l'institution montrent que c'est un sublime instrument de la Providence qui a pour but de préparer les plus magnifiques destinées à la démocratie de ce pays. »^[15]

Parlant de la lutte politique incessante entre le Nord et le Sud, le Dr. Smyth disait :

« Quelle en est la cause et quel en est le remède ? La cause c'est la doctrine *athée* de la déclaration d'indépendance (que tous les hommes sont nés égaux.) Tant que cette doctrine ne sera pas honnie, la paix est impossible. »^[16]

Le Gouverneur McDuffie de la Caroline du Sud, disait de son côté, dans un message à la Législature de cet état :

« Si nous étudions les éléments dont les sociétés politiques sont composées, nous verrons que l'esclavage, sous une forme ou sous une autre, est une de leurs parties constituantes. Par la nature même des choses, il faut qu'il y ait une classe de personnes qui soient chargées des différents détails de l'ordre social, depuis le plus élevé jusqu'au plus infime. Là où ces fonctions sont confiées aux membres de la société politique, on introduit un élément dangereux dans le corps politique. L'esclavage domestique, au lieu d'être un mal, est donc la pierre angulaire de nos institutions républicaines. »^[17]

Un ouvrage publié dans le Sud en 1855^[18] exprimait les idées suivantes et sa lecture était fortement recommandée par tous les journaux du Sud

comme résumant d'une manière admirable les idées que tout bon SUDISTE devait chérir et défendre.

« Faites du travailleur l'esclave d'un seul homme et non l'esclave de la société, et il ne s'en trouvera que mieux. La société libre a manqué son but, et il faut lui substituer une société qui ne soit pas libre. La société libre est un avortement monstrueux, et l'esclavage est la condition naturelle de toute société humaine. Elle ne peut être saine qu'à ce prix. La nature elle-même a fait esclave celui qui est faible d'esprit et de corps.

« Nos nègres sont beaucoup mieux, quant à leur condition physique, que les travailleurs libres, et leur condition morale est meilleure aussi. L'esclavage, soit des noirs, soit des blancs, est une chose juste et nécessaire. Les hommes ne sont pas nés avec des droits égaux. Il serait bien plus vrai de dire que quelques-uns sont nés avec des selles sur leur dos, pendant que d'autres sont nés tous bottés et éperonnés pour conduire ceux-là pour lesquels c'est un bien que d'être conduits. Ils ne peuvent se passer ni des rênes, ni du mors, ni de l'éperon.

« La vie et la liberté ne sont pas des droits inaliénables. Là-dessus la déclaration d'indépendance est exagérément fausse, et sophistique jusqu'au dévergondage. Est-ce que l'expérience de la liberté universelle n'a pas complètement failli ? Est-ce que les maux de la société libre ne sont pas intolérables ? Nous répétons donc que la politique et l'humanité s'opposent autant l'une que l'autre à ce que l'on étende les maux de la société libre à de nouveaux peuples ou aux générations futures...

« Jusqu'à ces derniers temps la défense de l'esclavage était très difficile, parce que ses apologistes n'allaient pas assez loin. Ils se bornaient à défendre l'esclavage du noir, abandonnant ainsi le principe de l'esclavage et avouant qu'appliqué aux blancs il était injuste. La ligne de défense est maintenant changée. Le Sud prétend que l'esclavage est juste, naturel et nécessaire et ne découle pas de la différence du teint. Les lois des États à esclaves justifient l'esclavage du blanc. Maintes et maintes fois nous avons demandé au Nord : L'expérience de la liberté n'a-t-elle pas failli ? Les maux de la société libre ne sont-ils pas intolérables ? Jamais de réponse. »

On admettra bien qu'avec des esprits aussi biscornus, ce serait perdre bien inutilement son temps et sa peine que d'essayer de leur glisser une idée

juste ! ! Il fallait bien laisser dire.

Le *Southside Democrat* écrivait :

« Nous sommes rendus à détester tout ce qui peut se qualifier de *libre* depuis le *nègre libre* jusqu'à la fin du catalogue ; terre *libre*, travail *libre*, société *libre*, volonté *libre*, pensée *libre*, enfants *libres*, écoles *libres*, tout cela appartenant à la même lignée de détestables *ismes*.

« Mais la pire de toutes ces abominations est le système des écoles *libres*. Ce système, dans la nouvelle Angleterre, a été la cause, la source féconde des infidélités et des trahisons qui ont fait de ses villes autant de Sodomes et de Gomorrhes, et de tout le pays un repaire de fous furieux. Nous avons le système en abomination parce que les écoles sont *libres*. »

Voilà Messieurs, le style bon-bon de la chevalerie du Sud. Voilà comment ces gens qui vendaient leurs propres filles à la prostitution osaient parler de Sodome et de Gomorrhe !

Un autre journal du Sud disait :

« L'esclavage est l'état normal du travailleur, qu'il soit noir ou qu'il soit blanc. Le grand malheur de la société *libre* du Nord est d'être chargée d'une classe servile d'ouvriers et d'artisans, incapables de se gouverner eux-mêmes et qui n'en sont pas moins revêtus des attributs du citoyen. La relation de maître à esclave, dans la société, est aussi nécessaire que celle de père à enfant, et les États du Nord de cette république en viendront forcément à l'adopter. Leur théorie d'un gouvernement libre est une illusion. »

On n'en a pas moins vu ces gens *incapables de se gouverner eux-mêmes* se soumettre aux plus grands sacrifices pour venger la constitution, assurer la suprématie de la loi, affirmer le droit de la majorité de forcer la minorité d'accepter et de respecter les faits constitutionnellement acquis, et réélire à une immense majorité l'homme en qui se personnifiaient la nationalité, l'union et la constitution !

Voyez ce que disait le *Muscogee Herald* (Ala.)

« Société *libre*... Ce seul mot nous soulève le cœur ! Qu'est-ce sinon une agglomération d'*ouvriers grasseyeux, de sales artisans*, de fermiers au petit pied et de théoristes lunatiques ? Tous les États du Nord, et particulièrement

ceux de la Nouvelle Angleterre, n'ont rien qui ressemble à une société bien élevée.

« La classe dominante est composée d'artisans qui veulent faire les élégants, de petits fermiers qui font eux-mêmes leur plus sale besogne, et qui ne sont pas même faits pour s'associer avec les domestiques d'un *Monsieur* du Sud ! Voilà votre société libre que les hordes du Nord cherchent à étendre dans les territoires ! ! » [\[19\]](#)

Vous voyez à quels excès de langage, à quelle démente de haine et de sottise en était arrivée la chevalerie. Les hordes du Nord voulaient introduire dans les territoires des travailleurs *libres* qui n'étaient pas même faits pour s'associer avec les domestiques d'un *Monsieur* du Sud ; c'était là un crime inouï ! Mais les *Monsieurs* du Sud voulaient y introduire le travail esclave qui a fait du Sud un désert, qui a détruit la valeur de la propriété, qui eût amené avec lui le concubinage général, l'immoralité des enfants, l'oisiveté universelle des blancs et conséquemment les habitudes d'ivrognerie et de jeu, traînant à leur suite l'escroquerie et l'assassinat ! ! Et les *Monsieurs* du Sud, qui tous abhorraient la liberté, à l'exception de celle qui leur permettait de tout avilir et dégrader autour d'eux, trouvaient du dernier étrange que l'on osât leur disputer la possession de territoires auxquels *ils avaient solennellement renoncé*, et où leur seule présence constituait non-seulement un envahissement des droits du Nord, mais aussi la violation des droits les plus sacrés de l'humanité !

Voilà cette chevalerie qui a trouvé des sympathies parmi nous !

Le chancelier Harper, de la Caroline du Sud, dans une communication adressée au *Southern literary Messenger*, disait :

« Feriez-vous du bien à un cheval, à un bœuf, en cultivant son intelligence et en lui inspirant des sentiments élevés ?

« Du moment que le travailleur à l'orgueil, les connaissances et les aspirations d'un homme libre, il cesse d'être propre à sa situation.

« Puisqu'il est un travail servile et sordide à exécuter, ne vaut-il pas mieux l'imposer à une classe de travailleurs sordides et serviles ? On a déversé de l'odieux sur notre législature parce qu'elle avait défendu de communiquer aux esclaves les éléments de l'instruction. Mais au fond, quel mal lui a-t-on fait par là ? Celui qui travaille de ses mains pendant le jour,

ne peut dans ses moments de repos, lire pour son amusement ou l'amélioration de son esprit. »

Voyez cette odieuse et imbécile logique esclave ! *On n'instruit pas un bœuf, donc il ne faut pas instruire un nègre !* Aux yeux d'un planteur, homme de loi pourtant et président d'une haute cour de justice, pas la plus légère différence entre un bœuf et un homme noir ! L'excentrique chancelier eût trouvé tout aussi naturel, tout aussi sensé de baptiser le bœuf que de montrer à lire au noir !

Ne peut on pas justement conclure de là, quand on considère la position morale et hiérarchique de l'homme, que le niveau de l'intelligence générale dans le Sud avait baissé par le fait de l'esclavage ?

Le professeur DE BOW, propriétaire et rédacteur de la revue qui portait son nom, publiée dans le Sud, et la seule revue de quelque importance qui y fût publiée, écrivait dès 1850 :

« Mais le progrès du monde marche toujours, et quoiqu'il soit lent dans quelques sections, comme par exemple la Nouvelle-Angleterre, il n'en avance pas moins toujours. Jusqu'ici le Sud a essayé de justifier l'esclavage du noir comme une exception à la règle générale, ou comme un mal qui devait faire le sujet de compromis entre le Nord et le Sud. Mais les lois de Dieu et de la nature sont immuables et l'homme ne peut les méconnaître.

Ainsi quoique l'esclavage du nègre soit plus évidemment juste que celui du blanc, néanmoins le principe de l'esclavage est juste en lui-même et ne dépend nullement de la différence du teint. » ^[20]

Vous voyez où ces gens allaient, au moins où ils visaient ! Vous voyez comment ils comprenaient le progrès ! Pour eux le progrès consistait à passer de l'esclavage du noir à celui du blanc ! Et, en effet, le principe une fois posé, il est parfaitement juste de dire que la différence de teint n'y fait rien ; il n'y a là que la conséquence logique d'un principe faux et infâme. Mais il est tout naturel que ceux qui vendaient habituellement leurs propres enfants trouvassent toute légitime et toute simple la vente des étrangers de même race qu'eux. D'ailleurs la chose a été proposée en toutes lettres.

L'hon. S. W. Downs, sénateur de la Louisiane, publiait en 1856 un discours soigneusement travaillé et mûri sur les avantages particuliers du travail esclave sur le travail libre. Parlant des travailleurs blancs du Sud,

que l'esclavage dégradait tout autant que le nègre, et qui vivaient généralement dans la mendicité parce qu'ils ne pouvaient lutter avec le travail esclave qui n'était pas rétribué, il dit :

« Que l'on vende donc les chefs de ces familles ! Que notre Législature passe une loi portant que quiconque prendra ces pères et ces mères et en aura soin ainsi que de leurs familles, en santé comme en maladie, et qui les habillera, les nourrira, et les logera, aura droit à leur travail ; et que la Législature décrète en même temps que quiconque recevra ces parents et ces enfants et profitera de leur travail devra en prendre soin pendant toute leur vie. »

Vous voyez que voilà l'esclavage du blanc bien formellement proposé !

Voyons, tous ces extraits ne démontrent-ils pas une chose, savoir : que l'esclavage, sa perpétuation et son extension non pas seulement aux territoires libres, mais ce qui est bien plus atroce encore, *à la race libre*, était devenue l'idée fixe des hommes du Sud ? Est-il si étonnant que des gens qui osaient exprimer d'aussi odieux principes, osaient publier d'aussi infâmes projets, n'aient pas eu d'autre raison que le maintien de l'esclavage dans la lutte forcenée qu'ils ont inaugurée contre la constitution, la loi, les droits de l'humanité et le bon sens ? Est-il si étonnant que des gens qui ne comprenaient que l'esclavage, ne chérissaient que l'esclavage, ne vivaient que d'esclavage et ne juraient que par l'esclavage, aient allumé la plus grande révolte de l'histoire pour perpétuer le seul système que pussent concevoir des intelligences abruties par l'esclavage ?

Mais l'esclavage était tellement la seule question en jeu qu'en 1856 le Gouverneur Adams, de la Caroline du Sud, disait dans son message annuel à la Législature, « que pour maintenir sa position comme producteur de coton, le Sud ne pouvait faire autrement que de ré-inaugurer la traite des noirs ! que son abolition avait été un outrage aux droits du Sud, la destruction de ses plus importants intérêts, la violation de la constitution etc., etc. »

La convention de Vicksburg, en Mai 1859, se déclare à une forte majorité en faveur de la réouverture de la traite.

Dans la Géorgie, le comité exécutif d'une société d'agriculture offre un prix de \$25 pour le meilleur *échantillon* d'Africain importé dans l'état. On

va jusqu'à proposer dans le *True Southern*, journal du Mississippi, la fondation d'un prix pour le *meilleur sermon* qui serait prononcé en faveur du rétablissement de la traite !

Et malgré tant de déclarations furieuses, tant de menaces, tant d'injures à propos de l'institution sacrée, malgré tant de faits officiels, avérés, qui démontrent d'une manière si convaincante les vraies intentions du Sud, toute la chevalerie s'écrie, et ses adeptes répètent par tout le monde :

« AH ! NOUS NE NOUS BATTONS PAS POUR L'ESCLAVAGE ! ! »

Et pourquoi donc pas, si c'est un présent du Ciel, une institution divine, un dépôt sacré qui vous est confié par Dieu lui-même pour le bonheur et le progrès de la race nègres et l'amélioration de la société ? Pourquoi pas si c'est la plus excellente et la plus philanthropique des institutions ? À notre point de vue, vous êtes coupables de vous battre pour l'esclavage, ou au moins ineptes sinon coupables ; mais après vos déclarations, vous seriez coupables à votre propre point de vue si vous ne vous battiez pas ! !

Mais voyez cependant comme les principes finissent toujours par rester victorieux ; comme tout ce qui est juste et tout ce qui est vrai finit toujours par se dégager avec splendeur de l'obscurcissement momentané produit par les passions des hommes ! Voyez enfin comme ceux qui ont faussé les principes et la vérité sont toujours forcés tôt ou tard, et par la seule marche naturelle des événements, de reconnaître leur suprématie !

Voilà qu'aujourd'hui ceux-là même que le seul mot de liberté pour le nègre jetait dans un paroxysme nerveux ; ceux-là même qui ne craignaient pas, après des siècles de progrès, de crier sur tous les tons que la société servile était la seule condition normale de l'homme ; ceux-là même qui lançaient à la civilisation cette insulte, à Dieu ce blasphème, que l'esclavage était un présent du Ciel et un dépôt divin, voilà qu'aujourd'hui, poussés au pied du mur et n'ayant d'autre ressource que la force physique du noir comme rempart et son intelligence comme soldat, ils lui offrent la liberté comme la plus haute récompense qu'il lui soit donné d'obtenir !

Voilà, Messieurs, le fait dominant du moment ! Après deux siècles de hontes, d'immoralité, de mensonge et de législation infâme ; après avoir hurlé en pleine civilisation chrétienne les principes les plus monstrueux de la société payenne, il a fallu en venir à faire cette amende honorable au Noir

et à la civilisation, aux principes et au bon sens, à l'éternelle justice et à l'éternelle vérité, d'offrir au Noir sa liberté comme récompense et comme compensation de ses services ! Voilà l'hommage éclatant que la société servile vient de rendre à la société libre !

Voilà comme la Providence finit toujours par retrouver ceux qui la blasphèment ! Voilà comme le principe du bien finit toujours par dire au principe du mal : « Arrière, Satan, je ne te connais pas ! »

Eh bien, cet aveu final, éclatant de la société servile est devenu fait accompli. On vient, dans le Sud, d'offrir aux noirs leur liberté en échange de leurs services. D'une brute on avoue que l'on peut faire un soldat. Il y a trois ans on lançait les plus épouvantables injures à M. Lincoln parce qu'il armait les noirs ; aujourd'hui on parle d'en faire autant au Sud, malgré quelques inintelligentes protestations ! Car le fanatisme aveugle et la sottise furieuse subsistent encore dans quelques têtes plus obstinées, dans quelques cervelles plus encroûtées que le reste. Le *Richmond Whig* disait au premier abord, au sujet de la proposition d'armer les noirs :

« Mais cette proposition d'armer les noirs comporte un aveu terrible pour nous ! C'est la répudiation de l'opinion entretenue par le *Sud tout entier*, et par de larges portions des populations d'autres pays, que l'esclavage est une institution *d'origine divine*, instituée pour le plus grand bien de l'esclave ! Quoi ! nous allons dire au Noir que le plus grand bien qu'on puisse lui offrir est sa liberté ! Mais qu'avons-nous donc fait depuis que ce grand pays existe ? N'avons-nous été que des tyrans pour le noir ? Nous maintenons que c'est un acte de cruauté que de priver l'esclave des soins et de la garde de son maître ! S'il doit combattre, ce doit être pour conserver les bénédictions de tout genre que lui procure l'esclavage, et non pour gagner les misères que lui vaudra la société libre ! »

Voilà, Messieurs, un petit échantillon de logique esclave ! Voilà ce que l'esclavage peut faire des intelligences ! Voilà comment une institution maudite peut abrutir l'âme et obscurcir la raison, « *cette lumière naturelle mise dans notre âme* par l'illumination même de Dieu, » d'après les plus grands écrivains chrétiens.

Messieurs, ce passage honteux n'est qu'une dernière insulte au bon sens public et à la conscience humaine lancée par le génie du mal au moment où

il se voit forcé de céder la place au génie du bien.

Au reste n'allez pas croire, Messieurs, que ce projet d'armer les noirs s'exécute en grand dans le Sud. Soyez sûrs, au contraire, qu'on ne s'exposera pas au danger de donner à l'esclave le moyen de se faire libre du coup. Armer l'esclave, c'est évidemment lui dire : tu es libre ! !

On ne fera pas cela.

On incorporera *peut-être* ça et là quelques nègres dans un régiment ou une compagnie, mais vous ne verrez pas dix régiments de noirs réunis, pas plus que vous ne verrez deux régiments de noirs laissés seuls à la garde d'une position importante. On sait trop bien qu'à chaque noir que l'on armera il faudra assigner trois hommes et un caporal pour le garder à vue et l'empêcher de passer à l'ennemi.

Permettez-moi, pour vous démontrer sous toutes ses faces l'inconcevable démoralisation intellectuelle causée dans le Sud par l'esclavage, de vous rappeler encore quelques-unes des objections de ses panégyristes contre les sociétés libres, et quelques uns de leurs arguments en faveur de l'esclavage.

« Quoi, nous disent-ils, « vous parlez des immoralités de l'esclavage ! ! Eh, voyez donc vos grandes villes ; vos Londres, vos Paris, vos New-York ! N'y voyez-vous pas le vice sous toutes ses formes : le jeu, l'ivrognerie, le vol, l'assassinat ? Et voyez donc vos villes manufacturières d'Angleterre et de France ? Que de misères et de détresse parmi ces familles affamées et ses enfants étiolés par le manque d'air et d'exercice ; déformés souvent par la répétition constante et machinale des mêmes mouvements ? »

D'abord, Messieurs, les misères et l'immoralité des populations dégradées des grandes villes rendent-elles meilleur en quoi que ce soit le sort du noir ? Deux maux peuvent-ils jamais faire un bien ? De ce qu'il y a des blancs pauvres et malheureux, en peut-on honnêtement déduire la légitimité de l'esclavage ? Mais le fait même que pour trouver un pendant à l'esclavage, il faut aller fouiller dans ce que nos grandes villes offrent de plus misérable et de plus dégradé, ne prouve-t-il pas que tel est l'état des esclaves ? On ne saurait le comparer à ce que nous avons de bon ; il faut forcément le comparer à ce que nous avons de pire ! !

Et puis, au moins, Messieurs, dans nos sociétés libres, nous ne nions pas, nous n'essayons pas de pallier avec des mensonges les maux de la classe

pauvre. Ces maux nous les déplorons, et leur adoucissement forme le sujet constant des études du législateur ou de l'économiste. Dans nos sociétés libres nous gémissons sur les privations et les souffrances des ouvriers, sur la dégradation des populations pauvres des grandes villes, et il se dépense des sommes énormes pour les moraliser et les soulager ! Que voyez-vous chez les planteurs ? La dénégation entêtée des maux du système ; le refus obstiné, persistant, d'avouer le fait de ses effroyables immoralités ! Nous avouons le mal et nous en cherchons le remède : les planteurs nient les misères les plus poignantes, les plus épouvantables horreurs pour se débarrasser de l'obligation de les soulager ou de les faire disparaître !

Je ne puis pas croire à la sincérité d'un planteur qui nie l'amour maternel chez la négresse, qui nie la pudeur chez sa propre fille parce qu'elle a un peu de sang nègre dans les veines !

Je déplore la férocité du maître d'esclave qui fait mourir celui-ci sous le fouet ; qui punit avec cruauté la femme qui hésite à se livrer à lui. Et quand ces gens refusent d'admettre que ce soient là des horreurs et des crimes, je suis sûr d'être dans le vrai quand je me dis : « Ils sont pervers d'esprit et de cœur, ou frappés d'imbécillité. »

En un mot, voyez ce qui se fait dans les sociétés civilisées pour améliorer le sort des populations pauvres ou dégradées : la maison d'industrie, la crèche, le secours à domicile, l'assurance mutuelle, la mission, l'école du soir, etc., etc. Voyez-vous rien de cela chez les Planteurs ? Non, rien ! Loin de songer seulement à améliorer le sort du nègre, la marche uniforme de la législation prouvait que la seule idée dont on se préoccupât, c'était de rendre son joug de plus en plus écrasant et inamovible !

Tous nos économistes, tous nos philanthropes, tous nos clergés, tous les honnêtes gens enfin unissent leurs efforts pour faire cesser le concubinage dans nos populations ouvrières ; pour répandre parmi elles le goût des saintes jouissances de la famille, le plus puissant de tous les moyens de moralisation qui existent ! Que voyiez-vous chez les planteurs ? Leurs efforts étaient dirigés en sens EXACTEMENT INVERSE ! Ce n'est pas la famille que l'on permet au nègre, c'est la production des enfants qu'on lui impose ! Selon la nature il a des enfants, mais selon le système il n'a que des petits ! L'esclavage, c'est cette infamie du concubinage organisé PAR LA LOI !

— Mais on permettait aux nègres de se marier !

— Et ce mariage-là même était un concubinage, c'est-à-dire une immoralité de plus, car le mariage *temporaire* n'est pas le mariage. Mieux eût valu ne pas les marier que de les marier pour leur arracher plus tard leurs femmes et leurs enfants ! ^[21]

D'ailleurs une très grande proportion des noirs, sinon la majorité, avaient leurs femmes et leurs enfants sur d'autres plantations. Cette habitude avait ce bon côté qu'ils n'étaient pas exposés à voir leurs femmes et leurs enfants roués de coups sous leurs yeux, ce qui leur ôtait l'occasion d'intervenir, et les portait moins à l'insubordination ; mais aussi, n'ayant pas leurs femmes avec eux, se trouvant toujours entassés dans leurs huttes sans distinction de sexe, la plus révoltante promiscuité régnait sans obstacle et sans contrôle.

Et puis, chez nous, au moins, on soutient l'homme du culte dans ses efforts pour faire disparaître le concubinage ; chez les planteurs on ne lui permettait pas un mot là-dessus ! S'il prêchait aux noirs la soumission aveugle, tout allait bien ; mais s'il eût osé dire aux noirs que devant Dieu il n'y ^[21] avait ni couleur ni race, ni maîtres ni esclaves, mais seulement des âmes émanant de lui et devant retourner à lui ; conséquemment des êtres égaux à ses yeux, vous auriez vu l'église saccagée et le prédicateur emplumé ! !

Non ! la logique des planteurs consistait uniquement à s'autoriser de nos misères pour justifier leurs immoralités !

Chez nous il existe des malheurs sociaux que nous déplorons ; chez eux pullulaient des crimes nationaux qu'ils maintenaient avec un entêtement brutal, et *qu'ils voulaient étendre partout !*

Nous avons autour de nous des blancs pauvres et malheureux, souvent dégradés. Quelle conclusion tirons-nous de ce fait ? Qu'il faut améliorer le sort de ces blancs et adoucir leurs souffrances ! Que faisaient les planteurs qui dégradaient systématiquement le noir ? Ils passaient annuellement des lois pour le dégrader davantage, et, des malheurs du blanc, tiraient cette philanthropique conclusion qu'ils n'étaient pas tenus de rendre le sort du noir meilleur ! Ils ne pouvaient même s'élever jusqu'à l'idée que nos malheurs ne justifiaient pas leurs crimes !

— Mais c'est une race inférieure ! N'admettez-vous pas que le blanc est supérieur au noir ?

— Je l'admets, comme fait général ; mais voyez donc comme la logique esclave est toujours en défaut. Voyez donc comme il est impossible aux partisans de l'esclavage de raisonner juste ! La race noire est inférieure, dégradée. Eh bien ! est-ce une raison pour la dégrader davantage ? Le plus simple bon sens comme la plus commune compréhension des doctrines du christianisme n'exige-t-ils pas au contraire que l'on relève cette race dégradée ?

N'est-ce pas là une chose qui va de soi, que l'instinct seul du devoir suggère de suite et sans qu'il soit besoin de réflexion ? Eh bien ! la logique esclave a des allures particulières, des moyens à elle seule d'appliquer les principes ; et quand elle voit le christianisme d'un côté et le progrès social de l'autre conclure du fait de la dégradation d'une race qu'il faut la moraliser et l'éclairer, elle, la logique esclave, en conclut habilement qu'elle doit se faire la pourvoyeuse de Satan et dégrader et abrutir encore plus cette même race ! !

Elle semble avoir la lumière morale en aussi profonde horreur que le hibou la lumière du soleil.

Et, après tout cela, les panégyristes osent encore nous dire :

— Voyons ! l'esclavage n'était-il pas un moyen de convertir au Christianisme et de rendre meilleure cette race payenne ?

— Ah ! Vous êtes donc des instituteurs qui vous chargez philanthropiquement de former des élèves, d'améliorer une race ! Eh bien, montrez nous les résultats que vous avez obtenus ; exhibez vos élèves ! Voilà plus de deux cents ans d'enseignement, vous devez avoir produit quelque chose !

Eh bien ! qu'est-ce que ces Messieurs nous disent UNANIMEMENT ?

« Taisez-vous ! Taisez-vous ! Prenez garde ! N'ayez pas le malheur de souffler un mot, un seul mot de liberté, d'affranchissement, à nos esclaves ! Vous n'avez aucune idée de leur ignorance, de leur dépravation, de leur abrutissement. À la moindre lueur d'espérance ils nous massacreraient !

« NOUS SOMMES SUR UN VOLCAN ! L'IDÉE DE SÉCURITÉ EST DISPARUE D'AU MILIEU DE NOUS ! L'INSURRECTION SERVILE GRONDE PARTOUT ! SUR TOUTE LA SURFACE DE CETTE TERRE DU SUD NOS FEMMES SE RETIRENT LE SOIR PLEINES DE TERREUR QUAND ELLES SONGENT AUX ÉPOUVANTABLES CATASTROPHES DONT ELLES-MÊMES ET LEURS ENFANTS PEUVENT ÊTRE VICTIMES AVANT LE RETOUR DU SOLEIL. PLUS D'ABOLITIONNISME OU NOUS PÉRISSONS. »^[22] Nous sommes entourés d'une classe d'êtres dangereux, de sauvages stupides et dégradés, qui feraient renaître les effroyables tragédies de St. Domingue, s'ils n'avaient pas la conviction que la moindre tentative d'insurrection serait pour eux la mort immédiate.^[23] La haine pour les blancs est universelle parmi les esclaves. Nous nourrissons un ennemi dans notre propre sein, un ennemi disposé à nous massacrer à la première occasion. »^[24]

Voilà, Messieurs les résultats de l'enseignement des planteurs, résultats avoués par eux-mêmes !^[25] Après *deux cents ans*, on retrouve le noir tout aussi abruti qu'au premier jour ! Et comment en est-on arrivé là ? À coup de lois plus féroces ou plus barbares les unes que les autres ! Non-seulement on n'a pas même essayé de moraliser le noir et de l'éclairer, mais toute la législation comme toute l'histoire des États du Sud démontrent que la seule intention, le seul but des maîtres étaient de le tenir dans la plus grande ignorance et la plus grande dégradation possibles pour mieux assurer la perpétuation du système. Avec les étrangers on faisait de la plus haute philanthropie en paroles, on donnait l'air d'être rempli de la plus cordiale sympathie pour le noir ; on n'en parlait que sur le ton de l'affection et de l'intérêt ; mais quand on se retrouvait seul ^[25] avec lui et débarrassé des importuns on ne songeait qu'à l'abrutir ! Hypocrisie au dehors ; cruauté, barbarie et compression inexorable au dedans ! !

Tous les témoignages concourent à établir que l'esclavage, dans les états de l'extrême Sud, était beaucoup moins dur il y a trente ans qu'il l'est devenu depuis.

Tous les nègres libres âgés de plus de soixante ans disent qu'ils étaient beaucoup moins maltraités que les esclaves d'aujourd'hui.

« Et le fait est, » dit un membre de la commission d'enquête de 1863, qu'ils ont l'air beaucoup plus intelligents que la plupart des noirs beaucoup

plus jeunes qu'eux. »

Au reste l'enseignement des planteurs n'était pas très compliqué : le voici réduit à sa plus simple expression.

« Cuffey, Dinah, le bon Dieu vous a fait brutes ; il est bon que vous sachiez cela ! La race noire a été créée pour être l'esclave de la blanche car vous descendez d'un homme qui s'appelait Cham et qui a été maudit ! Tout ce que vous avez donc à faire c'est d'obéir aveuglement et de ne jamais penser ! Et en cas que l'idée ne vous en vienne, nous imposons l'amende à quiconque essaiera de vous montrer à lire, et par-dessus le marché nous le fouetterons ! En cas que vous n'ayez une âme, on vous baptisera, mais une fois cela fait vous serez traités toute votre vie exactement comme si vous n'en aviez pas ! On vous accouplera et on vous séparera à volonté. Vous n'aurez pas la moindre autorité sur vos enfants, car c'est au maître qu'ils appartiennent. Vous devez vous sentir bien heureux que l'on vous débarrasse ainsi des soins de la famille et que votre maître se charge de vos enfants !

« Vous, Cuffey, voilà une belle femme que votre maître vous enlèvera à volonté, et vous devrez le remercier de l'honneur qu'il vous fait !

Pour vous, Dinah, ne vous mêlez pas d'avoir de la chasteté ou de la pudeur, car ces idées ne sont pas faites pour le noir ! Vous avez sans doute la forme d'une femme, mais vous ne devez pas vous considérer comme telle et vous ne serez pas traitée comme telle. Tout ce que l'on vous demande, c'est de vous arranger de manière à donner un petit noir tous les ans ; quant au reste c'est votre affaire !^[26] Quand on vous vendra, vous devrez dire que vous avez été bien traitée et que vous aimez votre maître.

« Pour vous, Nelly, je ne vous vendrai pas ; non parce que vous êtes ma fille, mais parce que vous êtes belle et blanche comme une femme de la Nouvelle-Angleterre, quoique fille d'une noire. Nelly, vous aurez l'honneur d'être ma concubine ! Ce serait un grand crime si vous étiez la fille d'une femme libre, mais fille d'une esclave, vous êtes ma chose avant d'être mon enfant. Ainsi pas de caprice ! Je le veux, ou le fouet ! »

Voilà, Messieurs, comment on s'y est pris, depuis deux cents ans, pour rendre les esclaves meilleurs ! Voilà comment on enseignait intelligemment le christianisme « *à cette race payenne* ! »

Et comme on pouvait s'y attendre, le résultat le plus clair de tout cela, la dernière conséquence de tout ce brillant professorat des planteurs, c'est que non seulement on a maintenu le Noir dans l'abrutissement et la dégradation, mais que la race blanche elle-même s'est démoralisée, avilie et dégradée à ce contact.

Mais ils osent dire encore :

« Pourquoi intervenez-vous dans l'ordre providentiel ? De quel droit vous mêlez-vous de ce que Dieu a permis ? N'est-ce pas lui qui a fait sortir les payens de l'Afrique pour qu'ils puissent mieux recevoir les lumières de l'évangile ? »

— Bien, Messieurs, vous étiez instituteurs il y a un instant, et l'on a vu quels splendides résultats vous avez obtenus ; et maintenant vous voilà en quelque sorte dispensateurs de l'ordre providentiel ! Voyons donc un peu comment vous le comprenez !

C'est la providence de Dieu, et non la barbarie des négriers, qui a créé la traite et ses horreurs ! C'est la providence de Dieu, et non la cupidité humaine, qui, pour donner mille nègres à l'Évangile, en donne aussi mille à la mort ; car il est parfaitement établi qu'une moitié au plus des nègres déportés d'Afrique arrive à destination ! C'est la providence de Dieu qui a retenu pendant plus de deux cents ans les nègres sous votre tutelle pour les évangéliser au moyen du concubinage et de la promiscuité ! Ah ! vous êtes de brillants connaisseurs des desseins de Dieu ! !

Messieurs, de même que la pratique de l'esclavage est, à tous les points de vue, ce qu'il y a de plus atroce au monde, de même la logique esclave est tout ce qu'il y a de plus absurde au monde ! Rien que de naturel d'ailleurs, car pour défendre le faux il faut nécessairement raisonner faux !

« C'est la providence qui a permis l'esclavage, donc vous ne devez pas abolir l'esclavage ; » nous crient les prophètes de l'esclavage ! « Vous intervenez par là dans l'ordre providentiel ! »

Messieurs, que tout ce qui existe en ce monde, — le bien comme le mal, le vrai comme le faux, la vertu et la bonté comme le vice et la méchanceté, — soit soumis à certaines lois supérieures, soit l'objet d'une dispensation providentielle, voilà ce qu'aucun homme en son bon sens ne peut nier. Que le mal existe dans le monde par la permission de celui qui a créé toutes

choses, voilà qui est incontestable ; mais conclure de l'existence du mal à l'*autorisation* du mal, voilà qui n'est pas précisément logique ! Or, dire qu'il ne faut pas abolir l'esclavage parce que Dieu l'a permis, c'est dire qu'il ne faut pas réprimer nos mauvaises passions parce que Dieu les a mises en nous ; c'est conséquemment justifier tous les crimes !

C'est bien la Providence qui a déterminé certains faits généraux de l'existence de l'humanité, mais ce n'est pas la Providence qui décide du caractère moral de nos actions ni de nos pensées.

Si Dieu a permis au mal de coexister avec le bien, c'est pour qu'il y eût mérite et démerite, pour que le libre-arbitre donné à l'homme ne fût pas un vain mot ; pour qu'il y eût devoir de pratiquer le bien, obligation de combattre le mal. L'absence du mal, c'est le Ciel, ce n'est pas la terre. Mais, de ce qu'il existe ici bas, conclure que nous devons nous croiser les bras et éviter de le combattre parce que ce serait intervenir contre l'ordre voulu par Dieu, c'est tout simplement blasphémer son nom. S'il a permis le mal en ce monde, c'est pour que nous en prenions occasion de remplir un devoir moral en le combattant. C'est donc celui qui combat le mal qui comprend l'ordre providentiel, nullement celui qui lui laisse le champ libre ! Nous naissons ignorants : c'est bien là un des faits les plus frappants de l'ordre providentiel ; mais est-ce combattre l'ordre providentiel que d'instruire nos enfants ?

Nous avons des maladies, nous subissons la souffrance physique : voilà encore un des faits saillants de l'ordre providentiel, mais serait-ce comprendre l'ordre providentiel que de refuser la guérison ?

Eh bien ! de même que le mal moral est la maladie de l'âme, de même que le mal physique est la maladie du corps, de même l'esclavage est la plus grande maladie de l'humanité ; parce qu'il est la négation pratique du libre-arbitre, parce qu'il ravale l'homme au niveau de la brute ; parce qu'enfin il retranche l'homme de l'humanité.

L'ordre providentiel, c'est la liberté humaine au point de vue du devoir et du droit : l'esclavage est donc une violation de l'ordre providentiel. C'est donc vouloir le bien que de le combattre, et c'est évidemment soutenir la suprématie du mal que de le défendre et le perpétuer.

La logique esclave est donc absurde ! L'intelligence des prophètes de l'esclavage est donc aussi obscurcie que leur cœur est corrompu ! C'est en insultant Dieu qu'ils parlent au nom de Dieu !

Messieurs, quand quelqu'un veut parler au nom de Dieu, je lui demande au moins deux choses : ne pas défendre le crime et ne pas diviniser le fanatisme !

Or s'il était au monde une classe intolérante et fanatique, c'était celle des adeptes et des panégyristes de l'esclavage.

Mais, Messieurs, il est un fait plus remarquable, plus élevé, plus fécond surtout en conséquences funestes que la défense de l'esclavage par les intéressés, par les maîtres d'esclaves ; c'est celui de la défense de l'esclavage, jusqu'à ces derniers temps, par les Clergés de toutes les dénominations chrétiennes, dans les États-Unis, sans en excepter une seule !

J'avoue qu'en étudiant la question cette observation, dont personne ne saurait sérieusement contester l'exactitude, m'a grandement surpris. Je sais bien qu'il y avait certaines dissidences individuelles ; je sais que quelques prêtres ou ministres protestants avaient l'esclavage en horreur, mais prenez chaque Clergé comme ensemble, ils étaient partisans de l'esclavage, non pas peut-être comme institution morale, mais du moins comme système politique. Les Clergés du Sud, sans exception, s'exprimaient contre l'abolitionnisme avec le même emportement, la même exagération que les plus entêtés des planteurs ! Aux yeux de la loi divine qui proclame l'égalité des races humaines, aux yeux de la loi naturelle, aux yeux de la saine philosophie, aux yeux de l'enseignement chrétien, aux yeux de la raison et du plus simple bon-sens, l'abolitionnisme, en tant que principe abstrait, est nécessairement une vertu, puisqu'il a pour objet la disparition du plus grand de tous les abus qui peuvent se glisser dans l'ordre social. Eh bien ! tous les Clergés du Sud ne savaient que lancer anathèmes et imprécations contre tout ce qui pouvait avoir la plus légère tendance à promouvoir l'abolitionnisme !

Que l'on dise ce que l'on voudra, il faut bien admettre que tout le monde chrétien est abolitionniste. Les plus grands amis du Sud parmi nous, de fait, sont abolitionnistes. Combien y en a-t-il d'entre eux qui consentiraient à

remettre à son maître un esclave qui serait venu chercher sa liberté sur notre sol ? Ce seul raisonnement montre combien est irréfléchi le support qu'ils donnent à la cause par excellence de l'esclavage.

Les Clergés chrétiens des États-Unis étaient donc tous partisans de l'esclavage. S'ils ne l'eussent pas été, ils eussent certainement trouvé moyen, malgré la brutale intolérance de la population du Sud relativement à l'institution, d'en combattre au moins les principales atrocités. Mais jamais, dans aucune église, on ne combattait les immoralités du système, comme par exemple la promiscuité dont il était une cause incessante et infaillible, le concubinage, qu'il autorisait et consacrait, la destruction de la famille, que la loi sanctionnait ! Jamais un mot sur ces abus ou ces crimes !!

Peu de prêtres catholiques, mais nombre de ministres protestants, avaient des esclaves, et ni les uns ni les autres n'ignoraient les faits affreux de promiscuité et de débauche précoce chez les jeunes gens que l'esclavage causait. Néanmoins tous se taisaient également !

— On n'eût pas permis à un prédicateur de flétrir ces abus, disent certaines personnes, avec plus de bon-vouloir que de discernement.

Messieurs, cela me paraît être une assez gauche justification d'une mollesse passablement inusitée dans les autres pays chrétiens ! Depuis quand donc l'homme de la religion est-il tenu d'attendre le bon plaisir de son troupeau pour lui prêcher le devoir, et lui indiquer la bonne voie qu'il a quittée ?

J'admets même qu'il pût y avoir quelque danger, dans cette société pervertie et essentiellement démoralisée d'esprit, d'âme et de cœur, à faire inflexiblement son devoir ; mais Messieurs, quand il s'agit des obligations les plus impérieuses de la conscience, ce n'est pas aux Clergés qu'il appartient de montrer l'exemple de la mollesse ! Quand le mal domine, ils sont tenus de le combattre ; car s'ils ne remplissent pas leur mission qui est de le flétrir et de faire dominer le bien, mieux vaudrait, en quelque sorte, n'en pas avoir puisque leur mollesse est une cause de démoralisation de plus. Quand le mal sous toutes ses formes devient roi et maître dans un pays, il ne leur est pas permis d'abdiquer parce que la lutte semble être grave et désespérée, et il leur est encore bien moins permis d'imiter ceux

qu'il est de leur devoir de prêcher et de ramener au bien et de faire cause commune avec eux.

La lutte contre le paganisme était bien autrement difficile, bien autrement dangereuse que n'eût jamais pu l'être une lutte suffisamment énergique contre l'esclavage, et cela n'a pas empêché le paganisme de succomber sous les coups des athlètes chrétiens ! Mais on ne faiblissait pas alors !

D'ailleurs il me paraît évident que si tous les Clergés chrétiens des États-Unis avaient, avec l'ensemble et la détermination nécessaires, attaqué et flétri les immoralités et les horreurs de l'esclavage, loin de courir au martyr ils auraient infailliblement préparé la victoire des principes du christianisme. Mais ils ont failli, DONC ILS ONT ABDIQUÉ ! !

Si tous les Clergés des États-Unis s'étaient énergiquement unis dans une croisade contre l'esclavage et l'eussent flétri comme la plus immorale, la plus anti-sociale, la plus anti-chrétienne de toutes les institutions humaines, il aurait succombé depuis longtemps devant un pareil déploiement d'énergie ; mais au lieu de le flétrir on le prônait comme *présent céleste* !... Naturellement l'égoïsme en profitait et les planteurs rémunéraient libéralement un Clergé qui faisait si bien leurs affaires en donnant ainsi tête baissée dans une association d'idées coupable et immorale.

L'idée que j'exprime ici frappait bien les esprits d'élite qui avaient l'esclavage en horreur, mais une fois la fausse direction donnée, une fois la gangrène attachée au corps enseignant, rien que le baptême de la révolution et du sang ne pouvait le régénérer.

« Le temps viendra » disait le révérend Albert Barnes, de Philadelphie, « où, dans toutes les dénominations chrétiennes, on annoncera que le trafic des corps et des âmes des hommes, des femmes et des enfants est détruit à jamais ; mais pour arriver là que faut-il ?

« Que la voix de chaque dénomination s'élève avec énergie contre le système quoiqu'avec charité pour les individus ; que l'on en finisse avec l'habitude de ne pas oser dire franchement sa pensée ; avec ces tentatives affligeantes de le justifier ; avec ce désir inqualifiable de toujours tourner la question comme un écueil ; avec ces coupables efforts pour le couvrir toujours du bouclier de la religion, et la chose est faite. Il n'existe pas dans

le pays d'opinion commune, il ne serait même pas possible d'en créer une, qui pût résister à la puissance d'une pareille croisade.

« Il n'existe pas de pouvoir, hors des églises, qui pût soutenir l'esclavage une heure s'il n'était pas soutenu par elles. »

Messieurs, je n'ai jamais rien lu de plus vrai que ce passage. Nul doute à cela : ce sont les représentans de l'idée chrétienne, ses interprètes légitimes qui, sur un point du globe, ont soutenu la négation de l'idée chrétienne ! L'esclavage avait pénétré jusqu'au sanctuaire et l'avait flétri ! ! Les représentans de celui qui avait été tenté dans le désert avaient fléchi !

Chargés d'évangéliser et de moraliser le monde, ils avaient oublié leur mission et encensé l'idole ! Si jamais encens fut offert à Baal, c'est celui brûlé sur les autels de l'esclavage par les Clergés du Sud !

Comme le génie du mal devait rire quand il voyait une presse chrétienne prôner comme PRÉSENT DU CIEL et DÉPOT DIVIN une institution qui portait dans les replis de sa toge infâme le concubinage et la promiscuité ! Quelle victoire sur le véritable esprit de l'Évangile ! ! Quel gouffre entre cet enseignement et celui du Sermon sur la montagne ! !

Je ne prétends nullement que les Clergés dussent s'opposer au fait de l'esclavage, car ils devaient accepter les faits politiques et légaux existants, et dont la destruction ou l'amélioration tombaient dans le domaine des hommes politiques. Mais, quant aux immoralités de l'esclavage ils n'étaient pas excusables de fermer les yeux là-dessus. Ils l'étaient encore beaucoup moins de le soutenir comme système. Or toutes les grandes dénominations chrétiennes sans exception l'ont soutenu, et la grande majorité, dans chacun de leurs Clergés, y mettait tout autant d'empportement et de fanatisme que le reste de la population.

Aux premiers siècles du christianisme, l'Église était bien forcée d'accepter le fait de l'esclavage, mais toute sa doctrine le flétrissait, et on en était venu à exiger des payens qui se faisaient chrétiens la manumission de leurs esclaves. On a de nombreux exemples de centaines d'esclaves libérés par leurs maîtres nouvellement convertis au christianisme.

L'Église alors ne combattait pas l'esclavage comme fait politique, mais elle le flétrissait énergiquement comme institution immorale et anti-sociale. S'il est donc un fait qui semble être le plus inexplicable de ce siècle, c'est

celui de tous les Clergés chrétiens des États-Unis se mettant en contradiction aussi palpable avec toute la doctrine du christianisme.

On dit à cela que les Clergés subissent les influences au milieu desquelles ils vivent.

C'est précisément là ce que je leur reproche, car ils ne doivent pas subir indifféremment les mauvaises influences comme les bonnes ; ils doivent exercer un certain discernement, ils doivent se roidir contre les immoralités publiques et flagrantes d'un système ! Et sur les questions de morale générale, religieuse ou sociale, le devoir d'un Clergé est non-seulement d'enseigner les hommes mais d'agir mieux qu'eux.

S'il est quelque chose d'incontestable, à mon avis, c'est que l'esclavage est à tous les points de vue la négation directe des deux grands principes que le christianisme a apportés dans le monde : 1^o l'égalité, devant Dieu, de tous les membres de la famille humaine ; 2^o la charité, c'est-à-dire l'amour des autres substitué à l'amour de soi.

L'esclavage est la violation la plus absolue de ces deux principes fondamentaux de toute religion et de toute morale :

« Aimez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur et le prochain comme vous-même pour l'amour de Dieu :

« Traitez les hommes de la même manière que vous voudriez qu'ils vous traitassent. »

Eh bien ! est-ce que les différents Clergés des États-Unis pouvaient fermer les yeux sur les conséquences claires et palpables de ces préceptes divins, « qui sont à eux seuls la loi et les prophètes ? »

N'aurait-il pas été consolant de voir tous ces Clergés protester dans les chaires contre les abominations et les cruautés du système ?

Le maître qui faisait mourir son esclave sous le fouet le traitait-il comme son prochain ?

Le maître qui le mutilait pour le marquer et qui lui imprimait son nom avec un fer rouge sur divers endroits du corps le traitait-il comme son prochain ?

Le maître qui tenait un véritable haras de nègres, tous baptisés, et qui opérait systématiquement les mêmes croisements que dans les espèces

animales, traitait-il les nègres comme son prochain ?

Le maître qui fouettait une femme esclave pour la forcer de prendre un homme dont elle ne voulait pas après s'être vu enlever un autre homme qu'elle aimait, la traitait-il comme son prochain ?

En un mot les planteurs, les maîtres d'esclaves regardaient-ils les nègres comme leur prochain selon l'Évangile ? Certainement non !

Quand aux Clergés des diverses dénominations chrétiennes, montraient-ils un meilleur exemple en soutenant l'esclavage ?

Comment le prêtre ou le ministre qui s'en faisaient les défenseurs pouvaient-ils oser adresser un auditoire d'esclaves par le mot si profondément chrétiens de « Mes frères ? » Une pareille apostrophe, adressée à des êtres humains systématiquement réduits au niveau de la brute, systématiquement traités comme les bœufs de la ferme, sur lesquels on exerçait les mêmes croisements que chez les espèces animales, n'était-elle pas une cruelle et effroyable moquerie ?

N'était-il pas un peu du devoir des Clergés de rappeler aux maîtres d'esclaves comme St. Grégoire de Nysse aux maîtres de son temps, « que les esclaves avaient les mêmes affections qu'eux, les mêmes joies et les mêmes chagrins ; les mêmes colères et les mêmes craintes ; que les maîtres étaient sujets aux mêmes infirmités et aux mêmes maladies que leurs esclaves ; sujets à la mort comme eux : respirant le même air, contemplant le même soleil, ayant les mêmes organes vitaux, se nourrissant des mêmes mets ; et qu'enfin après leur mort les maîtres devenaient poussière comme les esclaves ; allaient subir l'examen du même souverain juge, et entreraient dans le même paradis ou seraient précipités dans le même enfer ! »

Pourquoi donc cela se faisait-il si rarement qu'un M. Nelson, qui a vécu quarante ans au Sud, affirme qu'il n'a jamais entendu un seul sermon qui rappelât aux maîtres que devant Dieu il n'y avait ni maîtres ni esclaves, mais simplement des bons et des méchants ?

Il n'y aurait pourtant pas eu grand risque de causer une insurrection de noirs en rappelant aux maîtres que tous les hommes sont nés égaux, car les esclaves n'allaient jamais aux mêmes églises qu'eux, ou au moins n'y allaient pas aux mêmes heures. On ne leur permettait pas même, dans certains états, l'usage du trottoir dans les rues ! !

Tout en acceptant l'esclavage comme fait politique, les Clergés n'auraient-ils pas pu flétrir les obscénités infâmes des ventes publiques d'hommes et de femmes nus en présence de populations brutales et avinées ?

N'auraient-ils pas pu s'élever avec un peu de force contre le crime permanent de la séparation des familles, cause constante et infaillible de concubinage et de promiscuité ?

Le Pape Saint-Grégoire le Grand rappelait aux fidèles de son temps « que l'esclave ne devait pas être séparé de sa femme et de ses enfants, même en cas de partage héréditaire ! » [\[27\]](#)

Voyez cette lettre du même Pape à Maximin, Évêque de Syracuse. [\[28\]](#)

« On m'apprend tant de mal commis dans cette province qu'en vérité je crois, (que Dieu détourne ce présage) que ses péchés la conduiront bientôt à la destruction. Le porteur des présentes est venu tout en larmes se plaindre de ce que, il y a quelques années, un homme que je ne connais pas, de l'église de Messine l'avait fait baptiser et forcé de se marier à une de ses esclaves, dont il avouait avoir des enfants, et qu'aujourd'hui, il avait violemment séparé cette femme de lui et qu'il l'avait vendue à un autre. Si cela est vrai, c'est, mon ami, un crime cruel et inouï. Aussi nous vous enjoignons de mettre toute l'activité que vous apportez aux choses religieuses pour faire une enquête approfondie sur ce GRAND FORFAIT, (*tantum nefas.*) Et si ce qui m'a été dénoncé est vrai, non seulement vous aurez soin de faire réparer le mal, mais vous vous hâterez d'exiger une expiation qui puisse apaiser Dieu. Quand à l'évêque qui néglige de corriger et de punir des hommes qui commettent dans son diocèse de pareils actes, reprenez-le sévèrement, lui faisant entendre que si pareille plainte d'un de ses diocésains nous revient, ce n'est pas seulement contre le coupable, mais contre lui-même que je sévirai canoniquement. »

Or, ce *grand forfait*, de séparer les femmes de leurs maris, était de pratique journalière au Sud ! Il se vendait en moyenne de cinq à six cents esclaves par jour sur toute la surface des états serviles. Au moins un quart de ce nombre étaient des pères, des mères ou des enfants... et *au moins un neuvième* des époux séparés ! Donc cinquante ou soixante crimes énormes par jour sur ce seul détail de l'*institution*, sans parler de la barbarie des vendeurs et du désespoir des vendus ! Cinquante par jour de ces forfaits qui

faisaient dire à un Pape du plus beau temps de l'Église qu'il sévirait canoniquement contre l'Évêque qui fermerait les yeux sur ce genre de crime !!

Eh bien ! un homme qui a demeuré quarante ans au Sud, qui a été propriétaire d'esclaves et qui a fini par maudire l'institution et les affranchir, vient nous affirmer qu'il n'a jamais entendu dire un mot là-dessus !!

À quelle conséquence ce fait nous conduit-il ? La voici en toutes lettres :

« La promiscuité, le concubinage, la destruction systématique de tous les liens et de toutes les obligations réciproques de la famille étaient soufferts chez quatre millions de noirs sans protestation publique dans les chaires des Églises !! Cela seul était déjà un très grand mal ; mais ce mal se centuplait encore quand les hommes du culte venaient parler de l'esclavage comme institution divine ! Messieurs, il faut qu'un système soit bien profondément démoralisateur pour fausser ainsi l'intelligence, obscurcir la raison et pervertir la droiture et la conscience chez des hommes auxquels la nature de leurs études, de leurs devoirs et de leur position devait inspirer de tout autres sentiments. Je dois dire néanmoins, car je serais fâché de vous laisser sous une fausse impression sur ce détail, que je n'ai vu nulle part l'idée de l'origine céleste du système soutenue par des prêtres catholiques, mais *politiquement* la majorité d'entre eux marchait corps et âme avec le Sud. Or, cela me paraît avoir été pour eux un tort grave, et pour leur section un malheur, car c'était une grande influence acquise à une mauvaise cause.

Nous avons sans doute le malheur de voir le concubinage exister dans tous les grands foyers de civilisation en Europe, mais on ne voit nulle part les Clergés catholique ou protestants fermer les yeux sur cette hideuse plaie sociale et religieuse. Au contraire, ce sont partout les hommes du culte qui la combattent, avec le plus de zèle, de dévouement, de persévérance et d'autorité.

Mais au Sud, comme je vous l'ai dit, les meilleures intelligences étaient faussées, obscurcies par l'esclavage, et la religion elle-même en était affaiblie et défigurée !

Je sais bien que l'on peut me citer une voix sur mille peut-être, dans le Sud, qui aura osé, quelque jour, exprimer quelques faibles regrets, quelques

observations timides à propos du concubinage universel dans lequel les noirs étaient plongés ! J'ai lu quelques-unes de ces protestations contre de si grands maux, mais quelles précautions infinies, quelles réserves oratoires dans l'expression du regret !

L'orateur ou l'écrivain ose à peine insinuer qu'il y ait un abus à réformer ! Il espère humblement que l'on ne disconviendra pas qu'il y a un peu de mal — et il dit cela en tout bien tout honneur, et sans être le moins du monde l'ennemi de l'institution — mais les planteurs sont si humains, si bons, si religieux que ce mal pourrait peut-être se corriger !

Voilà comme on parlait des plus étranges abominations que le monde moderne ait vues !

Et ce sont des sermons ou des écrits de ce genre qui faisaient dire aux maîtres :

« Voilà un homme qui comprend qu'il faut subir les nécessités du système. Le monde ne peut être parfait. Toute institution a son mauvais côté. Il vaudrait mieux qu'il en fût autrement, mais ne voit-on pas aussi des choses affreuses dans les sociétés les plus civilisées ? Il faut toujours qu'il existe une certaine somme de mal dans toute société humaine. Il se produit ici sous une forme, ailleurs sous une autre, mais il faut qu'il existe. M. *tel* comprend bien cela ! »

Et voilà comme ces sermons à l'eau de rose convertissaient les planteurs et amélioraient le système. Après deux cents ans il était devenu plus cruel et plus immoral que jamais !

Mais pour une protestation douceuse contre une si hideuse accumulation de forfaits de tout genre, combien de protestations furieuses contre l'ABOLITIONNISME ! Que d'injures, que de rages ! Et c'est un fait remarquable que c'était la *presse religieuse* du Sud, catholique comme protestante, qui était la plus violente contre l'abolitionnisme !

Être abolitionniste, c'était être infidèle, démagogue, scélérat, impie, athée, bandit, suppôt de l'enfer ! C'était vouloir détruire toute société et toute religion ! !

Reconnaissez-vous, là, certains journalistes et certaines gens d'ici ? Reconnaissez-vous le pillage s'accrochant à la religion pour se faire accepter ?

Le révérend William Plumer, de Richmond, écrivait, en février 1856, à l'association chrétienne des jeunes gens de Cleveland :

« J'ai suivi avec vigilance le mouvement anti-esclavagiste depuis qu'il existe, et tout ce que j'en ai vu m'a confirmé dans l'idée qu'aux yeux du souverain juge de la terre, c'est la plus turbulente, la plus insensée, la plus impudente, la plus scélérate et la plus féroce de toutes les intrigues dont j'aie jamais ouï parler. »

Ainsi, c'était être insensé, scélérat et féroce que de désirer l'abolition des tortures physiques et morales de tout genre subies par les esclaves, ainsi que de toutes les immoralités du système !!

Voici comment le révérend Leander Kerr préludait aux épouvantables massacres des citoyens du Kansas par les suppôts et les assassins du pouvoir esclave.

... « Allez-donc au Kansas en hommes, en patriotes et en chrétiens, et remplissez votre devoir envers vous-mêmes, envers votre pays et envers votre Dieu. Que parlez-vous de moyens légaux et honorables pour empêcher ces Abolitionnistes vagabonds et impies de la Nouvelle Angleterre de venir au milieu de vous ? Si un voleur de nuit brisait ma maison, est-ce que je ne le chasserais pas n'importe comment ? Ne parlez pas de moyens légaux et honorables contre des hommes qui foulent aux pieds toutes les lois divines et humaines, qui n'ont pas plus d'idée de l'honneur qu'un singe du mécanisme d'une locomotive ! Honte sur ce pitoyable sentimentalisme ! Parlez-moi d'une guerre honorable pour des hommes honorables, mais jamais pour des voleurs et des bandits comme le sont tous ces impies Abolitionnistes ! ! »

Le révd. John Bull, de Weston, Missouri, s'écriait.

« Je pourrais, sans la plus légère émotion, voir couper en morceaux un homme capable de défendre l'Abolitionnisme. »

Le 20 Juillet 1835, le bruit se répand à Charleston que des écrits abolitionnistes viennent d'arriver par la malle. De suite on convoque une assemblée publique. Le Clergé des différentes dénominations y assistait, donnant sa sanction au but de l'assemblée. Tous les papiers furent brûlés.

À une autre assemblée tenue à Clinton, dans une église, le 5 sept. 1835, il était résolu :

« Que c'était décidément l'opinion de l'assemblée que tout individu qui ferait circuler aucun écrit abolitionniste, était fortement digne, aux yeux de Dieu et des hommes, de la mort immédiate ! »^[29]

« Le cri du Sud entier, » disait le *Chronicle* d'Augusta, Géorgie, « doit être la mort, la mort sur place, de tout abolitionniste, n'importe où on le trouve. »^[30]

Le *True American* de la Nouvelle-Orléans écrivait :

« Nous pouvons assurer une fois pour toutes les Bostoniens qui ont adopté l'infâme projet d'abolir l'esclavage au Sud que dorénavant c'est le fouet qui attend leurs émissaires ! Qu'ils nous les envoient et nous leur feront bien vite expier le crime de se mêler de notre institution en les brûlant tout vifs. »^[31]

« Les Rédacteurs abolitionnistes feront bien de ne pas donner cours à leurs opinions au Sud, ce serait la mort instantanée pour eux ! »^[32]

En 1860, le *Charleston Religious Telegraph* écrivait :

« Nous allons donc être débarrassés pour toujours de cette sale et infâme peste de l'abolitionnisme à laquelle aucune doctrine impie ou athée ne saurait se comparer ! Dans l'abolitionnisme se résument tous les fanatismes et toutes les scélératesses ! Comment se fait-il que l'on n'ait pas encore songé à purger la terre de ces diaboliques bandits ? »

Voilà, Messieurs, comme l'on conservait avec sollicitude CE PRÉSENT DU CIEL, CE DÉPÔT DIVIN qui s'appelait l'esclavage ! !

Je regrette d'avoir perdu deux extraits de journaux catholiques du Sud dénonçant aussi l'abolitionnisme dans des termes tout-à-fait dignes de la sainte cause de l'esclavage. Même exagération d'expression, même fureur que chez le *Religious Telegraph* contre les ennemis de la violation systématique de toutes les lois divines et humaines.

Néanmoins je ne puis passer sous silence le fait qu'un prêtre a écrit au soutien du système un livre intitulé : « *De l'esclavage dans les états confédérés, par un missionnaire.* »

Or voici comment M. de Montalembert s'exprime à propos de cet ouvrage.

« Je répugne à reconnaître le caractère sacerdotal chez l'auteur de cet écrit.

« Si l'auteur de ce livre honteux était vraiment prêtre, et s'il lui avait suffi, comme il l'affirme, de vivre parmi les planteurs américains pendant vingt-quatre années pour arborer hautement l'utilité et la légitimité de l'esclavage des noirs, pour voir même dans leur servitude la seule barrière possible à leur libertinage, le fait seul d'une pareille perversion du sens moral et de la conscience sacerdotale constituerait le plus cruel argument contre le régime social et religieux des pays à esclaves. »

Et en effet Messieurs, s'il est quelque chose qui démontre que l'esclavage pervertit et corrompt tout ce qu'il touche, c'est incontestablement le fait d'un prêtre entreprenant la défense de l'esclavage, c'est-à-dire démoralisé par l'esclavage au point de se déclarer partisan d'un système qui n'engendre que des crimes et que sa foi réprouve !

Et pourtant, Messieurs, quand on y songe de sang froid, quel si grand crime y a-t-il donc d'être abolitionniste ? Tout le monde chrétien, tout le monde civilisé, n'est-il pas abolitionniste ? Il n'y a que chez les planteurs, chez ceux qui vivent du sang et des sueurs de l'esclave, que l'abolitionnisme est un crime ! Dans tout le reste du monde C'EST UNE VERTU ! !

Et veuillez remarquer que l'abolitionnisme, aux États-Unis, n'a jamais signifié révolution, insurrection, ou même excitation à la révolte parmi les noirs. Jamais cela n'est entré dans l'esprit d'un homme sérieux au Nord !

Ceux qui voulaient l'abolition de l'esclavage n'ont jamais songé qu'à son abolition régulière, légale, graduelle et obtenue au moyen du fonctionnement normal des institutions !

On ne demandait aux gens du Sud qu'un peu d'examen de la question ; un peu de raison et de sang-froid ; un peu de réflexion sur le dépérissement de l'agriculture et du commerce dans leur section, sur son état arriéré, sur la dépréciation de la propriété, sur la stagnation générale, sur l'endettement universel de toutes les classes, sur l'éloignement de l'émigration qui refusait obstinément de se porter au Sud parce qu'il lui eût fallu venir en contact avec l'esclavage ! Mais on venait partout se heurter à l'entêtement aveugle et à l'arrogance brutale !

C'était cet abolitionnisme sage, prévoyant, fondé sur les plus graves raisons d'économie politique et de prospérité nationale que l'on qualifiait au Sud d'infamie, de scélératesse, de brigandage, d'impiété, d'athéisme, de blasphème contre Dieu et la société ! !

Et la chose va de soi, puisque la prétention universelle, au Sud, était que l'esclavage était une institution CÉLESTE ET DIVINE ! !

Comment pouvait-on la dénoncer dans les chaires ? Comment ne se serait-on pas battu jusqu'à extinction pour la défendre, pour perpétuer ce dépôt confié par Dieu lui-même à la chevalerie ?

C'est cette rage-là même contre l'abolitionnisme qui prouve combien cette institution infâme et maudite avait corrompu la source de tous les nobles instincts de la nature humaine et perverti tous les sentiments, même le sentiment religieux, puisque les Clergés eux-mêmes se déclaraient ses défenseurs et oubliaient leur rôle au point de devenir politiquement et souvent *personnellement ennemis* de ceux qui, obéissant aux impulsions de la conscience et du devoir, combattaient un abus que les hommes du culte étaient tenus de flétrir en toute occasion ?

Le mot « abolitionniste » était devenu la plus grande flétrissure que l'on pût infliger à un homme public ; et pourtant je ne comprends guère comment les Clergés de toutes dénominations pouvaient avoir tant de honte d'être abolitionnistes avec Moïse, par exemple, le plus ancien et l'un des plus illustres abolitionnistes que le monde ait vus ; ce défenseur de sa race, ce libérateur de son peuple, qui tue de sa main un marchand d'esclaves et délivre d'un coup plus de deux millions d'esclaves du joug des Égyptiens !

Je comprends encore moins comment les Clergés pouvaient s'abstenir d'être abolitionnistes, — non pas abolitionnistes révolutionnaires, c'eût été le tort opposé, mais abolitionnistes constitutionnels et dans le sens du cours régulier et normal des institutions, — comment, dis-je, les Clergés pouvaient s'abstenir d'être abolitionnistes de cœur avec St. Paul, par exemple, la plus haute illustration, sans contredit, de l'abolitionnisme moderne, comme Moïse l'était de l'abolitionnisme ancien ! !

Écoutons-le un peu faire la leçon aux ennemis de l'abolitionnisme :

« Il n'y a plus maintenant de juif ni de gentil, ni d'esclave ni de libre,... mais vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ, car toute la loi est renfermée

dans ce seul précepte : *Vous* aimerez votre prochain comme vous-même. » [\[33\]](#)

... « Et vous, maîtres, témoignez de l'affection à vos serviteurs, ne les traitant point avec rudesse et menace ; sachant que vous avez les uns et les autres un maître commun dans le Ciel qui n'aura point d'égard à la condition des personnes. » [\[34\]](#)

« Revêtez-vous de l'homme nouveau :

« Où il n'y a différence ni de gentil ni de juif, ni de barbare ni de Scythe, ni d'esclave ni de libre, mais où Jésus-Christ est tout en tous. » [\[35\]](#)

« Vous, maîtres rendez à vos serviteurs ce que l'équité et la justice demandent de vous, sachant que vous avez aussi bien qu'eux un maître qui est dans le ciel. » [\[36\]](#)

« La loi c'est pas faite pour le juste, mais pour les méchants et les insoumis,...

« Les fornicateurs, les abominables, CEUX QUI VOLENT DES HOMMES LIBRES POUR EN FAIRE DES ESCLAVES. » [\[37\]](#)

Vous voyez, Messieurs, que les abolitionnistes ne sont pas en si mauvaise compagnie après tout.

Voyez maintenant ce que dit St. Jean Chrysostôme :

« Ne croyez pas que Dieu vous pardonnera une injustice faite à un esclave parce qu'il est esclave. Les lois de ce monde établissent des distinctions entre les hommes, parce qu'elles sont faites par des hommes, mais la loi de notre commun maître ne reconnaît pas ces distinctions et répand également les mêmes bénédictions sur tous... C'est l'insatiable avarice qui est l'origine de l'esclavage... Vous dites qu'Abraham avait des esclaves : Oui, mais il ne les traitait pas comme tels. [\[38\]](#)

« Dieu n'a pas voulu qu'un être raisonnable fait à son image exerçât la domination sur autre chose que des créatures privées de raison. L'homme ne doit pas dominer l'homme, mais seulement les animaux. » [\[39\]](#)

« Vous devez traiter vos esclaves comme vous-mêmes, car ils sont hommes comme vous-mêmes. » [\[40\]](#)

J'aurais pu vous citer encore un nombre considérable de textes qui vous auraient fait voir, comme les précédents, qu'il est difficile d'admettre que l'on soit un « diabolique bandit » par le seul fait que l'on veut abolir l'esclavage.

L'ABOMINABLE, d'après St. Paul, est celui qui vole un homme et non celui qui réclame sa liberté :

LE SCÉLÉRAT, d'après St. Grégoire est celui qui sépare violemment une femme de son mari pour l'appât du lucre !

Le plus abominable trafic, à ses yeux, est celui du commerce des esclaves !

Le vol d'un homme, d'après le Pape Grégoire III, est le plus grand des crimes :

Alexandre III déclare en 1167 que « c'était un grand crime que de retenir un chrétien en servitude : »

À la fin du 15^{ème} siècle, Pie II excommunie les hommes impies qui tiennent en esclavage des hommes semblables à eux :

En 1557 Paul III déclare « que c'est une invention du démon d'affirmer que les Indiens pouvaient être réduits en servitude. » Il flétrit la cupidité des Espagnols et décide que les Indiens, *comme tous les autres peuples, même ceux qui ne sont pas baptisés*, doivent jouir de leur liberté naturelle et de la propriété de leurs biens ; que personne n'a le droit de les troubler ni de les inquiéter dans ce qu'ils tiennent de la main libérale de Dieu. Tout ce qui serait fait dans un sens contraire est injuste et condamné par la loi divine et naturelle^[41]

Le 22 avril 1639, Urbain VIII défend de « priver les noirs de leur liberté, de les vendre, de les acheter, de les enlever à leur patrie, à leurs femmes et à leurs enfants, et de les dépouiller de leurs propriétés. »^[42]

Le 20 décembre 1741, Benoît XIV adresse une bulle aux Évêques du Brésil et des autres provinces d'Amérique, d'où je tire les passages suivants :

« Nous avons appris qu'aujourd'hui encore, des hommes qui se disent chrétiens oublient les sentiments de charité répandus dans nos cœurs par le St.-Esprit à ce point de réduire en servitude les malheureux Indiens... Ils les

vendent comme de vils troupeaux, les dépouillent de leurs biens, et l'inhumanité qu'ils déploient contre eux est la principale cause qui les détourne d'adopter la loi de Jésus-Christ en ne la leur faisant envisager qu'avec horreur...

« Toute contravention à ces règlements (ceux du roi de Portugal relatifs à la traite et au traitement des esclaves) sera, par le fait même, frappée d'une excommunication *latae sententiae* qui ne pourra être levée, sauf à l'article de la mort et après une satisfaction préalable, que par nous ou nos successeurs, afin qu'à l'avenir personne ne soit assez audacieux pour réduire les dits Indiens en esclavage, les acheter, les vendre, les échanger, les donner, les séparer de leurs femmes et de leurs enfants, les dépouiller de leurs biens, les changer de lieux ou de pays, les priver enfin de leur liberté... Nous vous enjoignons de punir d'excommunication tous les contrevenants rebelles... »

La bulle du Pape Grégoire XVI, du 3 Novembre 1839, confirme toutes ces dispositions et ces ordonnances et termine en *défendant à tous, ecclésiastiques ou laïques, d'oser soutenir comme permis ce commerce des noirs*, sous quelque prétexte ou couleur que ce soit, ou de prêcher ou enseigner, en public ou en particulier, quelque chose de contraire à cette bulle.

Eh bien ! Messieurs, d'après ces autorités, qui donc est coupable, qui donc est *scélérat*, qui donc est *bandit*, qui donc est *impie*, qui donc est *suppôt de Satan*, qui donc est *maudit* : le maître ou trafiquant d'esclaves ou l'abolitionniste ?

Comment se fait-il donc que toute la presse catholique des États-Unis, ait défendu la cause du Sud, qui n'était, par les déclarations mêmes *de tous ses chefs, sans exception*, que la cause de l'esclavage ? Toutes les déclarations sont dans ce sens, pas une déclaration au contraire. PAS UNE AUTRE CAUSE ASSIGNÉE AU MOUVEMENT, N'IMPORTE OÙ NI PAR QUI !!

C'est l'esclavage, dit emphatiquement M. Stephens, Vice-Président des États Confédérés, « c'est l'esclavage qui est la pierre angulaire du nouvel édifice !! L'idée que l'esclavage du noir est illégitime et contraire à la loi naturelle est fondamentalement fausse !! Notre gouvernement est fondé sur cette grande vérité *que le noir n'est pas l'égal du blanc !!* »

Voilà la profession de foi du Sud ! Cette profession de foi est un soufflet donné en pleine civilisation chrétienne à toute la pratique du Christianisme ! C'est le démenti formel, obstiné, aveugle, donné à l'Évangile, à St. Paul, à tous les pères de l'Église, à toutes les ordonnances des Papes ! Comment s'expliquer, avec cela, que ce soit chez les catholiques aujourd'hui que la cause du Sud obtient le plus de sympathie ? On n'y a sans doute pas songé ; ou peut-être aussi s'est-on un peu laissé entraîner par une aversion entretenue avec soin dans nos maisons d'éducation contre les principes démocratiques, mais il n'en reste pas moins vrai que tout catholique qui donne raison au Sud donne du même coup le tort à St.-Paul.

Le Sud prétendait que l'esclavage du noir est légitime ; et l'Évangile répond à ce principe impie en disant :

AIMEZ VOTRE PROCHAIN COMME VOUS-MÊME.

Le Sud encourageait la traite et voulait la ressusciter. Dans tous les cas il faisait la traite sur une immense échelle à l'intérieur des états serviles.

À cela St.-Paul dit :

LA LOI EST FAITE POUR LES ABOMINABLES, POUR CEUX QUI VOLENT DES HOMMES LIBRES POUR EN FAIRE DES ESCLAVES.

Et qu'on ne s'appuie pas sur le fait que les noirs étaient vendus pour dire qu'ils n'étaient pas volés, car la vente même constituait le vol d'une âme au moins sinon d'un corps. Sur quelle base établira-t-on la valeur monétaire du principe immatériel qui existe en nous ? Ne voyez-vous pas, Messieurs, que tout est absurdité dans l'esclavage ; que tout est obscurantisme et démoralisation chez ceux qui le supportent ?

Le Sud maintenait que l'idée que l'esclavage du noir était illégitime *était fondamentalement fausse* :

L'Évangile, St. Paul et tous les pères de l'Église maintiennent qu'elle est FONDAMENTALEMENT VRAIE !

Et la majorité des catholiques, dans le monde, s'est rangée avec le Sud !

N'y a-t-il pas là quelque chose de très remarquable ?

Le Sud maintenait en principe et en fait le droit du maître de séparer les époux et de briser les liens de la famille.

St. Grégoire le Grand, Alexandre III, Grégoire III, Pie II, Paul III, Urbain VIII, Benoît XIV et Grégoire XVI, parmi nombre d'autres Papes, déclarent au contraire que le vol d'un homme ou la séparation des époux sont de grands crimes.

Qui est dans le tort pour les catholiques ? Le Sud ou les Papes ?

Le Sud maintenait que le noir n'était supérieur que par la conformation physique au bœuf de la ferme, mais qu'au point de vue moral on pouvait le traiter comme le bœuf.

L'Église, et aussi le plus gros bon-sens, répondit que le noir est une créature faite à l'image de Dieu.

Néanmoins on baptisait les nègres tout en les traitant exactement comme les animaux de basse-cour ! Or si le nègre n'avait pas d'âme, c'était une impiété, et s'il en avait une, au point de vue de la pratique du système c'était un blasphème, il n'y a pas de milieu ; car pourquoi baptiser des êtres qui n'étaient pas libres de s'affranchir de l'abjecte promiscuité dans laquelle on les retenait.

Messieurs, toutes les sympathies irréfléchies accordées au Sud par les catholiques ne forment, aux yeux de la froide raison, qu'une des plus déplorables erreurs des temps modernes ; erreur momentanée sans doute et dont on se repentira vivement dès que l'on connaîtra le véritable état de la question et la vraie portée de ces sympathies relativement à l'idée chrétienne.

Avec une étude suffisante de la question, il n'est pas possible qu'une cause infâme puisse continuer d'obtenir des sympathies parmi nous. La cause du Sud est la cause de toutes les abominations qui peuvent affliger l'humanité. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Sud lui-même qui le déclare audacieusement à la face du monde civilisé ;

« L'ESCLAVAGE EST LA PIERRE ANGULAIRE DU NOUVEL ÉDIFICE ! ! »

Que veut-on de plus pour déclarer cette cause impie et anti-chrétienne ; ennemie de toute religion bien comprise, de toute morale, de tout progrès, de toute civilisation ?

Messieurs, l'engouement qui s'est manifesté parmi nous pour la cause du Sud, cause de vice et d'opprobre, ne saurait durer ; et s'il existe quelques

illustres, mais malheureux exemples, qui semblent lui donner un certain vernis, il est d'autres exemples illustres, et surtout on peut citer mille faits, mille raisons, mille décisions, qui la condamnent irrévocablement.

Si d'un côté nous avons vu l'évêque de Charleston, en avril 1861, inaugurer la rébellion du Sud par un TE DEUM et une adresse de félicitation (plutôt qu'un sermon comme on l'a dit inexactement) à propos de la prise du fort Sumter, d'un autre côté nous avons vu, la même année, l'archevêque Hughes, de New-York, écrire de magnifiques lettres pour démontrer le manque total de raisons et d'excuses en faveur de cette même rébellion.

Si nous avons vu l'évêque de la Nouvelle-Orléans faire cause commune avec les rebelles, nous avons vu l'évêque de Cincinnati flétrir, dans une lettre pastorale, les actes odieux de despotisme et d'arbitraire commis par le gouvernement confédéré.

Si nous avons vu, dans la décade actuelle, le Clergé catholique du Sud faire cause commune avec l'esclavage, nous avons vu aussi, dans la dernière décade, le Clergé de France, réuni à la Rochelle en 1853, épouser hautement la cause de l'abolition de l'esclavage et remercier publiquement Dieu « du bienfait de la liberté accordée à tant d'hommes (dans les colonies françaises) qui, bien que d'une couleur différente, sont nos frères en Adam et en Jésus-Christ, et qui étaient retenus dans un dur esclavage pour la perte de leurs âmes. »

Cette déclaration montre, Messieurs, que la cause du Sud ne peut pas obtenir longtemps parmi nous les sympathies des catholiques, et que l'opinion reviendra sur ses pas là où elle s'est laissé surprendre par les protestations hypocrites et les mensonges intéressés de la sécession.

« Les hommes de mon âge, » dit M. de Mentalembert, « ont toujours rencontré sur leur chemin, une opinion *faussement religieuse* et aveuglément conservatrice. C'est elle qui a été, en 1821, pour la Turquie contre la Grèce ; en 1830, pour la Hollande contre la Belgique ; en 1831, pour la Russie contre la Pologne, et c'est la même opinion qui est aujourd'hui pour les esclavagistes du Sud contre les abolitionnistes du Nord. Les événements d'abord, puis les sympathies de la masse du Clergé et des catholiques éclairés ont infligé à cette tendance de cruels démentis et d'humiliantes rétractations sur la question orientale, la question belge et la

question polonaise. Je suis convaincu qu'il en arrivera de même, un jour ou l'autre, pour la question américaine. »

Espérons, Messieurs, que ce retour de l'opinion publique à une plus exacte appréciation des causes et des tendances de la grande lutte américaine, retour prédit par les meilleurs esprits de notre temps, n'est pas éloigné. Quoique l'on dise et quoique l'on fasse, LE MÉCHANT ET L'IMPIE, LE TYRAN ET L'ABOMINABLE, L'ENNEMI DE TOUTE LOI DIVINE ET DE TOUT DROIT HUMAIN, C'EST LE MAÎTRE D'ESCLAVES ET NON L'ENNEMI DE L'ESCLAVAGE !

Et vous devez voir maintenant combien l'illustre John Jay et le Colonel George Mason connaissaient à fond le système et savaient profondément apprécier ses inévitables résultats futurs ; combien ils avaient l'intuition de son avenir et des malheurs qu'il devait un jour faire pleuvoir sur leur pays quand ils s'écriaient :

Le premier : TANT QUE L'AMÉRIQUE N'ÉMANCIPERA PAS SES ESCLAVES, SES PRIÈRES AU CIEL SERONT IMPIES !!

Le second : L'ESCLAVAGE ATTIRE TÔT OU TARD LE JUGEMENT DE DIEU SUR UN PAYS ! !

1. ↑ *Cour. des États-Unis* du 30 janvier 1860, cité par Auguste Carlier.
2. ↑ *Newbern Spectator* du 2 décembre 1836, cité par Carlier.
3. ↑ Auguste Carlier, p. 290.
4. ↑ *Inside view of slavery*, 191.
5. ↑ Discours de l'Hon : C. Summer.
6. ↑ Idem.
7. ↑ Idem.
8. ↑ Idem.
9. ↑ *Inside view of slavery*, page 201.
10. ↑ *Inside view of slavery* page 201
11. ↑ Suppressed book p. 65.
12. ↑ Southern slavery, p. 289.
13. ↑ Suppressed book, p. 235.
14. ↑ Cité par M. de Montalembert, dans le Correspondant.
15. ↑ Suppressed book, p. 32.
16. ↑ Southern slavery, p. 130.
17. ↑ Suppressed book, p. 26.
18. ↑ Sociology for the South. George Fitzbugh.
19. ↑ Suppressed book...
20. ↑ *Suppressed book*...
21. ↑ J'ai dit, dans ma troisième lecture, page 187, que chez les catholiques, *on ne mariait pas* les esclaves. Je me suis convaincu depuis que c'est là une erreur. Souvent les esclaves se mariaient devant le prêtre. Si on séparait les époux au bout de six mois, eh bien, c'était tout simplement un malheur. Et comme l'état ne tenait pas régître de ces mariages, une fois les

époux séparés, rien ne les empêchait de se marier de nouveau à cent lieues plus loin.

Je dois dire néanmoins que le prêtre informait les époux qu'ils se devaient fidélité jusqu'à la mort, et ne la bornait pas au fait d'*inexorable nécessité* qui, dans quelques sectes protestantes, était accepté comme raison suffisante d'un nouveau mariage. Cette « inexorable nécessité » était

la séparation par la vente de l'un des conjoints, fait de force majeure, disait-on, puisque les esclaves n'étaient pas des agents libres.

Mais on avait beau dire aux deux conjoints qu'ils se devaient fidélité jusqu'à la mort, quelle influence cette injonction pouvait-elle avoir sur eux une fois séparés et en présence de nouveaux prêtres qui devaient ignorer le fait d'un mariage antérieur ?

22. ↑ Voir le message du Président Buchanan à l'ouverture de la session de 1860.

23. ↑ *Maysville Intelligencer*

24. ↑ *Charleston Relegious Telegraph*.

25. ↑ Ce que nous venons de lire se disait avant la rébellion, et c'était alors que l'on exprimait vraiment ce que l'on pensait. Si on ne le pensait pas et que ce ne fût là qu'un moyen d'attaque contre l'abolitionnisme, on comprendrait ce genre de tactique de la part des journaux, mais on ne s'expliquerait pas aussi facilement l'emploi d'un aussi misérable moyen de donner le change à l'opinion publique dans un document de l'importance d'un message annuel au Congrès.

Depuis 1860, beaucoup de panégyristes de l'institution se plaisent à dire : « Voyez-vous nos nègres ; en pleine guère civile, se sont-ils révoltés ? Cela ne prouve-t-il pas qu'ils étaient contents ? »

D'abord il leur était assez difficile de songer à une insurrection dans un pays où tout le monde avait des armes excepté eux. Partout il restait des vieillards et des jeunes gens capables de manier le fusil. En second lieu plus du quart des noirs, au Sud, se sont réfugiés dans les lignes fédérales ; et une proportion assez notable sont morts de faim et de misère.

Les nègres qui se réfugiaient au Nord étaient invariablement les plus intelligents et les plus robustes, conséquemment les seuls capables de songer à un coup de main.

Et puis qu'est-ce que tout cela prouve en fin de compte ? Rien autre chose que l'infamie d'une race qui avait aussi cruellement traité une autre race si paisible et si inoffensive qu'elle ne songeait pas même à se venger quand elle aurait peut-être pu le croire possible. Au lieu de se

venger elle allait chercher sa liberté au Nord !

Voilà un des plus beaux faits de l'histoire de l'humanité. Mais on admettra bien que c'est de la race noire que ce trait fait l'éloge, nullement de la race blanche !

Si depuis la sécession les blancs ont dormi plus tranquilles, (et rien ne le prouve, et beaucoup de lettres privées semblent prouver le contraire) cela démontrerait tout au plus que la race *supérieure* calomniait odieusement l'*inférieure* après l'avoir tenue sous l'arbitraire le plus épouvantable. Cela prouverait enfin que le blanc avait été *pire* et que le noir restait bien meilleur qu'on ne les représentait.

26. ↑ On lit dans la déposition du général Saxton ;

Question — Sous le système de l'esclavage, enseignait-on la chasteté aux femmes comme un devoir religieux ?

Réponse. — Non Monsieur. On leur disait qu'elles devaient avoir un enfant par année.

(*History of Slavery*, page 109.)

- 27. ↑ A. Cochin. Abolition de l'esclavage. Deuxième volume, p. 416.
- 28. ↑ Le même. Abolition de l'esclavage. Deuxième volume, p. 416 et 17.
- 29. ↑ Greeley. American conflict. page 128.
- 30. ↑ Idem.
- 31. ↑ Greeley. Amer. conflict. 128.
- 32. ↑ Missouri Argus.
- 33. ↑ Épitre aux Galates.
- 34. ↑ Épitre aux Éphésiens.
- 35. ↑ Épitre aux Colossiens.
- 36. ↑ Ép. aux Colossiens.
- 37. ↑ 1^{ère} Ép. à Thimothee.
- 38. ↑ Hom : ad Ephes. 22.
- 39. ↑ St Augustin, cité de Dieu.
- 40. ↑ St Isidore de Peluze.
- 41. ↑ A. Cochin. T. II. p. 485.
- 42. ↑ Idem.

LA GUERRE AMÉRICAINÉ

SIXIÈME LECTURE

DE L'ESCLAVAGE CINQUIÈME PARTIE

MESSIEURS,

Nous avons maintenant examiné l'esclavage sous trois points de vue différente :

- 1°. La législation qui le régissait ;
- 2°. Les faits de cruautés qui en découlaient nécessairement ;
- 3°. Son influence sur les mœurs d'un pays.

Nous avons vu que cette législation était pire, dans plusieurs de ses plus importants détails, que tout ce que la législation payenne avait pu imposer à l'esclave ; nous avons vu que, loin de s'adoucir et de s'améliorer à mesure que la civilisation et l'application de plus en plus générale des principes du Christianisme perfectionnaient les systèmes sociaux et politiques dans le reste du monde chrétien, cette législation augmentait chaque jour, au contraire, en barbarie, en cruauté et en compression inexorable : nous avons vu combien elle encourageait tous les genres d'atrocité en consacrant l'irresponsabilité : en assurant l'impunité au blanc qui torturait un noir : et nous avons vu quelle effroyable barbarie de mœurs lui était due, depuis le

fouet à propos de tout et à propos de rien, jusqu'au carcan et au coup de fusil ; depuis l'emploi universel du poignard, de l'assommoir ou du pistolet à propos des moindres altercations jusqu'à l'emploi des meutes de chiens pour dépister le nègre ; depuis l'exposition publique d'hommes et de femmes nus jusqu'à la pendaison du blanc sur soupçon par la populace ou jusqu'au rotissage d'un nègre tout vivant en rase campagne avec des milliers de femmes et d'enfants pour spectateurs : nous avons vu que, loin de regarder l'esclavage comme immoral et anti-chrétien dans son principe, pervers et atroce en pratique, cette société, s'endurcissant de plus en plus au contact du système, en était venue à le proclamer la plus philanthropique des institutions, un présent du Ciel et un dépôt divin qu'il fallait non-seulement transmettre intact aux générations futures, mais que l'on ne pouvait assez se hâter d'implanter partout ; nous avons vu, enfin, que le système avait tellement, à la longue, faussé les idées, obscurci les intelligences, perverti les sentiments et dégradé les cœurs, que l'on en était venu à soutenir hautement que la société libre était un non-sens et une monstruosité, et que la seule société rationnelle, la seule qui fût fondée tout ensemble sur la religion naturelle *et la religion révélée*, la seule qui fut légitime, morale, civilisatrice et nationale, la seule qui fût véritablement un sublime instrument de la Providence pour opérer le bien, la seule enfin QUI NE FUT PAS ATHÉE DANS SON PRINCIPE ET SES CONSÉQUENCES, ÉTAIT LA SOCIÉTÉ SERVILE ! !

Oui, Messieurs, dans cette ère de progrès en tous genres ; dans ce siècle tout resplendissant des conquêtes de la raison humaine et des plus merveilleuses inventions du génie ; dans ce siècle de la tolérance religieuse et de la liberté des cultes ; dans ce siècle de l'école commune devenue universelle, de l'organisation plus réellement sympathique et plus intelligente de la charité publique ; dans ce siècle de la mission civilisatrice chez les peuples barbares et de la mission moralisante au sein de nos populations dégradées, il s'est trouvé une société soi-disant chrétienne qui reniait pratiquement le Christianisme ; une société soi-disant civilisée qui niait et insultait la civilisation ; une société soi-disant avancée qui niait le progrès ; une société soi-disant raffinée qui niait la famille chez le noir et la violait chez le blanc ; une société soi-disant chevaleresque qui ne reconnaissait d'autre légalité que l'assassinat entre blancs ; d'autre moyen

de punition que la torture pour le noir et la lacération journalière des reins d'une femme ; une société soi-disant éclairée qui condamnait inflexiblement et le blanc et le noir à l'ignorance et conséquemment à la dégradation morale ; une société soi-disant aristocratique qui méprisait le travail et abhorrait le travailleur ; une société, enfin, qui prétendait avoir le monopole des sentiments élevés et des instincts généreux, et qui trouvait *légitime et honorable* le fait de vivre dans l'oisiveté *du travail non salarié* de toute une race volée en détail dans ce noble but ! !

Ah ! si le mot fameux de Proud'hon, LA PROPRIÉTÉ, C'EST LE VOL, a jamais été applicable à quelque chose, c'est incontestablement à la société servile, car cette société ne subsiste réellement que par le vol ; — vol de l'homme libre, vol de sa femme, vol de son enfant, vol de son indépendance native, vol de son travail, vol de son juste salaire, vol de l'homme tout entier, corps et âme, cœur et intelligence, raison et libre arbitre ! ! Voilà le résumé exact, l'expression dernière de la société servile ! !

Aujourd'hui, Messieurs, nous allons examiner ce que cette société a fait du magnifique pays, du splendide héritage que Dieu lui avait assigné.

Nous allons comparer ce que la liberté a fait au Nord, ce que la servitude a fait au Sud ! Nous allons voir dans quelle section des États-Unis l'homme a compris sa destinée, dans quelle section il l'a méconnue.

Après avoir vu ce que l'esclavage peut faire de l'humanité au point de vue religieux et moral, voyons maintenant ce qu'il en peut faire au point de vue intellectuel et à celui de la prospérité commerciale et matérielle d'une société.

Ici comme ailleurs le contraste est péremptoire contre l'esclavage ! Ici comme partout l'esclavage semble avoir été la malédiction divine lancée sur un pays ! !

Par où commencer ? L'embarras est grand, car les matériaux sont si abondants, les faits si accumulés, qu'il faut encore plus élaguer que choisir.

Eh bien ! commençons d'abord par nous mettre au fait des opinions de quelques hommes sincères du Sud sur les effets de l'esclavage. Je vous ai cité un certain nombre d'exemples de l'opinion *pervertie*, il est bon de vous rappeler aussi quelques exemples *d'opinion honnête et consciencieuse*. Seulement pour trouver ceux-ci il faut remonter à plusieurs années en

arrière, preuve évidente que par l'esclavage, la nation marchait à la démoralisation et à l'infériorité.

Voyez, par exemple, l'opinion qu'exprimait, il y a trente-trois ans, un maître d'esclaves de la Virginie ; un des hommes distingués de l'époque, et que l'égoïsme ou l'intérêt personnel n'avaient pu aveugler sur les effets pratiques du système.

« L'esclavage, » disait Thon. Charles J. Faulkner dans un discours aux délégués de la Virginie, en 1832, « l'esclavage est une institution qui milite fortement contre les meilleurs intérêts de l'état. Il bannit le travailleur blanc libre ! Il détruit l'ouvrier, l'artisan, le manufacturier ! Il les prive de leur pain ! Il change l'énergie d'une société en indolence, son intelligence en imbécillité, sa vigueur en faiblesse. Puisqu'il est aussi nuisible, n'avons-nous pas le droit de demander son abolition ? La société peut-elle longtemps nous permettre de recueillir annuellement nos récoltes de chair humaine ? Que signifie l'intérêt pécuniaire du maître d'esclaves comparé aux légitimes exigences du bien public ?

« Faut-il que le pays languisse, s'affaisse et périclite pour que le maître d'esclaves prospère ? Tous les intérêts seront-ils subordonnés à un seul intérêt ? Tous les droits céderont-ils le pas à ceux du maître d'esclaves ? Les ouvriers, les classes moyennes n'ont-elles pas aussi leurs droits, droits incompatibles avec l'existence de l'esclavage ? Je suis heureux de voir qu'aucun des Messieurs présents ne s'est encore levé pour se faire le panégyriste de l'institution. *Je regrette même qu'il s'en trouve parmi nous qui essaient de la défendre.* S'il en est parmi nous, Messieurs, qui partagent l'opinion du délégué du comté de Brunswick sur le « caractère inoffensif » de l'institution, qu'ils me permettent de les prier de vouloir bien comparer la condition des parties de cet état vouées à l'esclavage — désertées, désolées et ruinées qu'elles sont comme si la main vengeresse du ciel s'y était appesantie — aux descriptions que nous ont faites de cet état ceux qui ont les premiers ouvert son sol vierge ! À quoi ce changement est-il dû ? Uniquement à la fatale et destructive influence de l'esclavage !... au vice d'organisation d'une société dans laquelle les intérêts des sentiments d'une moitié de ses habitants sont en antagonisme violent avec ceux de l'autre moitié ; à ce malheureux état de société sous lequel les hommes libres regardent le travail comme déshonorant, et les esclaves comme un fardeau

qui leur est tyranniquement imposé ; cet état de choses sous lequel une moitié de la population de l'état ne ressent ni désir de promouvoir une prospérité à laquelle il lui serait interdit de participer, ni attachement à un gouvernement qui ne la traite qu'avec injustice. Si ces raisons ne paraissaient pas suffisantes et que l'on voulût prétexter de différence de climat ou de toute autre cause distincte de l'esclavage, que l'on me permette de citer les deux états de Kentucky et d'Ohio. Aucune différence de sol, aucune différence de climat, aucune dissemblance dans la manière dont ils ont été originairement établis et peuplés ne peuvent expliquer la remarquable différence que l'on y remarque entre leurs progrès respectifs. Séparés seulement par une rivière, ils semblent avoir été intentionnellement et providentiellement désignés pour illustrer dans leur avenir la différence qui résulte nécessairement pour un pays de l'absence ou de la présence de la malédiction de l'esclavage. Il en est ainsi des états du Missouri et de l'Illinois. »

Dans la même convention, James McDowell, de la Virginie, disait de son côté :

« La Virginie dépérit sous la lèpre qui la perce au cœur. Quoiqu'illustres, pour l'intelligence et le patriotisme, que soient les noms qui enrichissent notre histoire ; de quelque respect que nous les entourions à cette époque de réputations en décadence, tel nom, tel homme eût été au-dessus de tout parallèle qui eût effacé cette malédiction de la face de son pays ! Il a été franchement et nettement admis dès le commencement de ce débat, par les plus déterminés ennemis eux-mêmes de l'abolition aussi bien que par d'autres, que cette propriété était un mal. »

Vous voyez, Messieurs, que l'on était bien loin, il y a seulement trente ans, de prôner l'esclavage comme une institution divine.

Alors, même dans le Sud, on croyait encore, avec Franklin. « que l'esclavage était un atroce avilissement de la nature humaine ; » avec John Adams, « que l'on devait avoir l'esclavage en horreur ; » avec Madison, que « l'imbécillité règne toujours sur une terre remplie d'esclaves. » Alors l'esclavage n'avait pas encore fait abandonner les grandes et belles traditions de l'époque de l'indépendance ; il n'avait pas encore corrompu l'opinion, tari les sources vives de la conscience publique. Alors tous les gens éclairés le regardaient honnêtement comme un grand malheur et non

comme une bénédiction céleste. Alors on avouait hautement qu'il était la seule cause de l'état arriéré du Sud, de son manque d'industrie, de la tendance à la barbarie dans les mœurs que l'on y observait partout. Depuis ce temps, l'infériorité des états serviles, comparativement aux états libres, n'a fait qu'augmenter plus rapidement d'année en année ; pourquoi donc de nos jours le défendait-on avec tant d'obstination et de rage ? Comment se fait-il que ce fût à l'époque où le contraste entre les deux sections était moins frappant qu'il l'est devenu dans ces dernières années que l'on était plus fortement hostile à l'institution qui seule était la cause de ce contraste ? Je n'ai pu découvrir aucune explication de ce fait donnée par les défenseurs de l'esclavage, et j'avoue que j'étais curieux d'en trouver une. Quand à moi, la seule que je puisse indiquer, c'est que trente ans de pratique de plus du système avaient fini par faire pénétrer partout, dans tous les recoins de l'ordre social, la démoralisation intellectuelle et morale dont il est la source la plus féconde et la plus puissante que l'on connaisse.

Dans ces derniers temps même, depuis 1850, il s'est élevé çà et là quelques voix prophétiques qui essayaient de donner une direction différente à l'opinion, mais tout était inutile et le torrent de la démoralisation marchait toujours, malgré quelques illustres, consciencieuses et éloquents protestations ! La passion rendait tout ce monde sourd à toutes considérations.

« M. le Président, » disait-il y a peu d'années en congrès Henry Berry, « étant moi-même maître d'esclaves, — et je puis dire que la propriété la plus considérable que j'ai en Virginie est située à cent milles à l'Est des montagnes bleues et consiste en terres et en esclaves — j'espère que mes frères du Nord me permettront de dire un mot sur ce sujet si profondément important.

« Que l'esclavage soit devenu une écrasante malédiction sur cet état, (la Virginie) voilà ce qui me paraissait être une indéniable vérité et il me semblait que la seule question à débattre était la possibilité de faire disparaître le mal. J'ai été très étonné d'entendre ici des panégyristes de l'esclavage et de ses effets. Cela, Monsieur le Président, ne prouve qu'une chose ; savoir : jusqu'où l'on peut être entraîné par l'intérêt pécuniaire. Je ne crois pas qu'un cancer au corps puisse être plus sûrement dangereux et fatal que n'est le cancer de l'esclavage sur cet état de la Virginie. Il en est

rendu à détruire les organes les plus essentiels à sa vie... Faites des lois aussi sévères que vous le voudrez afin de tenir ces pauvres infortunés dans l'ignorance, tout cela sera vain et inutile tant que vous n'aurez pas complètement éteint l'étincelle d'intelligence que Dieu a mise en eux. Que celui qui se fait l'avocat de l'esclavage étudie le système de lois que nous avons adopté, — par une impérieuse nécessité, je le veux — vis-à-vis de cette classe, et il ne pourra retenir ses larmes ! Et plût à Dieu, Monsieur, que le souvenir en put être effacé à jamais ! ! »

La Virginie était l'ainée des colonies anglaises de l'Amérique. Elle possède les plus magnifiques ports, des rivières admirables, des chutes d'eau excessivement multipliées et conséquemment des forces motrices sans limites ; son sol est prodigieusement fertile et son climat n'a pas de supérieur au monde. Ses couches géologiques recèlent d'incalculables valeurs minérales.

Au temps de la guerre de l'indépendance, elle était de beaucoup la plus peuplée des treize colonies. Pourquoi donc a-t-elle marché à pas de tortue quand tous les États du Nord ont marché à pas de géant ? Pourquoi ses merveilleuses ressources locales sont-elles restées inexploitées ? Il y a une raison à cela.

En 1790, la Virginie contenait une population de 779,000 habitants.

En 1850, sa population totale était de 1,421,000. Elle n'avait pas doublé en 69 ans.

En 1790, l'état de New York n'avait pas la moitié de la population de la Virginie ; en 1850 il l'avait plus que doublée !

De 345,000 âmes en 1790 il était arrivé à 3,097,000 en 1850. — Donc sa population était NEUF FOIS plus considérable en 1850 ; augmentation, plus de 800 pour 100 ! !

En 1850, la valeur des terres en culture dans la Virginie était de \$216,400,000 ; dans l'État de New-York, de \$544,500,000.

Comparons la Virginie au Massachussetts, les deux populations se trouvant plus rapprochées en 1850 ; celle de la Virginie étant de 900,000 blancs, celle du Massachussetts d'un million, remarquez qu'en 1790 la population du Massachussetts était exactement moitié de celle de la Virginie.

Eh bien ! le travail esclave n'a réussi, après soixante ans, qu'à donner une valeur de \$8.27 l'acre aux fermes proverbiallement fertiles de la Virginie, pendant que le travail libre, dans le même espace de temps, a donné aux terres proverbiallement ingrates du Massachussetts une valeur moyenne de \$32.50.

Et voyez l'opinion que l'on entretenait à l'origine des deux pays. Un ouvrage publié à Londres en 1649, et portant pour titre : « Une parfaite description de la Virginie, » établissait le contraste que voici.

« La Nouvelle-Angleterre est dans une condition satisfaisante de prospérité matérielle ; mais à part ses pêcheries, rien n'y saurait faire concevoir de bien brillantes espérances. Comparée à la Virginie, c'est l'Écosse comparée à l'Angleterre, avec plus de différence encore. Même situation relative, mêmes froids, mêmes neiges. La terre est stérile. Si vous ne mettez pas un hareng dans le même trou où vous aurez déposé un grain de maïs, celui-ci ne germera pas. Et c'est un grand malheur que tous ces planteurs, qui sont maintenant au nombre de 20,000, ne soient pas allés s'établir de suite en Virginie, terre plus riche et plus chaude, où leur industrie aurait pu produire du sucre, de l'Indigo, du gingembre, du coton et autres denrées de ce genre. »^[1]

Eh bien ! voyez le remarquable démenti que la liberté s'est chargée de donner à ces prévisions ! Cette Nouvelle-Angleterre dont on parle ici avec tant de dédain produit plus de grain par acre, que la Virginie ; et dans cette terre alors si merveilleusement fertile que l'on ne trouvait rien en Europe qui pût lui être comparé, ce n'est pas seulement un hareng qu'il faut semer en même temps qu'un grain de maïs pour qu'il pousse, il faut en quelque sorte l'arroser du sang d'un nègre !

Sir Thomas D. le disait de la Virginie, en 1612 : « Mettez ensemble quatre des meilleurs royaumes de la chrétienté et vous ne pourrez établir de comparaison entre eux et la Virginie soit pour la richesse du sol, soit pour la qualité et la diversité des productions. »

Eh bien ! qui aurait jamais pu prévoir qu'un pareil pays serait condamné à la stagnation dans laquelle l'esclavage l'a maintenu ?

Après la Californie, la Virginie est de beaucoup le plus riche des États de l'union en minéraux et en charbon. Pourquoi ses mines ne sont elles pas

exploitées ?

Le *Lynchburg Virginian* écrivait il y a quelques années :

« Les couches de charbon de la Virginie sont les plus étendues qu'il y a au monde ; et le charbon est de la meilleure et de la plus pure qualité ; ses dépôts de fer sont absolument inépuisables, et il est dans un état de pureté tel qu'il est malléable souvent à l'état natif. Plusieurs de ces dépôts sont dans le voisinage immédiat des couches de charbon. La Virginie possède aussi d'immenses dépôts de cuivre, de plomb, de plâtre. Ses rivières sont nombreuses et parsemées de rapides et de chutes qui constituent des forces motrices incalculables. »^[2]

Si ses richesses minérales sont si grandes, pourquoi donc est-elle si inférieure à la Pensylvanie, sa voisine immédiate ? Pourquoi les terres valent-elles \$8.55 l'acre dans la Virginie, et \$25,50 dans la Pensylvanie ? Exactement trois fois plus !

En 1791, la Virginie export	\$3,130,000
En 1852	\$2,500,000
En 1791, le New-York export	\$2,500,000
En 1852	\$87,400,000

En 1791, les importations des deux états étaient les mêmes.

En 1852, celles de New-York sont de \$178 000,000, celles de la Virginie de \$400,000 ! !^[3]

Jusqu'à la guerre de l'indépendance, Norfolk était le principal entrepôt des États-Unis. Son port est au moins aussi beau que celui de New-York et beaucoup plus étendu encore. Il n'entre plus à Norfolk un seul vaisseau de premier rang et les affaires de cette ville, autrefois si florissante, ne dépassent plus le cabotage.

En 1855, on a vendu à la bourse de Philadelphie 40,000 acres de terres incultes situées dans les comtés du Nord de la Virginie avoisinant la Pensylvanie. La vente a produit un résultat de 2 *cents* l'acre.

70,000 acres de terres situées au Sud, sur les frontières de la Caroline du Nord et du Tennessee, ont été vendus 1 *cent* l'acre. 150,000 acres vendus le

même jour ont produit environ \$1800 !^[4]

Dans un pays aussi fertile et ouvert depuis 230 ans, sous l'un des plus beaux climat du monde, avec un sol contenant des richesses minérales inépuisables, il reste encore 15,000,000 d'acres de terre à établir.

Pourquoi l'émigration ne se portait-elle pas de ce côté ? Quelle autre cause que la présence de l'esclavage pouvait l'en détourner ?

Voyez Richmond, capitale de la Virginie. Elle est située à la tête de la navigation de la rivière James, et son port est beau. Les arrivages des ports étrangers se sont montés à 35 en 1852 et les départs pour ports étrangers à 71.

La rivière James descend de près de 100 pieds par chutes successives, offrant ainsi une des plus énormes forces motrices qui soient au monde ! eh bien, elle est presque inutile. Elle fait tourner quelques moulins et quelques manufactures de tabac. Richmond devrait être néanmoins, à l'heure qu'il est, une des plus florissantes villes manufacturières de toute l'Union. En 1800, sa population était de 5000 âmes : En 1850 elle était arrivée à une population de 17000 blancs ! Augmentation 210 par année !

Voyez Charleston, qui avait 16000 âmes en 1790 et 42000 en 1850. Augmentation, 433 par année. Boston est exactement dans les mêmes conditions comme port de mer et comme centre commercial d'une certaine étendue de pays. Boston avait 18000 âmes en 1790, et 136000 en 1850 : augmentation, près de 2000 par an.

Voyez encore Darien, une des plus anciennes villes de la Georgie, établie en 1736, située à l'embouchure de l'Altamaha, qui, avec ses tributaires l'Oponce et l'Ocmulgee, lui donne près de 400 milles de navigation intérieure, ayant derrière elle des forêts inépuisables de pin et de chêne, ayant enfin l'un des plus magnifiques ports des États-Unis : eh bien ! c'est un pauvre village de moins de 600 habitants, qui ne fait pas même aujourd'hui un cabotage décent.

Pourquoi ces forêts de pin et de chêne ne sont-elles pas exploitées ? Portez la liberté à Darien, éteignez-y l'esclavage, et vous verrez que ces richesses deviendront bientôt productives !

Le comté dans lequel est située Charleston contenait en 1840 une population de 82000 habitants. En 1850 il n'en contenait plus que 72000. Il est vrai que dans la même période décennale Charleston a augmenté en population de 13000 âmes mais il n'y en a pas moins diminution de 7000 sur la ville et le comté. Dans quel état du Nord trouverait-on un pareil résultat, surtout parmi les ports de mer centres commerciaux d'une grande population rurale ?

Supposez la Virginie aussi peuplée que le Massachusetts en proportion de sa superficie, elle aurait dû avoir en 1850 au-delà de sept millions et demi de blancs au lieu de 894,000 ! ! D'un autre côté, supposez au Massachusetts la même population relative qu'à la Virginie, en raison de sa superficie, il n'aurait eu en 1850 que 102,000 habitants au lieu de 985,000.

Comparons maintenant deux États exactement limitrophes, l'Ohio et le Kentucky. Une rivière seule les sépare. Les terres sont à peu près également fertiles mais le Kentucky a l'avantage du climat. En 1800 le Kentucky avait 220,000 âmes et l'Ohio seulement 45,000. Cinquante ans plus tard, le premier État avait une population blanche de 772,000 et le second en montrait une de 1,920,000. En vingt ans l'Ohio avait déjà dépassé le Kentucky, malgré l'énorme disproportion au point de départ. Quoique le Kentucky eût une plus grande étendue de terre en culture que l'Ohio, en 1850, ces terres ne valaient en totalité que \$154,000,000 pendant que celles de l'Ohio valaient 359,000,000.

Comparons l'Arkansas et le Michigan. En 1820, le premier avait 14000 âmes et le second 8000. Leur étendue est la même et ils sont devenus états indépendants la même année. En 1850, l'Arkansas avait une population de 162,000 habitants blancs, et le Michigan près de 400,000. La valeur de la propriété dans l'Arkansas, en incluant les nègres, était de \$64,000,000 ; dans le Michigan elle était de 116,000,000.

Le Massachusetts et la Caroline du Nord ont suivi une progression assez analogue en population, quoique l'avantage reste au Massachusetts, qui pourtant n'a qu'environ 8000 milles carrés pendant que la Caroline du Nord en a 45000, mais voyez la différence des résultats commerciaux. Les importations du Massachusetts ont atteint \$15,000,000 en 1856 et celles de la Caroline du Nord n'ont valu que \$274,000. Les exportations du

Massachusetts ont dépassé 29,000,000 la même année, et celles de la Caroline du Nord sont restées au-dessous de \$400,000.

« En 1850, » dit M. Cochin, « les produits totaux des manufactures et autres industries du Massachusetts représentaient \$258,000,000 ; dans la Caroline du Nord les mêmes sources de prospérité ne représentaient que \$9,000,000. En 1856, les mêmes produits, pour le Massachusetts, représentaient \$288,000,000, plus du double de toute la récolte de coton et de sucre dans le Sud. La valeur totale des propriétés, dans le Massachusetts, se montait à \$573,000,000, et dans la Caroline du Nord à \$226,000,000, y compris les nègres : c'est-à-dire que Boston seul valait presque toute la Caroline du Nord. »

Pourquoi les terres de l'Ohio valent-elles \$20 l'acre et celles du Tennessee \$5.50 ? Pourquoi les terres du Wisconsin sont-elles arrivées en dix ans à une valeur de \$10 l'acre, pendant que dans la Virginie elle ne valent encore que \$8.50, après 250 ans d'occupation ? Le Wisconsin avait 30,000 blancs en 1840, et 304,000 en 1850 ; décuplé en dix ans, malgré un climat beaucoup plus dur et des terres moins fertiles ! ! En 1860 il était arrivé au chiffre de 775,000 âmes.

Pourquoi la population blanche de la Caroline du Sud, qui était de 142,000 âmes en 1790, n'était-elle que de 284,000 en 1850 ? Exactement doublée en SOIXANTE ANS ! !

Dans la même période le New-York a décuplé ; le Maine a quintuplé ; le Vermont a quadruplé, la Pensylvanie a plus que quintuplé.

On peut sans doute citer le New-Hampshire qui n'a que doublé aussi dans la même période, mais c'est un pays de montagnes, dont le climat est rude et le terrain généralement ingrat. On peut citer aussi le Connecticut, mais là l'espace manque, et l'état est très densément peuplé. En 1850, il contenait 82 habitants par mille quarré, pendant que la Caroline du Sud n'en contenait que 20, y compris les nègres.

Laissons maintenant les comparaisons purement sectionnelles et passons aux comparaisons générales,

Commençons au point de départ, au premier recensement, celui de 1790. La population des États à esclaves était alors de 1,961,972 ; celle des états libres de 1,968,455. La différence n'était que d'environ 7000 âmes. La lutte

s'est donc ouverte dans les conditions les plus favorables au Sud, qui avait l'avantage, en sus de l'égalité de population, de posséder une plus grande étendue de pays d'abord, et en second lieu d'être maître de la section qui offrait sans comparaison le meilleur climat et les produits les plus variés et les plus recherchés.

Les États à esclaves avaient en 1860 une superficie totale de 851,000 milles, pendant que les états libres n'en avaient que 612,000 différence en faveur des premiers, 239,000 milles.

Eh bien ! Voyons ce que la société servile a fait de ce splendide champ d'action que lui avait assigné la Providence.

Au bout de 60 ans les États à esclaves ne comptaient que 6,000,000 de blancs contre les états libres 13,000,000. Différence de 7,500,000 en faveur de la liberté !

Pourquoi cette différence ? Consultez, Messieurs, les tables du recensement et vous en aurez l'explication. Vous verrez que l'émigration étrangère s'est presque toute portée dans les états libres. Vous verrez que le mouvement de la population indigène elle-même se portait vers les états libres.

L'esclavage éloignait non seulement les étrangers mais chassait même les enfants du sol.

Sur 1,400,000 personnes nées en Virginie, 400,000 ont émigré dans d'autres États, et au-delà des 7/10^{mes} de ce nombre sont allés dans les États libres. Il en est ainsi de presque tous les états à esclaves.

Les émigrants de l'extrême Sud s'arrêtaient en assez grand nombre dans les états à esclaves limitrophes des états libres ; mais les émigrants des états limitrophes se portaient principalement vers les états libres. L'esclavage imprimait à l'émigration une direction générale contraire à tout ce que l'on avait vu précédemment. Partout où rien n'affecte son cours naturel, c'est plutôt la population des pays froids qui se porte vers les climats plus favorisés.

Le comte de Ségur disait à ce sujet : « La race humaine ne se dirige pas vers le Nord ; au contraire c'est le Nord qu'elle fuit, c'est du côté du soleil qu'elle porte ses regards et ses pas. »

Eh bien ! l'esclavage détruisait cette loi et imprimait au courant migratoire une direction tout-à-fait anormale. On laissait les plus beaux climats pour les moins favorisés !

L'émigration des États libres ne se portait presque pas du tout du côté des États serviles, mais quand on avait besoin d'espace on allait le chercher sur un sol libre !

Et c'est un fait très remarquable que c'était la population la plus industrielle du Sud qui se réfugiait au Nord, loin des influences amollissantes et délétères de l'esclavage.

La différence est encore plus remarquable si l'on étudie les courants de l'émigration étrangère.

Le recensement de 1860 constate la présence sur sol américain de 4,136,000 personnes nées en pays étrangers.

Eh bien ! les tables de recensement nous font voir que pendant que la Caroline du Sud n'avait reçu, jusqu'à 1860, que 10,000 étrangers, le Massachusetts en avait reçu 200,000. La Virginie en a reçu 35,000, mais la Pennsylvanie, sa voisine immédiate au Nord, en a reçu 430,000. La Géorgie, l'État empire du Sud, en a reçu 11,071, et le New-York, l'État empire du Nord, en a reçu UN MILLION.

Le Mississippi en avait moins de 9000 contre l'Illinois 324,000 ; le Tennessee en avait 21,000 contre l'Indiana 124,000 ! Le Kentucky en avait 59,000 contre l'Ohio 328,000 ! !

Le petit État de Rhode-Island, avec sa population si dense, se montant à plus de 135 par mille carré, a reçu 37,000 émigrants ; et la Caroline du Nord, avec une population éparsée de 18 par mille carré, n'en a reçu que 3000. La superficie du Rhode-Island est de 1200 milles, et celle de la Caroline du Nord de 45,000 milles.

Et, chose remarquable, les États serviles où l'émigration s'est portée sont précisément ceux où l'esclavage dépérissait rapidement, comme par exemple le Maryland et le Missouri.

Ainsi le Maryland où l'esclavage perdait du terrain et marchait visiblement à son extinction, recevait sept fois plus d'émigrants que la Géorgie ; et le Missouri, que l'on croyait généralement devoir tôt ou tard

devenir un état libre, recevait autant d'émigrants à lui seul que le Tennessee, le Kentucky, le Mississippi, la Géorgie, la Virginie, les deux Carolines et l'Alabama réunis. Néanmoins, comparativement aux États libres, le Missouri avait un désavantage marqué, malgré la supériorité de son climat, de ses ressources, de ses immenses richesses minérales, et surtout celle de ses communications avec l'extérieur.

Prenant les faits dans leur ensemble, vous verrez que l'émigration s'est portée vers la liberté à raison de 87/10 de son total, et vers l'esclavage à raison de 13/10 seulement ! ! Ce fait n'a-t-il pas une éclatante signification ?

Par le recensement de 1850 la valeur totale de la propriété dans les États libres était de \$4,107,000,000 : dans les États à esclaves de \$2,956,000,000 : et si l'on retranche la propriété en chair humaine, le sol ne valait plus que \$1,656,000,000.

La différence était plus grande d'après le rapport du secrétaire du Trésor en 1855.

Alors l'évaluation des États libres montrait un total de \$5,770,000,000 et une valeur moyenne de \$14.72 l'acre : et celle des États serviles un total de \$3,977,000,000 ou \$2,505,000,000 en retranchant les esclaves ; ce qui donne au sol une valeur moyenne de \$4.59 seulement. [\[5\]](#)

D'après le recensement de 1860 la valeur totale des États libres était de \$9,287,000,000 ou \$23.65 l'acre. Celle des états du Sud, en retranchant les esclaves, était de \$4,854,000,000 ou \$4 l'acre.

Et vous verrez, en consultant les détails statistiques du recensement, que la valeur de la terre diminuait régulièrement à mesure que le système de l'esclavage avait plus de puissance.

Prenez par exemple les États libres et les États à esclaves limitrophes, et comparez-les ensemble.

Dans le New-Jersey, par le recensement de 1850, la valeur de la terre était de \$44.6 : dans la Pennsylvanie, \$27.68 : dans l'Ohio, \$20 : dans l'Indiana, \$11.26 : dans l'Illinois, \$8 : moyenne \$22.20.

Dans le Delaware la terre valait en moyenne, \$20.4 : dans le Maryland, \$18.27 : dans la Virginie, \$8.50 ; dans le Kentucky, \$9.18, et dans le

Missouri, \$6.31 : moyenne \$12.41.

Enfin prenons les États les plus éloignés de l'influence bienfaisante et progressive de la liberté, ceux où l'esclavage pétrifiait tout comme je vous l'ai dit et voyez l'étonnant résultat !

Dans la Caroline du Nord la valeur des terres était de \$3.28 : dans la Caroline du Sud de \$4.96 : dans la Géorgie, de \$4.27 : dans la Floride, de \$3.84 : dans l'Alabama, de \$5.36 : dans le Mississippi, de \$5.14, dans l'Arkansas, de \$4.66, dans la Louisiane, de \$6.11, dans le Texas, de \$2.14 : dans le Tennessee, \$6.70 : moyenne : \$4.75.

Et cette loi règne inflexiblement partout. Ainsi, dans la Virginie, les terres qui avoisinaient les États libres valaient \$12 l'acre, pendant que celles situées au centre et au Sud de l'État, quoique plus riches, n'en valaient plus que \$5½. Dans l'Illinois, les terres voisines de l'esclavage valaient exactement moitié moins que celles situées au Nord de l'État. Tout cela ne prouve-t-il pas que l'esclavage est le plus mauvais voisin possible ?

On a donc ce remarquable résultat que là où la liberté règne la terre vaut \$22.20 l'acre : que là où l'esclavage commençait à perdre de la force, elle en valait \$12.41 — et que là où l'esclavage régnait suprême, elle n'en valait que \$4.75. Donc l'esclavage appauvissait le pays au lieu de l'enrichir comme on nous le dit ici, et comme nous l'avons cru sans examen de la question. Le mot de « planteur » comportait pour nous l'idée de richesse, et nous en tirions la conclusion que le Sud était plus riche que le Nord. Maintenant que nous avons étudié la question, nous voyons que le fait d'un planteur riche ne signifiait rien autre chose que pauvreté et stagnation autour de lui ! C'est précisément parce que la richesse se concentrait dans quelques mains que le pays restait pauvre !

On nous dit souvent que le Sud est un pays plus essentiellement agricole que le Nord. On se trompe là comme ailleurs, au moins quant au produit relatif des fermes. On le croyait plus essentiellement agricole parce qu'il n'était pas du tout manufacturier, mais il n'en est pas moins vrai que la production agricole du Nord excédait considérablement celle du Sud avant la rébellion.

Voyez les détails, d'après le recensement de 1860 :

Nombre de fermes.	}	Nord	877,736
		Sud	564,203
Nombre d'acres de terre améliorée.	}	Nord	57,688,000
		Sud	54,970,000
Valeur des fermes.	}	Nord	\$2,143,344,000
		Sud	1,117,649,000
Valeur moyenne des terres.	}	Nord	\$19.83
		Sud	\$6.18
Valeur des produits de l'agriculture.	}	Nord	\$858,634,000
		Sud	631,277,000
Produit par acre.	}	Nord	7.94
		Sud	3.49
Revenu moyen des agriculteurs. [6]	}	Nord	\$342
		Sud	171

Et veuillez bien vous rappeler que la superficie des États serviles excédait de près d'un quart celle des États libres.

C'est un fait très remarquable que la seule récolte du foin, dans le Nord, dépasse en valeur tous les produits spéciaux du Sud, comme le coton, le tabac, le riz, le chanvre et le sucre.

Production du foin dans les états libres.....Tonnes	12,691,000
Valeur	\$142,139,000
Produits spéciaux du Sud, y compris le foin	138,604,000

Ce dernier chiffre se décompose comme suit :

Coton — 2,445,000 balles	\$78,264,000
Tabac — 185,000,000 de livres	18,502,000
Riz — 215,000,000 de livres	8,612,000
Foin — 1,137,000 tonnes	12,743,000
Chanvre — 35,000 tonnes	3,883,000
Sucre de canne — 227,133,000 liv. [7]	16,690,000
	\$138,604,000

Le produit de la terre par acre est plus grand au Nord qu'au Sud.

PRODUCTION MOYENNE.			
	Nord.		Sud
Blé	12	minots	9
Avoine	27		17
Riz	18		11
Maïs	31		20
Pommes de terre	125		113 [8]

Mais faisons la comparaison de l'industrie, des manufactures, dans chaque section.

Capital	}	Nord	\$430,000,000
		Sud	95,000,000
Valeur des matières premières	}	Nord	465,844,000
		Sud	86,190,000
Salaires	}	Nord	196,000,000
		Sud	33,257,600
Produit annuel	}	Nord	842,586,000
		Sud	165,413,000

Passons maintenant au Commerce.

En 1855, le tonnage des états libres représentait — Ton	4,252,000
États à esclaves	855,000

Le fait est que le tonnage du Massachusetts seul dépassait celui de tous les États du Sud réunis ; car il se montait au chiffre de 970,000 tonneaux.

La valeur totale des États à esclaves, en 1850, était de \$1,656,000,000, en retranchant les esclaves : et la valeur de l'État de New-York et du

Massachusetts réunis, était de \$1,653,000,000 ! Presqu'exactly le même chiffre ! ! La valeur de la Virginie, des deux Carolines, de la Géorgie, de la Floride et du Texas réunis était de \$573,332,000 ; (non compris les esclaves,) c'est-à-dire \$1.81 l'acre.

Celle du Massachusetts seul était de \$573,342,000, ou une fraction de plus que les six autres États, et donnait un résultat moyen de \$114.85 l'acre.

La production manufacturière du Massachusetts seul excédait de près de \$100,000,000, en 1855, celle de tous les États à esclaves !

Voyons le commerce étranger ; c'est-à-dire les importations et les exportations.

Exportations des États libres			\$167,520,000
Exportations des États à esclaves y compris le coton			132,000,000
Importations des États libres			\$236,000,000
Importations des États à esclaves			24,600,000
Total des exportations et des importations --- }	Nord		\$404,368,000
	Sud		156,593,000
Chemins de fer en 1855	Nord-Milles		17,887
	Sud-Milles		6,915
Valeur	Nord		\$538,682,000
	Sud		96,226,000
Canaux, même année	Nord-Milles		3,682
	Sud-Milles		1,116

Un des plus sûrs indices du degré de civilisation auquel un pays est parvenu est le revenu postal. La circulation des lettres indique aussi d'une manière très exacte le degré de stagnation ou d'activité d'affaires chez un peuple. Voyez les résultats suivants :

États libres — Revenu postal	\$5,533,000
Dépenses du transport des malles	6,748,000
Déficit	\$1,215,000

États à esclaves — Revenu postal	\$1,988,000
Dépenses	6,000,000
Déficit	<u>\$4,028,000</u>

Ainsi le Nord payait plus des trois quarts des dépenses du transport des malles dans ses limites, pendant que le Sud en payait à peine le tiers. Pas un seul État à esclaves ne couvrait les dépenses du transport des malles ! Dans le Massachusetts le surplus collecté était plus considérable que toute la recette obtenue de la Caroline du Sud Pour l'année dernière, les États du Nord ont donné un surplus de plus d'un demi-million.

Valeur des Églises }	Nord	\$67,000,000
	Sud	21,000,000

Mais c'est sur l'état de l'instruction publique que la supériorité des États libres se montre avec plus d'évidence encore, si la chose est possible. L'instruction, exactement comme la liberté, est incompatible avec l'esclavage. Les ténèbres et la lumière ne peuvent marcher de pair, l'une exclut les autres.

Les États libres ont 61 collèges ; les états à esclaves 59. À première vue ces chiffres semblent donner la supériorité au Sud ; mais sur ce nombre de 59 plusieurs institutions ne méritent pas le nom de collège et on ne les rangeait parmi les autres que pour rendre la comparaison moins défavorable sur ce détail, vu que sur tous les autres relatifs à l'institution publique elle était réellement écrasante.

On a donc 61 Collèges au Nord contre 59 au Sud. Mais voyez le chiffre des gradués :

Au Nord	47,752
Au Sud	19,648

Vous le voyez : on se donne presque autant de Collèges, mais on produit beaucoup moins de la moitié de gradués.

Nombre de ministres sortis des Collèges	}	Nord	10702
		Sud	747
Bibliothèques de ces Collèges	}	Nord	667000 vols
		Sud	308000 vols

	Nord	Sud
Écoles professionnelles	65	32
Professeurs	269	122
Étudiants	4426	1807
Volumes	175000	30000
Académies et Écoles privées	3197	2797
Professeurs	7175	4912
Élèves	154000	104000
Revenu annuel	\$2,457,000	\$2,019,000

Sur ce chapitre l'infériorité est moins écrasante, mais cela vient de ce que les écoles communes sont à peu près nulles au Sud. Voilà pourquoi elles sont remplacées par les écoles privées. Eh bien, au Nord, malgré l'immense supériorité des écoles communes, on garde encore l'avantage sur le chapitre des écoles privées.

Mais c'est à propos de écoles communes, de l'instruction offerte à tous, portée au seuil de chaque maison en quelque sorte, que le triomphe des institutions libres est le plus brillant.

	NORD	SUD
Écoles Communes	62,433	18,507
Maîtres	72,621	19,307
Élèves	2,770,000	582,000
Dépenses	\$6,780,000	\$2,719,000

Mais sur ce chapitre les comparaisons deviennent plus frappantes encore par les détails.

Comparez la Virginie avec l'Ohio plus jeune de 200 ans ! !

L'Ohio montre 484,000 élèves dans ses écoles communes, la Virginie 17,005.

Comparez l'Arkansas et le Michigan, deux États de même étendue et de même âge. Le Michigan montre 110,000 élèves dans ses écoles et l'Arkansas 8000 ! ! Populations respectives : 397,000 pour le Michigan, 207,500 pour l'Arkansas.

Comparez la Caroline du Sud avec le Massachusetts. Dans ce dernier État vous voyez un individu sur 5 fréquenter les écoles ; dans la Caroline la proportion n'est plus que de 1 sur 25.

Comparez Baltimore et Boston.

	BALTIMORE	BOSTON
Population	169,000	136,000
Valeur des maisons d'école	\$106,000	\$729,000
Nombre d'écoles	36	203
Maîtres	138	353
Élèves	8,000	21,000
Dépenses annuelles	\$32,000	237,000

Dix fois plus en faveur de Boston avec 33,000 âmes de moins ! !

La proportion des nègres, dans le Nord, qui fréquentaient les écoles, est plus grande, eu égard à leur nombre total, que celle des blancs, dans le Sud, qui les suivent régulièrement.

Dans le Massachusetts un sixième des noirs fréquentent les écoles ; dans la Caroline du Sud, un vingt cinquième des blancs ! !

En 1850, le Massachusetts seul fournissait plus d'enfants aux écoles que la Géorgie et les deux Carolines.

Le Maine en fournissait plus que la Virginie le Mississippi et le Tennessee.

Le New-York et l'Ohio ; ou même la Pennsylvanie et l'Ohio, ensemble, envoyaient plus d'enfants aux écoles que tous les États à esclaves réunis.

Dans le Maine, la population adulte était de 293,000 en 1850.

Celle de la Géorgie (<i>blanche adulte</i>)	217,000
Celle de la Caroline du Nord	229,000

Dans le Maine, 6282 individus ne savaient ni lire ni écrire mais 4148 étaient étrangers ; il n'y avait donc que 2134 *natifs* qui ne sussent pas lire.

Dans la Géorgie, sur 217,000 adultes, 41,667 ne pouvaient ni lire ni écrire, et de ce nombre 406 seulement étaient étrangers ; donc 41,261 *natifs* ne pouvaient lire et écrire !

Dans la Caroline du Nord, sur 229,000 adultes, 60,000 ne savaient ni lire ni écrire, dont 340 étrangers seulement !

Ainsi vous avez pour le Maine 2134 natifs ne sachant ni lire ni écrire ; pour la Géorgie 41,661, et pour la Caroline du Nord 59,660.

Dans le Massachusetts, 1861 natifs ne savaient pas lire, c'est-à-dire 1 sur 534 ! Dans la Virginie 87,383 natifs ne savaient pas lire, c'est-à-dire 1 sur 10. Jefferson ne se trompait guères quand il disait que la Virginie allait devenir : « La barbarie de l'Union. »

Enfin dans les États libres, la proportion des *adultes natifs* qui ne savent ni lire ni écrire est de 1 sur 77 ! Dans les États serviles, ne parlant que des seuls adultes blancs, la proportion est de 1 sur 17 !

Passons aux bibliothèques publiques.

Bibliothèques d'écoles communes	}	Nord	11,881
		Sud	186
Nombre de volumes	}	Nord	1,590,000
		Sud	57,721
Bibliothèques d'écoles du Dimanche	}	Nord	1,703
		Sud	275
Nombre de volumes	}	Nord	479,000
		Sud	64,000

Bibliothèques de collèges et d'académies	}	Nord	132
		Sud	79
Nombre de volumes	}	Nord	660,000
		Sud	249,000
Bibliothèques d'églises	}	Nord	109
		Sud	21
Nombre de volumes	}	Nord	53,000
		Sud	5,600
Bibliothèques publiques (celles où l'on est admis en payant)	}	Nord	1058
		Sud	152
Nombre de volumes	}	Nord	1,106,000
		Sud	273,000

TOTAUX.

	NORD	SUD
Bibliothèques	14883	713
Volumes	3,888,000	649,000

Les bibliothèques du Massachusetts seul contiennent plus de volumes que celles de tous les États à esclaves : celles de l'État de New-York seul au-delà de deux fois plus !!

Le Michigan a 107000 volumes dans ses bibliothèques, l'Arkansas 4200.

Enfin passons à la presse, moyen toujours sûr de juger des supériorités relatives des nations.

En 1860, la circulation totale des journaux ou revues, dans les États libres était de 586,000,000 de copies : dans les États à esclaves, de 153,000,000.

Pour les comparaisons de détail il me faut remonter à 1850.

Dans le Michigan, la circulation des journaux était alors de 3,247,000, dans l'Arkansas de 377,000 !!

Dans l'Ohio, 30,473,000, dans le Kentucky, 6,500,000.

Dans le Massachusetts 65,000,000 : dans l'orgueilleuse et intraitable Caroline du Sud : 7,000,000 de copies ! Ainsi on était d'autant plus arrogant, furieux et intraitable que l'on était plus ignorant. C'est-là, du reste, une loi invariable dans l'humanité.

La circulation des journaux et revues était plus grande dans le Massachusetts seul que dans les dix États réunis du Maryland, de la Virginie, des deux Carolines, de la Géorgie, de l'Alabama, du Mississippi, de la Floride, de la Louisiane et du Texas ! !

Eh bien, Messieurs, permettez-moi maintenant de reporter votre attention sur quelques-unes des citations que je vous faisais dans ma dernière lecture. Revenons un peu sur les déclarations des partisans de l'esclavage, sur leurs impudentes affirmations à propos de la société libre, indigne, suivant eux, d'être mise en comparaison avec la société fondée sur l'esclavage.

Rappelez-vous, par exemple, le *Richmond Enquirer* affirmant que la société libre est CONTRE NATURE ET ANTI-CHRÉTIENNE : que dans tous les collèges on devrait enseigner « QU'AUCUNE AUTRE FORME SOCIALE QUE LA SOCIÉTÉ SERVILE N'ÉTAIT JUSTE OU ACCEPTABLE : rappelez-vous les reproches d'athéisme, les anathèmes lancés sur le dogme chrétien *et libéral* de l'égalité de tous les hommes devant Dieu, et conséquemment de l'égalité des races en fait de *droits politiques et civils* :^[9] rappelez-vous les déclarations de George Fitzhugh : « QUE LA SOCIÉTÉ LIBRE EST UN AVORTEMENT MONSTRUEUX ! !... que l'esclavage, soit des noirs, SOIT DES BLANCS, EST UNE CHOSE JUSTE ET NÉCESSAIRE ! !... que l'expérience de la liberté universelle A COMPLÈTEMENT FAILLI ! !... QUE LES MAUX DE LA SOCIÉTÉ LIBRE SONT INTOLÉRABLES ! ! Pouvez-vous réellement croire à la sincérité, à la bonne foi des hommes qui avaient le courage d'écrire de pareilles choses ?

Après les comparaisons que je vous ai faites, les chiffres que je vous ai cités, pouvait-on entretenir sérieusement, au Sud, l'idée que la société libre eût failli et que l'esclavage fût la condition nécessaire d'une société ? Évidemment non !

Avant la sécession, comme pendant la sécession, comme depuis la sécession, il ne se disait pas un mot, il ne s'écrivait pas une ligne, par les hommes du Sud, dont l'objet ne fût de donner le change à l'opinion,

d'égarer les esprits, de corrompre les idées, de tromper le monde entier sur l'esclavage et ses effets. À part quelques nobles exceptions que l'on trouve de loin en loin et que je vous ai citées — et qui, au milieu de tout ce dévergondage d'opinions absurdes, de mensonges intéressés et d'injures brutales, vous font l'effet du phare momentanément aperçu dans une éclaircie de la tempête — à part, dis-je quelques nobles exceptions, quelques esprits supérieurs et sincères, vous ne voyiez partout que le débordement de la passion, de l'égoïsme, de l'arrogance, du besoin irrésistible, en quelque sorte, de s'étourdir et de se tromper soi-même afin de mieux tromper les autres.

Car enfin comment expliquer une phrase comme celle, par exemple, que je vous citais, du professeur DE BOW, rédacteur de la revue qui portait son nom ? Cette revue était le recueil périodique le plus important du Sud : son rédacteur était un homme d'un talent incontestable ; talent faussé, talent détourné de sa voie, comme la démocratie l'était, comme la constitution l'était par le fait de l'esclavage, mais enfin talent réel que nombre d'articles sérieux constatent.

Eh bien c'est ce professeur DE BOW qui écrivait l'inqualifiable phrase que voici :

« Le progrès du monde marche toujours, et quoiqu'il soit lent dans quelques sections, *comme par exemple la Nouvelle-Angleterre*, il n'en avance pas moins toujours. »

Maintenant, Messieurs, que nous avons vu ce qu'est la Nouvelle-Angleterre comparée au Sud, nous pouvons beaucoup mieux qu'auparavant apprécier à sa vraie valeur l'incroyable mauvaise foi de l'écrivain.

Voilà un homme qui connaît parfaitement le Nord, qu'il a souvent visité ; qui connaît nécessairement le Sud, puisqu'il y passe sa vie ; voilà un homme qui ne peut ignorer que l'émigration se portait toute au Nord c'est-à-dire à raison de 87/100 ; que l'émigration intérieure, contrairement aux faits partout constatés, se portait du Sud au Nord et non du Nord au Sud, et que près de 700,000 natifs du Sud vivaient dans le Nord et beaucoup moins de 200,000 natifs du Nord dans le Sud : que la valeur de la terre était exactement en raison de l'éloignement de l'esclavage : qu'elle valait près de quatre fois moins au Sud qu'au Nord : que son produit moyen était

beaucoup moindre au Sud : voilà un homme qui ne pouvait ignorer qu'en fait de commerce et d'industrie le Nord était immensément supérieur au Sud : que le tonnage des États du Sud ne représentait qu'un cinquième de celui des États libres : que la production manufacturière du seul État du Massachusetts excédait de près de \$100,000,000 toute la production manufacturière du Sud : que le Massachusetts seul valait n'importe quels six États serviles réunis : que les importations du seul Massachusetts doubleraient presque celles de tous les États serviles ensemble : que les bibliothèques du seul Massachusetts contenaient plus de livres que celles de tous les États serviles : que la circulation des journaux dans le seul Massachusetts était plus considérable que dans les dix états les plus peuplés et les plus florissants du Sud ! Eh bien cet homme, qui sait tout cela ose parler de la lenteur du progrès dans la Nouvelle-Angleterre ! Cet homme voit l'esclavage pétrifier *tout* autour de lui ; il voit la liberté vivifier *tout* au Nord ; il sait que dans la Nouvelle-Angleterre la proportion des natifs ne sachant ni lire ni écrire n'est que de 1 sur 450, pendant que dans le Sud elle est de 1 sur 17 sur le tout pour monter à 1 sur 6 dans la Virginie et à 1 sur 4 dans la Caroline du Nord ! ! Et cet homme qui voit tout cela, ose, à la face de tout un peuple, coucher par écrit ce mensonge que c'est dans la Nouvelle-Angleterre que le progrès est le plus lent ! ! Où a-t-on jamais vu pareille effronterie ? *Comment croire un homme du Sud* après une aussi audacieuse assertion, à laquelle personne, au Sud, ne croyait et que néanmoins tout le monde, uniquement par passion, acclamait comme la vérité ?

Vous avez là, Messieurs, dans cette prodigieuse affirmation, vous avez la mesure de la véracité des panégyristes de l'esclavage. En tout et partout ils étaient les mêmes, soutenant avec persistance et entêtement le contraire de ce qu'ils savaient et ne s'en intitulant pas moins : « la chevalerie des États-Unis ! ! »

Messieurs, je la dis sans hésitation, et je crois l'avoir amplement démontré, le Sud ne me paraît avoir soutenu sa cause que par le mensonge et la déception et c'est peut-être là la raison qui, au même degré que l'esclavage, lui a aliéné les sympathies des gouvernements étrangers ! Ils avaient honte de leur nouveau confrère. En politique comme ailleurs, on ne recueille finalement que ce qu'on a semé.

Au reste, Messieurs, on ne peut guère expliquer la haine désordonnée qui était universelle, dans le Sud, contre la Nouvelle-Angleterre que par le sentiment intime que l'on y avait de l'immense supériorité de celle-ci. On ne hait pas ainsi ce que l'on peut mépriser. Mais les gens à hautes prétentions qui se sentent instinctivement écrasés par un mérite supérieur savent rarement faire autre chose que se réfugier dans la haine et l'injure.

Telle était, dans le Sud, la tactique générale. Aucun journal, aucun auteur ne parlait de la Nouvelle-Angleterre sans employer les épithètes les plus outrageantes. Tous ces gens qui entre eux n'avaient à la main que le poignard ou le pistolet pour régler les moindres dissidences d'opinion n'avaient pas d'autre langage que celui de la halle et du carrefour à l'endroit de la société libre !

Et pourtant, en mainte occasion, l'esprit libéral du Nord s'était montré dans tout son éclat vis-à-vis du Sud. Dans les cas de catastrophes, de famines, d'épidémies, les souscriptions pleuvaient au Nord pour aider ceux qui souffraient au Sud. Il fallait bien alors avoir la décence de se taire au moins pendant quelque temps, mais ces intermittences de raison et de gratitude n'étaient jamais de longue durée et au moindre mot du plus obscur abolitionniste, la fureur folle reprenait de plus belle.

En 1855, quand la fièvre jaune sévit si cruellement à Portsmouth, (Virginie,) les contributions du Sud en faveur de la ville affligée se montèrent à \$33,000, dont 21,000 de la Virginie et 12,000 de *tous les autres États du Sud*. Les contributions du Nord, c'est-à-dire de la Nouvelle-Angleterre, du New-York et de la Pennsylvanie se montèrent à \$42,500.

Eh bien c'est quelques mois après cette aide généreuse que les journaux de Richmond et de tout le Sud adressaient au Nord, et particulièrement à la Nouvelle-Angleterre, les amabilités que je vous citais dans ma dernière lecture ! C'est quelques mois après avoir reconnu cette preuve de libéralité que l'on parlait des *sales ouvriers* et des *artistes grasseyés* du Nord, et que l'on ajoutait que dans le Massachusetts on ne trouvait PAS UN homme qui fut digne de s'associer avec le domestique d'un Monsieur du Sud ! Et ici encore, je puis vous dire que les contributions du Massachusetts seul au support des missions dépassaient celles de tous les États à esclaves et étaient près de neuf fois plus fortes que celles de la Caroline du Sud !

Maintenant, Messieurs, si nous cherchons un peu la cause de l'infériorité du Sud en tout, en industrie, en commerce, en agriculture, en esprit d'entreprise, nous nous convaincrions bientôt que le travail servile en était la seule cause. Pourquoi ?

Parce que le travail de l'esclave n'a pas le mobile de l'intérêt ; parce que, pour l'esclave, il est parfaitement indifférent que le résultat de son travail soit grand ou faible ! Son travail n'étant pas rémunéré, il le fait machinalement et par la seule crainte du fouet.

D'ailleurs comment les maîtres pouvaient-ils espérer un travail intelligent d'une race qu'ils abrutissaient par système ?

On prenait tous les moyens possibles pour empêcher l'intelligence du noir de s'agrandir et de s'éclairer ; on se donnait par là une classe de travailleurs incapables de songer même à l'idée d'un progrès quelconque ! Comment donc le progrès eût-il pu pénétrer là où l'on fermait si soigneusement les portes ? En immobilisant l'intelligence du travailleur, on immobilise nécessairement le travail lui-même en ce sens qu'on lui ferme tout moyen de progrès.

Les instruments d'agriculture, les outils du mécanicien étaient partout encore à l'état d'enfance dans le Sud. Dans une section où l'éducation était si peu répandue le nombre des inventeurs était nécessairement restreint. On sait combien l'Américain du Nord est inventif, mais l'Américain du Sud inventait très-peu. Dans les années 1857, 58 et 59 le nombre de patentes accordées aux citoyens des États libres était de 9,560 ; celles des États serviles, 1449 : différence de plus de 8,000 en faveur de la liberté. Dans le libre Connecticut on en avait émané 628 ; dans la Virginie servile, malgré sa population trois fois plus forte, 184 [\[10\]](#).

Eh bien chez un peuple aussi peu inventeur, on conçoit parfaitement que l'on ne songeât guères à améliorer les méthodes de culture ou les moyens de travail. On n'employait que les instruments les plus primitifs. On en était encore, en règle générale, dans les États du golfe, à l'ancienne charrue égyptienne du temps des Pharaons : deux pièces de bois, l'une verticale, l'autre horizontale, fixées l'une à l'autre par un pivot.

La charrue, en Géorgie, dit le Dr. Parsons, est la combinaison pure et simple de deux pièces de bois, l'une horizontale, l'autre verticale, réunies

par une simple charnière. À l'extrémité de la pièce horizontale, le cheval est attaché, et à l'extrémité supérieure de la pièce verticale est la poignée que tient le laboureur. À l'autre extrémité est un morceau de fer battu d'un demi pouce d'épais fixé là pour fendre le sol. Quand la pièce verticale c'est-à-dire le manche de la charrue, est à un certain angle d'inclinaison, le laboureur peut assez bien lui faire couper le sol, mais comme elle est parfaitement mobile sur pivot à l'extrémité de la pièce horizontale à laquelle est attaché le cheval, le moindre corps dur, comme une racine ou une pierre, détermine un brusque mouvement en avant de la poignée et alors l'esclave qui tient fermement cette poignée pour faire mordre le fer dans le sol est violemment tiré en avant et fait invariablement la culbute au-dessus du manche de la charrue.

« Rien n'est risible, dit le Dr. Parsons, comme le spectacle qu'offrait un grand champ dans lequel une quinzaine de garçons et de filles étaient occupés à labourer, car on les voyait à toute minute lancés en avant, les quatre fers en l'air, par l'effet des contre-coups. [\[11\]](#)

Le joug à bœuf est aussi ridicule dans sa forme. Il n'est pas découpé comme dans le Nord pour faciliter tout à la fois le point d'appui sans blesser et la traction en avant. C'est une pièce équarrie de pin dur, parfaitement droite, de quatre à cinq pieds de longueur, six pouces de largeur et quatre d'épaisseur. Les animaux sont constamment blessés par cette pièce de bois droite et rigide et dont bien souvent les angles ne sont pas même arrondis. Eh bien cet absurde instrument était en usage depuis cent cinquante ans et personne, (ou au moins très peu de gens) ne voulait adopter la forme si évidemment meilleure du joug en usage au Nord. Avec ce joug on perdait au moins la moitié de l'effet de traction, et l'on perdait de plus un jour sur quatre du travail de chaque animal, car il y en avait constamment quelqu'un de blessé.

Un autre singulier usage au Sud était celui d'aller toujours à cheval même quand le cheval traînait une voiture derrière lui. Au lieu de s'asseoir dans son wagon pour guider le cheval et le soulager en même temps, le fermier ou le conducteur enfourchait sa bête et la voiture s'en tirait comme elle pouvait au milieu des pierres et des souches.

« J'ai beaucoup ri, une fois, dit le Dr. Parsons, de voir un *Cracker*^[12] et deux petits nègres aux pieds déchirés, tous à cheval sur un âne traînant derrière lui un wagon chargé de choux. »

Tous les instruments de travail, au Sud, étaient rudes et grossiers. La loi elle-même fixait le poids de la houe à quatre livres.

« Nous ne pouvons nous servir de vos outils plus légers et sans doute plus avantageux, » disait un planteur à un voyageur du Nord, « car nos esclaves les brisent de suite. »

Voilà un des nombreux inconvénients qu'éprouvaient les planteurs à faire des brutes de leurs esclaves. Par le fait même qu'ils rendaient le travailleur inintelligent, ils se mettaient dans l'impossibilité de profiter des améliorations que le génie mécanique popularisait au Nord.

L'agriculteur du Nord s'empare avidement de toutes les méthodes améliorées de culture ou de tous les moyens journellement inventés de diminuer le travail manuel. Au Sud personne ne songeait à cela. Un voyageur dans le Sud, en 1856, remarquait avec étonnement de longues files de nègres allant à une rivière chercher de l'eau dans des vases qu'ils rapportaient pleins sur leurs têtes. Il s'agissait de l'arrosage d'un jardin considérable. Un nègre et un cheval eussent apporté plus d'eau en une heure que trente nègres avec chacun leur vase sur la tête, mais dans les pays de travail esclave la perte du temps n'est pas regardée comme ayant la moindre importance. Ce n'est pas l'esclave qui perd quelque chose à dépenser quatre heures de travail là où un fermier du Nord ne mettrait qu'une demi-heure ; c'est le maître.

Les planteurs ne sentaient donc pas le besoin d'avoir recours aux méthodes améliorées pour augmenter la facilité et les résultats du travail. Quel que dur que fût celui-là pour l'esclave il fallait bien qu'il s'y soumît. De là la rudesse de leurs instruments d'agriculture, de tous leurs outils de travail, et leur peu d'efficacité comparative. En Louisiane on employait invariablement pour labourer deux hommes et quatre mules, souvent six. On labourait deux acres de terre par jour à 4 pouces de profondeur avec les charrues en usage. Les travailleurs du Nord ont découvert qu'en labourant à dix pouces on obtenait de la canne à sucre un rendement double. On demande donc aujourd'hui à grands cris des charrues perfectionnées, et

surtout des charrues à vapeur ; et en peu d'années la production du sucre, dans les États du golfe, va probablement doubler ! Et c'est au travail libre que ce résultat sera dû.

Songez un peu à l'impulsion que va donner aux opérations manufacturières l'ouverture d'un champ aussi vaste à la vente des instruments de travail perfectionnés au degré obtenu dans le Nord ! Songez à l'augmentation de valeur du sol auquel sa fécondité sera rendue par l'emploi des instruments qui vont le rajeunir. Ces résultats vont nécessairement être immenses.

Un voyageur Européen remarquait, il y a quelques années, qu'il n'existait pas un peuple en Europe qui pourrait se passer la fantaisie d'introduire le travail esclave. « Une pareille bévée économique, disait-il, ruinerait n'importe quelle nation européenne. Il n'y a qu'un pays sans dette et dont les dépenses publiques sont très modérées qui puisse se permettre cette prodigalité. »

Le fait est que l'esclavage détruit tout ce qu'il touche. Il immobilise l'intelligence et tue le progrès. Comment veut-on que la pensée humaine travaille là où le libre arbitre est frappé de mort ?

En 1859 on ne pouvait trouver à Charleston un seul ouvrier constructeur de navire.

Olmsted écrivait, dans son voyage au Texas :

« Les éléments naturels de richesse dans le sol du Texas ont été plus épuisés en dix ans qu'ils ne l'eussent été en 200 ans sans l'esclavage ; et conséquemment la rémunération offerte par la Providence au travail a été diminuée d'autant. Je n'ai pas remarqué, après deux cents ans d'occupation de sol semblable par une société libre, je n'ai pas remarqué les mêmes signes d'épuisement que je l'ai fait au Texas après dix ans d'esclavage ! »

Écoutons le gouverneur Wise, de la Virginie, disant en 1855.

« Le commerce a déployé toutes ses voiles pour s'éloigner de vous. Vous n'avez pas encore tiré assez de charbon de votre sol pour chauffer vos propres foyers : vous n'avez pas encore moulé dans vos fonderies de ces puissants marteaux de forge qui frappent des coups dignes de Vulcain : vous n'avez pas encore filé assez de coton grossier pour vêtir même vos esclaves : vous n'avez ni commerce, ni mines, ni manufactures ! ! Vous

avez compté sur le seul pouvoir de l'agriculture et encore quelle agriculture ! Vos talles de glaïeuls obscurcissent le soleil ! Par votre insouciance vous avez tari même les entrailles de la terre ! L'état de choses actuel a duré trop longtemps en Virginie. Le propriétaire a écorché le fermier, et le fermier a ruiné la terre, de manière que tous ont fini par devenir aussi pauvres les uns que les autres. »

Voilà l'opinion non-dissimulée de l'un des plus aveugles et des plus fanatiques partisans du Sud.

Eh bien Messieurs, maintenant que l'esclavage est aboli, maintenant que la plus inexcusable rébellion de l'histoire vient de recevoir son coup de grâce par la prise de Richmond, maintenant que le travail libre va s'emparer de tout ce magnifique pays que l'esclavage faisait forcément tomber en pleine décadence, je n'hésite pas à dire que vous allez voir se renouveler au Sud, dans les vingt années prochaines, les mêmes miracles de progrès, de déploiement des arts utiles et de l'industrie dont nous avons été témoins dans le Nord.

Les planteurs sont disparus comme classe dominante. L'esclavage aboli ils ne seront plus intéressés à faire mentir dans la pratique les institutions républicaines, à les détourner de leur voie légitime, à les faire servir au maintien de la caste, du privilège sous sa forme la plus abrutissante ; ils cesseront de les défigurer au point d'en faire l'instrument actif de la destruction de la liberté humaine.

Du moment que les institutions démocratiques seront appliquées dans leur vrai sens, les planteurs se trouveront dans une telle minorité que leurs idées arriérées, leur invincible hostilité au véritable progrès du pays seront noyées dans l'élan général que le travail libre saura vite imprimer à la section qu'ils dominaient et pétrifiaient tout ensemble.

De nouveaux intérêts vont surgir, de nouveaux principes économiques vont remplacer les anciens dont le résultat est démontré avoir été si déplorable ; de nouvelles idées vont dominer ; une immigration d'hommes nouveaux, une infusion de sang jeune et énergique vont donner aux choses une impulsion considérable ; de nouvelles combinaisons politiques vont se former ; toute la puissance active du pays ne sera pas concentrée sur un seul point, une seule idée, une seule tactique : maintenir envers et contre tous

une institution infâme, malédiction permanente de la section où elle s'était réfugiée !

Pourquoi la liberté qui a fait tant de miracles au Nord ; qui a créé New-York en 60 ans, avec son million et demi d'habitants, ^[13] qui a créé Chicago en 15 ans et Milwaukee en dix ans, qui a fait en quatre-vingts ans, du plus jeune de tous les peuples, une puissance tellement formidable que le monde civilisé s'en est ému, pourquoi la liberté ne ferait-elle pas au Sud aussi les mêmes miracles qu'elle a faits au Nord ? Pensez-vous que l'habitant de la Nouvelle-Orléans va pendant de longues années encore être obligé de venir à la Havane, Philadelphie ou New-York pour prendre son passage pour l'Europe ? N'est-ce pas un fait très remarquable qu'en 1858, la Nouvelle-Orléans ne possédait pas encore une ligne directe de vapeurs transatlantiques destinée aux passagers ? C'était le plus grand port du Sud, le seul port réellement important comparativement à ceux du Nord ! Il recevait les produits de toute l'immense et fertile vallée du Mississippi et du Missouri ; il servait de débouché à plus de cinquante mille lieues de pays ; eh bien, le commerce esclave n'avait pas encore trouvé moyen de communiquer directement avec l'Europe autrement que par les navires ordinaires du commerce ! !

Enfin l'esclavage était tellement la malédiction du pays que le fléau de la fièvre jaune qui désolait la Nouvelle-Orléans, semble disparu avec lui. Depuis que le général Butler a assaini la Nouvelle-Orléans, nettoyé les rues et les carrefours des immondices qui les encombraient constamment, la santé publique y est devenue aussi bonne que partout ailleurs. Je lisais dernièrement qu'après l'occupation de Savannah par le général Sherman, on s'était occupé d'assainir la ville, Les autorités militaires firent enlever 36000 charges de détritues et d'immondices qui empestaient l'air.

Comment veut-on que les épidémies ne fassent pas des milliers de victimes dans des villes où il n'existe qu'un semblant de franchises municipales, et où l'on permet à la paresse des habitants de laisser vicier l'air qu'ils respirent ? Partout au Sud l'effet du système était de tuer l'énergie de la communauté.

« Mais, dit-on, une fois l'esclave libéré, où prendrez-vous des travailleurs ? Le nègre ne travaille pas, à moins d'y être forcé. Le blanc ne

peut supporter le climat ; il n'y a que le noir qui puisse tenir à ce soleil ardent. »

Erreur, Messieurs, accréditée par les partisans de l'esclavage pour défendre leur institution chérie, mais que tout démontre n'être pas tenable. Cela peut vous surprendre, mais les faits sont là, et même les opinions des hommes marquants du Sud.

Le gouverneur Hammond, de la Caroline du Sud, disait :

« La chaleur régulière de nos étés n'est pas si écrasante que les chaleurs de moindre durée mais plus soudaines et plus brûlantes que l'on endure au Nord. »

Mais là-dessus les faits valent mieux que les opinions.

Qui voyait-on principalement travailler sur les quais de la Nouvelle-Orléans ? Des blancs ! car non-seulement les équipages de navires les chargeaient et les déchargeaient, mais la majorité des journaliers de la ville même qui suivaient ce genre de travail était composée de blancs !

« Celui qui écrit ces lignes, » disait l'année dernière, un auteur qui écrivait sur le Sud, « a roulé des balles de coton et des boucauts de sucre sur les quais de la Nouvelle-Orléans en plein mois de juillet et a emballé du coton à Mobile au mois d'août. »

Le Dr. Cartwright, ce grand apôtre de l'esclavage, écrivait :

« Ici à la Nouvelle-Orléans, une grande partie du travail en plein soleil, comme la construction des chemins de fer, le pavage des rues, le roulage pesant, le travail des égouts, et celui de la construction, se fait par des blancs. »

Donc le blanc peut travailler sous le soleil du Sud.

Au reste le recensement de l'Alabama, en 1850, démontre que 67,000 blancs, non propriétaires d'esclaves, travaillaient dans les champs ! Dans le Mississippi, 55,000, dans le Texas, 47,000 ; dans la Louisiane, 62,000, dans la Géorgie, 72,000. Le coton a été cultivé au Texas, par des blancs, avec un bien plus grand rendement, qu'avec des noirs. Les Allemands surtout qui y avaient des terres obtenaient plus de livres par acre, le cueillaient plus net, et en obtenaient un plus haut prix que les planteurs leurs voisins.

Olmsted cite le fait d'un Américain du Nord qui, au Texas, avait adopté le système de n'employer que le travail libre et qui, avec des blancs pour manœuvres, produisait beaucoup plus de balles de coton par tête de travailleur qu'aucun des planteurs de la localité.

Les rapports de la mortalité montrent clairement que les États du Sud ne sont pas plus funestes aux blancs que ceux du Nord.

La proportion des morts relativement à la population blanche était moindre en 1849 dans l'Alabama que dans le Connecticut ! Dans la Géorgie elle était de 1-23 pour cent ; dans le New-York de 1-22 pour cent ! Dans la Caroline du Sud elle était de 1-44 ; dans le Massachusetts, de 1-76. Dans la Louisiane elle était plus forte, à cause de la fièvre jaune qui sévissait presque toujours en été à la Nouvelle-Orléans ; mais depuis l'assainissement de la ville, il paraît que la mortalité s'y maintient au même niveau que dans le Massachusetts.

Il est donc évident que rien autre chose que l'esclavage n'empêchait le travailleur libre du Nord d'aller chercher fortune au Sud. *La compétition du travail non rémunéré* l'écrasait nécessairement. Un homme qui n'avait à pourvoir qu'à la dépense de bouche de ses esclaves pouvait toujours travailler et exécuter des entreprises à plus bas prix que le travailleur libre qui ne peut vivre sans salaire.

Voilà pourquoi la classe pauvre blanche, au Sud, était aussi misérable que le nègre. Souvent elle l'était davantage encore car elle mourait littéralement de faim.

Son état était si misérable que le gouverneur Hammond, de la Caroline du Sud, disait en 1850, dans une adresse à l'Institut de la Caroline du Sud, à Charleston, en parlant du *white trash* :

« Ils obtiennent une subsistance précaire par de petites entreprises d'occasion, par la chasse, la pêche, par le pillage des champs ou des fermes, ou en trafiquant avec les esclaves qu'ils engagent ainsi à voler leurs maîtres pour leur vendre des effets. »

« Avant que trente ans se soient écoulés » disait le gouverneur M. Duffy, « nos travailleurs blancs seront esclaves de fait sinon de droit. »

— Mais le nègre ne veut pas travailler sans le fouet.

— Messieurs, après avoir pressuré et abruti une race pendant deux cents ans, on pourrait au moins ne pas se donner la dernière satisfaction de la calomnier.

Elle est dégradée sans doute ; mais à qui la faute ? Est-elle responsable de l'atrocité du système adopté à son égard ?

Est-ce en perpétuant le système qu'on va l'améliorer ?

Mais ce système là même a été de tout temps administré dans le but de la dégrader le plus possible de lui ôter même jusqu'au désir de s'émanciper un jour !

On n'y a pas réussi, et pourquoi ?

Parce qu'on avait affaire à des créatures humaines, chez lesquelles, quoique l'on pût faire, il n'était pas possible de faire disparaître toute lueur de raison. On voulait en faire des animaux mais on a échoué ! N'était-il pas temps de renoncer à un système aussi stupide qu'impie ?

Or comment civiliser le nègre après l'avoir abruti ? Nécessairement en faisant le contraire de ce que l'on a fait pour l'abrutir : conséquemment en lui donnant un salaire au moyen duquel il puisse s'intéresser à l'existence, songer à son avenir, se créer une famille et la soutenir, se créer en un mot des intérêts dans le monde ! Il faut le faire redevenir un homme après en avoir, avec cruauté, avec égoïsme, avec impiété, après en avoir fait une chose.

Le nègre libre refuse de travailler, dit-on !

Mais voyez donc ce que le gouverneur de Tabago disait des noirs libres de l'île en 1857 !

« Je nie que nos noirs de la campagne soient adonnés à l'indolence. Il n'existe pas au monde une classe d'habitants plus industrielle. »

Un coloniste de la Jamaïque écrivait en 1853 :

« L'homme de couleur tient parmi nous une position qui n'est nullement inférieure, et nous ne trouvons aucune raison de nous plaindre de ce qu'on l'ait mis sur un pied d'égalité avec nous. Notre barreau n'est pas trop nombreux et les avocats de couleur y tiennent les premières places. Les médecins de couleur pratiquent leur art en concurrence avec les blancs. Voilà des faits qu'il est important d'établir parce que tout ce progrès est dû à

l'émancipation. Nous avons prouvé que l'homme de couleur peut s'élever jusqu'aux plus hauts grades de la société civile et y tenir sa place aussi bien que les Européens. »

« C'est un fait remarquable, écrit M. Sewell, que pendant les quinze dernières années, en dépit du haut prix des terres et du taux excessivement bas des salaires, les petits propriétaires des Barbades possédant moins de cinq acres de terre, ont vu augmenter leur nombre de 1100 à 3537. Une grande majorité de ces propriétaires étaient d'abord esclaves, puis sont devenus travailleurs libres, puis enfin possesseurs du sol.

« Les habitudes du nègre une fois devenu libre forment un contraste extraordinaire avec ses habitudes comme esclave. »

Le général Banks écrit, en mars 1864, de la Nouvelle-Orléans :

« Je n'entretiens aucun doute de la capacité des noirs émancipés d'accomplir les devoirs qui découleraient de ce changement fondamental dans leur condition. Je les ai vus dans toutes les situations pendant les dix-huit mois qui viennent de s'écouler et c'est avec beaucoup de plaisir que je dis qu'ils me paraissent avoir une compréhension plus claire de leur position et des devoirs qu'elle leur impose qu'aucune autre classe du peuple, et qu'ils acceptent sans hésitation la nécessité du travail pour eux comme pour les autres. Les conditions qu'ils y mettent ne font que prouver plus clairement le grand bon sens avec lequel ils apprécient la modification que les événements ont apportée dans leur existence.

« Ils demandent donc :

1.^o « Que quelque punition qu'on leur inflige on leur épargne le fouet :

2.^o « De ne travailler que s'ils sont bien traités :

3.^o « Que les familles ne seront plus séparées sous quelque prétexte que ce soit :

4.^o « Que leurs enfants seront admis aux écoles :

« Moyennant l'acceptation de ces conditions, je n'ai pas rencontré un seul Noir qui ne fût pas prêt à subir la nécessité du travail continu moyennant salaire raisonnable. Et quant au *quantum* du salaire ils étaient invariablement prêts à le laisser à la détermination du gouvernement.

« Il y avait dans ce département, quand j'en ai pris la direction, plusieurs milliers de noirs sans emploi ou sans asile, qui étaient décimés par la maladie et la misère de l'espèce la plus terrible. À ceux-là, nés sur les plantations de l'état, se sont ajoutés plusieurs milliers de fugitifs de tout âge venus des États voisins. Aujourd'hui il n'y en a pas 500 parmi eux qui ne se supportent pas eux-mêmes... Partout où on les a bien traités, dans ce département, et raisonnablement payés, ils ont invariablement satisfait ceux qui les employaient.

« De tous ceux qui administrent les plantations abandonnées, je reçois l'information qu'il n'y a jamais la moindre difficulté de les tenir à l'ouvrage si les conditions mentionnées plus haut sont loyalement exécutées. »

George Hanks, colonel du 15^{me} régiment, Corps d'Afrique (Louisiane) dépose :

« Je suis allé en Louisiane comme Lieutenant dans le 12^{me} régiment du Connecticut, sous le général Butler.

« J'ai été nommé surintendant des nègres fugitifs sous le général Sherman. Les nègres nous venaient déchirés, blessés et avec des colliers de fer autour du cou. Je les ai employés à travailler sur les plantations abandonnées et sur les fortifications. J'en ai eu jusqu'à 6500 sous mes ordres et je n'ai jamais éprouvé la moindre difficulté avec eux. Ils travaillaient plus volontiers et montraient plus de patience qu'aucun autre choix d'hommes que j'aie jamais vu. Il est vrai qu'ils ne veulent pas retourner sous leurs anciens maîtres et ceux qui sont restés avec eux soupçonnant toujours quelque chose et paraissent éprouver le besoin de désertir ne serait-ce que pour se bien prouver à eux-mêmes qu'ils ne sont plus esclaves.

« Un noir s'est un jour engagé pour procurer la liberté à sa famille. C'est le premier homme qui soit tombé à Pascagoula. En laissant sa famille il lui dit : « Je sais que je serai tué, mais vous serez libres. »

Les noirs montrent le plus grand désir de faire instruire leurs enfants, et ils apprécient parfaitement le bienfait de l'éducation. Je connais une famille de noirs qui ne se donnait que deux repas par jour pour économiser un écu par semaine afin de payer un assez pauvre instituteur qui montrait à lire aux enfants. Dans les camps de tous les régiments nègres, la meilleure cabane

était invariablement la maison d'école. Ces régiments avaient obtenu du général Andrews l'autorisation d'établir des écoles régimentaires. Ils ont construit ces maisons d'écoles eux-mêmes et payaient régulièrement les maîtres. Dans plusieurs régiments, les chapelains en remplissaient les fonctions. D'après les témoignages des officiers, toutes leurs heures de loisir étaient consacrées à l'étude. »

Vous voyez, Messieurs, combien la race noire était, et est encore calomniée, par ceux qui n'ont rien négligé pour l'avilir.

Mais les ennemis de l'émancipation, les pourvoyeurs du despotisme, tous ceux en un mot qui sont au désespoir de voir les institutions républicaines sortir avec tant d'éclat de l'épreuve qu'elles viennent de subir, triomphent de ce que ça et là, dans les États-Unis, quelques nègres aient refusé de travailler, de ce que quelques émeutes aient eu lieu, de ce que, à la suite d'une si terrible guerre, il soit resté quelques difficultés à résoudre, quelques obstacles à vaincre. Après une perturbation aussi profonde du système social ; après la chute de toutes les institutions civiles et politiques ; pendant même la période d'interrègne en quelque sorte qui précède nécessairement la réorganisation du système politique, ces éternels ennemis de tout droit et de toute liberté crient aussi haut qu'ils le peuvent à l'impossibilité du rétablissement de l'harmonie et de la concorde, et lancent leurs sarcasmes émoussés sur les hommes qui sont aujourd'hui occupés à reconstruire, ce qu'eux, les ennemis de la liberté, ont détruit.

Après avoir fait de la subversion, ils ne veulent rien accepter que l'anarchie ! Ce sont eux qui créent les obstacles, et ils triomphent de ce que des obstacles existent ! Ils ont crié pendant quatre ans que le gouvernement fédéral était arbitraire ou cruel ; il les gracie et ils ne profitent de sa clémence que pour susciter des difficultés de toutes sortes !

Révolutionnaires de la pire espèce, ils ne veulent pas même que l'ordre revienne et que la prospérité renaisse ! Ils pleurent encore cet infernal système de l'esclavage qui pervertissait tout-à-la-fois la conscience publique et la moralité privée ; qui abrutissait le noir, dégradait le blanc, violait la famille et faisait passer, comme chose parfaitement acceptable, la promiscuité dans les mœurs.

Comment se fait-il, encore une fois, que ce soient les ennemis de toute révolution qui se déclarent partisans de cette chevalerie qui n'a fait une révolution que pour perpétuer un abus, et qui, même après son insuccès irrévocable, ne songe encore qu'à maintenir l'anarchie et à empêcher toute reconstruction du système politique.

Encore à l'heure qu'il est, nombre de planteurs refusent de reconnaître comme fait accompli l'abolition de l'esclavage. Nombre d'entre eux refusent d'employer les noirs devenus libres. Nombre d'entre eux persistent à les traiter comme auparavant, à les arrêter parce qu'ils n'ont pas de permis, à les molester quand ils cherchent de l'emploi ; à les fouetter pour les moindres fautes ; à nier qu'ils soient libres ; à se coaliser pour rendre la situation difficile ; à refuser de payer les salaires qu'ils ont promis aux noirs qu'ils emploient, à susciter toutes sortes de difficultés, de mauvaises querelles, afin d'exaspérer les noirs et de les faire se porter à des violences, pour pouvoir mieux crier ensuite à leur indisciplinabilité.

La cause est perdue, le monde la réprouve, les gouvernements civilisés en ont eu honte, et néanmoins ils n'en sont que plus entêtés à soutenir que l'esclavage est le seul système qui convienne à leur section !

Jamais aussi aveugle obstination ne s'est vue dans le monde !

Qu'est-ce que cela prouve ? Que la race blanche a été encore plus dégradée, plus pervertie par l'esclavage que la noire.

Voilà comme la Providence châtie toujours infailliblement ceux qui la méconnaissent.

1. ↑ Suppressed book. p. 50.
2. ↑ Evening Post. Déc. 14.
3. ↑ Cochin, 2^{me} vol p. 57.
4. ↑ Suppressed book.
5. ↑ *Barbarism of Slavery*. Discours prononcé au Congrès par l'hon. M Sumner.
6. ↑ Tous ces chiffres et la plupart de ceux qui vont suivre sont tirés du remarquable discours de l'Hon. M. Sumner, publié sous le titre : *Barbarism of Slavery*.
7. ↑ A. Cochin.
8. ↑ A. Cochin. Abolit, de l'esclavage, p. 61.
9. ↑ Il peut n'être pas inutile de faire remarquer que sur ce point *assez fondamental* du droit naturel, c'est le libéralisme, et non l'absolutisme ou le torysme, qui est d'accord avec l'idée chrétienne.
10. ↑ *Barbarism of slavery*.
11. ↑ *Inside view of slavery*, p. 95.
12. ↑ Nom donné, dans le Sud, aux petits propriétaires de plantations.

13. [↑](#) Y compris Brooklyn et Williamsburgh.

À propos de cette édition électronique

Ce livre électronique est issu de la bibliothèque numérique [Wikisource](#)^[1]. Cette bibliothèque numérique multilingue, construite par des bénévoles, a pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre tout type de documents publiés (roman, poèmes, revues, lettres, etc.)

Nous le faisons gratuitement, en ne rassemblant que des textes du domaine public ou sous licence libre. En ce qui concerne les livres sous licence libre, vous pouvez les utiliser de manière totalement libre, que ce soit pour une réutilisation non commerciale ou commerciale, en respectant les clauses de la licence [Creative Commons BY-SA 3.0](#)^[2] ou, à votre convenance, celles de la licence [GNU FDL](#)^[3].

Wikisource est constamment à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à nous rejoindre. Malgré nos soins, une erreur a pu se glisser lors de la transcription du texte à partir du fac-similé. Vous pouvez nous signaler une erreur à [cette adresse](#)^[4].

Les contributeurs suivants ont permis la réalisation de ce livre :

- Viticulum
- Acélan
- *j*jac
- Toto256
- Cantons-de-l'Est
- Guillaumelandry
- Ernest-Mtl
- M0tty
- Jahl de Vautban
- Kaviraf
- Reptilien.19831209BE1
- TptBot

- Ambre Troizat
- Newnewlaw
- Lepticed7

-
1. [↑ http://fr.wikisource.org](http://fr.wikisource.org)
 2. [↑ http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr)
 3. [↑ http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html)
 4. [↑ http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur)